

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice



**Ministère du Développement Industriel,
du Commerce, de l'Artisanat et des Petites
et Moyennes Entreprises**

Secrétariat Général

RAPPORT DE PERFORMANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

EXERCICE 2021

30^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT



JUIN 2022

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
INTRODUCTION	8
ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES	22
ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS COMMUNES ISSUES DE LA 29 ^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT ET DES SESSIONS ANTERIEURES	36
ANALYSE INDIVIDUELLE DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES.....	50
SOCIETES D'ETAT	52
AGENCE DE CONSEIL ET DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE EN BATIMENT ET AMENAGEMENT URBAIN (ACOMOD-BURKINA)	54
AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX EAU ET EQUIPEMENT RURAL (AGETEER)	70
AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA (AGETIB)	86
BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA (BUMIGEB).....	102
CENTRE DE GESTION DES CITES (CEGECI)	122
LA POSTE BURKINA FASO (LA POSTE BF)	140
LABORATOIRE NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (LNBTP).....	158
LOTIERIE NATIONALE BURKINABE (LONAB)	176
LA MINOTERIE DU FASO (MINOFA)	194
OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA)	210
SOCIETE BURKINABE DE TELEDIFFUSION (SBT)	232
SOCIETE D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA (SEPB)	250
SOCIETE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ET DE LA MAINTENANCE BIOMEDICALE (SOGEMAB)	268
SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (SONABEL)	286
SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDROCARBURES (SONABHY)	308
SOCIETE NATIONALE DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE (SONAGESS).....	330
SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DES TERRES ET DE L'EQUIPEMENT RURAL (SONATER).....	350
SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR)	370
SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FERROVIAIRE DU BURKINA (SOPAFER-B)	392
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE PREVOYANCE SOCIALE (EPPS)	410
CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES (CARFO).....	412
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE (CNAMU)	432
CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)	448
CONCLUSION	470
ANNEXES	I
ANNEXE 1 : LISTE DES OUTILS DE STRATEGIE DE GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT	2
ANNEXE 2 : LISTE DES OUTILS DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE	III
ANNEXE 3 : LISTE DES OUTILS DU ROLE ET RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	IV

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACOMOD-BURKINA	: Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégée en Bâtiment et Aménagement Urbain
AFD	: Agence Française de Développement
AGEMAB	: Agence de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale
AGETEER	: Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural
Agetib	: Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina
AG-SE	: Assemblée Générale des Sociétés d'Etat
ALT	: Assemblée Législative de Transition
ARCEP	: Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
ASCE-LC	: Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BP	: Burkina Phosphate
BUMIGEB	: Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina
BUVOGMI	: Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines
CA	: Conseil d'Administration
CARFO	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CAST	: Compte d'Affectation Spéciale du Trésor
CBI	: Coris Bank International
CBPGSE	: Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat
CCR	: Convention de Concession Révisée
CC-SE	: Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat
CCVA	: Centre de Contrôle de Véhicules Automobiles
CEGECI	: Centre de Gestion des Cités
CIPRES	: Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CM	: Conseil des Ministres
CNAMU	: Caisse Nationale Assurance Maladie Universelle
CNE	: Caisse Nationale d'Épargne
CNO	: Comité National d'Organisation du 11 décembre
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COTE-COP	: Comité technique d'évaluation des contrats plans avec l'Etat
COVID-19	: Coronavirus disease 2019/Maladie à corona virus
DAMOF	: Direction des Affaires Monétaires et Financières
DAT	: Dépôt à Terme
DGEP	: Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGM	: Direction de la Géologie et des Mines
DGPE	: Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGUVT	: Direction Générale de l'Urbanisme, de la Viabilisation et de la Topographie
DP	: Direction des Prestations
DRB	: Direction Régionale de Bobo-Dioulasso
DSIMH	: Direction de la Sécurité Industrielle, Minière et des Hydrocarbures
ECD	: Espaces Course en Direct
EPE	: Etablissement Public de l'Etat
EPIC	: Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
EPPS	: Etablissement Public de Prévoyance Sociale
F CFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
GRH	: Gestion des Ressources Humaines

FEER	: Fonds de l'Eau et de l'Equipeement Rural
FMI	: Fonds Monétaire International
FONER	: Fonds National pour l'Education et la Recherche
FRNG	: Fonds de Roulement Net Global
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
HT	: Hors Taxe
IGF	: Inspection Générale des Finances
LA POSTE BF	: La poste du Burkina Faso
LNBTP	: Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics
LONAB	: Loterie Nationale Burkinabè
MCC	: Millenium Challenge Corporation
MICA	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MDICAPME	: Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises
MEFP	: Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
MINOFA	: Minoterie du Faso
MOD	: Maître d'Ouvrage Délégée
MODP	: Maîtrise d'Ouvrage Délégée Publique
MW	: Méga Watt
N/A OU NA	: Non Appliqué
ND OU N/D	: Non Déterminé
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
PAS	: Programmes d'Ajustement Structurel
PASA	: Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PCA	: Plans de Continuité d'Activités
PCA	: Président du Conseil d'Administration
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Pour Mémoire
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PSE	: Plan Spécial d'Equipeement
RAMU	: Régime d'Assurance Maladie Universelle
RSE	: Responsabilité Sociale des Entreprises
RTB	: Radiodiffusion-Télévision du Burkina
SBT	: Société Burkinabè de Télédiffusion
SEPB	: Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina
SIGA	: Système Intégré de Gestion Automatisée
SITARAIL	: Société Internationale de Transport Africain par Rail
SOGEMAB	: Société de Gestion de l'Equipeement et de la Maintenance Biomédicale
SONABEL	: Société Nationale d'Electricité du Burkina
SONABHY	: Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SONAPOST	: Société Nationale des Postes
SONATER	: Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipeement Rural
SONATUR	: Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
SOPAFER-B	: Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina
STIB	: Société de Transport Ivoir-Burkinabè
SYNTRAPOST	: Syndicat des Travailleurs de la Poste
SYSCOHADA	: Système Comptable de l'OHADA
TAC	: Traité d'Amitié et de Coopération entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire
TPP	: Taxe sur les Produits Pétroliers

TTC : Toutes Taxes Comprises
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



INTRODUCTION

INTRODUCTION

Vingt-deux (22) entreprises dont dix-neuf (19) sociétés d'Etat et trois (03) Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS) sont appelées à rendre compte de leur gestion au titre de l'exercice 2021 à la trentième (30^{ème}) session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE).

Ces entreprises ont mené leurs activités en 2021 dans un contexte de reprise de l'activité économique mondiale. En effet, le rapport du Fonds Monétaire International (FMI) sur « les perspectives de l'économie mondiale » publié en avril 2022, indique un taux de croissance de l'économie mondiale qui s'établit à 6,1% en 2021 contre -3,5% en 2020 du fait des mesures prises par les pouvoirs publics pour juguler la crise sanitaire survenue en 2020.

Toutefois, il convient de relever que cette reprise de l'activité économique mondiale en 2021 a été disparate d'une région à l'autre.

Aux Etats-Unis, la croissance économique a atteint un taux de 5,7% en 2021, contre -3,4% en 2020. Le pays a retrouvé son niveau de croissance de 2019, grâce aux mesures complémentaires de soutien budgétaire à l'économie adoptées en fin 2020 et au plan de sauvetage de l'administration fédérale d'un coût d'environ 1 900 milliards de dollars et qui ont stimulé l'économie américaine.

Dans la zone euro, le taux de croissance économique est passé de -7,2% en 2020 à 5,3% en 2021. Les plus forts taux de croissance ont été enregistrés par la France avec un taux de 7% et l'Italie avec un taux de 6,6%. La reprise dans la zone euro est due essentiellement aux actions conjuguées de l'union qui a adopté et mis en œuvre à partir du second semestre 2020, un plan de relance d'un montant de 1 824,3 milliards d'euros qui mobilise à la fois le cadre financier pluriannuel (CFP) de 1 074,3 milliards d'euros et un effort de relance extraordinaire de 750 milliards d'euros.

En Chine, la croissance économique s'est accélérée pour atteindre un taux de 8,1% en 2021 contre 2,3% en 2020. Les autorités chinoises ont pu contenir la propagation de la Covid-19 et limiter les conséquences de la crise qui a permis d'éviter une récession

économique. Les mesures strictes de contrôles instaurées par les autorités chinoises ont permis d'endiguer l'épidémie et de rouvrir les usines. En somme, l'économie chinoise a repris grâce à l'accélération des dépenses d'investissement en infrastructures et, globalement, par une très rapide reprise de la production industrielle.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique a fait un bond pour atteindre 4,5% en 2021 contre -2,6% en 2020. Cette reprise est favorisée par les réformes structurelles difficiles mais nécessaires, comme l'unification des taux de change au Soudan, la réforme des subventions des produits pétroliers au Nigéria, et l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications en Éthiopie. La relance économique en Afrique subsaharienne est restée hétérogène selon les pays de la région, avec pour ses deux (02) principales économies, l'Afrique du Sud et le Nigéria qui ont respectivement enregistré un taux de croissance de 4,9%, et 3,6%.

Dans la zone UEMOA, la note sur la conjoncture économique dans l'union publiée en avril 2022, indique une progression de l'activité économique de l'Union de 6,1% en 2021 contre 1,8% en 2020 du fait essentiellement de la progression de la production industrielle, de la bonne campagne agricole et de la hausse des prix des matières premières de l'union.

Au Burkina Faso, la note sur la conjoncture économique publiée en novembre 2021 par la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) indique que l'activité économique en 2021 a été marquée par la persistance des attaques terroristes qui ont entraîné un déplacement interne massif de populations et une campagne agro-pastorale quelque peu défavorable.

Pour l'ensemble de l'année 2021, le taux de croissance de l'économie nationale table sur 6,5% contre 1,9% en 2020. Cette progression est tirée principalement par les secteurs secondaire (+10,3%) et tertiaire (+9,5%). Quant au secteur primaire, il affiche une contraction (-4,4%) contre une croissance (+6,5%) en 2020.

L'inflation au plan mondial a connu des pressions à la hausse, en raison d'une augmentation de la demande qui se heurte à des pénuries temporaires d'approvisionnement et des goulets d'étranglement logistiques ainsi que la hausse des

cours des matières premières sur le marché mondial, en particulier ceux du pétrole et des denrées alimentaires. En moyenne annuelle, la progression des prix s'est raffermie pour s'établir à 1,6% en 2021 dans les économies avancées contre 0,7% en 2020. En revanche, dans les économies émergentes et les pays en développement, le taux d'inflation est en baisse en passant de 5,1% en 2020 à 4,9% en 2021.

Du reste, dans sa Déclaration de Politique Générale prononcée le 04 avril 2022 à l'Assemblée Législative de Transition (ALT), **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre** faisant le diagnostic de la situation nationale a rappelé qu'en sus « du contexte sécuritaire et humanitaire difficile, s'est greffée aussi la crise sanitaire liée à la Covid-19, dont les conséquences les plus visibles aujourd'hui restent le ralentissement du rythme de croissance de l'activité économique et les pressions inflationnistes générées par les difficultés d'approvisionnement sur les marchés internationaux ».

C'est dans un tel contexte que les vingt-deux (22) entreprises publiques ont mené leurs activités en 2021 et ont développé leurs capacités de résilience face à l'adversité aussi bien au plan national qu'international.

En effet, les vingt-deux (22) entreprises publiques qui jouent un rôle majeur dans l'économie nationale en raison de leur implication stratégique et de la place qu'elles occupent dans les processus d'élaboration, de planification et d'exécution des politiques publiques, ont réalisé un chiffre d'affaires cumulé de **1 642,970 milliards de F CFA** en 2021 contre **1 377,593 milliards de F CFA** en 2020, soit une hausse de **19,26%**.

Cet accroissement du chiffre d'affaires global est principalement tiré par la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY), la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) dont les chiffres d'affaires ont respectivement augmenté de **142,503 milliards** ; **52,140 milliards** ; de **24,203 milliards** et de **22,079 milliards de F CFA** entre 2020 et 2021.

La contribution directe au budget de l'Etat des entreprises¹ publiques présentant leurs comptes devant l'auguste assemblée est passée de **318,115 milliards** en 2020 à

¹ Données du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE), DGTCP/MEFP, 2022.

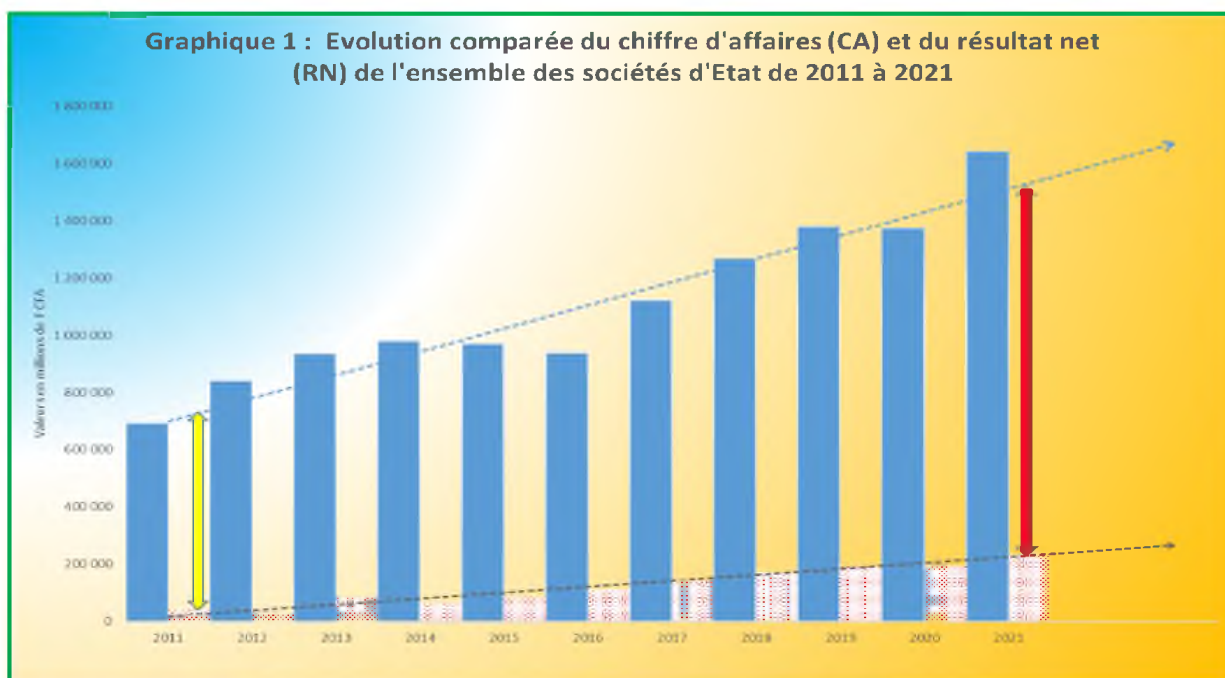
375,597 milliards de F CFA en 2021, soit une hausse de **18,07%**. Cette contribution au budget national représente **19,30%** des recettes budgétaires de l'Etat au 31 décembre 2021.

Sur vingt-deux (22) entreprises, dix-neuf (19) ont réalisé un bénéfice cumulé de **234,066 milliards de F CFA** en 2021 contre **195,430 milliards de F CFA** en 2020. L'exercice 2021 a donc enregistré trois (03) sociétés d'Etat déficitaires à savoir l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-BURKINA), la Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB) et la Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural (SONATER) avec un déficit cumulé de **1,493 milliard de F CFA** contre trois (03) autres sociétés déficitaires en 2020 à savoir l'AGETEER, la CNAMU et la SOGEMAB pour un déficit cumulé de **1,119 milliard de F CFA** en 2020.

En intégrant le déficit cumulé des trois (03) sociétés d'Etat, le résultat net global des vingt-deux (22) entreprises s'établit en 2021 à **232,573 milliards** contre **194,311 milliards de F CFA** en 2020, soit une hausse de **38,262 milliards de F CFA**.

A titre d'illustration, les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de quelques données consolidées de nos entreprises publiques sur une période de dix (10) ans.

Graphique n°1 : Evolution comparée du chiffre d'affaires (CA) et du résultat net (RN) de l'ensemble des sociétés d'Etat de 2011 à 2021



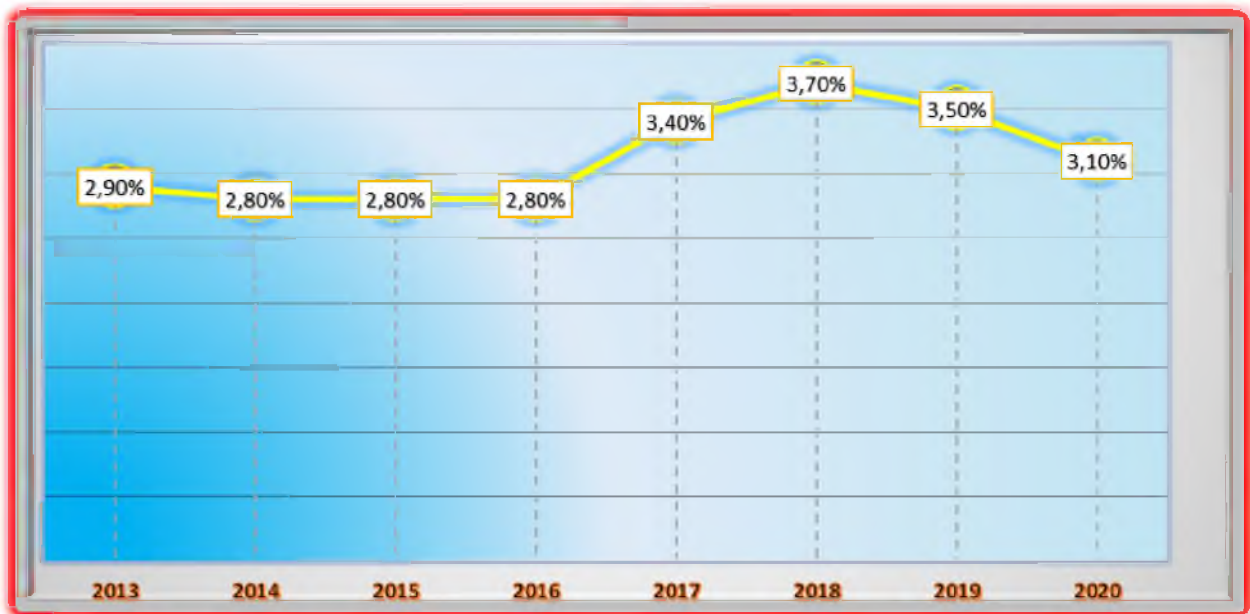
Source : DGPE-MDICAPME/rapports de performance des sociétés d'Etat 2011-2021



Le graphique ci-dessus illustre les tendances du chiffre d'affaires (CA) et du résultat net (RN) des entreprises publiques pour la période allant de 2011 à 2020. Pour les EPPS, leur chiffre d'affaires correspond au total des produits de l'exercice.

Il révèle une tendance haussière du chiffre d'affaires et du résultat net sur la période 2011-2021. Une corrélation tendancielle s'établit entre les deux (02) grandeurs sur la période sous revue mettant en relief les fortes consommations intermédiaires qui réduisent considérablement le niveau du résultat net comparativement au chiffre d'affaires des entreprises publiques ; toute chose qui invite à une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement desdites entreprises en vue d'élever le niveau du résultat net qui garantit leur viabilité économique dans le paysage institutionnel et en tant que levier d'accroissement du produit intérieur brut de notre pays.

Graphique 2 : Evolution de la contribution des entreprises publiques au produit intérieur brut (PIB) de 2011 à 2021



Source : DGPE-MDICAPME/rapports de performance des sociétés d'Etat 2011-2021

Le graphique 2 indique une contribution des entreprises publiques au produit intérieur brut relativement stationnaire entre 2013 et 2016 qui se table à 2,80%. Cette contribution s'est améliorée à partir de 2016 pour atteindre un pic de 3,70% en 2018 avant de dégringoler à 3,1% en 2020. En tout état de cause, la contribution des entreprises publiques au PIB reste satisfaisante quand bien même elle a connu une baisse à partir de 2018 mais reste supérieure à son niveau de 2013. Elle confirme le rôle crucial que les entreprises publiques jouent dans la réalisation des politiques sectorielles de notre pays.

Les charges de personnel des vingt-deux (22) entreprises publiques s'établissent à **80,393 milliards** en 2021 contre **78,086 milliards de F CFA** en 2020, soit une hausse de **2,307 milliards de F CFA**. Les plus fortes hausses de charges de personnel sont enregistrées par l'ONEA, la CNSS, la SONABEL et la CARFO respectivement de **1,074 milliard ; 820 millions ; 425 millions et 346 millions de F CFA** avec des effectifs respectifs de **1 575 ; 854 ; 3 449 et 199 agents**.

Les vingt-deux (22) entreprises ont employé au total **9 953 agents** en 2021 contre **8 579 agents** en 2020, soit une augmentation de l'effectif total de **1 374 agents**. L'effectif de la SONABEL est de **3 449 agents** en 2021 et représente **34,65%** de

l'effectif total des vingt-deux (22) entreprises, suivi de l'ONEA qui totalise **1 575 agents**, soit **15,82%** et de LA POSTE BF avec **1 154 agents**, soit **11,59%**.

La charge annuelle moyenne par agent est de **10,480 millions de F CFA** en 2021 contre **8,746 millions** de F CFA en 2020, soit un salaire mensuel moyen par agent de **873 343 F CFA** en 2021 contre **728 849 F CFA** en 2020.

A cette 30^{ème} session de l'AG-SE, la Société de Gestion du Matériel Biomédical (SOGEMAB) et la Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Équipement Rural (SONATER) ont enregistré des capitaux propres négatifs. Si pour la SONATER, cette contreperformance est une première, pour la SOGEMAB les capitaux propres sont négatifs sur les exercices 2020 et 2021. A cet effet, la 29^{ème} session de l'AG-SE a instruit la production d'un rapport circonstancié sur l'exploitation de la SOGEMAB assorti de propositions de solution par la tutelle technique en vue de permettre la prise de décision y relative.

En termes d'implication juridique, l'article 664 de l'Acte uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique dispose que : « Si, du fait de pertes constatées dans les états financiers de synthèse, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration ou l'administrateur général, selon le cas, est tenu, dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider si la dissolution anticipée de la société a lieu ».

Au plan national, le décret N°2000-189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des Sociétés d'Etat dispose en son article 53 qu'« en cas de difficultés graves de nature à compromettre la continuation de l'activité de la société ou de mettre en péril les intérêts des créanciers, l'Etat peut procéder à sa mise sous administration provisoire ».

La mise sous administration provisoire est ainsi consacrée par l'article 1 du décret n°2000-191/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000, portant attributions des Administrateurs Provisoires des Sociétés à Capitaux Publics.

En outre, l'article 665 de l'acte uniforme dispose que « si la dissolution n'est pas prononcée, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital, d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ».

Ainsi, il revient à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat de décider de la continuité de l'exploitation ou de la dissolution anticipée de la SOGEMAB et de la SONATER conformément aux dispositions des articles 664 et suivants de l'acte uniforme.

Par ailleurs, il sied de relever que les capitaux propres de l'AGETEER et de l'ACOMOD-BURKINA représentent respectivement **78,10%** et **85,39%** de leur capital social traduisant que si des dispositions idoines ne sont pas prises par les tutelles ainsi que lesdites sociétés pour accroître leur volume d'activités, elles risquent à court terme d'être sous le coup des dispositions susmentionnées.

Convient-il d'indiquer qu'une étude relative à la restructuration des maîtrises d'ouvrage publiques déléguées (MODP) est en cours et dont les conclusions pourraient orienter la décision de l'AG-SE concernant ces catégories de sociétés.

En matière de production de livrables à l'attention de l'AG-SE, les sociétés d'Etat ont produit les rapports de gestion de leurs conseils d'administration conformément au canevas transmis par le secrétariat technique de l'AG-SE. Toutefois, il sied de relever le non-respect du délai de transmission des livrables par les sociétés d'Etat au secrétariat technique de l'AG-SE. En effet, sur vingt-deux (22) entreprises publiques concernées, seulement six (06) ont transmis les rapports dans les délais fixés.

Par ailleurs, il convient de préciser qu'au titre de la présente session, le secrétariat technique de l'AG-SE a invité les sociétés d'Etat à soumettre des indicateurs spécifiques afin de permettre l'appréciation de leur performance, autre que financière, notamment le niveau de réalisation des missions de service public. Cependant, force est de constater que certaines sociétés n'ont pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec leur cœur de métier.

A cet effet, les sociétés devraient être invitées à formuler des indicateurs spécifiques en vue d'une meilleure appréciation de la réalisation de leurs missions de service public.

Par ailleurs, il serait d'instaurer au sein des sociétés d'Etat l'élaboration des états financiers intermédiaires afin de pallier les insuffisances majeures constatées dans l'élaboration et la transmission à bonne date des comptes annuels au secrétariat technique de l'AG-SE.

Le présent rapport de performance des sociétés d'Etat, exercice 2021 est élaboré conformément à l'article 10 du décret n°2000-192/PRES/PM/MCIA/ME du 17 mai 2000 portant organisation de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat. Il fait le point sur la gestion des ressources humaines, les audits réalisés, le fonctionnement des comités d'audit, la gouvernance d'entreprise et la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat ainsi que l'analyse par entreprise suivant la comptabilité du SYSCOHADA et de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) selon le cas, des données économiques et financières de chaque entité concernée.

En outre, il fait l'état d'exécution des résolutions et recommandations issues de la 29^{ème} session de l'AG-SE et le point de celles antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

Aussi, le rapport de performance fait la synthèse des projets de résolution que les sociétés d'Etat soumettent à l'AG-SE et donne la situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes pour l'ensemble desdites entreprises au 31 décembre 2021.

En sus, le rapport de performance traduit les suggestions à l'attention de l'AG-SE en vue d'un meilleur accompagnement des entreprises publiques.



**ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA
SITUATION ECONOMIQUE ET
FINANCIERE DES
ENTREPRISES**

ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES

L'analyse économique et financière est faite sur la base de deux systèmes comptables. Il s'agit du Système Comptable de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (SYSCOHADA) révisé pour les sociétés d'Etat et de la comptabilité de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) pour les Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS).

A. LES SOCIETES D'ETAT

La trentième (30^{ème}) session de l'AG-SE enregistre la participation de dix-neuf (19) sociétés d'Etat qui sont appelées à présenter leurs états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Il s'agit de l'ACOMOD-BURKINA, de l'AGETEER, de l'Agetib, du BUMIGEB, du CEGECI, de LA POSTE BF, du LNBTP, de la LONAB, de la MINOFA, de l'ONEA, de la SBT, de la SEPB, de la SOGEMAB, de la SONABEL, de la SONABHY, de la SONAGESS, de la SONATER, de la SONATUR et de la SOPAFER-B.

Les dix-neuf (19) sociétés d'Etat ont enregistré au titre de l'exercice 2021 un chiffre d'affaires de **1 336,795 milliards** en 2021 contre **1 108,871 milliards de F CFA** en 2020, soit une hausse de **227,924 milliards F CFA** en valeur absolue et **20,55%** en valeur relative traduisant une amélioration de leur volume d'activités.

Les fortes hausses de volume d'activités ont été enregistrées par la SONABHY, la LONAB et la SONABEL dont les chiffres d'affaires ont respectivement augmenté de **142,503 milliards**, de **52,140 milliards** et de **22,079 milliards de F CFA** entre 2020 et 2021.

La hausse du chiffre d'affaires de la SONABHY est consécutive à la forte demande de consommation de gasoil et du super. En ce qui concerne la LONAB, l'amélioration de son chiffre d'affaires est consécutive à l'augmentation de ses ventes. S'agissant de la SONABEL, son chiffre d'affaires a crû du fait de l'accroissement du nombre d'abonnés consécutif aux différentes extensions et au renforcement de son réseau.

Par ailleurs, il convient de relever l'amélioration du chiffre d'affaires de treize (13) autres sociétés d'Etat entre 2020 et 2021 à savoir l'ACOMOD-BURKINA, l'AGETEER, l'Agetib, le BUMIGEB, le CECECI, LA POSTE BF, le LNBTP, la MINOFA, l'ONEA, la SBT, la SEPB, la SOGEMAB et la SONATUR.

Toutefois, la SONATER, la SONAGESS et la SOPAFER-B ont enregistré une baisse de leurs chiffres d'affaires entre 2020 et 2021 respectivement de **5,634 milliards**, de **266 millions** et de **3 millions de F CFA**. La forte baisse du chiffre d'affaires de la SONATER est consécutive à la non-livraison des équipements agricoles et des provisions constituées en 2021. En ce qui concerne la SONAGESS, la baisse de son chiffre d'affaires s'explique essentiellement par une régression de l'activité liée à la vente des céréales. Pour la SOPAFER-B, la légère baisse de son chiffre d'affaires est due au ralentissement de l'activité de transport ferroviaire et aux multiples incidents qui ont occasionné des arrêts du trafic en 2021.

La valeur ajoutée globale qui mesure la contribution des sociétés d'Etat à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) est passée de **190,553 milliards** en 2020 à **238,761 milliards de F CFA** en 2021, soit un accroissement de **48,208 milliards de F CFA** en valeur absolue et **25,30%** en valeur relative. Cette croissance de la valeur ajoutée globale des dix-neuf (19) sociétés d'Etat traduit l'amélioration de leur apport à la formation du produit intérieur brut. Elle se justifie essentiellement par l'amélioration de la valeur ajoutée de la SONABHY, de la SONABEL, de la LONAB et de la SONATUR qui ont augmenté respectivement de **21,406 milliards**, de **11,826 milliards**, de **10,897 milliards** et de **1,327 milliard de F CFA**. Toutefois, il sied de relever que l'amélioration de la valeur ajoutée de la SONABHY qui représente **29,53%** de la valeur ajoutée des dix-neuf (19) sociétés d'Etat en 2021 s'explique largement par l'accumulation importante des manques à gagner pour la SONABHY enregistrés en subvention d'exploitation.

Par ailleurs, il convient de relever que la valeur ajoutée de la SONATER et celle de la SOGEMAB sont négatives en 2021 du fait des difficultés rencontrées dans leur exploitation.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) global est passé de **124,617 milliards** en 2020 à **171,713 milliards de F CFA** en 2021, soit une hausse de **47,096 milliards de F CFA** en

valeur absolue et de **37,79%** en valeur relative, traduisant une performance économique des sociétés d'Etat. Les meilleures performances économiques ont été enregistrées par la SONABHY, la SONABEL, la LONAB et la SONATUR dont l'EBE a respectivement augmenté de **20,980 milliards**, de **11,628 milliards**, de **10,971 milliards** et de **1,331 milliard de F CFA**.

Toutefois, l'excédent brut d'exploitation en 2021 de quatre (04) sociétés affiche des valeurs négatives. Il s'agit de l'ACOMOD-BURKINA, de la SOGEMAB, de la SONAGESS et de la SONATER.

L'EBE de la SONAGESS qui est passé de **-773 millions** en 2020 à **-111 millions F CFA** en 2021 est dû à la faiblesse de sa valeur ajoutée. Cependant, le choix de gestion opéré par la Direction générale en 2021 de séparer l'opération des points de ventes des céréales aux populations vulnérables de la comptabilité de la société pourrait permettre d'inverser la tendance baissière de l'EBE.

Quant à l'ACOMOD-BURKINA, la SOGEMAB et la SONATER, la forte dégradation de leurs EBE est consécutive aux difficultés structurelles que rencontrent les MODP à savoir l'insuffisance de portefeuille de projets.

Le résultat d'exploitation global des entreprises publiques a augmenté en passant de **74,358 milliards** en 2020 à **114,842 milliards de F CFA** en 2021, soit une amélioration de **40,484 milliards de F CFA**. Cependant, il sied de relever que six (06) sociétés ont enregistré une baisse de leur résultat d'exploitation en 2021 dont les fortes baisses sont enregistrées par la SBT, la SONATER et l'ONEA.

Le résultat net global des dix-neuf (19) sociétés d'Etat est de **78,131 milliards de F CFA** en 2021 contre **56,753 milliards** en 2020, soit une hausse de **37,67%**. Ce résultat net intègre le déficit cumulé de l'ACOMOD-BURKINA, de la SOGEMAB et de la SONATER qui est de **1,493 milliard de F CFA** en 2021.

Le déficit de l'ACOMOD-BURKINA est imputable essentiellement à l'insuffisance de portefeuille de projets et celui de la SOGEMAB est lié aux effets conjugués des difficultés de mise en œuvre de son contrat plan et à l'insuffisance de conventions de projets.

Quant à la SONATER, son déficit se justifie par les effets conjugués du retard de livraison de la commande de matériels agricoles et l'insuffisance de conventions.

Par ailleurs, les comptes de l'exercice 2021 de six (06) sociétés ont été certifiés sous réserves par leurs commissaires aux comptes. Il s'agit du CEGECI, de la LONAB, de LA POSTE BF, de la SONABHY, de la SONAGESS et de la SONATER.

Nonobstant les contreperformances enregistrées par certaines sociétés en 2021, la contribution des dix-neuf (19) sociétés d'Etat au budget national s'est améliorée en passant de **316,455 milliards de F CFA** en 2020 à **372,041 milliards de F CFA** en 2021, soit une hausse de **55,586 milliards de F CFA**.

Les graphiques ci-après traduisent l'évolution des performances des sociétés d'Etat à travers quelques indicateurs économiques et financiers.

Graphique 3 : Evolution comparée des soldes de gestion consolidés des sociétés d'Etat (VA-EBE-RE)

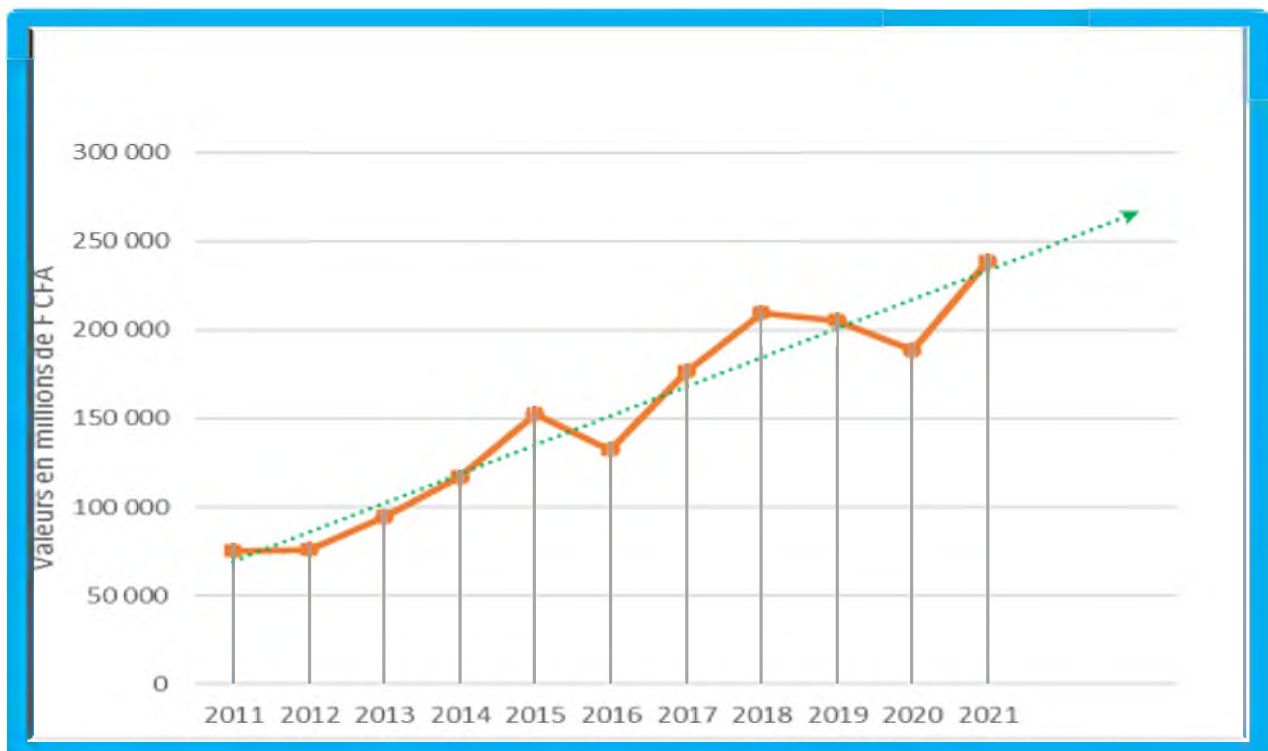


Source : DGPE-MDICAPME/rapports de performance des sociétés d'Etat 2011-2021

Le graphique 3 indique une amélioration continue des principaux soldes de gestion des sociétés d'Etat sur la période 2011-2021 à savoir la valeur ajoutée (VA), l'excédent brut d'exploitation (EBE) et le résultat d'exploitation (RE). Les trois (03) soldes de gestion ont évolué tendanciuellement dans le même sens de 2011 à 2021. Entre 2018 et 2020, ils ont enregistré une tendance baissière du fait des effets conjugués de la double crise sécuritaire et sanitaire faces auxquelles les moyens de résilience ont été pluriels.

Néanmoins, une satisfaction globale se dégage à la lecture des tendances illustrées des trois (03) soldes de gestion sur la période 2011-2021 qui attestent de la viabilité structurelle du modèle économique des sociétés d'Etat.

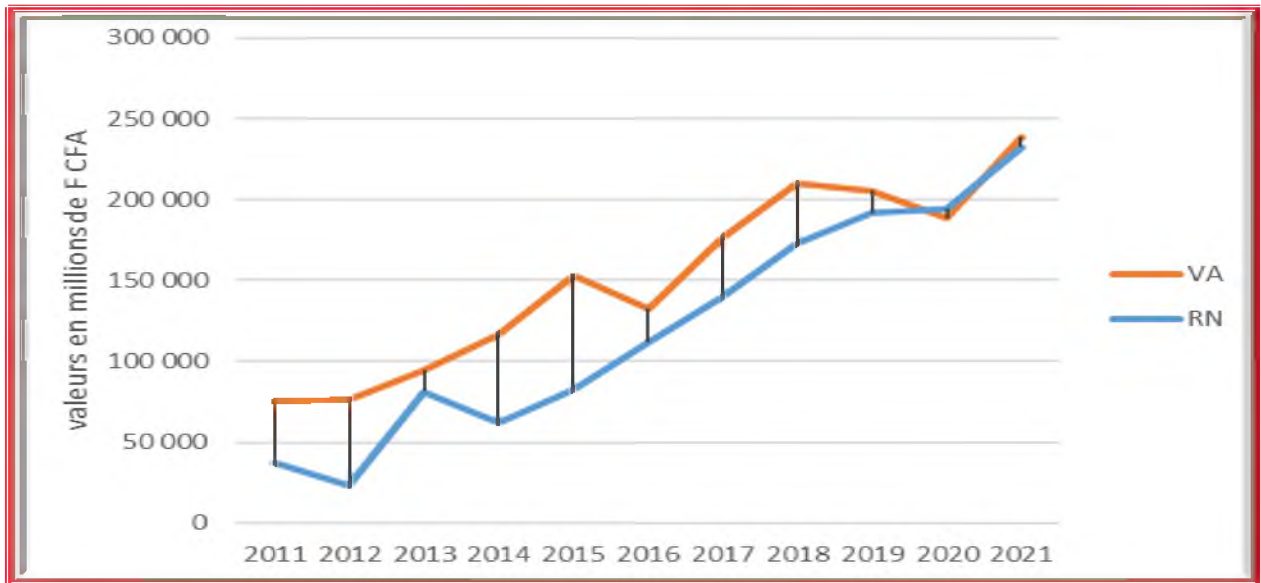
Graphique 4 : Evolution de la valeur ajoutée (VA) consolidé des sociétés d'Etat



Source : DGPE-MDICAPME/rapports de performance des sociétés d'Etat 2011-2021

L'analyse du graphique 4 indique une variation en dents de scie de la valeur ajoutée (VA) entre 2011 et 2021 quoiqu'en croissance. Cette tendance haussière enregistrée sur la période témoigne de la bonne contribution des sociétés d'Etat à la création de richesse au plan national.

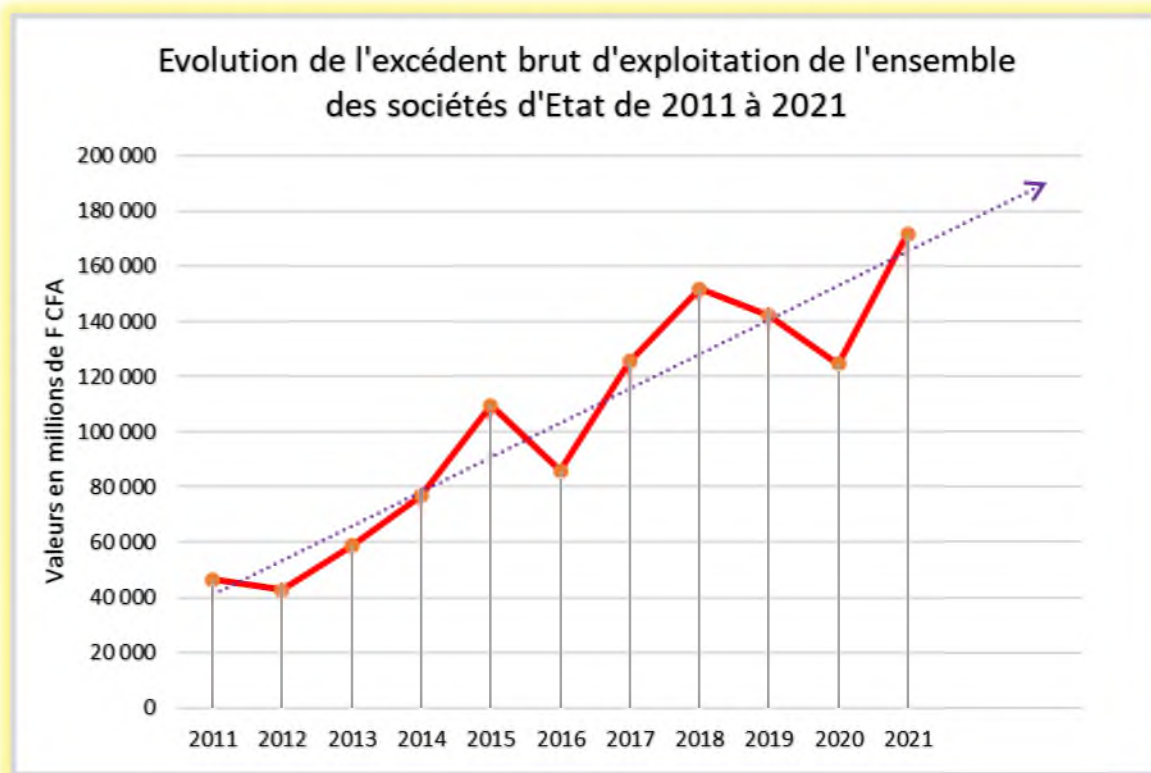
Graphique 5 : Evolution comparée de la valeur ajoutée et du résultat net consolidés des sociétés d'Etat de 2011 à 2021



Source : DGPE-MDICAPME/rapports de performance des sociétés d'Etat 2011-2021

L'analyse du graphique 5 révèle un parallélisme relatif dans l'évolution de la valeur ajoutée (VA) et du résultat net (RN) des sociétés d'Etat sur la période 2011-2019. Après 2019, le résultat net s'est mesuré à la valeur ajoutée à un écart infinitesimal près. Il convient de relever que le résultat net illustré intègre celui des établissements publics de prévoyance social (EPPS) qui n'ont pas subi au même titre, la double crise sécuritaire et sanitaire à partir de 2019. Les mesures de résilience mises en place par les sociétés d'Etat à travers les plans de continuité d'activités (PCA) pour certaines d'entre elles en vue de contenir les effets de la crise et de continuer à assurer le service public ont impacté négativement leur valeur ajoutée à partir de 2018. Cependant, après 2020, la valeur ajoutée s'est améliorée pour se remettre parallèlement au niveau du résultat net consolidé.

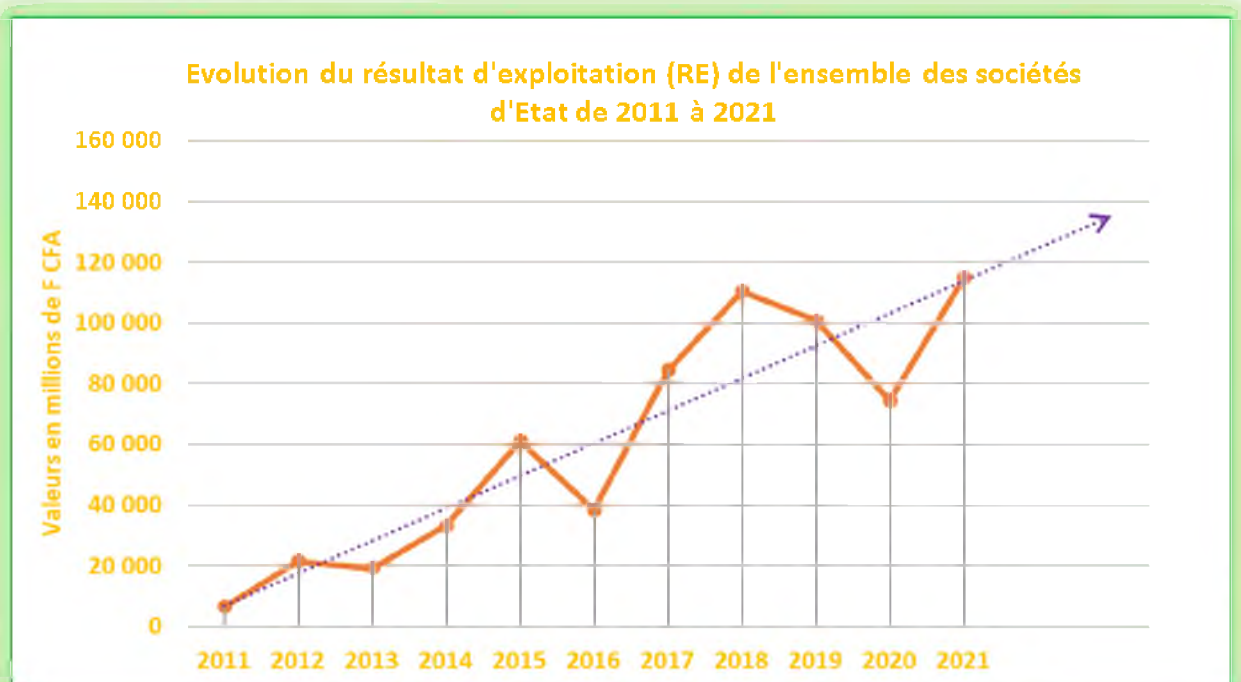
Graphique 6 : Evolution de l'EBE consolidé des sociétés d'Etat de 2011 à 2021



Source : DGPE-MDICAPME/rapports de performance des sociétés d'Etat 2011-2021

Le graphique 6 révèle une variation en dents de scie de l'excédent brut d'exploitation (EBE) des dix-neuf (19) sociétés d'Etat avec une tendance haussière sur la période 2011-2021. L'évolution de l'EBE reste satisfaisante et indique que les sociétés d'Etat génèrent globalement, par leur cœur de métier, un flux financier qui garantit leur viabilité économique.

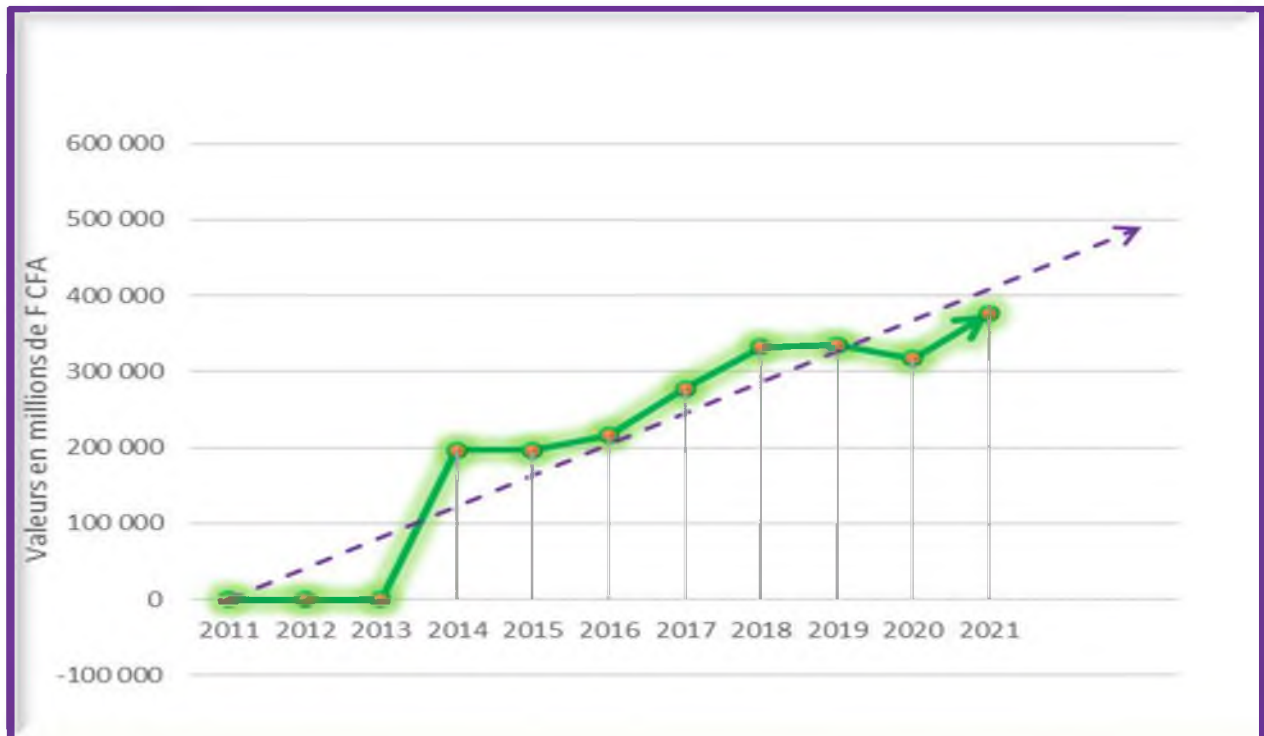
Graphique 7 : Evolution du résultat d'exploitation (RE) de l'ensemble des sociétés d'Etat de 2011 à 2021



Source : DGPE-MDICAPME/rapports de performance des sociétés d'Etat 2011-2021

Le résultat d'exploitation (RE) des dix-neuf (19) sociétés d'Etat présente une tendance haussière entre 2011 et 2021 traduisant une meilleure performance de l'exploitation desdites sociétés. Toutefois, des contreperformances ont été enregistrées sur la période sous revue notamment en 2016, en 2019 et en 2021 où des baisses importantes du résultat d'exploitation ont été enregistrées.

Graphique 8: évolution consolidée de la contributions des sociétés d'Etat au PIB 2011-2021



Source : DGPE-MDICAPME/rapports de performance des sociétés d'Etat 2011-2021

Le graphique 8 illustre la place qu'occupent les sociétés d'Etat dans l'économie nationale. La tendance positive confirme leur apport satisfaisant à la création de valeur dans notre pays.

B. LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE PREVOYANCE SOCIALE

Cette catégorie d'établissements regroupe la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Le chiffre d'affaires de ces établissements, qui représente l'ensemble des produits, est passé de **268,722 milliards** en 2020 à **306,175 milliards de F CFA** en 2021, soit un accroissement de **37,453 milliards de F CFA**.

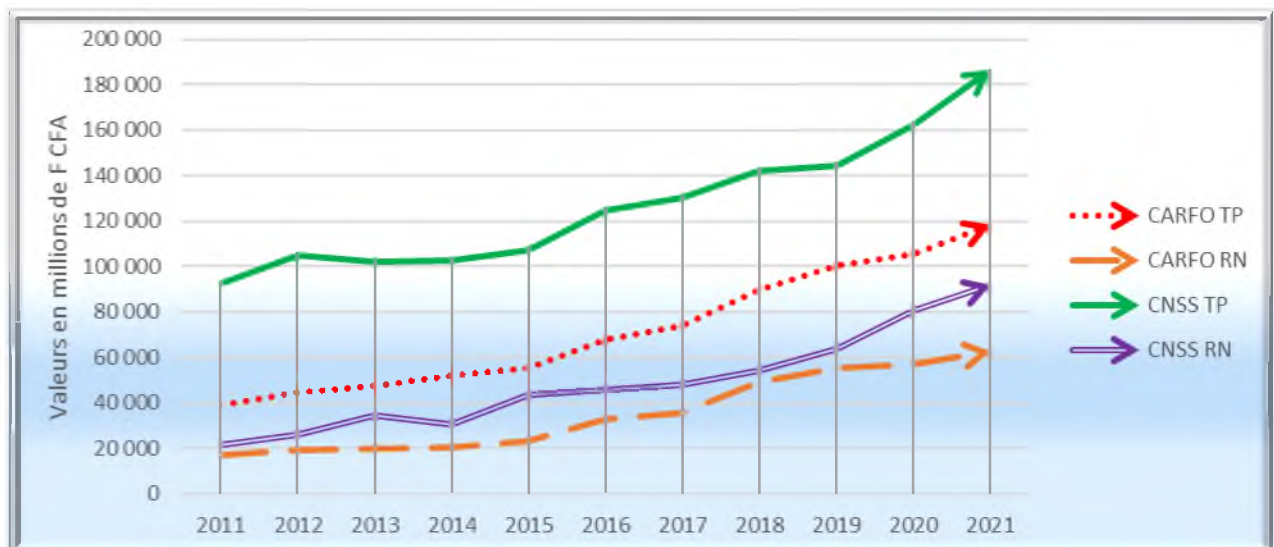
Le résultat net global des trois (03) Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS) s'établit à **154,442 milliards** en 2021 contre **137,614 milliards de F CFA** en

2020, soit une progression de **16,828 milliards de F CFA** en valeur absolue et **12,23%** en valeur relative.

Les charges de personnel des trois (03) EPPS sont passées de **12,147 milliards de F CFA** en 2020 à **13,344 milliards de F CFA** en 2021, soit une hausse de **1,197 milliard de F CFA**.

A titre illustratif, le graphique suivant indique les tendances des données agrégées sur les EPPS.

Graphique 9: Evolution comparée du total produits (TP) et du résultat net (RN) de la CARFO et de la CNSS de 2011 à 2021.



Source : DGPE-MDICAPME/rapports de performance des sociétés d'Etat 2011-2021

Le graphique 9 présente l'évolution comparée du total produit (TP) et du résultat net (RN) de la CARFO et de la CNSS sur la période 2011-2021. Les données de la CNAMU n'ont pas été prises en compte dans le graphique compte tenu du fait qu'elle est en phase d'opérationnalisation.

Le graphique indique que la CNSS réalise plus de produits d'exploitation que la CARFO sur la période de référence. La maîtrise des charges de personnel des deux EPPS leur permettront d'améliorer significativement leur résultat net.

Le total de leur produits et de leur résultat net évoluent parallèlement et présentent une tendance haussière. Si pour la CNSS, la tendance du résultat net semble en hausse importante à partir de 2019, il n'en est pas le cas pour la CARFO dont l'accroissement moyen semble modéré et table à 13% entre 2019 et 2021 contre 44% pour la CNSS.

La CNAMU, créée en 2018, a poursuivi son opérationnalisation à travers l'élaboration d'un plan stratégique assorti d'un plan d'actions dont la mise en œuvre permettra à l'établissement d'assurer ses missions de service public.

TABLEAU DE LA SITUATION ECONOMIQUE D'ENSEMBLE DES SOCIETES D'ETAT (valeurs en millions de FCFA)

SOCIETES	2021								2020								2019								
	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN	
					BEN	DEF							BEN	DEF							BEN	DEF			
Sociétés d'Etat																									
ACOMOD-BURKINA	235	13	-181	-217		77	195	61	167	22	-173	-189	18		195	72	279	131	-63	-90	34		194	84	
AGETEER	812	582	144	75	107		438	67	340	142	-276	-314		297	418	72	777	534	108	59	108		425	66	
Agetib	648	417	175	125	110		242	335	581	357	127	131	130		230	282	573	386	156	154	112		230	183	
BUMIGEB	1 280	4 570	3 470	776	367		1 099	750	1 175	4 540	3 497	570	275		1 043	506	1 571	2 133	1 139	580	378		993	711	
CEGECI	5 589	875	396	149	42		480	267	1 681	604	131	-39	156		473	346	1 594	951	514	331	226		437	420	
LA POSTE BF	26 542	12 494	4 421	3 325	2 321		8 073	1 704	21 988	12 169	3 603	2 417	2 290		8 566	2 615	20 845	8 488	101	3 763	1 727		8 387	2 614	
LNBTB	4 289	2 498	1 100	833	410		1 398	848	2 970	1 952	522	168	80		1 431	878	3 304	2 098	974	524	250		1 124	843	
LONAB	200 286	40 464	34 069	32 749	24 627		6 395	40 509	148 146	29 567	23 098	21 648	16 107		6 469	28 780	156 552	32 025	26 004	24 669	18 796		6 021	31 716	
MINOFA	3 165	126	24	60	25		102	77	2 058	154	29	48	12		126	41	1 325	-114	-220	-201		250	106	50	
ONEA	54 597	28 009	14 956	6 570	3 826		13 054	3 304	50 217	26 147	14 166	7 010	3 790		11 980	5 821	47 266	28 393	16 133	7 777	4 660		12 261	2 537	
SBT	1 340	1 098	521	188	167		578	14	985	1 750	1 219	1 211	513		532	55	16	2 680	2 210	1 040		170	470	65	
SEPB	318	296	189	117	128		107	36	237	181	68	72	70		113	29	17	223	141	26	26		82	3	
SOEMAB	227	-48	-445	-503		427	398	24	106	-202	-658	-756		766	455	46	361	510	76	11	25		434	31	
SONABEL	234 683	72 615	46 731	11 089	5 049		25 883	41 463	212 604	60 789	35 103	4 739	561		25 687	39 349	195 855	58 732	34 313	7 239	2 266		24 419	33 372	
SONABHY	794 441	70 509	63 655	57 487	39 749		6 853	280 124	651 938	49 103	42 675	36 801	32 503		6 428	232 569	693 995	63 695	57 862	52 792	41 876		5 833	256 764	
SONAGESS	2 287	532	-111	-220	149		643	230	2 553	-57	-773	-861	62		716	315	2 787	645	-39	-133	345		684	241	
SONATER	652	-162	-527	-680		989	365	88	6 286	739	411	323	62		329	66	1 470	106	-239	-284		284	345	65	
SONATUR	4 542	3 492	2 983	2 855	2 459		508	2 033	3 974	2 165	1 652	1 274	1 101		513	4 485	4 972	3 299	2 768	2 517	2 140		532	3 300	
SOPAFER-B	862	381	143	64	88		238	108	865	431	196	105	86		235	128	897	388	163	106	89		224	89	
Sous-Total I	1 336 795	238 761	171 713	114 842	79 624	1 493	67 049	372 042	1 108 871	190 553	124 617	74 358	57 816	1 063	65 939	316 455	1 134 456	205 303	142 101	100 880	73 058	704	63 201	333 154	
Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS)																									
CARFO	118 460	NA	NA	NA	62 462		2 351	2 336	105 508	NA	NA	NA	57 127		2 005	520	100 455					55 311		1 685	708
CNAMU	943	NA	NA	NA	118		121	39	645	NA	NA	NA		56	90	26									
CNSS	186 772	NA	NA	NA	91 862		10 872	1 180	162 569	NA	NA	NA	80 487		10 052	1 114	144 368					63 976		9 373	825
Sous total II	306 175	NA	NA	NA	154 442		13 344	3 555	268 722	0	0	0	137 614	56	12 147	1 660	244 823	0	0	0	119 287	0	11 058	1 533	
Total Général (I+II)	1 642 970	238 761	171 713	114 842	234 066	1 493	80 393	375 597	1 377 593	190 553	124 617	74 358	195 430	1 119	78 086	318 115	1 379 279	205 303	142 101	100 880	192 345	704	74 259	334 687	

CA : chiffre d'affaires ; VA : valeur ajoutée ; EBE : excédent brut d'exploitation ; RE : résultat d'exploitation ; CP : charges de personnel ; BEN : bénéfice net ; CBN : contribution au budget national. DEF : déficit. RN : résultat net. * : données issues du référentiel SYSCOHADA



**ETAT D'EXECUTION DES
RESOLUTIONS ET
RECOMMANDATIONS COMMUNES
ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES
SOCIETES D'ETAT ET DES SESSIONS
ANTERIEURES**

A- ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS COMMUNES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

Au cours de la vingt-neuvième (29^{ème}) session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE), tenue les 24 et 25 juin 2021 sous la présidence de **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre**, Président par délégation de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat, des résolutions et recommandations ont été formulées à l'endroit des entreprises publiques en vue d'une gestion efficiente et d'une gouvernance vertueuse.

Certaines recommandations interpellent des départements ministériels et d'autres les sociétés d'Etat et les Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS).

Le point de la mise en œuvre des recommandations individuelles adressées aux entreprises concernées est fait dans leurs rapports de gestion dont une synthèse a été faite dans le présent rapport de performance au titre de l'analyse individuelle par entreprise.

Le point ci-après concerne l'état de mise en œuvre des résolutions et recommandations communes de l'AG-SE adressées aux entreprises ainsi qu'aux tutelles.

A.1 Au titre des sociétés d'Etat et des EPPS

Résolution n°01/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2020

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés dont les comptes ont été approuvés à la 29^{ème} session de l'AG-SE, qui ont procédé à l'affectation des résultats conformément à ladite résolution.

Toutefois, il convient de relever que l'ONEA et l'Agetib n'ont pas procédé au paiement des dividendes respectivement au titre de l'exercice 2019 et 2020.

Résolution n°02/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant fixation des indemnités de fonction des membres des Conseils d'Administration et de l'indemnité forfaitaire mensuelle des Présidents de Conseil d'Administration

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés qui ont procédé au paiement des indemnités pour l'exercice 2021 conformément à la résolution citée.

Résolution n°03/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes

Cette résolution est exécutée par toutes les sociétés qui procéderont au paiement des honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2021 à l'issue de l'approbation des comptes par l'AG-SE.

Résolution n°04/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant fixation des indemnités des membres et des Présidents des comités spécialisés des Conseils d'Administration

Cette résolution a été exécutée par l'ensemble des sociétés.

Résolution n°05/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant approbation des opérations visées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Toutes les sociétés d'Etat ont mis en œuvre la résolution citée.

Résolution n°06/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant attribution de pouvoir

Les sociétés concernées ont mis en œuvre la résolution citée.

Résolution n°09/2021/AG-SE du 25 juin 2021 relative à la convocation des administrateurs aux sessions des Conseils d'Administration

La résolution citée est partiellement mise en œuvre. En effet, l'analyse des rapports de gestion des sociétés révèle que sur vingt-deux (22) sociétés, treize (13) ont procédé à la mise en œuvre de la résolution citée et neuf (09) ont convié des administrateurs dont les mandats sont irréguliers. Il s'agit de l'AGETEER, du

BUMIGEB, du LNBTP, de la LONAB, de la SBT, de la SOGEMAB, de la SONABEL, de la SONABHY et de la SOPAFER-B.

Résolution n°11/2021/AG-SE du 25 juin 2021 relative à la mise en œuvre des décisions de l'AG-SE

En exécution de la résolution citée, les sociétés d'Etat ont pris des dispositions idoines pour la mise en œuvre des décisions issues des sessions de l'AG-SE. Un point de la mise en œuvre desdites décisions est fait dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de chaque société à l'AG-SE.

En ce qui concerne la définition des sanctions pour le cas des non-respects des décisions de l'AG-SE, un cabinet a été recruté par le Ministère en charge du commerce pour la relecture des textes régissant les sociétés d'Etat qui définira les sanctions relatives à la non-application des décisions de l'AG-SE.

Résolution n°12/2021/AG-SE/MINEFID du 25 juin 2021 relative à la correction d'erreurs significatives impactant les comptes des sociétés d'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, le CEGECI a soumis des propositions d'apurement de ses comptes à la tutelle financière qui sont en cours d'analyse.

Aussi, LA POSTE BF a conduit un audit pour l'apurement de ses comptes et dont le rapport est disponible. Des travaux sont en cours en vue de la soumission des propositions d'apurement des comptes à la tutelle financière.

Par ailleurs, il convient de relever que la CNSS a procédé à la correction d'erreur portant sur les comptes des gestions "I" et "T" au titre de l'exercice 2021. Cette correction n'a pas fait l'objet d'une démarche auprès de la tutelle financière.

A.2. Au titre des tutelles

Au titre du Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises

Résolution n°07/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant adoption de la stratégie de gestion des sociétés d'Etat

En application de la résolution citée le Ministère en charge du commerce a transmis le document de stratégie de gestion aux acteurs concernés. En outre, il a organisé en collaboration avec le Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat un atelier de sensibilisation et d'appropriation de ladite stratégie par les parties prenantes.

Résolution n°08/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant évaluation de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat

En application de la résolution citée, le Ministère en charge du commerce en collaboration avec le Haut Comité chargé du Suivi de l'application du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat a procédé au recrutement d'un cabinet chargé de l'évaluation du code en avril 2022. Le processus de réalisation de l'étude est en cours.

Résolution n°10/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant mise en place d'un programme de certification des administrateurs des sociétés d'Etat

En application de la résolution citée, le Ministère en charge du commerce a entamé le processus de recrutement d'un cabinet en vue de mettre à la disposition de l'Etat, un programme de certification des administrateurs.

Par ailleurs, il a pris des dispositions pour le renforcement continu des capacités des administrateurs des sociétés d'Etat à travers la tenue de la formation annuelle des administrateurs, session 2021.

Résolution n°50/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant mise en place d'un cadre de concertation des administrateurs des sociétés d'Etat

En exécution de la résolution citée, le Ministère en charge du commerce a élaboré une note technique décrivant la démarche de la mise en place dudit cadre et un projet de texte régissant son fonctionnement. Le processus de validation et d'adoption du projet de texte dans une démarche participative des acteurs concernés est en cours.

Résolution n°53/2021/AG-SE du 25 juin 2021 relative à la restructuration des agences de Maîtrises d'Ouvrage Publiques Délégées (MODP)

En exécution de la résolution citée, le Ministère en charge du commerce a engagé les démarches en vue du recrutement d'un cabinet pour la réalisation d'une étude de restructuration des MODP. Une rencontre de validation des termes de référence du recrutement du cabinet chargé de l'étude de restructuration des MODP s'est tenue le 25 mai 2022 avec les structures parties prenantes.

Au titre du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Le Ministère en charge des finances a fait le point de trois (03) recommandations à savoir celles relatives à :

- l'opérationnalisation du dispositif d'élaboration et d'adoption des contrats plans entre l'Etat et les sociétés d'Etat dont la signature des textes d'application est en cours ;
- l'accompagnement de la CARFO dans la mise en œuvre de son plan de décaissement qui a bénéficié d'un débloqué de 84 500 000 000 F CFA en 2021 ;
- l'accompagnement du BUMIGEB dans l'apurement de ses dettes fiscales et sociales dont l'apurement des dettes fiscales est en cours après l'apurement des dettes sociales.

Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Résolution n°51/2021/AG-SE du 25 juin 2021 relative à la prise de décision sur l'exploitation de la SOGEMAB

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, le Ministère en charge de la santé a procédé à la mise en place d'un comité interministériel qui a élaboré un projet de rapport circonstancié soumis à la hiérarchie pour examen.

Ledit projet doit être ensuite soumis à une session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat pour décision à prendre.

Toutefois, il convient d'indiquer que conformément à la réglementation, l'examen de ce rapport devrait intervenir dans les quatre (04) mois suivant la tenue les 24 et 25 juin 2021 de la 29^{ème} session de l'AG-SE.

Au titre du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques

Résolution n°52/2021/AG-SE du 25 juin 2021 relative à la gestion des stocks et du personnel de la SONAGESS

Le Ministère en charge de l'agriculture n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la résolution citée.

Au titre du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement

Le Ministère en charge des infrastructures a indiqué la mise en place d'un cadre d'échanges entre administrateurs et l'application de la résolution relative à la convocation des administrateurs. Toutefois, il convient de relever que le compte rendu de la rencontre entre administrateurs et chef de département n'a pas été transmis au secrétariat technique de l'AG-SE.

Au titre du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement

Recommandation relative à l'état des lieux des infrastructures hydrauliques existantes en vue de mettre en place une politique de maintenance desdites infrastructures et à l'élaboration d'un programme pour la construction de nouveaux barrages

Le Ministère en charge de l'eau a relevé que la recommandation citée est en cours de mise en œuvre. En effet, un inventaire des retenus d'eau au Burkina Faso est prévu être réalisé courant 2022. Le processus a déjà démarré par l'acquisition des matériels et l'élaboration des modules de formation des enquêteurs.

Toutefois, il convient de relever que le Ministère en charge de l'eau n'a pas fait le point de l'élaboration d'un programme de construction de nouveaux barrages conformément à la recommandation citée.

Ministère de la Communication, des Relations avec le Parlement, de la Culture, des Arts et du Tourisme

Le Ministère en charge de la communication a relevé la mise en place d'un cadre d'échanges entre administrateurs et l'application de la résolution relative à la convocation des administrateurs. Toutefois, il convient de signaler que le compte rendu de la rencontre entre administrateurs et chef de département n'a pas été transmis au secrétariat technique de l'AG-SE.

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

Le Ministère en charge du travail a relevé la mise en œuvre de la résolution relative à la convocation des administrateurs.

**Ministère de la Transition Digitale,
des Postes et des Communications Electroniques**

Le Ministère en charge des postes a relevé la mise en œuvre de la résolution relative à la convocation des administrateurs.

Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière

Recommandation relative à l'accompagnement de la Société de Gestion du Patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) dans la réalisation des projets ferroviaires

Le Ministère en charge des transports a indiqué son incompétence à prendre certaines décisions pour l'accompagnement de la SOPAFER-B dans la réalisation des projets ferroviaires. Il a souhaité l'intervention des plus hautes autorités sur le sujet.

Ministère des Mines et des carrières

Le Ministère en charge des mines a relevé la mise en œuvre de la résolution relative à la convocation des administrateurs. Il a également indiqué l'apurement des sociales du BUMIGEB suite à l'accompagnement de la tutelle financière et le processus en cours de l'apurement des dettes fiscales de la sociétés. En rappel, ces dettes sont nées de la privatisation partielle du BUMIGEB en 2008.

Au titre du Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de des Affaires Foncières

Recommandation relative à la production d'un rapport en Conseil de Cabinet de concert avec la tutelle technique, sur les risques que la SONATUR encourt notamment en matière de cessation d'activités du fait des difficultés de mobilisation du foncier

Le Ministère en charge de l'urbanisme n'a pas fait le point de la recommandation citée. Toutefois, la SONATUR a relevé qu'en exécution de la recommandation citée, un rapport a été élaboré et transmis par lettre n°2022-0087/DG-SONATUR du 1^{er}

mars 2022 au Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat en vue de sa soumission en Conseil de Cabinet.

B- SUIVI DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'AG-SE

Ce suivi porte sur la mise en œuvre des résolutions et recommandations formulées lors de sessions **antérieures à la 29^{ème} AG-SE** et qui n'avaient pas été mises en œuvre.

B1. Au titre de la 28^{ème} session de l'AG-SE tenue les 25 et 26 juin 2020

Résolution n°07/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant mise en place de cadres d'échanges avec les administrateurs au sein des départements ministériels

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, les Ministères en charge du commerce, des finances et de l'agriculture ont tenu respectivement la rencontre d'échanges avec les administrateurs du département le 31 mars, le 25 et 30 mai 2022.

Toutefois, il convient de relever que les autres tutelles n'ont pas transmis les comptes rendus de la tenue de leur rencontre d'échanges entre administrateurs et chefs de département ministériel.

Résolution n°09/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant régularisation des mandats des administrateurs au sein des conseils d'administration des sociétés d'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, des dispositions ont été prises par les Présidents de Conseil d'Administration (PCA) de concert avec les tutelles techniques pour régulariser les mandats d'administrateurs de leur société.

Toutefois, la situation au 31 décembre 2021 révèle que sur cent quatre-vingt-quinze (195) mandats d'administrateurs, vingt (20) mandats présentent une irrégularité dans neuf (09) entreprises. Il s'agit de l'AGETEER, du BUMIGEB, du LNBTP, de la LONAB, de la SBT, de la SOGEMAB, de la SONABEL, de la SONABHY et de la

SOPAFER-B. Il sied de relever que tous les neuf (09) mandats d'administrateurs de la SOGEMAB sont expirés.

Résolution n°10/2020/AG-SE du 26 juin 2020 relative à la soumission des rapports de gestion des conseils d'administration aux commissaires aux comptes

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette résolution, dix-neuf (19) sociétés ont transmis à leurs commissaires aux comptes les rapports de gestion du conseil d'administration conformément à la résolution citée. Toutefois, le BUMIGEB et la SONABHY n'ont pas fait le point de la mise en œuvre de la résolution. Par ailleurs le commissaire aux comptes de la SEPB a relevé n'avoir pas reçu le rapport de gestion du conseil d'administration au moment de ses travaux.

Résolution n°11/2020/AG-SE du 26 juin 2020 relative à la définition de critères d'octroi de la prime de bilan au sein des sociétés d'Etat

En exécution de cette résolution, le Ministère en charge du commerce a procédé à la mise en place d'une équipe interministérielle chargée de définir les critères d'octroi de la prime de bilan au sein des sociétés d'Etat.

A cet effet, un avant-projet de décret portant encadrement de la prime de bilan a fait l'objet d'examen par les parties prenantes lors d'une rencontre tenue le 03 juin 2022. Le projet de texte, à l'issue du processus d'appréciation par les différents acteurs, sera soumis en Conseil des Ministres en vue de son adoption.

Résolution n°12/2020/AG-SE du 26 juin 2020 relative à la mise en place d'un dispositif de recouvrement des créances et d'apurement des dettes des sociétés d'Etat

Les sociétés ont relevé dans leurs rapports de gestion avoir mis en œuvre la résolution citée. Toutefois, un dispositif de recouvrement des créances et d'apurement des dettes n'est pas formalisé dans ces sociétés.

Au titre de la tutelle financière

Recommandation relative à l'accompagnement de la CARFO en lui facilitant l'accès aux ressources de son compte Trésor et nécessaires à la mise en œuvre de ses activités

En exécution de la recommandation citée, le ministère en charge des finances a relevé que sur un montant souhaité de 110 000 000 000 F CFA en 2021, 84 500 000 000 FCFA a été effectivement décaissé suivant le plan de décaissement annuel.

Au titre de la 27^{ème} session de l'AG-SE tenue les 28 et 29 juin 2019

Résolution n°008/2019/AG-SE du 29 juin 2019 portant finalisation du canevas type de contrat d'objectifs des Directeurs Généraux des sociétés d'Etat et des Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS)

En exécution de cette résolution, le Ministère en charge du commerce a actualisé le projet de canevas-type de contrat d'objectifs et transmis ledit projet au Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (SGG-CM) en vue de la programmation du Conseil de Cabinet y relatif.

Résolution n°039/2019/AG-SE/SONABHY du 29 juin 2019 portant augmentation de capital de la SONABHY

En exécution de cette résolution, la SONABHY a procédé à l'augmentation de son capital social qui est passé de 3 milliards à 20 milliards de F CFA au titre de l'exercice 2021. Toutefois, il convient de relever qu'elle n'a pas actualisé ses statuts particuliers par la prise d'un décret en Conseil des Ministres conformément à la réglementation en vigueur.

Recommandation relative à l'élaboration d'un rapport en Conseil de Cabinet portant sur l'encadrement des modalités de fixation et d'ajustement des rémunérations des membres des Conseils d'Administration des sociétés d'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, le Ministère en charge du commerce a actualisé le projet de rapport en Conseil de Cabinet qui a été transmis au SGG-CM en vue de son examen.

Au titre de la 26^{ème} session de l'AG-SE tenue les 28 et 29 juin 2018

Recommandation n°001/2018/AG-SE du 29 juin 2018 portant levée des réserves des commissaires aux comptes

Cette recommandation a concerné le BUMIGEB, le CEGECI, la CNSS et LA POSTE BF.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, les comptes du BUMIGEB et de la CNSS ont été certifiés sans réserve au titre de l'exercice 2021.

Cependant, les comptes de l'exercice 2021 du CEGECI et de LA POSTE BF ont été certifiés sous réserves.

Par ailleurs, il convient de relever que les comptes de l'exercice 2021 de la LONAB, de la SONABHY, de la SONAGESS et de la SONATER ont été certifiés sous réserve par leurs commissaires aux comptes.

Au titre de la 25^{ème} session de l'AG-SE tenue les 29 et 30 juin 2017

Recommandation n°001/2017/AG-SE du 30 juin 2017 portant élaboration d'un référentiel d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des contrats plans entre l'Etat et les sociétés d'Etat

En exécution de cette recommandation, le Ministère en charge des finances a relevé que l'arrêté portant création du comité technique d'examen des contrats-plans (COTE-COP) est en cours de signature.

Il a indiqué que ses services techniques ont poursuivi l'examen des contrats plans dans l'attente de la signature de l'arrêté susvisé. Ainsi, le contrat plan entre l'Etat et LA POSTE BF a déjà été examiné et les travaux d'examen du contrat plan entre l'Etat et le BUMIGEB sont en cours.

**ANALYSE INDIVIDUELLE DE LA
PERFORMANCE DES
ENTREPRISES**

SOCIETES D'ETAT

AGENCE DE CONSEIL ET DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE EN BATIMENT ET AMENAGEMENT URBAIN (ACOMOD- BURKINA)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégée en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-BURKINA) est une société d'Etat créée par décret n°2010-745/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 08 décembre 2010 avec un capital social de 312 000 000 de F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par Décret n°2010-746/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 08 décembre 2010.

Les activités de l'agence sont principalement régies par décret n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 abrogeant le décret n°2008-374/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2008 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée. Elle a pour missions d'exécuter pour le compte de l'Etat, de ses démembrements et de tout organisme de droit public ou privé, des projets et programmes dans les principaux domaines suivants :

- les travaux d'infrastructures en bâtiments ;
- les travaux d'aménagement urbain ;
- les études, l'appui-conseil et le suivi des travaux ;
- les équipements industriels.

L'exercice 2021 de l'ACOMOD-BURKINA s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Nimouindonné Robert LOUE** nommé par décret n°2016-271/PRES/PM/MHU du 26 avril 2016. Il totalise cinq (05) ans huit (08) mois au 31 décembre 2021 au sein de la société. Toutefois, il a été remplacé par **Monsieur Diodama Gaston KABORE**, Directeur Technique de la société assurant l'intérim de la Direction Générale.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	24	21	24	03
Permanent	20	18	18	02
Agent provenant de l'Etat	04	03	06	01
Occasionnels (Contractuel)	00	00	00	00
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	157 399 434	178 127 292	178 729 313	-20 727 858
Cotisations Sociales	20 554 095	21 017 195	14 765 257	-463 100
Dettes sociales	8 154 585	6 031 129	5 280 768	2 123 456

L'effectif total de l'agence est passé de vingt-un (21) agents en 2020 à vingt-quatre (24) agents en 2021 suite au recrutement de trois (03) agents.

La masse salariale a enregistré une baisse de 20,727 millions en passant de 178,127 millions en 2020 à 157,399 millions en 2021.

Les dettes sociales ont enregistré une hausse de 35,21% en 2021 du fait de la hausse des revenus des agents à travers les primes d'ancienneté.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2022	2023	2024
Départ à la retraite (effectif)	00	00	01
Prévision de recrutement (effectif)	02	PM	PM
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	5 400 000	PM	PM

L'agence envisage recruter en 2022 deux (02) agents pour l'opérationnalisation du service d'audit interne et le remplacement de l'agent de liaison et de reprographie admis à la retraite en 2021.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

L'ACOMOD-BURKINA a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré au sein de la société en 2021.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social au sein de l'agence est resté serein en 2021. Le personnel est résolument engagé au côté du Directeur Général pour l'atteinte des objectifs assignés à l'agence.

Il sied de relever que le turn over de l'agence s'est dégradé en passant de 6,25% en 2020 à 7,14% en 2021.

Cependant, l'ancien gestionnaire des ressources humaine a traduit l'Agence en justice en 2020 pour motif de rupture abusive de son contrat de travail à durée indéterminée. La procédure judiciaire suit toujours son cours.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

L'ACOMOD-BURKINA ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, elle a relevé que l'élaboration d'un plan stratégique et d'un plan de continuité d'activités est prévue en 2022.

Aussi, elle a amorcé le processus de la mise en place d'une démarche qualité avec la réalisation d'un diagnostic qualité relatif à la norme ISO 9001 version 2015.

Toutefois, il convient d'inviter la société à intégrer le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et aller vers la certification à travers l'opérationnalisation de la démarche qualité.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires et une (01) session extraordinaire au cours de l'exercice 2021. Il sied de relever que les convocations des membres du conseil d'administration et la transmission des comptes rendus aux autorités de tutelle ont été faites dans les délais requis.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 14 au 18 juin et du 22 au 26 novembre 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été régulièrement transmis aux autorités compétentes.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ACOMOD-BURKINA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne à l'exercice 2021. En effet, sur six (06) recommandations formulées, quatre (04) ont été exécutées, une (01) est en cours de mise en œuvre et une (01) non réalisée à savoir celle relative à la numérotation chronologique des fiches de sorties de carburant.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne de l'ACOMOD-BURKINA est assuré par le service du contrôle interne.

Au cours de l'exercice sous-revue, le service du contrôle interne a réalisé des missions d'audit sur l'évaluation de la mise en œuvre du plan de mitigation des

risques, le suivi de la mise en œuvre des recommandations, le suivi des frais de missions et le suivi de la gestion du carburant.

Au terme de ces missions, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- diligenter la mise en œuvre des activités concourant au traitement des risques non encore traités ou partiellement traités ;
- diligenter la mise en œuvre des recommandations en cours et/ou non mises en œuvre ;
- élaborer des rapports mensuels sur la gestion du carburant.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'agence a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2021. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées par le commissaire aux comptes, trois (03) ont été mises en œuvre et deux (02) non exécutées à savoir :

- élaborer un manuel de procédures comptables des activités de Maitrise d'Ouvrage Délégué (MOD) ;
- élaborer le « plan comptable d'entité (PCE) ».

Aussi, il sied de relever que l'ACOMOD-Burkina a reçu un audit fiscal en 2020 qui a recommandé de procéder à la détermination du pourcentage de déduction à appliquer sur la TVA déductible conformément à la réglementation. Toutefois, le point de la mise en œuvre de cette recommandation n'a pas été fait par l'ACOMOD-BURKINA.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de l'ACOMOD-BURKINA a été assuré par le cabinet d'Audit Conseil et de Service (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ACOMOD-BURKINA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit. En effet, sur six (06) recommandations formulées, deux (02) ont été entièrement mises en œuvre et trois (03) sont en cours de mise en œuvre à savoir :

- élaborer un plan stratégique ;
- soumettre les documents sur la situation financière de la société au commissaire aux comptes avant leur transmission au conseil d'administration ;
- diligenter la mise en place des outils du CBPGSE.

La recommandation non mise en œuvre concerne la relecture du manuel de procédures administratives, financières et comptables en conformité avec les textes législatifs et règlementaires.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit de l'ACOMOD-BURKINA a effectué des missions au cours de l'exercice 2021 à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- soumettre à bonne date aux administrateurs les états financiers sur lesquels le commissaire aux comptes a émis son projet d'opinion ;
- diligenter la relecture du statut du personnel ;
- recruter un juriste et un Gestionnaire des Ressources Humaines (GRH) au profit de l'Agence.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Les corps de contrôle de l'Etat n'ont pas effectué de mission d'audit au sein de l'agence au titre des exercices antérieurs à 2021.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'ACOMOD-BURKINA a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2021.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

L'ACOMOD-BURKINA a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté, le plan de passation des marchés et le code d'éthique et de déontologie des employés, l'agence ne dispose d'aucun autre outil du dispositif de contrôle interne. A cet effet, il convient d'inviter l'ACOMOD-BURKINA à diligenter la mise en place des outils non encore élaborés et à mettre à jour sa cartographie des risques.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait cas de la signature d'une convention réglementée au cours de l'exercice 2021. Toutefois, elle a relevé des conventions conclues au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2021 et qui ont produit des effets d'un montant total de 187 844 212 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1. Evolution des grandes masses du bilan**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	266 423	352 846	360 956
Ressources stables	19 540 068	19 513 706	18 877 024
Actif immobilisé net	19 349 455	19 213 859	18 932 995
Actif circulant	976 360	652 545	560 072
Passif circulant	7 592 734	6 075 178	5 692 577
Trésorerie actif	6 806 986	5 722 480	5 437 489
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	27 132 802	25 588 884	24 930 557

L'analyse du tableau des grandes masses du bilan indique :

- une baisse des capitaux propres entre 2020 et 2021 suite au résultat déficitaire enregistré au cours de l'exercice sous revue ;
- une légère augmentation de l'actif immobilisé en 2021 comparativement à 2020 du fait de l'acquisition du matériel de transport et de l'augmentation des immobilisations financières ;
- une hausse de l'actif circulant et du passif circulant entre 2020 et 2021 du fait respectivement de l'accroissement du montant des autres débiteurs divers et de l'augmentation des reliquats des fonds délégués reçus pour les travaux restant des différents projets.

IV.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,00	1,01	1,02
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	-474,11	557,66	N/A
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	-302,59%	153,12%	45,04%

L'analyse du tableau ci-dessus indique que le ratio de financement des emplois stables est resté relativement constant et égal à l'unité sur la période de référence. Ce qui traduit que les ressources stables couvrent les emplois stables.

Par ailleurs, l'autofinancement s'est détérioré en passant de 153,12% en 2020 à -302,59% en 2021 suite à la baisse significative des revenus financiers en 2021.

IV.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	-28,72%	5,19%	9,35%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,98%	1,38%	1,45%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,01	1,01	1,01
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,03	1,05	1,05
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,90	0,94	0,96

Les ratios de performance financière de l'ACOMOD-BURKINA se sont détériorés entre 2020 et 2021. En effet, le taux de rentabilité financière s'est dégradée passant de 5,19% en 2020 à -28,73% en 2021, consécutive au déficit enregistré en 2021.

Toutefois, le ratio de solvabilité générale demeure supérieur à l'unité montrant que la société peut faire face à ses engagements à court terme.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	235 344	167 043	279 114
Valeur ajoutée	13 421	22 440	131 296
Charges de personnel	194 638	195 199	194 183
Excédent brut d'exploitation	-181 216	-172 759	-62 887
Résultat d'exploitation	-217 131	-188 792	-89 643
Résultat financier	141 604	154 823	139 469
Résultat des activités ordinaires	-75 526	-33 970	49 826
Résultat hors activités ordinaires	00	58 566	-94
Résultat net	-76 526	18 327	33 733

L'analyse du tableau montre une détérioration des soldes de gestion de l'agence en 2021. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation se sont détériorés du fait de la constitution d'une provision relative aux primes et gratification à verser au personnel pour un montant de 101 295 391 F CFA.

Aussi, le résultat financier s'est détérioré en passant de 154,823 millions de F CFA en 2020 à 141,604 millions de F CFA en 2021.

Ainsi, le résultat net est déficitaire de 76,526 millions de F CFA contre un résultat bénéficiaire de 18,326 millions de F CFA en 2020.

IV.3.ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	40,89%	-40,15%	15,75%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-40,19%	-82,91%	-3,45%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	1450,20%	869,87%	147,90%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	-51,83%	-164,30%	N/A
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-77,00%	-103,42%	N/A

L'analyse du tableau ci-dessus montre un accroissement du chiffre d'affaires de 41% en 2021 suite à l'augmentation du volume d'activités.

Par contre le taux de partage de la valeur ajoutée s'est fortement dégradé en passant de 869,87% en 2020 à 1450,20% en 2021 suite à la baisse de 40% de la valeur ajoutée.

IV.4.ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

A cet effet, il sied d'inviter la société à déterminer les indicateurs spécifiques en vue d'une meilleure appréciation de ses missions de service public.

D'une manière générale, les performances économique et financière de l'ACOMOD-BURKINA se sont dégradées davantage au cours de l'exercice sous revue.

Aussi, il convient de relever l'importance du montant de la provision constituée en 2021 pour le paiement des primes et gratifications au titre d'exercices antérieurs qui a impacté négativement les performances financières de la société.

L'avis de l'AG-SE est nécessaire sur la constitution de cette provision au regard de son incidence sur les comptes de la société.

Par ailleurs, les outils du dispositif de contrôle interne de l'agence peinent à être mis en place. A cet effet, il convient de l'inviter à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre desdits outils.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'ACOMOD-BURKINA a signalé la réception de la lettre de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) relative à la rémunération des comptes de dépôts au Trésor Public au titre de l'année 2021. Ces produits financiers d'un montant de 61 816 174 F CFA ont permis d'améliorer le résultat financier de l'agence.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°013/2021/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ACOMOD-BURKINA a relevé qu'elle a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée. Toutefois, il sied de relever que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 présentent un montant de 12 169 388 F CFA au titre des « dettes-associés-dividendes à payer ».

VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait l'objet de recommandation individuelle lors de la 29^{ème} l'AG-SE.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait le point des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'A-SE.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait le point des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'A-SE.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*TRAORE Bali	Ministère du développement urbain, de l'Habitat et de la ville	Décret n°2019-0669/PRES/PM/MUH/MINE FID du 20/06/2019	2 ans 06 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 19/06/2022
NEBIE Brahyma	Ministère du développement urbain, de l'Habitat et de la ville	Décret n°2019-0257/PRES/PM/MHU/MINE FID du 29/03/2019	2 ans 09 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 28/03/2022
BONTOGO Siméon	Ministère de l'Economie, des Finances et de la	Décret n°2019-0257/PRES/PM/MHU/MINE FID du 29/03/2019	2 ans 09 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le

30^{ème} session de l'Assemblée Générale des sociétés d'Etat

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
	Prospective			28/03/2022
QUENUM Joseph Patrice	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n°2019-0258/PRES/PM/MHU/MINE FID du 29/03/2019	2 ans 09 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 28/03/2022
KABORE Christian	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret N°2021-1001/PRES-/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
KABORE/OUEDRAO GO Kâ Josseline Sonia	Ministère des infrastructures et du Désenclavement	Décret N°2021-1001/PRES-/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Simon	Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion des Langues Nationales	Décret N°2021-0219/PRES-/PM/MINEFID/MUHV du 06/04/2021	09 mois	1 ^{er} mandat en cours
TOUGOUMA Nakaossebgandin Eric	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Décret N°2021-1001/PRES-/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUIYA Adama	Représentant des travailleurs	Décret n°2019-0257/PRES/PM/MHU/MINEFID du 29/03/2019	2 ans 09 mois	1 ^{er} mandat en cours Remplacé par M. TIENDREBEIGO Maxime en CM du 20/04/2022

*Président du conseil d'administration

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le Commissariat aux Comptes de l'ACOMOD-BURKINA est assuré par le cabinet d'Audit-Conseil et Services du Burkina (ACS) nommé par résolution N°032/2015/AG-SE/ACOMOD-BURKINA du 30 juin 2015 et renouvelé par résolution N°037/2020/AG-SE/ACOMOD-BURKINA du 26 juin 2020.

A la date du 31 décembre 2021, il totalise huit (08) ans au sein de la société. Son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2022.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'ACOMOD-BURKINA propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°......2022/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par l'Agence de conseil et de maîtrise d'ouvrage déléguée en bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD-BURKINA).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net déficitaire :	76 526 362 F CFA
Report à nouveau :	-76 526 362 F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N°.....2022/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution N°.....2022/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant fixation des honoraires du commissaire aux comptes

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à deux millions neuf cent cinquante mille (2 950 000) F CFA TTC.

AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX EAU ET EQUIPEMENT RURAL (AGETEER)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER) a été créée par décret n°2009-046/PRES/PM/MEF/MAHRH/MCPEA du 17 février 2009 sous forme de société d'Etat avec un capital social de 413 200 000 F CFA et ses statuts particuliers approuvés par décret n°2009-282/PRES/PM/MAHRH/MEF/MCPEA du 08 mai 2009.

Les activités de l'Agence sont régies par le décret N°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 abrogeant le décret N°2008-374/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2008 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée. Elle a pour objet l'exécution des travaux, à titre de Maître d'Ouvrage Délégué pour le compte de l'Etat et de ses démembrements, des collectivités territoriales, des associations et de tout organisme de droit public ou privé, des projets et programmes dans les principaux domaines suivants :

- les infrastructures hydrauliques et l'aménagement de l'espace rural (aménagements hydro agricoles, barrages et petites retenues, puits et forages, alevinières etc.) ;
- les équipements et constructions rurales ;
- le développement local.

L'exercice 2021 de l'AGETEER s'est déroulé sous la direction de **Monsieur YANOGO Ibrahim**, nommé par décret n°2021-0598/PRES/PM/MEA du 21 juin 2021. Ce dernier totalise six (06) mois au 31 décembre 2021 au sein de la société. Il a été remplacé par **Monsieur Ernest Auguste Guiwassa YELEMOU** en Conseil des Ministres du 06 mai 2022.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF**

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	40	41	42	-1
Permanent	40	41	42	-1
Agent provenant de l'Etat	0	0	0	0
Occasionnels (Contractuel)	12	12	12	0
Autres agents à préciser (Journalier)	0	0	0	0
Masse salariale	320 999 919	327 838 778	326 702 207	-6 838 859
Cotisations Sociales	34 591 190	35 096 764	35 097 600	-505 574
Dettes sociales	41 192 456	2 668 629	21 578 854	38 523 827

Au 31 décembre 2021, l'effectif total de l'AGETEER est de quarante (40) agents contre quarante un (41) en 2020. La masse salariale est en baisse de 6 838 859 F CFA entre 2020 et 2021.

Toutefois, les dettes sociales enregistrent une augmentation de 38 523 827 F CFA au cours de la même période du fait de la constitution d'une provision pour le paiement de prime de bilan au titre de l'exercice 2021.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite (effectif)	0	0	0
Prévision de recrutement (effectif)	5	0	0
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	20 645 076	0	0

L'AGETEER prévoit recruter cinq (05) agents en 2022 en vue de renforcer son effectif.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

L'AGETEER a relevé qu'aucun fait nécessitant une session du conseil de discipline n'a été enregistré au cours de l'année 2021.

II.4. CLIMAT SOCIAL

L'AGETEER a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2021.

Par ailleurs, le turn over de l'agence est resté constant à 1,25% entre 2020 et 2021.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

L'AGETEER a signalé qu'elle n'a pas de prise de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

L'AGETEER ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, elle a entamé le processus d'élaboration de son plan stratégique de développement 2022-2026.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des outils de stratégie de gouvernance.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'agence a relevé la tenue de trois (03) sessions du conseil d'administration au cours de l'exercice 2021 dont une session extraordinaire. Les délais de convocation et de transmission des comptes rendus ont été respectés conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, la Présidente du Conseil d'Administration a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 21 au 23 juin et du 14 au 17 décembre 2021.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes dans les délais requis.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'AGETEER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021.

Sur quarante-sept (47) recommandations formulées, trente-sept (37) ont été réalisées, six (06) sont en cours de mises en œuvre et quatre (04) non exécutées dont principalement :

- veiller à la réalisation des contrôles hiérarchiques entre l'évalué et l'évaluateur à tous les niveaux ;
- soumettre un programme d'activités détaillé à la direction générale et produire un rapport d'activités et d'exécution du budget à la fin de chaque exercice.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne de l'AGETEER est assuré par la Direction de l'audit interne qui a effectué des missions de contrôle au cours de l'exercice 2021. Au terme desdites missions des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées à savoir :

- veiller à ce que des états justificatifs soient joints aux factures ;
- effectuer des contrôles mensuels inopinés de la caisse recette au même moment que la caisse de menu dépense ;
- éviter les morcellements et veiller à l'établissement des bons de commande le cas échéant ;
- mettre en œuvre le plan d'actions de maîtrise des risques.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'AGETEER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2021.

En effet, deux (02) recommandations formulées par le commissaire aux comptes en 2014 et 2016 sont en cours de réalisation à savoir :

- mettre en place des critères spécifiques de déclassement des créances clients et une règle de mise en provision des créances ;
- procéder au recouvrement ou au provisionnement des créances antérieures à 2016.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le Cabinet Rosette NACRO qui assure le commissariat aux comptes de l'AGETEER a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Toutefois, il a formulé deux recommandations à savoir :

- respecter des dispositions du manuel de procédures sur les contrôles ;
- respecter les délais de déclaration et de paiement des retenues à la source sur les prestataires de services.

Par ailleurs, le Groupement SYNEX-CMC a effectué une mission d'audit des marchés publics passés par l'AGETEER portant sur les exercices 2018 et 2019. Aux termes de sa mission, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- transmettre les états d'exécution annuels consolidés du Plan de Passation des Marchés (PPM) à l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) ;
- veiller à ce que les pièces essentielles constitutives dans le contrat soient annexées ;
- veiller à ce que les trois (03) fournisseurs sollicités pour les demandes de cotation soient choisis dans un répertoire de fournisseurs agréés et instaurer une rotation entre fournisseurs de façon à faire participer tous les candidats potentiels.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

L'AGETEER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit.

En effet, sur cinq (05) recommandations formulées, une a été exécutée, trois (03) sont en cours de réalisation et une (01) n'a pas été mise en œuvre à savoir la finalisation et la signature du contrat plan Etat/AGETEER.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit de l'AGETEER a effectué trois (03) missions au cours de l'exercice 2021 à l'issue desquelles des insuffisances ont été relevées et des recommandations formulées en vue d'améliorer la performance de l'AGETEER.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

L'AGETEER n'a pas reçu la visite des corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieurs à 2021.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'AGETEER a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2021.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

L'AGETEER a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté le plan de carrière du personnel, l'AGETEER dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. Il convient d'exhorter l'AGETEER à poursuivre la finalisation du plan de carrière.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'AGETEER n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2021.

IV.ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1.Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	322 708	215 478	512 291
Ressources stables	412 224	215 478	512 291
Actif immobilisé net	104 896	115 569	144 561
Actif circulant	128 825 163	118 803 452	110 133 104
Passif circulant	134 008 309	121 302 433	113 249 671
Trésorerie actif	5 763 678	2 598 890	3 484 298
Trésorerie passif	273 204	0	0
Total bilan	134 693 737	121 517 911	113 761 963

L'analyse du tableau ci-dessus indique une évolution à la hausse des grandes masses du bilan excepté l'actif immobilisé en baisse de 10,673 millions de F CFA suite essentiellement aux amortissements constatés sur les immobilisations corporelles.

Par ailleurs, les capitaux propres sont passés de 215,478 millions en 2020 à 322,708 millions de F CFA en 2021 suite au résultat net bénéficiaire de 107,584 millions de F CFA réalisé.

L'actif circulant est passé de 118,803 milliards en 2020 à 128,825 milliards de F CFA en 2021, soit une augmentation de 8,44% du fait principalement des avances de démarrage perçues.

Le passif circulant a suivi la même tendance haussière en passant de 121,302 milliards en 2020 à 134,008 milliards de F CFA en 2021 en raison de l'accroissement des autres dettes.

IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	3,93	1,86	3,54
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	30,39%	-181,48%	29,51%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration des ratios de l'équilibre financier l'exercice sous revue suite à l'accroissement du chiffre d'affaires et au résultat net bénéficiaire enregistré.

Aussi, le ratio de financement des emplois stables est supérieur à l'unité sur la période de référence traduisant que les ressources stables couvrent les emplois stables.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	33,23%	-137,75%	21,07%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,24%	0,18%	0,45%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,01	1,11	1,00
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,00	1,00	1,00
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,04	0,02	0,03

L'analyse du tableau indique une amélioration d'ensemble des ratios de performance financière de l'AGETEER entre 2020 et 2021. En effet, le taux de rentabilité financière est passé de -1,38% en 2020 à 33,22% en 2021 consécutivement au résultat net bénéficiaire de l'exercice sous revue liée à la hausse du volume d'activités.

Les ratios de solvabilité générale et de liquidité générale sont supérieurs à l'unité traduisant que l'agence peut faire face à ses engagements à moyen et long terme.

Toutefois, la liquidité immédiate reste faible sur la période d'analyse indiquant d'éventuelles tensions de trésorerie à très court terme.

IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	811 971	339 856	776 533
Valeur ajoutée	582 029	142 417	533 606
Charges de personnel	437 655	418 227	425 215
Excédent brut d'exploitation	144 374	-275 810	108 391
Résultat d'exploitation	74 743	-314 162	58 850
Résultat financier	36 547	19 048	31 119
Résultat des activités ordinaires	111 289	-295 114	89 969
Résultat hors activités ordinaires	0	0	21 844
Résultat net	107 230	-296 813	107 931

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration des soldes de gestion de l'AGETEER entre 2020 et 2021 due à la hausse considérable du chiffre d'affaires qui est passé de 339,856 millions à 811,971 millions de F CFA, soit une hausse de 139%.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	138,92%	-56,23%	40,37%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	308,68%	-73,31%	173,43%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	75,19%	293,66%	79,69%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	17,78%	-81,15%	13,96%

L'analyse du tableau ci-dessus révèle une amélioration des ratios de performance économique. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est fortement amélioré en passant de 293,66% en 2020 à 75,19% en 2021.

IV.3. ANALYSE DES INDICATEURS SPECIFIQUES

L'AGETEER n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

En somme, les performances économique et financière de l'AGETEER se sont améliorées au cours de l'exercice sous revue suite à l'augmentation du volume d'activités.

Aussi, il convient de féliciter l'AGETEER pour la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

Toutefois, il sied de relever que les capitaux propres de l'agence demeurent inférieurs au capital social et représentent 78% dudit capital. A cet effet, il convient d'inviter l'AGETEER à redoubler d'efforts en vue d'améliorer ses performances.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'AGETEER a indiqué qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DES RÉSOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution N° 014/2021/AG-SE/AGETEER, portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'AGETEER a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

Résolution N° 026/2021/AG-SE/AGETEER, portant nomination du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

L'AGETEER a procédé à l'exécution de la résolution citée.

VI.2.AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

L'AGETEER n'a pas fait l'objet d'une recommandation lors de la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

L'AGETEER a mis en œuvre l'ensemble des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'A-SE.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

L'AGETEER a mis en œuvre l'ensemble des recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'A-SE.

VIII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*OUBIAN/DERRA Seïmata	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret N°2015-1176/PRES-TRANS/PM/MARHASA/MEF du 16/10/ 2015 R D N°2018-0752/PRES/PM/MEA/MINEFI D/MCIA du 16/08/2018	6 ans 02 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
TRAORE/CARABIRI Rokiatou	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	Décret N°2021-0427/PRES/PM/MEA/MINEFI D du 18/05/2021	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
TRAORE Abdallah Youssef Chahine	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret N°2019-00053/PRES/PM/MEA/MINEFID du 24/01/2019	2 ans 11 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 23/01/2022
DABIRE/SAWADO GO Alizata	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret N°2019-0877/PRES/PM/MEA/MINEFI D/MCIA du 12/09//2019	2 ans 04 mois	1 ^{er} mandat en cours L'intéressée a changé de département ministériel. A remplacer
BARA Soumayila	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2016-416/PRES/PM/MEA/MINEFID du 23/05/2016 R-D N°2019-1033/PRES/PM/MEA/MCIA/MINEFID du 30/10/2019	5 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours Expire le 22/05/2022 A remplacer
OUEDRAOGO Abdoulaye	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	Décret N°2019-0877/PRES/PM/MEA/MINEFI D/MCIA du 12/09//2019	2 ans 04 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Boureima Basile	Association des Municipalités du Burkina	Décret n°2017-0776/PRES/PM/MEA/MINEFID/MCIA du 18/08/2017 R-D N°2021-0428/PRES/PM/MINEFID/ME	4 ans 04 mois	2 ^{ème} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
		A du 19/05/2021		
GUIRO/OUEDRAO GO Antoinette	Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	Décret n°2016-416/PRES/PM/MEA/MINEFID /MCIA du 23/05/2016 R-D N°2020-0066/PRES/PM/MEA/MINEFI D du 29/01/2020	5 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours Expire le 22/05/2022 A remplacer
SAWADOGO Cheick Omar	Représentant des travailleurs	Décret n° 2021-0928/PRES/PM/MEA/MINEFI D/MEA du 17/09/2021	03 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Présidente du Conseil d'Administration (PCA)

IX.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le Commissariat aux Comptes de l'AGETEER est assuré par le Cabinet Rosette NACRO nommé par résolution N°038/2021/AG-SE/AGETEER du 25 juin 2021 à compter de l'exercice 2021. A la date du 31 décembre 2021, il totalise un (01) an au sein de la société.

X.PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'AGETEER propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution N°.....-2022/AG-SE/AGETEER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par l'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	107 229 922	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-761 584 245	F CFA
Report à nouveau	:	-654 354 323	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N°...2022/AG-SE/AGETEEER portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution N°... 2022/AG-SE/AGETEEER portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions trois cent quatre mille (3 304 000) F CFA TTC.

AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA (Agetib)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) a été créée par décret n°2010-394/PRES/PM/MCPEA du 29 juillet 2010 sous forme de société d'Etat avec un capital social de 100 000 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2010-666/PRES/PM/MID/MCPEA/MEF du 19 octobre 2010. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement.

La société a pour objet principal la mise en œuvre des projets d'infrastructures et d'ouvrages spécifiques, notamment routiers, à titre de maître d'ouvrage délégué, pour le compte et au nom de l'Etat, de ses démembrements, des associations, de tout organisme de droit public ou privé et des projets et programmes.

Les activités de l'agence sont principalement régies par décret n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 abrogeant le décret n°2008-374/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2008 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée.

La direction de l'Agence est assurée par **Monsieur Mathieu LOMPO**, nommé par décret n°2018-0773/PRES/PM/MI du 24 août 2018. Il totalise trois (03) ans quatre (04) mois au 31 décembre 2021 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF**

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	26	25	24	01
Permanent	22	21	20	01
Agent provenant de l'Etat	04	04	04	00
Occasionnels (Temporaire)	03	00	00	03
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	214 401 453	199 542 121	152 962 948	14 859 332
Cotisations Sociales	16 860 369	17 371 169	16 59 963	-510 800
Dettes sociales	34 507 938	28 612 454	40 952 571	5 895 484

L'effectif du personnel de l'Agetib est de vingt-six (26) agents en 2021 contre vingt-cinq (25) en 2020 suite au retour d'un agent en disponibilité.

La masse salariale a augmenté de 14 859 332 F CFA en passant de 199 542 121 F CFA en 2020 à 214 401 453 F CFA en 2021. Par contre, les cotisations sociales sont en baisse de 510 800 FCFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite (effectif)	00	01	ND
Prévision de recrutement (effectif)	04	ND	ND
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	19 799 548	ND	ND

Pour l'exercice 2022, l'agence prévoit recruter quatre (04) agents en vue de renforcer son effectif dans le cadre du Projet d'Urgence pour le Développement Territorial et de Résilience (PUDTR).

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

L'Agetib a relevé qu'aucun événement nécessitant la tenue du conseil de discipline ne s'est produit au cours de l'exercice 2021.

II.4. CLIMAT SOCIAL

L'Agetib a relevé que le climat social est demeuré serein grâce à l'obtention de portefeuille de projets. Aussi, le personnel est résolument engagé aux côtés de la direction générale pour l'atteinte des objectifs assignés à l'Agetib.

Toutefois, le personnel souhaite vivement la signature du contrat-plan Etat/Agetib afin de permettre une acquisition substantielle de portefeuille de projet.

Par ailleurs, il sied de relever que le turn over de l'agence s'est dégradé en passant de 4% en 2020 à 6% en 2021.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

L'Agetib a relevé qu'elle n'a pas de prise de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

L'Agetib ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, elle a entamé le processus d'élaboration d'un projet de contrat plan Etat/Agetib et de son plan stratégique.

Aussi, l'Agetib est engagée dans le processus de la démarche qualité à travers l'élaboration de la politique qualité.

Ainsi, il convient d'inviter la société à diligenter la finalisation des outils en cours d'élaboration et à mettre en place les autres outils non élaborés.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires au cours de l'exercice 2021. Il sied de relever que les convocations des membres du conseil d'administration et la transmission des comptes rendus aux autorités de tutelle ont été faites dans les délais requis.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a effectué deux (02) séjours au sein de la société du 05 au 19 octobre 2021 et du 27 décembre 2021 au 05 janvier 2022. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Cependant, il convient de relever que les deux (02) séjours n'ont pas été tenus dans les délais requis. Aussi, le rapport du premier séjour n'a pas été transmis dans les délais réglementaires.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'Agetib a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du service d'audit interne. En effet, une recommandation est en cours de mise en œuvre à savoir celle relative à la mise en place d'un tableau de bord du personnel.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne de l'Agetib est assuré par la Direction de l'Audit Interne et Qualité. Au cours de l'exercice 2021, elle a effectué des missions d'audit sur la gestion des stocks de fournitures et de carburant, la paie et les acquisitions de biens et services.

Au terme de ses missions, elle a formulé les principales recommandations suivantes :

- respecter la procédure d'entrée en stocks conformément au manuels de procédures administrative, comptable et financière ;
- respecter les périodes indiquées dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- doter la Direction des marchés d'un logiciel de gestion des marchés.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'Agetib a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021. En effet, sur treize (13) recommandations formulées, dix (10) ont été réalisées et trois (03) sont en cours mise en œuvre à savoir :

- élaborer un plan stratégique ;
- mettre une fiche d'expression de besoin sur les factures ;
- veiller à une mise à jour de la cartographie des risques de l'agence.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le commissariat aux comptes de l'Agetib est assuré par le cabinet PANAUDIT-Burkina qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Au terme de sa mission, il a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- procéder à l'inventaire des stocks de fournitures en fin d'exercice ;
- codifier les immobilisations ;
- mettre en place des carnets de bord des véhicules ;
- mettre en place des fiches de demande d'achats.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'Agetib a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées des missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées trois (03) ont été mises en œuvre et deux(02) sont en cours de réalisation.

Il s'agit de :

- suivre le dossier relatif à l'approbation du contrat plan Etat/Agetib afin de pérenniser les activités de la structure ;
- diligenter la mise en place des outils non encore élaborés du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit a effectué trois (03) missions au cours de l'exercice 2021 à l'effet d'élaborer le contrat d'objectifs du Directeur Général et d'examiner les dossiers soumis au Conseil d'Administration.

A l'issue de ces missions, des recommandations ont été formulées dont les principales sont les suivantes :

- respecter les délais de convocation des Conseils d'Administration ;
- élaborer un planning d'arrêt des comptes.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'Agetib a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat. En effet, sur neuf (09) recommandations formulées par l'Inspection Générale des Finances (IGF), huit (08) ont été mises en œuvre et une (01) partiellement réalisée à savoir celle relative à la prise de dispositions administratives nécessaires pour parachever l'organisation et le fonctionnement de l'Agetib.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Au cours de l'année 2021, l'Agetib n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Excepté le contrat d'objectifs du Directeur Général, l'Agetib ne dispose d'aucun autre outil d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la finalisation desdits outils.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté, le plan de carrière et le bilan social, l'Agetib a élaboré et mis en œuvre tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. A cet effet, il convient d'inviter l'agence à diligenter la mise en place des outils non encore élaborés et à mettre à jour sa cartographie des risques.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Agetib n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2021.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1. ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	622 947	411 730	251 338
Ressources stables	670 482	455 315	289 042
Actif immobilisé net	267 145	197 557	90 916
Actif circulant	88 434 284	88 365 244	58 849 642
Passif circulant	88 462 741	88 386 327	58 877 546
Trésorerie actif	431 794	478 842	226 031
Trésorerie passif	00	00	00
Total bilan	89 133 223	89 041 642	59 166 588

D'une manière générale, les grandes masses du bilan se sont améliorées au cours de l'exercice sous revue.

En effet, les ressources stables ont progressé de 215,167 millions de F CFA entre 2020 et 2021 suite à l'augmentation des réserves libres et des subventions d'investissement. L'actif immobilisé net s'est également amélioré en passant de 197,557 millions de F CFA à 267,145 millions de F CFA suite à l'acquisition d'un matériel de transport.

Toutefois, la trésorerie nette a baissé en passant de 478,842 millions de F CFA en 2020 à 431,794 millions F CFA en 2021, soit une diminution de 47,048 millions de F CFA.

IV.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	2,51	2,30	3,18
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	NA	NA	NA
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	38,32%	35,28%	29,68%

D'une manière générale, l'équilibre financier s'est consolidé entre 2020 et 2021. En effet, les ratios de financement des emplois stables est supérieur à l'unité sur toute la période de référence traduisant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Par ailleurs, le ratio d'autofinancement est passé de 35,28% en 2020 à 38,32% en 2021 du fait de l'amélioration de la capacité d'autofinancement.

IV.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	17,63%	31,58%	45%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,70%	0,46%	0,42%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,01	1,01	1,00
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,00	1,00	1,00
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,00	0,01	0,00

L'analyse du tableau ci-dessus indique une relative dégradation de la performance financière de l'Agetib entre 2020 et 2021. En effet, le taux de rentabilité financière a baissé de 13,95% suite aux effets cumulés de l'augmentation des capitaux propres et la baisse du résultat net de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, les ratios de solvabilité générale et de liquidité générale sont restés stables au cours de la période de référence.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1 ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	648 443	580 847	572 510
Valeur ajoutée	416 958	357 489	385 954
Charges de personnel	242 066	230 381	229 848
Excédent brut d'exploitation	174 891	127 107	156 105
Résultat d'exploitation	124 909	131 005	153 525
Résultat financier	30 114	53 028	39 571
Résultat des activités ordinaires	155 023	184 032	193 095
Résultat hors activités ordinaires	0	0	-26 243
Résultat net	109 800	130 025	111 973

D'une manière générale, les soldes intermédiaires de gestion se sont relativement améliorés au cours de l'exercice 2021. En effet, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation ont enregistré une amélioration en passant respectivement de 357,489 millions à 416,958 millions de F CFA et de 127,107 millions à 174,891 millions de F CFA entre 2020 et 2021 suite à l'augmentation du chiffre d'affaires de 12%.

Par contre, le résultat d'exploitation et le résultat financier se sont dégradés au cours de l'exercice sous revue du fait de l'augmentation des dotations aux amortissements et de la baisse des revenus financiers. Ainsi, le résultat net a diminué de 20,225 millions de F CFA entre 2020 et 2021.

IV.3.ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	12%	1%	40%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	17%	-7%	65%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	58%	64%	60%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	NA	NA	NA
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	26,97%	21,88%	NA

D'une manière générale, on constate une amélioration de la performance économique au cours de l'exercice de 2021. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée ont augmenté respectivement de 12% et de 17% comparativement à l'exercice 2020.

Aussi, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est amélioré en passant de 64% à 58% entre 2020 et 2021 du fait de l'augmentation plus que proportionnelle de la valeur ajoutée comparativement aux charges de personnel.

IV.4.ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

L'Agetib n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

A cet effet, il sied d'inviter la société à déterminer les indicateurs spécifiques en vue d'une meilleure appréciation de ses missions de service public.

D'une manière générale, la performance économique de l'Agetib s'est relativement améliorée suite à l'accroissement du chiffre d'affaires en 2021. Par contre le résultat net de l'exercice 2021 a régressé de 16%. A cet effet, il convient d'inviter l'agence à améliorer sa performance financière.

Aussi, il sied d'exhorter l'Agetib à poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat en vue d'améliorer sa

gouvernance et à faire le point des recommandations issues des missions d'audits externes notamment celles du commissaire aux comptes.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'Agetib a signalé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice. 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. Au titre de la résolution individuelle

Résolution n°15-2021/AG-SE/AGETIB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'Agetib a relevé qu'elle a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée. Toutefois, il convient de noter que l'Agetib n'a pas reversé les dividendes dus à l'Etat d'un montant de 70 213 710 F CFA au titre de l'exercice 2020.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation portant fourniture des justificatifs nécessaires pour une meilleure appréciation de la requête portant demande de dispenses de paiement de dividende à l'Etat en vue de la construction de son siège

En exécution de cette recommandation, l'Agetib a relevé qu'un cabinet a été recruté en vue d'élaborer le plan architectural du siège de la société et dont les travaux sont en cours.

Recommandation relative à l'accélération du processus d'élaboration et d'adoption du contrat plan Etat/Agetib

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, l'Agetib a indiqué qu'un projet de contrat plan a été élaboré et est en cours d'examen.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

L'Agetib a mis en œuvre l'ensemble des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'A-SE.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

L'Agetib n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*OUEDRAOGO Adama	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret n°2021-0859/PRES/PM/MINEFI D /MID du 11/08/2021	05 mois	1 ^{er} mandat en cours
SOMDA A. Roland	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Nommé en CM du 01/12/2021	01 mois	1 ^{er} mandat en cours
ZOUGOURI Tidjani	Ministère de la transition Ecologique et de l'Environnement	Décret n°2016-664/PRES/PM/MINEFID du 20/07/2016 Renouvelé en CM du 01/12/2021	5 ans 05 mois	2 ^{ème} mandat en cours
ZOUNGRANA Célestin	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Nommé en CM du 01/12/2021	01 mois	1 ^{er} mandat en cours
KONKOBO K. Benjamin	Ministère du Développement Urbain, de l'habitat et de la ville	Nommé en CM du 01/12/2021	01 mois	1 ^{er} mandat en cours

30^{ème} session de l'Assemblée Générale des sociétés d'Etat

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
SAWADOGO W. Abel	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Décret n°2019-0988/PRES/PM/MI/MINE FID du 03/05/2019	2 ans 08 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 02/05/2022
NONGANA F. Yves	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2021-0781/PRES/PM/MINEFI D/MID du 14/07/2021	06 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Brahima	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2021-0781/PRES/PM/MINEFI D/MID du 14/07/2021	06 mois	1 ^{er} mandat en cours
BAMBARA Idrissa	Représentant des travailleurs	Décret n°2019-0640/PRES/PM/MI/MINE FID du 14/06/2019	2 ans 07 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du conseil d'administration

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le Cabinet PANAUDIT BURKINA a été nommé par résolution n°033/2019/AG-SE du 29 juin 2019 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire auprès de l'Agetib à compter de l'exercice 2018. Il totalise quatre (04) ans au 31 décembre 2021. Il sied de relever que le premier mandat du Commissaire aux Comptes a expiré après l'approbation des comptes de l'exercice 2020.

A cet effet, l'Agetib soumet à l'AG-SE, un projet de résolution portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2021.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'Agetib propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

Résolution n°...../2022/AG-SE/Agetib portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par l'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	109 800 386	F CFA
Réserves légales (10%)		10 980 039	F CFA
Masse à répartir	:	98 820 347	F CFA
Dividende à l'Etat (60%)	:	59 292 208	F CFA
Réserves pour investissements	:	39 528 139	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°...2022/AG-SE/Agetib portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

Le renouvellement, sur proposition du Conseil d'Administration, du mandat du cabinet PANAUDIT BURKINA en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet Elite Conseil et Expertise Comptable en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de l'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib)

pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2021.

Résolution n°...2022/AG-SE/Agetib portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution n°...2022/AG-SE/Agetib portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions (4 000 000) de F CFA TTC.

BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA (BUMIGEB)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Direction de la Géologie et des Mines (DGM) a été créée après les années d'indépendances à Bobo-Dioulasso, puis transférée à Ouagadougou en 1968. Le Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines (BUVOGMI), créé par décret n°78-165/PRES/MCDIM du 17 mai 1978 sous forme d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) est l'émanation de la Direction de la Géologie et des Mines (DGM). Le BUVOGMI devint BUMIGEB en 1985 suite au changement de nom du pays et est transformé en société d'Etat par décret n°97-339/PRES/PM/MCIA/MEF du 11 août 1997 avec un capital social de 900 000 000 F CFA.

Les statuts particuliers du BUMIGEB ont été approuvés par décret n°97-340/PRES/PM/MCIA/MEF du 11 août 1997.

Les principales missions assignées au BUMIGEB sont :

- l'amélioration de la connaissance géologique et minière du Burkina Faso ;
- l'exécution de divers contrôles miniers délégués par l'Etat ;
- l'appui à la promotion et au développement de la petite mine ;
- l'appui à la mise en évidence et la valorisation des substances minérales du sol et du sous-sol.

A cet effet, le BUMIGEB mène des activités de service public et des prestations de services connexes pour soutenir le financement apporté par l'Etat.

L'exercice 2021 du BUMIGEB s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Brahim SORGHO**, nommé par décret n° 2021-671/PRES/PM/MEMC du 06 juin 2021. Il totalise six (06) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2021. Toutefois,

il a été remplacé par **Monsieur Gueswindé Samuel DJIGUEMDE** nommé en Conseil des Ministres du 11 mai 2022.

II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	160	162	151	-2
Permanent	146	160	143	-14
Agent provenant de l'Etat	05	02	02	3
Occasionnels	09	00	06	9
Autres agents	00	00	00	00
Masse salariale	913 879 280	891 822 586	682 270 111	22 056 694
Cotisations Sociales	99 959 145	104 378 930	103 016 642	-4 419 785
Dettes sociales	71 680 520	51 170 952	308 331 439	20 509 568

L'effectif du personnel du BUMIGEB est passé de 162 agents en 2020 à 160 agents en 2021, soit une baisse de deux (02) agents. Les cotisations sociales ont également baissé de 4,420 millions de F CFA en 2021.

Par contre, la masse salariale a augmenté de 22,557 millions de F CFA en 2021.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite	03	05	02
Prévision de recrutement	28	12	12
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	90 000 000	40 000 000	40 000 000

Le BUMIGEB prévoit recruter vingt-huit (28) agents en 2022 pour renforcer son effectif. L'incidence financière de ces recrutements est estimée à 90 millions de F CFA.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

Le BUMIGEB a relevé que le conseil de discipline ne s'est pas réuni en 2021. Par ailleurs, la société dispose d'un comité de formation professionnelle et des stages, d'une commission de notation et d'une commission d'avancement et de reclassement qui ont régulièrement fonctionné au cours de l'exercice sous revue.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le BUMIGEB a relevé que le climat social est resté serein durant l'exercice 2021.

Par ailleurs, le turn over du BUMIGEB s'est amélioré en passant de 13,76% en 2020 à 5,90% en 2021.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

Le BUMIGEB a signalé qu'il n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En termes d'outils de stratégie de gouvernance, le BUMIGEB dispose d'un plan stratégique, intègre la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de ses activités et a entamé le processus de mise en place de la démarche qualité. Aussi, il est accrédité à la norme ISO/CEI 17025 qui a été renouvelé en 2020 par un conseil canadien. Toutefois, cette accréditation a été suspendue en septembre 2021 en raison de la non réalisation de l'audit de réévaluation en 2021 qui devait se tenir sur site. Cette situation s'explique par les restrictions imposées par le Gouvernement canadien à ses citoyens de voyager dans des pays sous menaces terroristes.

Il sied d'inviter la société à formaliser la mise en place de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et à diligenter l'adoption du contrat plan. Aussi, le BUMIGEB doit élaborer un plan de continuité d'activités conformément aux exigences de bonne gouvernance.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société a relevé la tenue de trois (03) sessions du Conseil d'Administration dont une (01) extraordinaire au cours de l'exercice 2021. Ces sessions ont fait l'objet de l'élaboration de comptes rendus qui ont été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, il sied de relever que le compte rendu de la première session ordinaire n'a pas été transmis dans les délais requis.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 02 au 07 août et du 13 au 18 décembre 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, il sied de relever que le premier séjour n'a pas été tenu dans les délais et que le rapport du deuxième séjour n'a pas été transmis dans les délais règlementaires.

A cet effet, il convient d'inviter le PCA au respect des délais de transmission des comptes rendus de session du Conseil d'Administration et à veiller à la tenue à bonne date des séjours semestriels ainsi qu'à la transmission des rapports de séjours.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 de la cellule d'audit interne. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées, trois (03) ont été réalisées et deux (02) sont en cours d'exécution à savoir :

- prendre des dispositions pour l'assermentation des agents de la Direction de la Sécurité Industrielle, Minière et des Hydrocarbures (SSIMH) ;
- renforcer la direction des sondages par le recrutement d'un ingénieur géotechnicien.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne du BUMIGEB est assuré par la Cellule d'Audit interne qui a effectué deux (02) missions au titre de l'exercice 2021.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- étudier les prix pratiqués par les entreprises privées et faire des propositions à la cellule commerciale et des études prospectives ;
- opérer régulièrement les saisies des pièces comptables ;
- produire les états financiers trimestriels.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2021. En effet, sur six (06)

recommandations formulées, quatre (04) ont été mises en œuvre, une (01) est en cours de mise en œuvre et une (01) non réalisée à savoir celle relative à l'acquisition d'un logiciel d'archivage.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe du BUMIGEB est assuré par le cabinet PANAUDIT Burkina qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 sans réserve.

Au terme de sa mission, il a principalement recommandé la mise en œuvre des recommandations antérieures formulées.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées, deux (02) ont été exécutées et trois (03) sont en cours de mise en œuvre à savoir :

- veiller à la production des rapports d'exécution trimestriels et annuel du budget ;
- veiller à ce que les ratios de performance, en l'occurrence les rapports charges de personnel/chiffre d'affaires restent dans une bonne tendance ;
- faire signer le contrat d'objectifs du Directeur Général et veiller à formaliser les attentes de la Direction Générale aux Directeurs opérationnels.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit du BUMIGEB a effectué des missions en 2021 à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- tenir les sessions de révision du programme d'activités et du budget dans les délais raisonnables ;

- veiller au respect des dispositions relatives au réaménagement budgétaire en produisant des décisions consacrant ces réaménagements ;
- établir la situation d'exécution du contrat d'objectifs du Directeur Général.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures à l'exercice 2021 des corps de contrôle de l'Etat.

En effet, deux (02) recommandations formulées par l'Inspection Générale des Services (IGS) sont en cours de mise en œuvre à savoir :

- doter la Direction Régionale de Bobo (DRB) en ressources humaines conséquentes ;
- envisager la possibilité de permettre à la DRB de passer elle-même les marchés de gardiennage et de nettoyage.

En outre, le BUMIGEB a relevé qu'une recommandation antérieure de la Cour des Comptes est en cours de mise en œuvre à savoir celle relative au renforcement des capacités humaines, techniques et matériels du garage pour le rendre pleinement opérationnel.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La société a relevé que l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) a effectué une mission en 2021 et ayant porté sur les états financiers des exercices 2019 et 2020. Toutefois, le BUMIGEB est en attente du rapport de ladite mission.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Le BUMIGEB dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

En termes d'outils du dispositif de contrôle interne, le BUMIGEB ne dispose pas d'un plan de carrière et d'un plan de formation pluriannuel du personnel. Toutefois, il a indiqué que ces plans sont en cours d'élaboration.

A cet effet, il sied d'inviter le BUMIGEB à diligenter l'élaboration de ces outils en vue de renforcer son dispositif de contrôle interne.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le BUMIGEB n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2021.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1. Evolution des grandes masses du bilan**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	22 036 071	14 660 428	9 954 769
Ressources stables	24 201 923	17 052 470	12 723 321
Actif immobilisé net	8 686 894	8 220 841	3 957 509
Actif circulant	4 081 751	4 052 982	2 766 706
Passif circulant	4 986 764	5 756 539	1 391 331
Trésorerie actif	16 420 042	10 535 186	7 390 437
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	29 188 686	22 809 010	14 114 652

L'analyse du tableau indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan du BUMIGEB entre 2020 et 2021. En effet, les capitaux propres et l'actif immobilisé net sont en hausse en passant respectivement de 14,660 milliards à 22,036 milliards de F CFA et de 8,220 milliards à 8,686 milliards de F CFA entre 2020 et 2021 du fait essentiellement de l'incorporation du résultat net bénéficiaire de l'exercice sous revue et de l'augmentation de la subvention d'investissement ainsi que des provisions règlementées d'une part, de l'accroissement des immobilisations corporelles d'autre part.

Par ailleurs, l'actif circulant a enregistré une hausse de 28,769 millions de F CFA contre une baisse du passif circulant de 769,775 millions de F CFA entre 2020 et 2021 en raison respectivement de l'accroissement des « autres créances » et de la diminution des dettes fournisseurs.

Ainsi, la trésorerie nette s'est accrue de 5,885 milliards de F CFA en passant de 10,535 milliards en 2020 à 16,420 milliards de F CFA en 2021 du fait du non aboutissement de certaines opérations d'investissement et de dépenses courantes.

IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	2,79	2,07	3,21
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	3,08	1,86	2,43
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,50	0,66	2,89
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	67,92%	70,91%	43,95%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une relative amélioration de l'équilibre financier du BUMIGEB entre 2020 et 2021. En effet, les ratios de financement des emplois stables, de capacité d'endettement et de capacité de remboursement se sont améliorés suite principalement à l'augmentation des capitaux propres et à la baisse des dettes financières au cours de l'exercice sous revue.

Par contre, le ratio d'autofinancement s'est détérioré suite à la baisse de la capacité d'autofinancement globale.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	1,66%	1,88%	3,80%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	75,50%	64,27%	70,53%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	4,08	2,80	3,44
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	4,11	2,53	7,30
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	3,29	1,83	5,31

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration de la performance financière du BUMIGEB en 2021. En effet, le ratio d'autonomie financière s'est accru

en passant de 64,27% à 75,50% suite à l'accroissement de la subvention d'investissement en 2021.

Aussi, les ratios de liquidité générale et de liquidité immédiate se sont améliorés en 2021 suite à l'augmentation des disponibilités et à la baisse des dettes fournisseurs.

Cependant, le taux de rentabilité financière a connu une légère baisse en 2021 suite essentiellement à l'augmentation du résultat net bénéficiaire moins que proportionnelle à la hausse de la subvention d'investissement.

IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	1 280 112	1 174 906	1 570 808
Valeur ajoutée	4 569 872	4 540 411	2 132 524
Charges de personnel	1 099 473	1 042 991	993 076
Excédent brut d'exploitation	3 470 399	3 497 419	1 139 448
Résultat d'exploitation	775 613	569 979	580 020
Résultat financier	3 609	3 676	-30 335
Résultat des activités ordinaires	779 222	515 555	549 685
Résultat hors activités ordinaires	-42 473	-493	0
Résultat net	366 524	275 635	377 827

L'analyse du tableau ci-dessus montre une relative amélioration des soldes de gestion du BUMIGEB entre 2020 et 2021. En effet, la valeur ajoutée et le résultat d'exploitation sont en hausse suite essentiellement à l'augmentation du volume

d'activités et aux reprises d'amortissements, de provisions et dépréciations enregistrées au titre de l'exercice.

Ainsi, le résultat net s'est amélioré en passant de 275,635 millions en 2020 à 366,524 millions de F CFA en 2021.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	8,95%	-25,20%	19,65%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	0,65%	112,91%	37,17%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	24,06%	22,97%	46,57%
Poids de l'endettement (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	0,01%	0,01%	3,02%
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	616,21	715,76	417,21
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	1 318,79	8 207,65	888,64

L'analyse du tableau ci-dessus indique :

- une détérioration du taux de partage de la valeur ajoutée suite à l'augmentation des charges du personnel ,
- une amélioration de la durée moyenne du crédit clients qui est passée de 716 jours en 2020 à 616 jours en 2021 mais reste inférieure à la durée moyenne du crédit fournisseurs traduisant que le BUMIGEB accorde moins de délais à ses clients que ses fournisseurs ne lui en accordent.

IV.4 ANALYSE DES INDICATEURS SPECIFIQUES

Le BUMIGEB a formulé des indicateurs spécifiques relevant de ses missions de service public notamment sur la sécurité industrielle, minière et des hydrocarbures conformément au tableau suivant :

30^{ème} session de l'Assemblée Générale des sociétés d'Etat

N°	Intitulés	Taux d'exécution		
		2021	2020	2019
SECURITE INDUSTRIELLE, MINIERE ET DES HYDROCARBURES				
1.	Taux de réalisation de l'activité d'inspection des établissements classés	63%	86,4%	69,28%
2.	Taux de réalisation de l'activité de visite technique des établissements classés (visites de sites, poses de cuves et de tuyauteries, visite de conformité et sécurité incendie,	96,6%	102,41%	115,33%
3.	Taux de réalisation de l'activité de contrôle et épreuve des appareils à pression de gaz (bouteilles de gaz, cuves-bacs, citernes de gaz, extincteurs, tuyauteries et flexibles)	98,14%	100%	88,07%
4.	Taux de réalisation de l'activité de vérification des appareils et récipients à pression de gaz (bouteilles citernes, compresseurs, extincteurs)	81,83%	78,89%	60,36%
5.	Taux de réalisation de l'activité Contrôle et jaugeage de citernes d'hydrocarbures liquides et gazeux	97,5%	103,6%	111,78%
6.	Taux de réalisation de l'activité Contrôle et épreuve des appareils à pression de vapeur (chaudières)	90%	100,95%	67%
7.	Taux de réalisation de l'activité Contrôle des objets en or (bijoux)	78,4%	119,23%	139%
8.	Taux de réalisation de l'activité Contrôle des objets en or non ouvré sous forme de lingots	28,87%	120,66%	80,56%
9.	Taux de réalisation de l'activité Suivi des coulées et colisages	43,33%	82,5%	142%
10.	Taux de réalisation de l'activité Encadrement de stagiaires	83,33%	108,33%	ND

L'analyse du tableau indique une détérioration d'ensemble des indicateurs spécifiques du BUMIGEB entre 2020 et 2021 mais reste satisfaisant.

Par ailleurs, il convient de relever que le taux de réalisation de l'activité Contrôle des objets en or non ouvré sous forme de lingots et le taux de réalisation de l'activité Suivi des coulées et colisages ont enregistré un taux inférieur à 50%.

A cet effet, le BUMIGEB doit prendre des dispositions idoines pour améliorer le taux de réalisation des indicateurs ci-dessus cités.

En somme, les performances économique et financière de la BUMIGEB se sont améliorées en 2021 ; toute chose qui a permis de consolider son rendement.

Aussi, il convient d'inviter le BUMIGEB à prendre des dispositions nécessaires en vue du respect des délais de transmission des comptes rendus des sessions de Conseil d'Administration et à la tenue à bonne date des séjours du PCA ainsi que la transmission des rapports y relatifs.

V.EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le BUMIGEB a signalé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021.

VI.ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°16/2021/AG-SE/BUMIGEB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

Le BUMIGEB a relevé qu'il a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

Résolution n°39/2021/AG-SE/BUMIGEB portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

Le BUMIGEB a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à l'apurement des dettes fiscales et sociales

Le BUMIGEB a relevé que la recommandation citée est partiellement mise en œuvre. En effet, le BUMIGEB a indiqué que l'apurement des dettes sociales a été pris en charge par l'Etat. Toutefois, en ce qui concerne l'apurement de la dette fiscale, il a

précisé qu'une correspondance a été adressée au Ministre chargé des finances le 21 juillet 2021 pour solliciter une remise gracieuse de ladite dette.

Recommandation relative à la maîtrise des charges de personnel

Le BUMIGEB a relevé qu'elle a procédé à la mise en œuvre de la recommandation citée. Toutefois, il sied de constater que les charges de personnel ont augmenté de 5,41% entre 2020 et 2021 contre 5,02% entre 2019 et 2020.

Recommandation relative à la mise en œuvre des recommandations du comité d'audit

Le BUMIGEB a relevé que les recommandations formulées par le comité d'audit sont en cours de mise en œuvre. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées par le comité d'audit, deux (02) ont été mises en œuvre et trois (03) sont en cours d'exécution traduisant un faible niveau de mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit.

Recommandation relative à l'exploration des opportunités qu'offre le marché en vue de garantir la viabilité économique du BUMIGEB

le BUMIGEB a signalé que la recommandation citée est en cours de mise en œuvre. En effet, il a indiqué que des prospections sont faites auprès des sociétés minières pour la signature de conventions permettant d'obtenir des parts de travaux de sondages miniers et d'analyses géochimiques.

Recommandation relative à l'élaboration diligente du code pétrolier en collaboration avec la tutelle technique

Le BUMIGEB a relevé que la recommandation citée est mise en œuvre. En effet, il a noté qu'un avant-projet du code pétrolier a été élaboré et est disponible.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Résolution n°08/2020/AG-SE portant actualisation des plans stratégiques de développement et élaboration des plans de continuité d'activités

Le BUMIGEB a relevé que la résolution citée est partiellement mise en œuvre. En effet, il a relevé qu'un projet de PSD est disponible et son approbation par le Conseil d'Administration devrait permettre l'élaboration de son plan de continuité d'activités.

Résolution n°12/2020/AG-SE relative à la mise en place d'un dispositif de recouvrement des créances et d'apurement des dettes des sociétés d'Etat

Le BUMIGEB a relevé que la résolution citée est en cours de mise en œuvre. En effet, en application de ladite résolution, la société a mis en place une structure chargée du recouvrement en son sein. Cette structure a pu recouvrer les créances comptemporaines et fait un dépouillement des créances anciennes dont le mécanisme de recouvrement est en cours de définition.

Cependant en ce qui concerne les dettes fiscales, la société a relevé que les discussions sont en cours avec la tutelle financière pour leur apurement à l'instar des dettes sociales.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Recommandation relative à la mise en œuvre des recommandations des organes de gouvernance du BUMIGEB

Le BUMIGEB a relevé que la recommandation citée est en cours de mise en œuvre.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*NOMBRE Mabourlaye	Ministre de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	Décret n°2017-1088/PRES/PM/MMC/MINE FID du 17/11/2017 R-D n°2021-0884/PRES/PM/MINEFID/M EMC du 30/08/2021	4 ans 01 mois	2 ^{ème} mandat en cours
YAMEOGO K. Emmanuel	Ministre de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	Décret n°2015-754/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 26/06/2015 R-D n°2019-0895/PRES/PM/MMC/MINE FID du 18/09/2019	6ans 06 mois	2 ^{ème} mandat Expiré A remplacer
DRABO Drissa	Ministre de la Transition Ecologique et de l'Environnement	Décret n°2021-1081/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 21/10/2021	02 mois	1 ^{er} mandat en cours
TRAORE Assita	Ministère du Développement Industriel du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2019-0065/PRES/PM/MCE/MINE FID du 29/01/2019	2 ans 11 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 28/01/2022
OUEDRAOGO Mahama	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2020-0059/PRES/PM/MMC/MINE FID du 29/01/2020	1 an 11 mois	1 ^{er} mandat en cours Appelé à d'autres fonctions A remplacer
OUEDRAOGO Abdoulaye	Primature	Décret n°2020-861/PRES/PM/MMC/MINEFID du 12/10/2020	1 an 03 mois	1 ^{er} mandat en cours Appelé à d'autres fonctions A remplacer
MINOUNGOU/YOUGBAR E W. Mariette	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Décret n°2021-0857/PRES/PM/MINEFID/M EMC du 18/08/2021	04 mois	1 ^{er} mandat en cours
BATIONO Gabriel	Représentant des travailleurs	Décret n°2021-0835/PRES/PM/MINEFID/M EMC du 06/08/2021	05 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le commissariat aux comptes du BUMIGEB est assuré par le cabinet PANAUDIT BURKINA, nommé par résolution n°039/2018/AG-SE/BUMIGEB du 29 juin 2018 et renouvelé par résolution n°39/2021/AG-SE/BUMIGEB du 25 juin 2021 à compter de l'exercice 2021. Il totalise quatre (04) ans au 31 décembre 2021 au sein de la société. Son deuxième mandat expire après l'examen des comptes de l'exercice 2023.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration propose trois (03) projets de résolution à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.

Résolution n° /2022/AG-SE/BUMIGEB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	366 524 126	F CFA
Réserves légales (10%)	:	36 652 413	F CFA
Masse à répartir	:	329 871 713	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	197 923 028	F CFA
Réserves facultatives	:	131 948 685	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°...../2022/AG-SE/BUMIGEB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution n°...../2022/AG-SE/BUMIGEB portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions (3 000 000) F CFA TTC.

CENTRE DE GESTION DES CITES (CEGECI)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le Centre de Gestion des Cités (CEGECI) est une société d'Etat de promotion immobilière, créée par décret N°2010-805/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 31 décembre 2010 avec un capital social de 1 850 000 000 F CFA et ses statuts particuliers adoptés par décret n°2011-122/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 10 mars 2011. Son capital social est passé à 5 350 000 000 F CFA par décret n°2012-1087/PRES/PM/MHU/MEF/MICA du 31 décembre 2012.

Le CEGECI a pour principales missions :

- la construction, l'acquisition d'immeubles en vue de la location simple ou de la location-vente ;
- l'acquisition de terrains, leur aménagement et la commercialisation de logements construits sur toute l'étendue du territoire ;
- la gestion de son patrimoine immobilier ;
- la facilitation à l'accès au logement des burkinabè de l'étranger.

L'exercice 2021 du CEGECI, s'est déroulé sous la direction de **Monsieur THIOMBIANO Boureima**, nommé par décret N°2021-0327/PRES/PM/MUHV du 27/4/2021. Il totalise huit (08) mois au 31 décembre 2021 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	61	61	61	00
Permanents	57	57	57	00
Agents provenant de l'Etat	04	04	04	00
Occasionnel	00	00	00	00
Autres agents (stagiaires)	28	22	25	06
Masse salariale	388 522 989	368 943 592	323 462 094	19 579 397
Cotisations sociales	46 451 595	41 672 057	39 020 498	4 779 538
Dettes sociales	714 277	3 835 855	40 339 873	-3 121 578

L'effectif total du personnel du CEGECI est de 61 agents en 2021 tout comme en 2020. La masse salariale et les cotisations sociales ont augmenté respectivement de

19,579 millions de F CFA et de 4,780 millions de F CFA entre 2020 et 2021. Par contre les dettes sociales ont baissé de 3,122 millions de F CFA sur la même période.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite	04	02	02
Prévision de recrutement	05	03	ND
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel à recruter)	21 765 092	9 598 464	ND

Le CEGECI prévoit recruter cinq (05) agents en 2022 en vue de pourvoir au remplacement des quatre (04) agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite et pour renforcer son effectif.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le CEGECI a relevé que ses organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Aussi, il a signalé qu'aucun événement nécessitant la session du conseil de discipline n'a été enregistré.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le CEGECI a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2021. Aucun conflit social n'a été observé en 2021.

Par ailleurs, le turn over s'est amélioré au cours de l'exercice sous revue en passant de 6,03% en 2020 à 5,17% en 2021.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

Le CEGECI a relevé qu'il n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Le CEGECI ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, il sied de relever qu'un nouveau plan stratégique de développement a été adopté par le Conseil d'Administration en mars 2022.

Il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des autres outils non encore élaborés.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CEGECI a relevé la tenue de trois (03) sessions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2021 dont une (01) extraordinaire. Les convocations des membres du Conseil d'Administration et la transmission des comptes rendus aux autorités de tutelle ont été faites dans les délais requis.

Par ailleurs, le PCA a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 14 au 18 juin 2021 et du 22 au 26 novembre 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes dans les délais réglementaires.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures à 2021 de l'audit interne. En effet, sur vingt-trois (23) recommandations formulées, six (06) sont mises en œuvre, treize (13) en cours de réalisation et quatre (04) n'ont pas été exécutées à savoir :

- désintéresser les résidents de la cité TODMA ;
- faire des constructions sur les deux parcelles restantes de la cité de TODMA ;
- assainir le fichier de la cité de TODMA ;
- travailler à avoir une concordance entre le nom du bénéficiaire sur le contrat et celui de l'occupant réel de la villa.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne est assuré par le service d'audit interne du CEGECI qui a effectué des missions d'audit qui ont porté sur l'évaluation du contrôle interne au sein de la Direction Financière et Comptable (DFC) et sur le recouvrement.

A l'issue de ces missions, des recommandations ont été formulées dont les principales sont :

- mettre en place, à l'ouverture de chaque exercice, un chronogramme détaillé des travaux avec les différentes affectations des personnes chargées de ces travaux ;
- analyser et justifier tous les comptes de bilan ;
- renforcer les actions de recouvrements ;
- apurer la base de données des clients ;
- établir une balance par ancienneté des créances qui servira de base à une procédure de relance systématique.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à 2021. En effet, sur trente une (31) recommandations formulées, seize (16) ont été mises en œuvre et quinze (15) sont en cours d'exécution notamment :

- procéder à la valorisation de l'ensemble des immobilisations et à la constitution des dossiers permanents de ces immobilisations ;
- se doter d'un logiciel adapté pour le suivi du stock de logement ;

- veiller à la bonne justification des écritures de régularisation en annexant aux fiches d'imputation comptable de ces opérations des pièces justificatives probantes ;
- veiller à la tenue à jour de la comptabilité ;
- veiller à l'exhaustivité des données recueillies au moment des inventaires de logements ;
- annexer la situation exhaustive et détaillée des logements inventoriés aux procès-verbaux d'inventaire.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe du CEGECI est assuré par le cabinet AUREC Afrique en qualité de Commissaire aux Comptes. Il a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 du CEGECI sous réserve de la prise en compte des corrections portant sur les immobilisations corporelles, les stocks et encours, les comptes de tiers et les produits d'exploitation.

En outre, il a formulé les principales recommandations suivantes :

- procéder à la comptabilisation des pièces justificatives des débloquages de fonds dans les comptes de charges selon leur nature et veiller au respect du délai réglementaire institué pour la transmission des pièces justificatives des fonds débloqués tel qu'institué dans les décisions de déblocage de fonds ;
- veiller au respect du plan comptable du CEGECI ;
- veiller au respect du postulat de la comptabilité d'engagement dans le traitement comptable des charges ;
- veiller au respect des règles de la passation des marchés et des dispositions fiscales dans l'exécution et la justification des dépenses effectuées sur les débloquages de fonds ;
- veiller à la bonne documentation des pièces justificatives des reversements de reliquat sur les débloquages de fonds ;
- prévoir des comptes spécifiques pour le traitement comptable des différentes retenues opérées sur les rémunérations du personnel, des débloquages de fonds

effectués au personnel, des prêts scolaires consentis au personnel et réserver le compte « 42110000 – Personnel » uniquement pour les avances et acomptes sur salaire au profit du personnel ;

- veiller à ce que toutes les ventes de logements, qu'elles soient au comptant ou à terme donnent lieu à l'élaboration d'un contrat de vente dûment signé par les différentes parties et enregistré au service des impôts ;
- veiller à disposer d'un document légal autorisant le prélèvement d'un intérêt sur le montant des loyers perçus dans le cadre des contrats de location – vente et veiller à la comptabilisation des intérêts perçus en produits financiers ;
- acquérir un logiciel spécialisé pour la gestion des activités commerciales;
- procéder à un audit global de la gestion des stocks assorti d'un inventaire exhaustif des logements en stocks et du foncier en vue d'une refonte voire mise à jour des données sur les stocks et par extension sur les clients ;
- instaurer un cadre formel d'échange et de travail entre les différentes directions intervenant dans la gestion et le suivi des stocks ;
- veiller à ce que les procès-verbaux de réception des logements comprennent toutes les informations permettant d'identifier et de valoriser correctement les stocks de logements ;
- veiller à ce que les charges sociales CNSS et CARFO ainsi que la Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA) soient mises en évidence sur les états mensuels de salaire ;
- veiller à ce que les charges patronales CARFO soient régulièrement évaluées et comptabilisées au moment de la centralisation de la paie.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur sept (07) recommandations formulées, deux (02) sont mises en œuvre ; une (01) non exécutée et quatre (04) en cours de réalisation dont les principales sont :

- mettre à la disposition du Conseiller Fiscal les états financiers trois (03) semaines avant la tenue des conseils ;
- finaliser le déploiement du nouveau système de gestion des stocks ;
- mettre en place une comptabilité analytique pour la maîtrise des coûts par unité produite.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit du CEGECI a effectué quatre (04) missions au cours de l'exercice 2021 à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- diligenter la mise en œuvre des recommandations non exécutées des organes de gouvernance ;
- transmettre à bonne date aux membres du Conseil d'Administration (CA), les documents des sessions du CA conformément à la réglementation en vigueur ;
- veiller à la régularisation des mandats des administrateurs à bonne date.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le CEGECI a relevé qu'il n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours d'exercices antérieurs à 2021.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le CEGECI a reçu au cours de l'exercice sous revue, la visite de l'Inspection Générale des Finances (IGF) qui a effectué une mission sur les marchés publics.

A l'issue de la mission des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- s'assurer de l'inscription de toute commande dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) avant la conclusion d'un contrat ;
- veiller au respect de la norme communautaire limitant la valeur des marchés à conclure par la procédure d'entente directe à 15% du montant prévisionnel du PPM lors de son élaboration ;
- s'assurer de la présence des pièces administratives requises des soumissionnaires des marchés avant la signature de tout contrat ;
- mettre fin à la pratique d'utilisation du carburant pour rétribuer les partenaires extérieurs ;
- mettre fin à la pratique de dotations de carburant en soutien au ministère de tutelle ou à des personnalités;
- faire recours à la mercuriale des prix dans l'analyse des offres afin de s'assurer de l'absence de surfacturation.

Par ailleurs, le CEGECI a reçu la visite de l'Inspection Technique des Services (ITS) au cours de l'exercice sous revue dont la mission a porté sur la gestion de la société.

A l'issue de cette mission, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- élaborer un manuel de procédures techniques ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan carrières des agents ;
- renforcer le suivi contrôle et la supervision des travaux de construction de logements ;
- signer les conventions de suivi contrôle des chantiers avec les directions régionales du développement urbain, de l'habitat et de la ville (DRDUHV) ;
- prendre des dispositions pour un meilleur recouvrement des recettes ;
- prendre des dispositions pour le recouvrement de tous les arriérés.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le CEGECI a élaboré et mis en œuvre tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté le manuel de procédures techniques, le plan de carrière du personnel et le plan de formation pluriannuel du personnel, le CEGECI a mis en place tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

A effet, il convient d'exhorter la société à poursuivre la mise en place des outils non encore élaborés.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le CEGECI n'a pas relevé de convention règlementée signée au cours de l'exercice 2021.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	6 997 335	7 039 720	6 055 396
Ressources stables	19 457 343	24 522 130	23 511 595
Actif immobilisé net	5 593 218	5 625 770	5 558 082
Actif circulant	46 839 672	35 951 655	28 826 983
Passif circulant	38 642 931	24 100 011	20 490 472
Trésorerie actif	5 725 479	7 044 715	9 617 002
Trésorerie passif	58 096	0	0
Total bilan	58 158 370	48 622 141	44 002 067

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation des grandes masses du bilan. En effet, les capitaux propres se sont dégradés en passant de 7,040 milliards de F CFA à 6,997 milliards de F CFA, suite à la baisse du résultat net de 73%.

Par contre, l'actif circulant et le passif circulant sont en augmentation respectivement de 10,888 milliards de F CFA et de 14,543 milliards entre 2020 et 2021 du fait de l'augmentation du volume des créances et des dettes.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	3,48	4,36	4,23
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,58	0,40	0,35
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	41,78	53,65	43,67
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	32,97%	53,94%	42,04%

D'une manière générale, les ratios de l'équilibre financier se sont dégradés entre 2020 et 2021, excepté la capacité d'endettement et la capacité de remboursement.

En effet, les ratios de financement des emplois stables et de capacité d'autofinancement se sont dégradés suite à la baisse des dettes financières et du résultat net.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	0,60%	2,21%	3,73%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	12,03%	14,48%	13,76%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,15	1,17	1,16
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,36	1,78	1,88
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,15	0,29	0,47

L'analyse du tableau montre une détérioration d'ensemble de la performance financière du CEGECI. En effet, les ratios de rentabilité financière et de liquidité immédiate ont baissé entre 2020 et 2021 du fait de la baisse du résultat net et les effets conjugués de la diminution des disponibilités et de la hausse des dettes circulantes.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	5 589 405	1 681 468	1 594 092
Valeur ajoutée	875 203	604 138	950 742
Charges de personnel	479 622	473 360	437 092
Excédent brut d'exploitation	395 582	130 779	513 650
Résultat d'exploitation	148 678	-39 455	331 018
Résultat financier	-70 197	303 965	4 478
Résultat des activités ordinaires	78 481	264 510	335 496
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	41 655	155 630	226 070

L'analyse du tableau ci-dessus indique une hausse du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et du résultat d'exploitation au cours de l'exercice 2021. Par contre, le résultat financier, le résultat des activités ordinaires se sont dégradés suite aux effets cumulés de la hausse des charges d'exploitation, des charges d'intérêts et à la diminution des revenus financiers.

Le résultat net du CEGECI est bénéficiaire de 41,655 millions en 2021 contre 155,630 millions de F CFA en 2020, soit une diminution de 73,23%.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	232,41%	5,48%	-10,81%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	44,87%	-36,46%	-13,78%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	54,80%	78,35%	45,97%
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	1 508,51	4 539,59	3 694,54
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	987,38	4 002,52	35 143,31
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	7,08%	7,78%	32,22%

D'une manière générale, la performance économique du CEGECI s'est relativement améliorée en 2021. En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires a augmenté en passant de 5,48% à 232,41% entre 2020 et 2021 du fait essentiellement de la hausse des ventes.

IV.3. ANALYSE DES INDICATEURS SPECIFIQUES

Le CEGECI n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

A cet effet, il sied d'inviter la société à déterminer les indicateurs spécifiques en vue d'une meilleure appréciation de ses missions de service public.

En somme, la situation économique et financière de la société s'est détériorée en 2021. A cet effet, il sied d'inviter le CEGECI à prendre des dispositions idoines en vue d'améliorer considérablement ses ventes et le recouvrement des créances.

Par ailleurs, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des outils de stratégie de gouvernance en vue de l'amélioration de ses performances.

Aussi, convient-il de l'inviter à travailler à faire lever les réserves du commissaire aux comptes portant sur les immobilisations corporelles, les stocks et encours, les comptes de tiers et les produits d'exploitation.

En outre, le CEGECI doit fournir des efforts dans la mise en œuvre effective des recommandations issues des missions des corps de contrôle de l'Etat, du commissaire aux comptes et de l'audit interne.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le CEGECI a relevé qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n° 018/2021/AG-SE/CEGECI portant approbation des états financiers et affectation du résultat 2020

Le CEGECI a signalé qu'il a procédé à la mise en œuvre de cette résolution. Cependant, il sied de relever que les comptes de l'exercice 2021 présentent un montant de 120 141 507 F CFA au titre des « dettes-associés-dividendes à payer ».

VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

Recommandation relative à la levée des réserves sur les états financiers formulées par le Commissaire aux Comptes

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, le CEGECI a indiqué que des travaux avec le Commissaire aux Comptes ont été faits et se poursuivent en vue de la levée définitive des réserves.

A cet effet, un projet de résolution est soumis à l'AG-SE portant passation des écritures de régularisation affectant les capitaux propres notamment le report à nouveau.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Le CECECI n'a pas fait le point des résolutions antérieures NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Le CECECI n'a pas fait le point des recommandations antérieures NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SOU Koï Didier Calixte	Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	Décret N°2021-1108/PRES/PM/ /MINEFID/ MUHV du 28/10/2021	02 mois	1 ^{er} mandat en cours
ZIGANE Mohamed	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'extérieur	Décret n°2019-0014/PRES/PM/MHU/MINEFI D du 23/01/2019	2 ans 11 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 22/01/2022 A régulariser
MINOUNGOU T. Ludovic	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret N°2021-0763 /PRES/PM/ MINEFID/MUHV du 14/07/2021	06 mois	1 ^{er} mandat en cours

30^{ème} session de l'Assemblée Générale des sociétés d'Etat

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
TOU Dramane	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret N°2021-0999/PRES/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
IGO/OUEDRAOGO Mamounata	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville	Décret n°2017-1063/PRES/PM/MUH/MINEFID du 07/11/2017 R-D n°1003/PRES/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	4 ans 03 mois	2 ^{ème} mandat en cours
OUEDRAOGO Abdou Karim	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret N°2021-0999/PRES/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
ZOROM Soumaïla	Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale, de la famille et de l'Action Humanitaire	Décret n°2019-0014/PRES/PM/MHU/MINEFI D du 23/01/2019	2 ans 11 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 22/01/2022 A régulariser
KOUDA/PABEYAM Martine Wendeyam	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2016-1094/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 29/11/2016 R-D n°2020-0244/PRES/MUH/MINEFID du 30/03/2020	5 ans 01 mois	2 ^{ème} mandat en cours Appelée à d'autres fonctions A remplacer
TIENON/CONGO Zalissa	Représentant du personnel	Décret N°2021-0999/PRES/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	03 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le Cabinet AUREC Afrique a été nommé par résolution n°033/2018/AG-SE/CEGECI du 29 juin 2018 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès du CEGECI à compter de l'exercice 2017. Son mandat a été renouvelé par résolution

n°039/2020/AG-SE/CEGECI du 26 juin 2020 pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux pour compter de l'exercice 2020.

A la date du 31 décembre 2021, il totalise cinq (05) ans au sein de la société. Son deuxième mandat expire après l'arrêt des comptes de l'exercice 2022.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration du CEGECI propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat cinq (05) projets de résolution.

Résolution n°.../2022/AG-SE/CEGECI portant affectation du report à nouveau au titre de l'exercice 2020 en réserves disponibles

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

AFFECTE

Le report à nouveau créditeur d'un montant de 950 771 115 F CFA obtenu par comptabilisation, à titre de régularisation du crédit de TVA consenti par la Direction Générale des Impôts au CEGECI, suivant résolution n°20/2020/AG-SE/ CEGECI du 26 juin 2020 en réserves disponibles.

Résolution n°.../2022/AG-SE/CEGECI portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par le Centre de Gestion des Cités (CEGECI) sous réserve de l'opinion formulée par le Commissaire aux Comptes.

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	41 655 198	F CFA
Réserve légale (10%)	:	4 165 520	F CFA
Nouvelle masse à répartir	:	37 489 678	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	22 493 807	F CFA
Réserves disponibles	:	14 995 872	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°.../2022/AG-SE/CEGECI portant autorisation de passation des écritures de régularisation affectant les capitaux propres

Le Conseil d'Administration du CEGECI soumet à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat un projet de résolution relatif à la passation des écritures de régularisation affectant les capitaux propres et portant sur les immobilisations corporelles d'un montant de 244 256 961 F CFA. A cet effet, le CEGECI a relevé qu'il a saisi par correspondance n°22-011/CEGECI/PCA du 17 mars 2022 le Ministère en charge des finances en vue de requérir son avis conformément à la résolution n°12/2021/AG-SE/MINEFID du 25 juin 2021 relative à la correction d'erreurs significatives impactant les comptes des sociétés d'Etat.

Toutefois, il sied de relever que ledit projet de résolution n'est pas accompagné de l'avis du Ministère en charge des finances.

Résolution n° /2022/AG-SE/CEGECI portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution n° /2022/AG-SE/CEGECI portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions cinq cent mille (3 500 000) F CFA TTC.

LA POSTE BURKINA FASO (LA POSTE BF)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Poste Burkina Faso (LA POSTE BF), précédemment Société Nationale des Postes (SONAPOST) a été créée sous forme de société d'Etat par décret n°94-414/PRES/MCC du 21 novembre 1994. Elle a un capital social de 2 590 000 000 F CFA.

Elle a pour missions principales de :

- assurer le service public du courrier sous toutes ses formes ;
- assurer toute activité de transport lié à son objet ;
- assurer la mobilisation et la promotion de l'épargne ;
- offrir les prestations relatives aux moyens de paiement et de transfert de fonds ;
- assurer toute activité financière compatible avec la gestion des services financiers postaux ;
- appliquer la réglementation propre aux Postes ;
- préparer et d'exécuter les plans d'équipement des Postes.

La réforme postale amorcée en 2010 au Burkina Faso a conduit à l'adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire régissant dorénavant les activités postales portant principalement sur :

- la réglementation générale des activités postales ;
- la concession d'exploitation du service postal universel ;
- les modalités de délivrance des autorisations ;
- l'approbation du cahier type des charges.

L'exercice 2021 de LA POSTE BF s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Bamory OUATTARA** nommé par décret n°2020-0230/PRES/PM/MDENP du 25 mars 2020. A la date du 31 décembre 2021, il totalise 1 an neuf (09) mois au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	1 114	1 136	1 134	-22
Permanent	1 072	1 093	1 119	-21
Agent provenant de l'Etat	02	02	02	0
Occasionnels (Contractuel)	40	41	13	-1
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	6 642 046 968	7 181 903 182	4 691 566 617	-539 856 214
Cotisations Sociales	714 027 256	698 088 886	738 967 542	15 938 370
Dettes sociales	1 790 396 350	1 731 893 815	1 765 183 164	58 502 535

L'effectif total de LA POSTE BF a baissé de 22 agents en passant de 1 136 agents en 2020 à 1 114 agents en 2021. La masse salariale a suivi la même tendance baissière en passant de 7,182 milliards en 2020 à 6,642 milliards de F CFA en 2021, soit une baisse de 539,856 millions de F CFA.

Toutefois, les cotisations sociales ont connu une augmentation de 15,938 millions de F CFA en 2021.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite (effectif)	14	19	19
Prévision de recrutement (effectif)	66	00	00
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	128 545 414	00	00

LA POSTE BF prévoit recruter 66 agents en 2022 pour faire face aux départs enregistrés en 2021. L'incidence financière du recrutement est de 128 545 414 F CFA.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Au cours de l'exercice 2021, LA POSTE BF a relevé la tenue de deux (02) sessions du conseil de discipline du 19 au 20 avril et du 17 au 18 mai 2021 à l'effet de statuer sur sept (07) dossiers.

Par ailleurs, elle a relevé l'existence de deux autres organes à savoir le Comité d'Entreprise de lutte contre le VIH/SIDA et le Comité technique paritaire qui ont régulièrement fonctionné en 2021.

II.4. CLIMAT SOCIAL

LA POSTE BF a relevé que le climat social est resté serein en 2021 grâce à l'instauration d'un dialogue social permanent entre la Direction Générale et les partenaires sociaux qui a permis le dénouement d'un conflit collectif né en 2020. Aussi, elle a relevé l'existence de douze (12) dossiers en justice et de trois (03) en interne au titre des conflits individuels en 2021.

Par ailleurs, elle a enregistré un turn over de 5,92% en 2021 du fait principalement des départs enregistrés en 2021.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

LA POSTE BF a signalé qu'elle a des prises de participation dans le capital social de six (06) entreprises à savoir la CHRONOPOST International, Coris Bourse, Africa Asset Management, Banque Atlantique du Burkina Faso et la Société Burkinabè d'Intermediation Financière et la Banque Postale Burkina Faso.

Ces participations dans le capital social des autres entreprises ont été principalement entérinées par décret n°2018-1002/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 02 novembre 2018.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté, le plan de continuité d'activités, LA POSTE BF dispose des autres outils de stratégie de gouvernance. Toutefois, il convient de relever que le contrat plan est en attente d'adoption en Conseil des Ministres. La société a mené des actions de Responsabilité Sociale des Entreprises.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la signature du contrat plan avec l'Etat et l'élaboration d'un plan de continuité d'activités (PCA).

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA POSTE BF a indiqué la tenue de trois (03) sessions du Conseil d'Administration dont une (01) session extraordinaire qui ont été régulièrement convoquées.

Toutefois, les comptes rendus des deux (02) sessions ordinaires n'ont pas été transmis aux autorités de tutelles.

Par ailleurs, le PCA a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 28 juin au 02 juillet et du 1^{er} au 07 décembre 2021 dont les rapports ont été régulièrement transmis aux autorités compétentes.

III.1.POINT SUR LES AUDITS

III.1.1 AUDITS INTERNES

III.1.1.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

LA POSTE BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021. En effet, vingt-six (26) recommandations ont été formulées douze (12) sont mises en œuvre, neuf (09) sont en cours de mise en œuvre et cinq (05) n'ont pas été mises en œuvre à savoir :

- inviter les structures de contrôle et les directions commerciales régionales à s'assurer du respect des dispositions de la circulaire n°2018-0013/DG/LA POSTEBF/DPCC/DEP/SP ;
- respecter les délais de transmission par décade ;
- permettre au chef de centre d'accéder aux contrats d'abonnement des BP octroyés antérieurement à 2018 dans le logiciel GOPOST ;
- améliorer la communication avec la division patrimoine en vue de fournir les batteries à la construction de l'agence pour installation ;
- augmenter le budget alloué à l'achat des serrures pour permettre de faire face aux urgences.

III.1.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne de LA POSTE BF est assuré par le service de l'audit interne qui a effectué des missions de contrôle du respect des dispositions du manuel de procédures ,du dispositif de la gestion des risques et de l'audit opérationnel de post Eclair au cours de l'exercice 2021. Au terme desdites missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- intégrer la procédure de traitement des opérations de cash à compte dans le manuel de procédures ;
- définir et intégrer la procédure de gestion des habilitations sur l'application « échéances des comptes contractuels dans le manuel de procédures ;
- créer un comité de maîtrise des risques ;

- joindre toujours les souches de bons.

III.2. AUDITS EXTERNES

III.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

LA POSTE BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2021. En effet, sur dix-neuf (19) recommandations formulées, deux (02) ont été exécutées et dix-sept (17) sont encours de mises en œuvre dont :

- justifier les écarts CNE/CCP ;
- faire appliquer rigoureusement la note de la direction fixant le plafonnement des réserves de numéraires autorisées dans les agences ;
- prendre des dispositions pour l'obtention des titres fonciers des terrains de LA POSTE BF ;
- recouvrer les prêts auprès des agents démissionnaires et/ou licenciés ;
- souscrire à une police d'assurance risque global.

III.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe est assuré par le cabinet Audit Conseil et Services du Burkina (ACS-Burkina) en qualité de Commissaire aux comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 sous réserve. A l'issue de cette mission, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes formulées :

- relire le manuel existant afin de le rendre plus pratique et mieux adapté aux retraitements des opérations intergroupes et les processus de consolidation des activités de LA POSTE BF;
- analyser les comptes intergroupes pour corriger les écarts constatés.

III.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

LA POSTE BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit. En effet, sur quarante-

quatre (44) recommandations formulées, vingt-six (26) ont été exécutées et dix-huit (18) n'ont pas été mises en œuvre dont :

- dégager l'incidence financière globale de la relecture du statut ;
- murir la réflexion sur la prise de participation dans le capital social de COFINA en ayant un regard sur leur états financiers ;
- proposer au conseil de nouveaux canevas de présentation et de suivi des recommandations ;
- revoir le système de planification en tenant compte du niveau du résultat net de l'année n-1.

III.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit de LA POSTE BF a effectué six (06) missions à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2021.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- engager sans délai les poursuites contre les agents indélégats et transmettre au Conseil d'Administration l'état de mise en œuvre des recommandations ;
- suspendre les recrutements en attendant les conclusions de l'audit RH en vue d'une maîtrise des charges ;
- produire un rapport circonstancié sur les détournements et les mesures y relatives ;
- envisager l'opérationnalisation de la banque postale en 2021 comme initialement prévue.

III.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.4.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

LA POSTE BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des corps de contrôle de l'Etat au titre des exercices antérieurs. En effet, sur trois (03) recommandations formulées par l'ASCE-LC, deux (02) ont été mises en œuvre et

une (01) est en cours de réalisation à savoir celle relative à la mise en place des plans de mitigation des risques.

III.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Au cours de l'exercice 2021, LA POSTE BF n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

LA POSTE BF dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

LA POSTE BF a élaboré et met en œuvre tous les autres outils du dispositif de contrôle interne excepté le manuel de procédures techniques à jour,.

Par ailleurs, il convient de relever que le manuel de procédures administratives, comptables et financières n'est pas à jour.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration du manuel de procédures techniques et l'actualisation du manuel de procédures administratives, comptables et financières.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

LA POSTE BF a relevé la signature d'une convention avec l'Etat burkinabè d'un montant total de 10 214 530 976 F CFA dont l'intérêt capitalisé est de 1 291 930 164 F CFA.

Par ailleurs, le commissaire aux comptes a signalé l'existence de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2021. L'encours restant dû au 31 décembre 2021 s'établit à 11 534 015 523 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1. Evolution des grandes masses du bilan**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	13 848 606	11 526 651	10 309 718
Ressources stables	36 352 171	47 257 046	49 820 698
Actif immobilisé net	34 340 751	30 358 976	30 358 034
Actif circulant	7 896 322	5 180 095	5 772 382
Passif circulant	535 186 666	463 347 330	403 011 510
Trésorerie actif	529 301 764	475 053 390	416 709 078
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	571 538 837	510 611 681	452 846 524

D'une manière générale, les grandes masses du bilan se sont relativement améliorées au cours de l'exercice 2021. En effet, les capitaux propres, l'actif immobilisé net et l'actif circulant se sont améliorés respectivement de 2,322 milliards, de 3,982 milliards et de 2,716 milliards de F CFA suite essentiellement à l'augmentation des réserves libres, à l'incorporation du résultat net de l'exercice sous revue, de l'accroissement des brevets, licence, l'acquisition du matériel de transport et à l'augmentation des titres de participations ainsi qu'à l'augmentation des créances clients.

Par ailleurs, les ressources stables ont baissé du fait de la diminution considérable des emprunts.

Ainsi, la trésorerie nette s'est améliorée de 54,248 milliards de F CFA suite à l'accroissement des titres de placement et du compte « banques, chèques postaux, caisses et assimilées ».

IV.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2022	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,06	1,56	1,64
Capacité d'endettement (ressources propres/endettement)	1,00	0,42	0,38
Capacité de remboursement (Dettes financières/Capacité d'autofinancement)	6,66	NA	NA
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,27	NA	NA

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le ratio de financement des emplois stables est en baisse entre 2020 et 2021 mais demeure supérieur à l'unité montrant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Par ailleurs, la capacité d'endettement s'est améliorée en passant de 0,42 à 1,00 entre 2020 et 2021 suite aux effets conjugués de l'amélioration des ressources propres et de la baisse des dettes financières.

IV.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	16,76%	19,87%	16,75%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,02	0,02	0,02
Solvabilité générale	1,02	1,04	1,02

30^{ème} session de l'Assemblée Générale des sociétés d'Etat

(Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)			
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,00	1,04	1,04
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,99	1,03	1,03

L'analyse du tableau ci-dessus indique une légère dégradation de la performance financière de LA POSTE BF en 2021 tout en restant satisfaisante. En effet, excepté l'autonomie financière qui est restée stable, les autres ratios ont enregistré de légère baisse entre 2020 et 2021.

IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	26 542 196	21 987 995	20 845 335
Valeur ajoutée	12 494 444	12 169 394	8 488 260
Charges de personnel	8 072 956	8 566 212	8 386 832
Excédent brut d'exploitation	4 421 488	3 603 182	101 428
Résultat d'exploitation	3 324 612	2 417 037	3 762 544
Résultat financier	0	0	0
Résultat des activités ordinaires	3 324 612	2 417 037	3 762 544
Résultat hors activités ordinaires	63 070	826 285	-1 000 814
Résultat net	2 321 094	2 289 990	1 726 692

Il convient de relever que LA POSTE BF a procédé au retraitement de ses soldes significatifs de gestion dans le tableau ci-dessus pour mieux apprécier son activité au regard de sa spécificité.

Ainsi, l'analyse de ces derniers indique une amélioration de l'exploitation de la société entre 2020 et 2021. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation, ainsi que le résultat d'activités ordinaire ont connu une augmentation respectivement de 4,554 milliard, de 325 millions et de 818,306 millions de F CFA et de 907,575 millions F CFA suite à la hausse du volume d'activités.

Aussi, le résultat net est passé de à 2,289 milliard à 2,321 milliards de F CFA suite à l'accroissement des produits financiers et la maîtrise des charges d'exploitation.

Par ailleurs, les charges de personnel ont baissé en passant de 8,556 milliards à 8,073 milliards soit une baisse de 483 millions.

IV.3. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	20,71%	5,48%	-8,44%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	2,67%	43,37%	-25,36%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	64,61%	70,39%	98,81%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	229,46%	263,24%	8 191,42%
Durée moyenne du crédit clients (créances clients et comptes rattachés+encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	156	167	145
Durée moyenne du crédit fournisseurs (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	179	143	159
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	16,66%	16,39%	0,49%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des ratios de la performance économique de LA POSTE BF en 2021. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée est passé de 70,39% à 64,61% suite à la maîtrise des charges de personnel.

Aussi, le taux de croissance du chiffre d'affaires s'est amélioré en passant de 5,48% à 20,71% entre 2020 et 2021 du fait de l'augmentation du volume d'activités.

IV.4. Analyse des indicateurs spécifiques

LA POSTE BF n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en vue de l'appréciation de ses performances non financières.

A cet effet, il convient d'inviter la société à formuler des indicateurs pour l'appréciation de l'accomplissement de ses missions de service public.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

LA POSTE BF a signalé qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution N°022/2021/AG-SE/LA POSTE BF portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

LA POSTE BF a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

Résolution n°042/2021/AG-SE/LA POSTE BF portant renouvellement du commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

La Poste BF a procédé au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant conformément à la résolution citée.

VI.2. Au titre des recommandations individuelles

Recommandation relative à la mise en œuvre diligentes des recommandations issues des missions d'audit et à la levée des réserves de concert avec le commissaire aux comptes

LA POSTE BF n'a pas fait le point de la mise en œuvre de cette recommandation.

Recommandation relative à la mise en place d'un dispositif efficace d'anticipation sur les risques de détournement

LA POSTE BF n'a pas fait le point de la mise en œuvre de cette recommandation.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

LA POSTE BF a mis en œuvre l'ensemble des résolutions antérieures à l'exercice 2021.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

LA POSTE BF a fait le point des recommandations antérieures à l'exercice 2021. En effet, sur quatorze (14) recommandations antérieures, cinq (05) ont été mises en œuvre et neuf (09) sont en cours de mise en œuvre notamment celles relatives à :

- la maîtrise des charges de personnel ;
- la signature du contrat plan avec l'Etat ;
- l'informatisation intégrale des opérations ;
- l'élaboration d'un plan de carrière.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KONDE Abdoulaye	Ministère de de la Transition Digitale des Postes et des Communications Electroniques	Décret n°2016-597/PRES/PM/MDENP/MINE FID du 30/12/2016 R-D n°2020-0580/PRES/PM/MDENP/MEF du 06/07/2020	5 ans	2 ^{ème} mandat en cours
SOME/DIALLO Nandy	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n°2020-0581/PRES/PM/MDENP/MIN EFID du 06/07/2020	1 an 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
YONLI Ounténi Adrien	Ministère de de la Transition Digitale des Postes et des Communications	Décret n°2021-0536/PRES/PM/MDENP/MIN EFID du 09/06/2021	07 mois	1 ^{ème} mandat en cours

30^{ème} session de l'Assemblée Générale des sociétés d'Etat

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
	Electroniques			
MEDA Ferona	Primature	Décret n°2019-420/PRES/PM/MDENP/MINE FID du 09/05/2019	2 ans 08 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 08/05/2022 A régulariser
KABORE Kiswendsida Judith Valérie	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	Décret n°2020-0581/PRES/PM/MDENP/MIN EFID du 06/07/2020	1 an 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
YONABA/COULI BALY Céline	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2020-0581/PRES/PM/MDENP/MIN EFID du 06/07/2020	1an 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
ILBOUDO/ DANGOURI Claudine Flore	Ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité Routière	Décret n°2019-420/PRES/PM/MDENP/MINE FID du 09/05/2019	2 ans 08 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 08/05/2022 A régulariser
ZIDA Issouf	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2020-0581/PRES/PM/MDENP/MIN EFID du 06/07/2020	1 an 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
TAO Issiaka	Représentant des travailleurs	Décret n°2019-0572/PRES/PM/MDENP/MCI A/MINEFID du 05/06/2019	2 ans 07 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 04/06/2022 A régulariser

*Président du conseil d'administration

IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES au 31/12/2021

Le Commissariat aux Comptes de LA POSTE BF est assuré par le cabinet Audit Conseil et Services (ACS) nommé par résolution n°035/2018/AG-SE/SONAPOST du 29 juin 2018 et renouvelé par résolution n°42-2021/AG-SE/LA POSTE BF du 25 juin 2021. A la date du 31 décembre 2021, il totalise quatre (04) ans au sein de la société. Son deuxième mandat expire après l'examen des comptes de l'exercice 2021.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de LA POSTE BF propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution N°.....-2022/AG-SE/LA POSTE BF portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par La Poste Burkina Faso (LA POSTE BF) sous réserve de l'opinion formulée par le Commissaire aux Comptes.

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	2 321 094 185	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	2 354	F CFA
Masse à répartir	:	2 321 096 539	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	1 392 657 923	F CFA
Réserves pour investissement	:	928 430 000	F CFA
Report à nouveau	:	8 616	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N°...-2022/AG-SE/LA POSTE BF portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution N°...-2022/AG-SE/LA POSTE BF portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à cinq millions neuf-cent mille (5 900 000) F CFA TTC.

LABORATOIRE NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (LNBTP)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) a été créé par décret n°68-223/PRES/LP/TP du 13 septembre 1968 sous forme d'établissement public et placé sous la tutelle technique du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement. Il a été transformé par décret n°94-420/PRES/MICM/MTPHU du 23 novembre 1994 en société d'Etat avec un capital social de 318 000 000 F CFA.

Les principales missions de la société sont :

- la réalisation d'études, de contrôles des travaux routiers et des ouvrages de génie civil et d'expertises en appui au secteur de production du bâtiment et des travaux publics ;
- l'exécution des essais et analyses de matériaux entrant dans la construction de génie civil notamment les routes, aérodromes, bâtiments, ouvrages d'art, barrages, etc. ;
- la réalisation des études et analyses nécessaires à l'établissement des études d'exécution ou de faisabilité des projets ;
- l'exécution des recherches fondamentales et appliquées devant aboutir à l'adaptation des normes aux conditions locales et à la revalorisation des matériaux locaux ;
- la réalisation des contrôles, afin de s'assurer de la conformité des exécutions aux prescriptions imposées par les règles de l'art en vue de garantir la pérennité des ouvrages.

La gestion de la société est assurée par **Monsieur Palingwendé Alpha Nouhoun KAFANDO** nommé en Conseil des Ministres du 21 avril 2021. Il totalise huit (08) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2021.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF**

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	366	349	324	17
Permanent	162	149	148	13
Agent provenant de l'Etat	00	00	00	00
Occasionnels (Contractuel)	204	200	176	04
Autres agents à préciser (Journalier)	04	00	00	04
Masse salariale	1 160 634 366	1 211 432 805	123 676 370	-50 798 439
Cotisations Sociales	170 540 025	158 043 186	183 009 909	12 496 839
Dettes sociales	12 491 183	92 752 299	21 064 087	-80 261 116

L'effectif total du personnel du LNBTP est passé de 349 à 366 agents entre 2020 et 2021 suite au recrutement d'agents pour faire face aux départs à la retraite et au renforcement de l'effectif.

Par contre, les dettes sociales sont en baisse de 80,261 millions de F CFA en 2021 du fait de la prise en compte en 2020 de la régularisation des paiements des indemnités de départ à la retraite.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite (effectif)	02	08	09
Prévision de recrutement (effectif)	15	07	05
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	41 302 846	19 274 662	13 767 615

Le LNBTP prévoit recruter quinze (15) agents en 2022 pour faire face aux départs à la retraite et renforcer son effectif en vue de satisfaire efficacement ses missions dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le laboratoire a relevé que les organes paritaires existent et fonctionnent. Il a signalé la tenue d'une session du conseil de discipline en 2021 à la suite d'un cas d'indiscipline.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le LNBTP a relevé que le climat social est resté serein et apaisé en 2021 grâce à la communication permanente instaurée entre la Direction Générale et les partenaires sociaux.

Par ailleurs, le turn-over s'est légèrement amélioré en 2021. En effet, il est passé de 6,59% en 2020 à 6,15% en 2021.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

Le LNBTP a relevé qu'il n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique de développement, le LNBTP ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, il a indiqué que le processus d'implémentation de la démarche qualité est en cours.

A cet effet, il convient d'inviter le laboratoire à diligenter l'élaboration des autres outils non encore mis en place.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le LNBTP n'a pas fait le point de fonctionnement du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué un (01) seul séjour au sein de la société du 28 au 29 décembre 2021. Aussi, le rapport du séjour du PCA n'a pas fait l'objet de transmission aux tutelles financière et de gestion conformément à la réglementation.

A cet effet, il convient d'inviter le PCA à tenir ses séjours semestriels au sein de la société et à transmettre les comptes rendus desdits séjours aux autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 de l'audit interne. En effet, sur quarante et une (41) recommandations formulées, neuf (09) ont été réalisées, neuf (09) sont en cours de mise en œuvre et vingt-trois (23) sont non mises en œuvre. Il s'agit principalement de :

- veiller à la protection du monopole légal avant l'ouverture effective de certains métiers qui se profile à l'horizon ;
- mettre à jour le fichier comptable des immobilisations ;
- mettre en place un dispositif de formalisation et d'archivages des actes administratifs internes et externes ;
- veiller à l'automatisation de la caisse de la direction régionale de Bobo-Dioulasso ;
- opérer un réaménagement rapide de l'organigramme pour rehausser le niveau d'encrage du service des ressources humaines et recruter un complément d'effectifs à son profit.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le service d'audit interne du LNBTP a effectué deux (02) missions au titre de l'exercice 2021.

Au terme de ces missions, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller à une opérationnalisation suffisante du poste de contrôleur de gestion;
- recruter des compétences pour complément d'effectifs et former les agents de la direction en charge des ressources humaines ;
- veiller à la régularisation des dossiers de tous les agents et suivre la mise à jour régulière desdits dossiers.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du Commissaire aux Comptes. En effet, sur douze (12) recommandations formulées, onze (11) ont été mises en œuvre et une (01) non mise en œuvre à savoir celle relative à la prise de mesure pour la sortie des immobilisations hors usage de la comptabilité.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe du laboratoire est assuré par le cabinet EXPERTSE TRAORE YACOUBA (ETY) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les états financiers de l'exercice 2021 du LNBTP.

A l'issue de sa mission, il a relevé des insuffisances auxquelles il a formulé des recommandations. Toutefois, le LNBTP n'a pas fait le point desdites recommandations.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit. En effet, sur vingt-une (21) recommandations formulées, quinze (15) ont été mises en œuvre et six (06) sont non réalisées. Il s'agit principalement de :

- diligenter la mise à jour du manuel de procédures administrative, financière et comptable ;
- diligenter la mise en place de la comptabilité de gestion ;
- veiller à la mise à jour de la cartographie des risques ;
- faire le point des créances du LNBTP au Conseil d'Administration en vue d'une prise de décision.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit a fonctionné au cours de l'exercice 2021 et a tenu des missions à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration.

Au terme de ces missions, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller à mettre en harmonie les activités du programme d'activités avec les axes stratégiques du PSD ;
- poursuivre la réalisation des investissements prévisionnels au regard de leur importance pour la continuité d'exploitation du LNBTP ;
- renforcer les compétences du comité budgétaire sur les outils de planification ;
- prendre en compte la responsabilité sociale des entreprises dans la programmation des activités.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 des corps de contrôle de l'Etat. En effet, sur trente-cinq (35) recommandations formulées par de l'ASCE-LC en 2017, vingt-deux (22) ont été réalisées, une (01) est en cours de mise en œuvre et douze (12) n'ont pas été exécutées. Il s'agit notamment de :

- produire chaque mois des états de précompte et les états de développement des soldes ;
- respecter les dispositions du statut du personnel du LNBTP relatives aux avantages accordés ;
- contrôler effectivement la mise en œuvre de la mission de service public confiée au LNBTP ;
- informer et faire rembourser les personnes mises en cause pour le reversement des sommes indûment perçues ;
- commanditer une mission d'audit externe du compte clients du LNBTP.

Aussi, il a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de la mission de l'Inspection Générales des Finances (IGF). En effet, sur dix-huit (18) recommandations formulées, treize (13) ont été exécutées et cinq (05) non réalisées à savoir :

- porter toujours l'imputation budgétaire au niveau des contrats ;
- nommer régulièrement une personne responsable des marchés ;
- mettre à disposition un espace ou une salle d'archives adéquates ;
- respecter rigoureusement la réglementation sur la comptabilité des matières ;
- ouvrir un registre de carburant côté et paraphé et le tenir régulièrement à jour.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le LNBTP a relevé qu'il n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat en 2021.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Excepté la charte du comité d'audit, le LNBTP ne dispose d'aucun autre outil d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du conseil d'administration et de la direction générale.

A cet effet, il sied d'inviter la société à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre des outils non mis en place à savoir le contrat d'objectifs du Directeur Général, le règlement intérieur du Conseil d'Administration et la charte de l'administrateur.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le LNBTP a élaboré et mis en œuvre les outils du dispositif de contrôle suivants :

- organigramme à jour ;
- plan de passation des marchés ;
- rapport du comité chargé de l'examen des PPM ;
- code d'éthique et de déontologie ;
- bilan social.

Par ailleurs, il a noté que le manuel de procédures administratives, comptables et financières est en cours de révision.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des outils non encore élaborés à savoir le manuel de procédures techniques, les fiches de description des postes, la plan de formation pluriannuel, le plan de carrière du personnel et à faire adopter la cartographie des risques actualisée par le conseil d'administration.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le LNBTP n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au titre de l'exercice sous revue.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1.EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	3 784 650	3 422 163	3 387 491
Ressources stables	5 038 988	4 199 874	4 259 408
Actif immobilisé net	1 134 909	761 836	868 442
Actif circulant	4 587 151	3 978 468	3 902 290
Passif circulant	2 236 527	1 208 614	1 125 309
Trésorerie actif	1 553 455	670 353	613 984
Trésorerie passif	0	8 169	0
Total bilan	7 275 515	5 410 658	5 384 717

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2020 et 2021. En effet, les ressources stables et l'actif immobilisé ont augmenté respectivement de 839,114 millions de F CFA et de 373,073 millions de F CFA suite à l'incorporation du résultat net et à l'augmentation des dettes financières d'une part et à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles d'autre part.

L'Actif circulant et le passif circulant ont également enregistré une hausse respectivement de 609,683 millions de F CFA et de 1,028 milliards de F CFA entre 2020 et 2021 du fait principalement de l'accroissement des comptes « fournisseurs

avances versées » et « clients » et de la hausse des avances reçues des clients et des dettes fiscales.

Ainsi, la trésorerie nette a suivi la même tendance et s'est accrue de 891,271 millions de F CFA entre 2020 et 2021.

IV.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	4,44	5,50	4,9
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	1,10	0,74	1,7
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,27	0,22	0,42

L'analyse de l'équilibre financier montre une dégradation relative des ratios de l'équilibre financier entre 2020 et 2021. En effet, le ratio de financement des emplois stables s'est dégradé par rapport à 2020 mais reste satisfaisant et indique que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Aussi, la capacité de remboursement s'est dégradée en passant de 0,74 en 2020 à 1,10 en 2021 en raison de l'accroissement des emprunts au cours de l'exercice sous revue.

Cependant, le ratio d'autofinancement s'est amélioré en 2021 mais demeure faible traduisant des difficultés éventuelles dans le cadre du financement des projets du laboratoire.

IV.2.ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	10,84	2,33	7,39
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	52,02	63,25	63
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	2,08	2,72	2,7
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	2,75	3,82	3,47
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,69	0,55	0,55

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation relative des ratios de performance financière du LNBTP comparativement à 2020 mais qui demeurent satisfaisants en 2021.

Cependant, la rentabilité financière s'est améliorée du fait de l'accroissement du résultat net enregistré au cours de l'exercice sous revue.

La liquidité immédiate s'est améliorée en passant de 0,55 en 2020 à 0,69 en 2021 traduisant la capacité du laboratoire à faire face à ses engagements à court terme.

IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	4 288 501	2 969 797	3 303 679
Valeur ajoutée	2 498 330	1 952 230	2 097 939
Charges de personnel	1 397 909	1 430 700	1 126 099
Excédent brut d'exploitation	1 100 422	521 530	974 262
Résultat d'exploitation	833 114	168 224	523 709
Résultat financier	-22 476	- 23 271	-53 085
Résultat des activités ordinaires	810 638	144 953	470 624
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	410 306	79 699	250 217

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des soldes intermédiaires de gestion du LNBTP au titre de 2021. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont augmenté respectivement de 546,100 millions, de 579,892 millions et de 664,890 millions de F CFA suite à l'accroissement du chiffre d'affaires de 44,40% soit 1,319 milliard de F CFA.

Ainsi, le résultat net a suivi la même tendance en passant de 79,699 millions à 410,306 millions de F CFA entre 2020 et 2021, soit une augmentation de 330,607 millions de F CFA.

IV.3.ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	44,40%	-10,11%	11,46%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	27,97%	-6,95%	11,94%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	55,95%	73,29%	53,56%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	2,84%	4,46%	3,43%
Durée moyenne du crédit clients (créances clients et comptes rattachés + encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	725	974	882
Durée moyenne du crédit fournisseurs (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	185	222	340
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	25,66%	17,56%	29,49%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des ratios de la performance économique du LNBTP entre 2020 et 2021. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée est passé de 73,29% en 2020 à 55,95% en 2021 du fait essentiellement de l'accroissement de la valeur ajoutée au cours de l'exercice sous revue. Toutefois, il demeure élevé et il sied d'exhorter le LNBTP à poursuivre les efforts d'amélioration dudit ratio.

Par ailleurs, les durées moyennes de crédits clients et fournisseurs se sont améliorées en passant respectivement de 974 jours à 725 jours et de 222 jours à 185 jours. Cependant, il convient d'indiquer que le LNBTP accorde plus de délai à ses clients que ses fournisseurs ne lui en accordent.

IV.4.ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

Le LNBTP n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

A cet effet, il sied d'inviter le laboratoire à déterminer les indicateurs spécifiques en vue d'une meilleure appréciation de ses missions de service public.

En somme, la santé économique et financière du LNBTP s'est relativement améliorée en 2021 comparativement à 2020.

Par ailleurs, il convient d'inviter la société à la mise en œuvre effective des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat ainsi que des recommandations issues des missions d'audits internes et externes.

Aussi, le LNBTP doit fournir des efforts en matière de respect de canevas d'élaboration du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'AG-SE.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le LNBTP a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. Au titre des résolutions individuelles

Résolution n°23/2021/AG-SE/LNBTP portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

Le LNBTP a relevé qu'il a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée. Toutefois, il convient de signaler que les comptes du LNBTP présentent des « dettes de dividendes à payer » d'un montant de 47 819 687 F CFA au titre de l'exercice 2020.

Résolution n°43/2021/AG-SE/LNBTP portant nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

Le LNBTP a procédé à l'exécution de la résolution citée.

VI.2.Au titre de la recommandation individuelle

Recommandation relative au respect des dispositions en matière de tenue des sessions du conseil d'administration et de transmission des dossiers au secrétariat technique de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat

Le LNBTP a noté que cette recommandation a été mise en œuvre. En effet, la société a pris les dispositions pour la tenue de la session d'arrêt des comptes, exercice 2021 et la transmission des documents à l'AG-SE.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Le LNBTP n'a pas fait le point de la mise en œuvre des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Le LNBTP n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VIII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*ZONGO Daouda	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret n°2021/0531/PRES/PM/MINEFID/MID du 09/06/2021	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
NANEMA Aïssetu Raymonde	Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	Décret 2019/PRES/PM/MINEFI D du 29/05/2019	2 ans 07 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 28/05/2022 A régulariser
ILBOUDO Moumouni	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret 2019/PRES/PM/MINEFI D du 29/05/2019	2 ans 07 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 28/05/2022 A régulariser
COMPAORE Adolphe	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2021/0531/PRES/PM/MINEFID/MID du 09/06/2021	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
SORI Alassoum	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2015-835/PRES-TRANS/PM/MIDT/MEF du 13/07/2015 R-D n°2021/0531/PRES/PM/MINEFID/MID du 09/06/2021	6 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré le 12/07/2021. A remplacer
TAPSOBA Alfred Marie Joachim	Représentant du syndicat national des Entrepreneurs du BTP	Décret n°2014-416/PRES/PM/MIDT/MEF du 25/03/2014	7 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expiré 24/03/2020. A remplacer
KIEMTORE Serge	Représentant des travailleurs	Décret 2019/PRES/PM/MINEFI D du 29/05/2019	2 ans 07 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 28/05/2022 A régulariser

*Président du Conseil d'Administration

IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le commissariat aux comptes du LNBTP est assuré par le Cabinet Expertise TRAORE Yacouba (ETY SA) nommé par résolution n°043/2021/AG-SE/LNBTP du 25 juin 2021 pour compter de l'exercice 2021. A la date du 31 décembre 2021, il totalise un (01) an au sein de la société. Son premier mandat expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2023.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration du LNBTP propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n° 2022/AG-SE/LNBTP portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP).

2. AFFECTE

Le résultat net exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	410 306 488	F CFA
Masse à répartir	:	410 306 488	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	246 183 893	F CFA
Réserves disponibles	:	164 122 595	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n° 2022/AG-SE/LNBTIP portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution n° 2022/AG-SE/LNBTIP portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions (3 000 000) F CFA TTC.

LOTÉRIE NATIONALE BURKINABE (LONAB)

I- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Loterie Nationale Burkinabè (LONAB) a été créée le 10 mai 1960 sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) par l'ordonnance n°67-025/PRES/MFC du 10 mai 1967. Elle a été transformée par la suite en société d'Etat par le décret n° 94-415/PRES/MICM/MEFP du 21 novembre 1994, portant transformation de la Loterie Nationale Burkinabé en société d'Etat avec un capital social de 1 000 000 000 F CFA.

Elle est spécialisée dans l'organisation des jeux de hasard. Sa mission principale est de mobiliser les ressources financières à l'organisation des jeux de hasard pour soutenir le développement économique et social du Burkina Faso.

L'exercice 2021 de la LONAB s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Patin Déba NAZA**, nommé par décret n°2020-0633/PRES/PM/MINEFID du 16 juillet 2020. Il totalise un (01) an six (06) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2021. Il a été remplacé par **Monsieur Bamboado Emmanuel Désiré THIAMOBIGA** nommé en Conseil des Ministres du 18 mai 2022.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	261	281	292	-20
Permanents	227	242	253	-15
Agents provenant de l'Etat	7	3	3	4
Occasionnels (saisonniers)	27	36	36	-9
Autres agents à préciser (journaliers)	31	40	80	-9
Masse salariale	5 677 422 585	5 861 371 292	5 302 690 400	-183 948 707
Cotisation sociale	472 590 757	482 375 073	256 121 780	-9 784 316
Dettes sociales	463 952 687	473 894 285	484 743 047	- 9 941 598

L'effectif total du personnel de la LONAB est passé de 281 en 2020 à 261 agents en 2021, soit une diminution de vingt (20) agents du fait d'un départ à la retraite et la fin de certains contrats à durée déterminée.

La masse salariale a connu également une baisse de 184 millions de F CFA au titre de l'exercice 2021. Les cotisations sociales et les dettes sociales sont également en baisse respectivement de 9,941 millions et de 9,784 millions de F CFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite (effectif)	10	12	16
Prévision de recrutement (effectif)	52	10	16
Incidence financière (Coût de recrutement et rémunération du personnel)	411 088 044	79 055 393	126 488 629

La LONAB prévoit recruter cinquante-deux (52) agents en 2022 pour faire face aux départs et renforcer l'effectif. L'incidence financière du recrutement est de 411 088 044 F CFA.

II.3 ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La LONAB a relevé que les organes paritaires existent et fonctionnent. Par ailleurs, elle a signalé qu'aucun fait nécessitant le recours au comité de discipline n'a été enregistré en 2021.

II.4 CLIMAT SOCIAL

La Direction Générale a relevé que le dialogue est permanent au sein de l'entreprise. Les efforts de dialogue réalisés au cours de l'année 2021 ont permis le maintien d'un climat social serein et apaisé. En effet, l'implication des partenaires sociaux dans la recherche des solutions consensuelles et adéquates aux différentes difficultés rencontrées a été d'un apport important.

Par ailleurs, le turn over est passé de 1,58% en 2020 à 4% en 2021 et demeure satisfaisant.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La LONAB a relevé avoir des participations dans le capital social de neuf (09) entreprises à savoir : LYDIA LUDIC, la Banque Atlantique Burkina Faso, BAGREPOLE, SAFINE-SA, Banque Agricole du Faso, ECOBANK BURKINA, la Banque Postale du Burkina Faso, JEUNE AFRIQUE et SOUROUPOLE.

Il convient de noter que les prises de participation de la LONAB dans le capital social de ECOBANK BURKINA et de JEUNE AFRIQUE n'ont pas été faites conformément à la réglementation en vigueur. A cet effet, la LONAB doit prendre les dispositions idoines en vue de la régularisation de ces prises de participation.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le contrat-plan avec l'Etat, la LONAB dispose des autres outils de stratégie de gouvernance recommandé par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

Toutefois, il convient d'inviter la LONAB à prendre des dispositions pour matérialiser la mise en place de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La LONAB a relevé la tenue au titre de l'exercice 2021 de cinq (05) sessions du conseil d'administration dont trois (03) sessions extraordinaires. Les comptes rendus des sessions ont été transmis aux tutelles. Toutefois, il sied de relever que le compte rendu de la troisième session extraordinaire n'a pas été transmis aux autorités compétentes.

Aussi, il sied d'inviter la société à transmettre les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration à la Présidence du Faso conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 07 au 11 juin et du 06 au 10 décembre 2021. Ces séjours ont fait l'objet de rapports qui ont été transmis aux autorités compétentes de la société dans les délais requis.

III.3 POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'audit interne. En effet, sur douze (12) recommandations formulées, huit (08) sont mises en œuvre, trois (03) sont en cours de mise en œuvre et une (01) non exécutée à savoir celle relative à l'ouverture de l'agence de Kongoussi du fait de l'insécurité dans la zone.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le service d'audit interne de la LONAB a relevé qu'aucun audit n'a été réalisé au cours de l'année 2021. A cet effet, il convient d'inviter la société à prendre des dispositions pour effectuer des missions d'audits interne conformément à la réglementation.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du Commissaire aux Comptes. En effet, sur trente-quatre (34) recommandations formulées, dix-neuf (19) sont mises en œuvre, treize (13) sont en cours d'exécution et deux (02) non mises en œuvre à savoir :

- envisager le déploiement d'un dispositif de lutte anti incendie pour la protection des salles serveurs contre les risques d'incendie ;
- former régulièrement les agents de la Direction de l'Audit Interne pour une prise en charge adéquate des attributions.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de la LONAB a été assuré par les cabinets AUREC-AFRIQUE et WORLDAUDIT CORPORATE en qualité de Commissaires aux Comptes qui ont procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 sous réserve de la prise en compte des observations portant sur l'actif immobilisé, l'actif circulant, le passif circulant et le tableau des flux de trésorerie.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures du comité d'audit. En effet, vingt-trois (23) recommandations ont été formulées et mises en œuvre.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit a tenu des missions au titre de l'exercice 2021 à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration.

Au terme de ces missions, il a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en œuvre l'organigramme pour une période d'au moins 5 ans avant d'entreprendre toute révision ;
- commanditer un audit des ressources humaines pour une meilleure gestion et une utilisation optimale desdites ressources.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures des corps de contrôle de l'Etat. En effet, sur quatre-vingt-deux (82) recommandations formulées par la Cour des Comptes, soixante-sept (67) sont entièrement exécutées et quinze (15) sont en cours de mise en œuvre dont les principales sont :

- renforcer les capacités du personnel intervenant dans l'exécution et le suivi des marchés sur la réglementation générale des marchés publics et des délégations de crédits ;
- authentifier tous les diplômes acquis en cours de carrière avant leur prise en compte pour les promotions internes ;
- améliorer les conditions de travail et de sécurité dans les espaces courses en direct (ECD) ;
- implémenter la comptabilité matière au sein de la LONAB ;
- adopter une meilleure politique d'investissement dans l'immobilier au profit de la LONAB.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La LONAB a signalé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat en 2021.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La LONAB a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

La LONAB a relevé qu'elle a élaboré et mis en œuvre neuf (09) outils sur douze (12) outils du dispositif de contrôle interne au titre de l'exercice 2021. Les outils non encore élaborés concernent :

- le plan de formation pluriannuel ;
- le plan de carrière du personnel ;
- le bilan social.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des outils non encore élaborés et à faire adopter par le Conseil d'Administration les fiches de description des postes élaborées.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La LONAB a fait cas de cinq (05) conventions règlementées signées au cours de l'exercice 2021. Il s'agit :

- de la convention de partenariat signée le 17 mai 2021 avec le Programme de Réalisation des Infrastructures Socio-Économiques (PRISE) d'un montant de 474 772 522 F CFA dont l'effet produit est de 237 386 262 F CFA ;
- du protocole d'accord signé le 28 juillet 2021 avec la Direction Centrale du Génie Militaire pour le compte du Service National de Développement (SND) d'un montant de 585 846 400 F CFA dont l'effet produit sur l'exercice est de 556 554 080 F CFA ;
- de l'accord de partenariat signé le 13 septembre 2021 avec la Fédération Burkinabè de Football (FBF) d'un montant de 50 000 000 F CFA entièrement décaissé au titre de l'exercice ;
- de l'accord de sponsoring signé le 06 octobre 2021 avec le FESPACO d'un montant de 100 000 000 entièrement décaissé au titre de l'exercice ;
- de l'accord de sponsoring signé le 07 octobre 2021 avec le Ministère des Sports et des Loisirs (MSL) d'un montant de 150 000 000 entièrement décaissé au titre de l'exercice.

Aussi, elle a relevé l'existence de deux (02) conventions règlementées signées en 2018 dont l'exécution s'est poursuivie en 2020 à savoir :

- le protocole du 08 novembre 2018 signé entre le Ministère de la Sécurité et la LONAB en soutien au Programme d'urgence pour le sahel (PUS) d'un montant de 4 000 000 000 F CFA dont l'effet produit au cours de l'exercice sous revue est de 1 750 000 000 F CFA ;
- le protocole du 07 décembre 2018 signé entre le ministère en charge de l'enseignement supérieur et la LONAB pour la subvention du FONER pour la période quinquennale 2018-2022 d'un montant de 1 250 000 000 F CFA dont l'effet produit au cours de l'exercice 2021 est de 250 000 000 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	71 299 330	56 337 069	51 507 400
Ressources stables	72 980 489	58 202 625	53 638 788
Actif immobilisé net	38 065 201	36 783 912	33 265 589
Actif circulant	7 089 533	6 036 672	6 590 592
Passif circulant	15 134 459	13 725 196	10 618 858
Trésorerie actif	42 960 214	29 107 237	24 401 465
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	88 114 948	71 927 821	64 257 646

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2020 et 2021. En effet, les ressources stables ont augmenté de de 14,778 milliards de F CFA suite à l'incorporation du résultat net et à l'accroissement des réserves libres. L'actif immobilisé est également en progression de 1,281 milliard de F CFA du fait de l'augmentation des immobilisations financières.

Le passif circulant et l'actif circulant ont suivi la même tendance avec une variation respective de 1,41 milliard de F CFA et de 1,053 milliard de F CFA entre 2020 et 2021 suite principalement à la hausse des autres dettes et à l'accroissement du montant du compte « fournisseurs avances versées ».

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,92	1,58	1,61
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,06	0,11	0,11
Capacité d'endettement (Ressources propres / endettement)	42,41	30,20	24,17
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,66	0,60	0,60

L'analyse du tableau montre une amélioration globale des ratios de l'équilibre financier de la LONAB entre 2020 et 2021.

En effet, le ratio de financement des emplois stables est satisfaisant et indique que les ressources stables de la LONAB permettent de financer ses emplois stables et de dégager un excédent pour le financement de son exploitation. Elle dispose également d'une capacité d'autofinancement et d'une capacité d'endettement appréciable auprès de ses partenaires.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	34,54%	28,59%	36,49%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,81	0,78	0,80
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	5,24	4,61	5,04
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	3,31	2,56	2,92
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	2,84	2,12	2,30

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des ratios de performance financière de la LONAB entre 2020 et 2021. En effet, le taux de

rentabilité financière s'est amélioré en passant de 28,59% en 2020 à 34,54% en 2021 suite à l'accroissement du résultat net de 52,89%.

Aussi, l'autonomie financière s'est également améliorée et indique que les capitaux propres de la LONAB représentent 81% du total bilan en 2021 contre 78% en 2020.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	200 286 675	148 146 266	156 552 311
Valeur ajoutée	40 464 059	29 566 821	32 025 223
Charges de personnel	6 395 013	6 468 746	6 020 771
Excédent brut d'exploitation	34 069 045	23 098 075	26 004 452
Résultat d'exploitation	32 748 981	21 648 219	24 668 900
Résultat financier	1 331 326	1 086 731	2 168 607
Résultat des activités ordinaires	34 080 307	22 734 950	26 837 507
Résultat hors activités ordinaires	0	-89 558	-846 657
Résultat net	24 626 500	16 107 065	18 795 660

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration considérable des soldes intermédiaires de gestion de la LONAB entre 2020 et 2021. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation sont en progression respectivement de 10,898 milliards, de 10,971 milliards et de 11,101 milliards de F CFA du fait de la hausse du chiffre d'affaires.

Ainsi, le résultat net a suivi la même tendance haussière en passant de 16,107 milliards à 24,627 milliards de F CFA entre 2020 et 2021, soit un accroissement de 52,89%.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	35,20%	-5,37%	6,96%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	36,86%	-7,68%	11,77%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	15,80%	21,88%	18,80%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	0,09%	0,25%	0,19%
Durée moyenne du crédit clients (créances clients et comptes rattachés + encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	NA	NA	NA
Durée moyenne du crédit fournisseurs (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	19	63	35
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	17,01%	15,59%	16,61%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des ratios de la performance économique de la LONAB entre 2020 et 2021. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est amélioré en passant de 21,88% en 2020 à 15,80% en 2021 suite aux effets cumulés de la baisse des charges de personnel et la hausse de la valeur ajoutée.

Aussi, le faible ratio du poids de l'endettement s'est amélioré en passant de 0,25% en 2020 à 0,09% 2021.

IV.3. ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

La LONAB n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

A cet effet, il sied d'inviter la société à déterminer les indicateurs spécifiques en vue d'une meilleure appréciation de ses missions de service public.

En somme, la santé économique et financière de la LONAB s'est améliorée en 2021 comparativement à 2020.

Toutefois, il convient d'inviter la société à travailler à lever les réserves des commissaires aux comptes en vue de garantir la sincérité des comptes de la LONAB.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La LONAB a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. Au titre des résolutions individuelles

Résolution n°24/2021/AG-SE/LONAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

La LONAB a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

Résolution n°44/2021/AG-SE/LONAB portant renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes et de leurs suppléants

La LONAB a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la maîtrise des charges d'exploitation

En exécution de cette recommandation, la LONAB a indiqué qu'elle a pris des dispositions qui ont permis la baisse des charges d'exploitation et l'amélioration du résultat net de l'exercice 2021.

Recommandation relative à la prise de dispositions idoines en vue de l'apurement des dettes fournisseurs et la levée des réserves des commissaires aux comptes avant la prochaine AG-SE

La LONAB a relevé que la recommandation citée est en cours d'exécution. En effet, elle a noté que toutes les dettes ont été apurées et que le délai de règlement des factures fournisseurs a été réduit. Par ailleurs, un cabinet a été recruté pour faire l'inventaire, la valorisation et la codification des immobilisations afin de lever les réserves des commissaires aux comptes.

Recommandation relative à l'actualisation diligente du manuel de procédures, la finalisation de la cartographie des risques et l'élaboration du plan de carrière du personnel

La LONAB a relevé que cette recommandation est en cours d'exécution. Le manuel de procédures administratif, comptable, financier et technique et la cartographie des risques ont été adoptés par le conseil d'administration extraordinaire du 10/11/2021.

En outre, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour le recrutement d'un cabinet en vue de l'élaboration du plan de carrière du personnel et le processus de sélection est en cours.

Recommandation relative à la poursuite de la mise en œuvre du Code de bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat

La LONAB a relevé que la recommandation citée est en cours de mise en œuvre. En effet, elle a précisé que le programme de sensibilisation du personnel est inscrit dans le programme d'activités 2022.

Recommandation relative au processus de digitalisation de la gamme de produits de la LONAB

La LONAB a relevé que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. En effet, pour la digitalisation des paris hippiques, la solution SMARTURF est en cours de déploiement pour prise des paris ECD à distance via le smartphone du joueur.

Pour les autres jeux, une plateforme multi jeux/multicanal a été acquise pour la numérisation de toutes les gammes.

Le jeu FASO LOTO 5/90 est en phase de lancement avec des phases de test sur la plateforme.

Recommandation relative à la nomination d'un conseiller fiscal auprès de la LONAB

En application de la recommandation citée, la LONAB a relevé qu'un conseiller fiscal a été nommé en Conseil des Ministres du mercredi 22 septembre 2021 auprès de la LONAB.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La LONAB a mis en œuvre l'ensemble des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La LONAB a mis en œuvre l'ensemble des recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*Abdoulaye ZONGO	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n° 2020-0415/ PRES/PM/ MINEFID du 08/06/2020	1 an 7 mois	1 ^{er} mandat en cours
Brigitte M. Suzanne W. COMPAORE/ YONI	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n° 2016-1178/ PRES/ /PM/MINEFID du 28/12/2016 R-D n° 2020-0416/ PRES/PM/ MINEFID du 08/06/2020	5 ans	2 ^{ème} mandat en cours
Abraham TOE	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	Décret n° 2017-0943/ PRES/ /PM/MINEFID du 06 octobre 2017	4 ans 3 mois	2 ^{ème} mandat en cours
Ernest KABORE	Ministère de	Décret n° 2016-1178/		2 ^{ème} mandat en

30^{ème} session de l'Assemblée Générale des sociétés d'Etat

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
	l'Economie, des Finances et du Plan	PRES/ /PM/MINEFID du 28/12/2016 R-D n° 2020-0416/ PRES/PM/ MINEFID du 08/06/2020	5 ans	cours
Flore Dousou BARRO/ TRAORE	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, et de la Protection Sociale	Décret n° 2015 1536/ PRES-TRANS/PM/MEF du 18/12/2015 R-D n° 2020-0416 /PRES /PM/MINEFID du 08/06/2020	6 ans	2 ^{ème} mandat Expiré A remplacer
Pascal Ildevert OUEDRAOGO	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n° 2021-0563 /PRES/PM/ MINEFID du 14/06/2021	7 mois	1 ^{er} mandat en cours
Mahamadou DIARRA	Primature	Décret n° 2016-872/ PRES/ PM/ MINEFID du 14/09/2016 R-D n° 2021-0874/ PRES/ PM/ MINEFID du 18/08/2021	5 ans et 3 mois	2 ^{ème} mandat en cours
Emmanuel OUEDRAOGO	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n° 2020-0415/ PRES/ PM/ MINEFID du 08/06/2020	1 an 7 mois	1 ^{er} mandat en cours
Alassane SAVADOGO	Représentant du personnel	Décret n° 2018-0516/ PRES/PM/MINEFID du 25/06/2018	3 ans 6 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser

*Président du conseil d'administration

IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le commissariat aux comptes de la LONAB est assuré par les cabinets AUREC-AFRIQUE et WORLDAUDIT CORPORATE dont le mandat a été renouvelé par résolution n° 44/2021/AG-SE / LONAB du 25 juin 2021 pour une dernière période de trois (03) ans. Il totalise quatre (04) ans à la date de 31 décembre 2021. Le dernier mandat des commissaires aux comptes arrive à terme après l'examen des états financiers de l'exercice 2023.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la LONAB propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°...-2022/AG-SE/LONAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	24 626 500 073	F CFA
Masse à répartir	:	24 626 500 073	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	14 775 900 044	F CFA
Autres réserves	:	9 850 600 029	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Résolution n°...-2022/AG-SE/LONAB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à neuf cent mille (900 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA.

Résolution n°...-2022/AG-SE/LONAB portant fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires des Commissaires aux Comptes à douze millions (12 000 000) de F CFA TTC.

LA MINOTERIE DU FASO (MINOFA)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Minoterie du Faso (MINOFA) est une société d'Etat créée par décret n°2012-1108/PRES/PM/MICA/MEF du 31 décembre 2012 à l'issue de la liquidation judiciaire de Grands Moulins du Burkina (GMB) et Société Nouvelle Grands Moulins du Burkina (SN-GMB). Avec un capital social de 1 700 000 000 F CFA, la société dont le siège social est à Banfora dans la région des cascades, a pour objet principal :

- la construction et l'exploitation de moulins industriels ;
- la production industrielle de farines, d'aliments de bétail et tous autres sous-produits ;
- l'achat et la vente de céréales, de farines, d'aliments de bétail et tous autres sous-produits.

La gestion de la société est assurée par **Monsieur Madani H. BARRY** nommé par décret n°2018-0672/PRES/PM/MCIA du 31 juillet 2018. Il totalise trois (03) ans cinq (05) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2021.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021 –2020)
Effectif total	23	23	22	00
Permanent	22	22	21	00
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	00
Occasionnels	0	00	00	00
Autres agents	0	00	00	00
Masse salariale	92 331 323	92 331 323	65 593 088	00
Cotisations Sociales	7 945 269	8 297 172	7 915 901	-351 903
Dettes sociales	28 391 629	28 013 044	33 008 551	378 585

L'effectif des agents et la masse salariale de la MINOFA sont restés stables entre 2020 et 2021. Par contre, les dettes sociales ont augmenté de 378 585 F CFA sur la même période.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite	02	03	03
Prévision de recrutement	01	03	03
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	2 100 000	15 000 000	15 000 000

La MINOFA prévoit recruter un (01) agent en 2022 pour combler une prévision de départ à la retraite de deux (02) agents.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La MINOFA a relevé que les organes paritaires notamment le conseil de discipline ne sont pas encore mis en place. A cet effet, il convient de l'inviter à mettre en place lesdits organes.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La MINOFA a relevé que le climat social est resté serein au sein de la société au cours de l'exercice 2021 grâce aux échanges constants entre la direction générale et le personnel.

Le turn over de la MINOFA est resté nul car aucun mouvement de personnel n'a été enregistré en 2021.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La MINOFA a relevé qu'elle n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique et la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), la MINOFA ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance.

A cet effet, il convient d'inviter la MINOFA à formaliser sa politique de RSE, à élaborer le contrat plan ainsi que le plan de continuité d'activités et à intégrer la démarche qualité dans le cadre de ses activités en vue de sa certification.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La MINOFA a indiqué qu'elle a tenue deux (02) sessions ordinaires au cours de l'exercice 2021 dont les comptes rendus ont été transmis aux tutelles conformément à la réglementation. Toutefois, la première session n'a pas été convoquée dans les délais requis.

Aussi, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société du 16 au 19 juin et du 06 au 09 décembre 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes dans les délais requis.

Ainsi, il convient d'inviter le PCA à respecter les délais réglementaires de convocation des sessions du Conseil d'Administration.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La MINOFA ne dispose pas encore de service d'audit interne.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La MINOFA ne dispose pas encore de service d'audit interne.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La MINOFA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 des audits externes. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, deux (02) ont été réalisées et deux (02) sont en cours d'exécution. Il s'agit de :

- faire un inventaire des actifs corporels avec le service technique interne en vue d'utiliser les pièces utilisables, procéder à leurs évaluations et les prendre en compte si possible dans la comptabilité ;
- acquérir un outil de gestion automatisé.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de la MINOFA est assuré par le cabinet CAFEC-KA en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

III.3.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La MINOFA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit. En effet, sur sept (07) recommandations formulées, cinq (05) ont été mises en œuvre, une (01) en cours de mise en œuvre et une (01) non exécutée relative au renforcement de l'équipe technique de la MINOFA à travers le recrutement d'un Directeur Technique, d'un Directeur Commercial, d'un Contrôleur de Gestion et d'un Auditeur Interne.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La MINOFA a signalé que le comité d'audit a effectué deux (02) missions d'audit au cours de l'exercice 2021 à l'effet d'examiner les dossiers soumis au Conseil d'Administration. A l'issue de ces missions, le comité d'audit a formulé les recommandations suivantes :

- améliorer l'équilibre financier de la société ;
- poursuivre les efforts de maîtrise des charges de la société ;
- veiller au renforcement de l'équipe managériale avec le recrutement d'un cadre ;
- mettre en place les autres outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat notamment les manuels de procédures, l'organigramme à jour, la cartographie des risques, le contrat plan, le bilan social et la fiche des postes ;
- diligenter l'effectivité de l'assurance médicale des travailleurs afin d'alléger les charges sociales des travailleurs ;
- faire le point de l'état de mise en œuvre des recommandations des organes de gouvernance de la MINOFA à chaque session du Conseil d'Administration.

III.3.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La MINOFA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 des corps de contrôle de l'Etat.

En effet, sur trois (03) recommandations formulées par l'ASCE-LC, une (01) a été mise en œuvre et deux (02) sont en cours de mise en œuvre à savoir celles relatives au remboursement des dettes fiscales et au recrutement du personnel conformément à l'organigramme de la société.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La MINOFA a relevé qu'elle a reçu la visite d'une mission de l'Inspection Générale des Finances (IGF) à l'issue de laquelle des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- recruter des agents pour pourvoir aux postes vacants ;
- respecter toutes les procédures de passation des marchés publics conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La MINOFA a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le plan de passation des marchés (PPM), le rapport du comité chargé d'examen des PPM et le code d'éthique et de déontologie des employés sont les outils du dispositif de contrôle interne dont dispose la MINOFA.

A cet effet, il sied d'inviter la société à diligenter la mise en place des autres outils du dispositif du contrôle interne non encore élaborés.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La MINOFA n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2021.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	2 941 495	3 144 653	3 380 755
Ressources stables	3 329 721	3 688 699	3 880 613
Actif immobilisé net	3 518 160	3 689 672	3 891 457
Actif circulant	304 542	191 112	255 985
Passif circulant	477 045	337 656	305 318 547
Trésorerie actif	34 063	145 570	38 509
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	3 856 766	4 026 354	4 135 932

L'analyse du tableau ci-dessus révèle une dégradation des grandes masses du bilan entre 2020 et 2021. En effet, les capitaux propres, et l'actif immobilisé sont en baisse respectivement de 203,158 millions et 171,512 millions de F CFA du fait essentiellement de la baisse de la subvention d'investissement et des dettes financières d'une part, de la diminution des immobilisations corporelles portant sur les terrains, les matériels, mobiliers et actifs biologiques d'autre part.

Toutefois, l'actif circulant et le passif circulant sont en augmentation respectivement de 113,430 millions et de 139,389 millions de F CFA en 2021 du fait de l'accroissement des postes «stocks et encours », « clients » et de la hausse des dettes fournisseurs.

Ainsi, la trésorerie nette est en diminution en passant de 145,570 millions en 2020 à 34,063 millions de F CFA en 2021.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	0,96	1,00	0,84
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	6,71	6,26	7,01
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	37,76	-32,32	-1,93
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,08	-0,1	-2,35

L'analyse du tableau ci-dessus montre une relative dégradation des ratios de l'équilibre financier. En effet, le ratio de financement des emplois stables s'est détérioré en passant de 1 en 2020 à 0,96 en 2021 traduisant que les ressources stables de la MINOFA ne couvrent pas entièrement les emplois stables.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	0,84%	0,38%	-7,44%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	76,27%	78,10%	80,29%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	4,21	4,57	5,34
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	0,71	0,57	0,84
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,07	0,11	0,13

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration de la performance financière au cours de la période de référence. En effet, les ratios d'autonomie financière et de solvabilité générale sont en baisse entre 2020 et 2021 consécutive à la baisse des capitaux propres et des immobilisations corporelles de la société.

Par ailleurs, le ratio de liquidité immédiate s'est détérioré entre 2020 et 2021 en passant de 0,11% à 0,07% suite à l'effet cumulé de la diminution du poste « banque, chèques postaux, caisse et assimilés » et à la hausse des dettes fournisseurs.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	3 165 005	2 057 559	1 325 012
Valeur ajoutée	126 005	154 433	-114 413
Charges de personnel	101 541	125 746	105 618
Excédent brut d'exploitation	24 465	28 686	-220 031
Résultat d'exploitation	59 652	48 407	-200 535
Résultat financier	-19 705	-33 947	-42 817
Résultat des activités ordinaires	39 352	14 459	-243 352
Résultat hors activités ordinaires	644	7 654	38
Résultat net	24 766	11 827	-249 939

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration relative des soldes de gestion entre 2020 et 2021. En effet, le résultat d'exploitation et le résultat des activités ordinaires se sont améliorés respectivement de 11,245 millions de F CFA et de 24,893 millions de F CFA en raison principalement de l'augmentation du volume des ventes.

Ainsi, le résultat net a suivi la même tendance en passant de 11,827 millions de F CFA en 2020 à 24,766 millions de F CFA en 2021 soit une augmentation 12,939 millions F CFA.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	53,82%	55,28%	869,78%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-18,41%	-235%	-8,9%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	80,58%	81,42%	-92,31%
Rotation des stocks de matières premières (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	0,25	0,10	3,15
Rotation des stocks de produits finis (Stock moyen de produits finis x 360 j / Coût de production des produits vendus)	0,19	0,03	2,55
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	19,69	23,48	29,58
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	33,61	29,38	32,52
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	80,55%	118,34%	-19,46%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	0,77%	18,58%	-16,61%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une relative amélioration de la performance économique de la MINOFA. En effet, le taux de croissance de la valeur ajoutée est passé de -235% en 2020 à -18,41% en 2021. Aussi, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est amélioré en passant de 81,42% en 2020 à 80,58% en 2021 consécutive à la baisse des charges de personnel.

Aussi, les durées moyennes du crédit clients et du crédit fournisseurs sont passées respectivement de 23,48 jours en 2020 à 19,69 jours en 2021 et de 29,38 jours en 2020 à 33,61 jours en 2021 traduisant que la MINOFA accorde moins de délai à ses clients comparativement à ses fournisseurs lui accordent.

Cependant, il convient de noter une légère baisse du taux d'accroissement du chiffre d'affaires qui est passé de 55,28% en 2020 à 53,82% en 2021.

IV.3. ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

La MINOFA n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

A cet effet, il sied d'inviter la minoterie à déterminer les indicateurs spécifiques en vue d'une meilleure appréciation de ses missions de service public.

En somme, les performances économique et financière de la MINOFA se sont relativement dégradées en 2021 comparativement à 2020.

Par ailleurs, il convient d'inviter la société à la mise en œuvre effective des outils de stratégie de gouvernance et de dispositif de contrôle interne. En outre, la minoterie doit veiller à la mise en place d'un service d'audit interne conformément aux dispositions du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La MINOFA a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021.

V. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RÉOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°025/2021/AG-SE/MINOFA du 25 juin 2021 portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

La MINOFA a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020, conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

La MINOFA n'a pas fait l'objet de recommandation individuelle au titre de la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La MINOFA a mis en œuvre l'ensemble des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La MINOFA a mis en œuvre l'ensemble des recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VIII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM & PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE CA	OBSERVATIONS
*SOME Sogh-Kélo	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2020-0030/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 15/01/2020	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
SORGHO Ephraïm	Primature	Décret n°2020-1029/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 31/12/2020	1 an	1 ^{er} mandat en cours
SORY Siaka	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Nommé en CM du 25/11/2021	01 mois	1 ^{er} mandat en cours
SAWADOGO Issa	Ministère l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles, de la mécanisation et des ressources animales et halieutiques	Décret n° 2020-0030/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 15/01/2020	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
ROMBA Aly	Ministère l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles, de la mécanisation et des ressources animales et halieutiques	Décret n° 2020-0030/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 15/01/2020	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
SANKARA Touissida Victor	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2021-1331/PRES/PM/MINEFID/ MICA du 29/12/2021	-	1 ^{er} mandat en cours
HEMA Bakanhaye	Commune de Banfora	Nommé en CM du 22/07/2021	05 mois	1 ^{er} mandat en cours
KABORE Mohammadou	Représentant du personnel	Décret n°2020-0030/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 15/01/2020	2 ans	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2021

Le cabinet CAFEC-KA a été nommé par résolution n°33/2015/AG-SE/MINOFA du 30 juin 2015 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire auprès de la MINOFA à compter de l'exercice 2014 et renouvelé par résolution n°40-2020/AG-SE/MINOFA du 26 juin 2020. A la date du 31 décembre 2021, il totalise huit (08) ans au sein de la société. Son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2022.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la MINOFA propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°...../2022/AG-SE/MINOFA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par la Minoterie du Faso (MINOFA).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	24 766 235 F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-601 040 515 F CFA
Report à nouveau	:	-576 274 280 F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°...2022/AG-SE/MINOF A portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution n°...2022/AG-SE/MINOF A portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille (4 484 000) F CFA TTC.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) a été créé par le décret n°85/387/CNR/PRES/Eau du 22/07/1985 sous la forme d'un Etablissement Public de l'Etat à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et transformé en société d'Etat par décret n°94-391/PRES/MCIM/EAU du 02 novembre 1994 avec un capital social de 3 080 000 000 F CFA.

L'ONEA a pour objet :

- la création et l'exploitation d'infrastructures de production et de distribution d'eau potable en milieu urbain et industriel ;
- la création, la promotion et l'amélioration ainsi que la gestion des installations d'assainissement collectif, individuel ou autonome pour l'évacuation des eaux usées et excréta en milieu urbain et semi-urbain.

L'exercice 2021 de l'ONEA s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Gandaogo Frédéric François KABORE**, nommé par décret n°2018-0395/PRES/PM/MEA du 09 mai 2018. Il totalise trois (03) ans huit (08) mois au 31 décembre 2021 au sein de la société.

Il sied de relever que l'intéressé a été admis à faire valoir ses droits à la retraite le 18 janvier 2022 et a été remplacé par **Monsieur Gilbert BASSOLE** en Conseil des Ministres du 20 avril 2022.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF**

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	1583	1003	945	580
Permanent	1034	1002	944	32
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	00
Occasionnels	548	494	600	54
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	13 053 789 170	8 813 515 260	9 192 862 522	4 240 273 910
Cotisations Sociales	1 074 684 819	1 038 177 385	996 750 764	36 507 434
Dettes sociales	2 964 360 098	2 244 414 690	2 460 406 907	719 945 408

L'effectif global du personnel de l'ONEA a connu une hausse de 580 agents entre 2020 et 2021 du fait principalement de la prise en compte du personnel occasionnel dans l'effectif total. Ainsi, la masse salariale a suivi la même tendance en augmentant de 4,240 milliards de F CFA.

Par ailleurs, les dettes sociales ont augmenté de 719,945 millions de F CFA en 2021 suite aux modifications apportées à la méthode de calcul des provisions pour des congés payés.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite	38	30	27
Prévision de recrutement	164	49	74
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	631 210 416	242 477 172	169 349 136

L'ONEA envisage recruter cent soixante-quatre (164) agents en 2022 pour faire face à l'accroissement du volume d'activités conformément au modèle de projection financière de l'entreprise.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

L'ONEA a indiqué que ses organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. En effet, l'office a relevé que le conseil de discipline a tenu en 2021 une session pour traiter quatre (04) dossiers ayant abouti au licenciement de deux (02) agents et à l'abaissement d'échelon d'un autre.

Par ailleurs, la commission de recrutement, la commission de relecture du statut du personnel ainsi que le comité santé et sécurité au travail ont régulièrement fonctionné en 2021.

II.4. CLIMAT SOCIAL

L'ONEA a signalé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2021 grâce au dialogue social entretenu entre la Direction Générale et les partenaires sociaux.

Par ailleurs, le turn over s'est amélioré en passant de 5,98% en 2020 à 4,58% en 2021 suite au faible mouvement de personnel enregistré.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

L'ONEA a indiquée qu'il n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise. Toutefois, il envisage prendre des participations dans le capital social de la Société de Développement Intégré du Pôle de Sourou (SOUROUPOLE) à hauteur de 100 000 000 de F CFA.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le contrat plan Etat/ONEA et le plan stratégique qui sont en cours d'élaboration, l'ONEA dispose de tous les autres outils de stratégie de gouvernance.

A cet effet, il convient d'inviter l'ONEA à diligenter l'élaboration du contrat plan et du plan stratégique et à formaliser la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de ses activités.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ONEA a signalé la tenue de quatre (04) sessions du Conseil d'Administration dont deux (02) sessions extraordinaires au cours de l'exercice 2021. Chaque session a fait l'objet d'un compte rendu qui a été transmis aux tutelles. Toutefois, il sied de relever que les délais de convocation et de transmission des comptes rendus des sessions n'ont pas été respectés.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société du 21 au 25 juin 2021 et du 28 au 31 décembre 2021 dont les rapports n'ont pas été transmis dans les délais aux autorités compétentes.

A cet effet, il convient d'inviter le PCA à respecter les délais de convocation des sessions et de transmission des comptes rendus ainsi que les rapports de séjour conformément à la réglementation en vigueur.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1. AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ONEA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne. En effet, les quatre-vingt-deux (82) recommandations formulées en 2020 ont toutes été mises en œuvre.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne de l'ONEA est assuré par le Département de l'audit interne qui a effectué des missions au titre de l'exercice 2021 ayant porté sur la comptabilité et les finances, la gestion des ressources humaines de la direction régionale de Koupèla, l'activité commerciale des agences de Zogona et de Goughin ainsi que le suivi des recommandations.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- codifier les comptes dans le plan comptable du logiciel conformément à la nomenclature prévue par le SYSCOHADA révisé ;
- procéder à un enregistrement exhaustif au jour du règlement conformément à l'article 15 de l'organisation comptable de l'Acte Uniforme ;
- procéder systématiquement à l'entrée en stocks des articles livrés avant toute consommation ;
- valider les listes des articles à mettre au rebus issus de l'inventaire des stocks ;
- élaborer mensuellement les états de rapprochements bancaires ;
- relancer les clients pour le respect des échéances ;
- mettre à jour le parc compteur ;
- rattacher la comptabilisation des charges à l'exercice concerné.

III.3.2. AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ONEA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures à l'exercice 2021 des audits externes. En effet, les trois (03) recommandations formulées par le commissaire aux comptes ont été toutes mises en œuvre.

III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de l'ONEA est assuré par le cabinet Audit Conseil et Services (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Toutefois, le commissaire aux comptes a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- réaliser une revue périodique et formalisée des comptes applicatifs par un service autre que le service informatique ;
- construire un magasin dédié au stockage de produits chimiques en application des normes de gestion de cette catégorie d'articles spécifiques ;
- réaliser une revue de planning des congés afin d'apurer les reliquats des congés ;
- séparer les états de salaires par banques et par nature de contrat pour les employés.

III.3.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ONEA a relevé qu'il n'y a pas de recommandations issues de missions antérieures du comité d'audit non mises en œuvre.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit de l'ONEA a effectué des missions au cours de l'exercice 2021. A l'issue desdites missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été relevées :

- procéder à l'apurement des comptes à l'exception de ceux dont les opérations sont en justice afin d'améliorer la présentation des états financiers ;
- mettre en place un mécanisme de recrutement de Contrat à Durée Déterminée (CDD) au sein de l'ONEA ;
- soumettre au Ministre de tutelle technique un rapport circonstancié sur la situation des impayés des factures des départements ministériels et autres structures concernées ;
- proposer un plan de recouvrement et d'apurement des créances ;
- développer une communication pour stimuler l'engouement des femmes aux emplois au niveau de la société et les encourager à intégrer les métiers de l'ONEA.

III.3.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ONEA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 des corps de contrôle de l'Etat. En effet, quinze (15) recommandations ont été formulées par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et ont toutes été exécutées.

III.3.4.2 AUDITS DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'ONEA a relevé qu'il n'a pas reçu de mission d'audit d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2021.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

L'ONEA dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

L'ONEA dispose de tous les outils du dispositif de contrôle interne. Toutefois, il sied de l'inviter à faire adopter le plan de formation pluriannuel par délibération prise en Conseil d'Administration.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'ONEA n'a pas fait cas d'une convention au cours de l'année 2021. Cependant, le Commissaire aux Comptes a relevé l'existence de onze (11) conventions de rétrocession de fonds signées entre l'ONEA et l'Etat burkinabè assimilées à des conventions règlementées. L'encours total de ces conventions au 31 décembre 2020 s'élève à 54 752 706 815 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	303 566 554	281 265 106	266 945 516
Ressources stables	430 314 140	404 331 092	395 519 264
Actif immobilisé net	387 555 645	369 951 696	354 129 507
Actif circulant	50 046 030	49 344 120	49 101 917
Passif circulant	39 597 017	37 699 975	34 833 720
Trésorerie actif	32 384 083	22 750 264	27 126 227
Trésorerie passif	74 600	15 012	4 668
Total du bilan	469 985 757	442 046 079	430 357 651

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2020 et 2021. En effet, les capitaux propres et l'actif immobilisé net ont augmenté respectivement de 22,301 milliards et de 17,604 milliards de F CFA entre 2020 et 2021 due essentiellement aux subventions d'investissement d'une part et à l'acquisition de terrains et à la poursuite du renforcement des capacités de production par la réalisation de réserves, de châteaux d'eau, de forages et de puits d'autre part.

Par ailleurs, l'actif circulant et le passif circulant ont augmenté en passant respectivement de 49,344 milliards à 50,046 milliards de F CFA et de 37,610 milliards à 39,597 milliards de F CFA entre 2020 et 2021, suite essentiellement à l'augmentation des créances clients et à l'accroissement des dettes circulantes HAO et fournisseurs d'exploitation.

Ainsi, la trésorerie nette a augmenté de 9,574 milliards de F CFA entre 2020 et 2021.

IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,11	1,09	1,12
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	2,50	2,37	2,16
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	9,96	10,37	9,50
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	43,60%	43,73%	45,85%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration de l'équilibre financier de l'ONEA en 2021. En effet, le ratio de financement des emplois stables est en légère hausse et supérieur à l'unité traduisant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Aussi, le ratio de capacité d'endettement s'est amélioré passant de 2,37 en 2020 à 2,50 en 2021, suite à l'accroissement plus que proportionnel des ressources propres par rapport à la hausse des dettes financières.

Par ailleurs, le ratio de capacité de remboursement s'est amélioré en passant de 10,37 en 2020 à 9,96 en 2021 du fait de l'amélioration de la capacité d'autofinancement.

Cependant, le ratio d'autofinancement est en légère baisse en 2021 en passant de 43,73% en 2020 à 43,60% en 2021 suite à la hausse de la capacité d'autofinancement moins que proportionnelle à l'accroissement de la valeur ajoutée.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	1,26%	1,35%	1,75%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	64,59%	63,63%	62,03%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	2,82	2,75	2,63
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	2,08	1,91	2,19
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,82	0,60	0,78

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration de la performance financière de l'ONEA entre 2020 et 2021. En effet, les ratios de solvabilité générale et de liquidité générale sont passés respectivement de 2,75 à 2,82 et de 1,91 à 2,08 entre 2020 et 2021 principalement en raison de l'accroissement de la subvention d'investissement et de la hausse des disponibilités en banque et des créances clients.

Aussi, le ratio de liquidité immédiate s'est conforté en passant 0,60 en 2020 à 0,82 en 2021 suite aux fonds reçus sous forme de subvention et d'emprunts destinés à l'exécution des projets.

Toutefois, le taux de rentabilité financière enregistre une légère baisse en s'établissant à 1,25% en 2021 contre 1,35% en 2020.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	54 596 960	50 216 513	47 265 619
Valeur ajoutée	28 009 329	26 146 540	28 393 244
Charges de personnel	13 053 789	11 980 321	12 260 688
Excédent brut d'exploitation	14 955 540	14 166 220	16 132 556
Résultat d'exploitation	6 570 016	7 010 189	7 776 832
Résultat financier	-719 143	-1 060 747	-829 410
Résultat des activités ordinaires	5 850 873	5 949 442	6 947 421
Résultat hors activités ordinaires	0	-487 407	0
Résultat net	3 825 653	3 790 338	4 660 198

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir une amélioration des soldes significatifs de gestion de l'ONEA au titre de l'exercice 2021. En effet, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation ont augmenté respectivement de 1,863 milliard et de 789,320 millions de F CFA entre 2020 et 2021 suite à l'accroissement du chiffre d'affaires.

Cependant, le résultat d'exploitation s'est détérioré en passant de 7,010 milliards en 2020 à 6,570 milliards en 2021 du fait de l'augmentation du montant des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations.

Toutefois, le résultat net a augmenté en passant de 3,790 milliards en 2020 à 3,826 milliards de F CFA en 2021, soit une hausse de 35,315 millions de F CFA.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	8,72%	6,24%	5,70%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	7,12%	-7,91%	2,85%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	46,61%	45,82%	43,18%
Rotation des stocks de matières premières (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	77	74	95
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	236	199	134
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	233	257	166
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	6,91%	8,56%	6,12%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	27,39%	28,21%	34,13%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration relative de la performance économique de l'ONEA en 2021. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est dégradé dû à l'augmentation des charges de personnel.

Par contre, le poids de l'endettement s'est amélioré en passant de 8,56% en 2020 à 6,91% en 2021 suite aux effets conjugués de la baisse des frais financiers et de la hausse de l'excédent brut d'exploitation.

Par ailleurs, la durée moyenne du crédit clients s'est détériorée en 2021 et est supérieure à celle du crédit fournisseurs qui s'est amélioré montrant que l'ONEA accorde plus de délais à ses clients pour le règlement des factures que les fournisseurs ne lui en accordent.

A cet effet, il sied d'inviter l'ONEA à travailler à inverser cette tendance pour éviter d'éventuelles tensions de trésorerie.

IV.4 ANALYSE DES INDICATEURS SPECIFIQUES

L'ONEA a formulé quatre (04) indicateurs spécifiques relatifs à son cœur de métier conformément au tableau suivant :

N°	Intitulés	2021	2020	2019	Norme
1.	Taux d'accès à l'eau potable	91,5%	93,5%	92,88%	96%
2.	Taux d'accès à l'assainissement	40,38%	38,60%	38,40%	42%
3.	Rendement de la distribution	70,2%	73,7%	75,6%	80%
4.	Taux de conformité bactériologique	99,78%	99,8%	99,44%	99%

L'analyse du tableau indique une légère amélioration du taux d'accès à l'assainissement qui est passé de 38,60% en 2020 à 40,38% en 2021 mais reste inférieur à la cible qui est de 42%.

Par contre, le taux de rendement de la distribution s'est dégradé en passant de 73,7% en 2020 à 70,2% en 2021 pour une cible de 80% en raison du faible rendement du réseau de Ouagadougou.

Aussi, le taux d'accès à l'eau potable s'est dégradé en passant de 93,3% en 2020 à 91,5% en 2021 pour une cible de 96% suite au retard dans l'exécution des extensions et des bornes fontaines.

Par ailleurs, le taux de conformité bactériologique s'est détérioré entre 2020 et 2021 en passant de 99,8% à 99,78% mais reste supérieure à la cible qui est de 99%.

A cet effet, il convient d'inviter l'ONEA à prendre des dispositions idoines pour améliorer le niveau d'atteinte des cibles se rapportant à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en vue d'améliorer le rendement de la distribution d'eau potable.

D'une manière générale, les performance économique et financière de l'ONEA se sont globalement améliorées au cours de l'exercice 2021. Aussi, l'ONEA enregistre en 2021 un niveau de mise en œuvre appréciable des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat ainsi que des recommandations formulées par les organes de gouvernance.

Toutefois, il sied d'exhorter la société au respect des délais de convocation et de transmission des comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de séjour conformément aux dispositions en vigueur.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'ONEA a signalé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

V.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°26-2021/AG-SE/ONEA portant apurement des comptes fournisseurs, organismes internationaux, débiteurs et créditeurs divers

En exécution de la résolution citée, l'ONEA a procédé à l'apurement des comptes fournisseurs, organismes internationaux, débiteurs et créditeurs divers.

Résolution n°27-2021/AG-SE/ONEA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ONEA a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

Toutefois, il sied de relever que les comptes exercice 2021 de l'ONEA présentent des dettes de dividendes d'un montant de 2 796 118 899 F CFA au titre de l'exercice 2019.

Résolution n°45-2021/AG-SE/ONEA portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

L'ONEA a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

V.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la prise de dispositions en vue de la mise en place d'un système de facturation efficace

L'ONEA a relevé que la recommandation citée a été mise en œuvre. En effet, il a signalé que suite aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du relevé bimestriel, il a organisé du 13 au 15 avril 2021 un atelier bilan sur « la mise en œuvre du relevé bimestriel » qui a enregistré la participation de la ligue des consommateurs, des journalistes, la société civile, l'administration publique et les partenaires sociaux. La conclusion des travaux a permis de retenir un scénario consensuel qui a été adopté par les participants après analyse des avantages et inconvénients de chaque option pour les clients et pour l'ONEA.

Ainsi, le scénario adopté supprime les estimations et retient que les relevés se feront une fois tous les deux (02) mois et la consommation de ces deux (02) mois sera divisée en deux (02) pour être facturée chaque mois.

Recommandation relative à la garantie de la fourniture en eau des populations

L'ONEA a relevé qu'elle a procédé à la mise en œuvre de la recommandation citée. En effet, il a noté que les actions suivantes ont été menées en vue de garantir la fourniture en eau des populations :

- le 31 mars 2022 les travaux de l'AEP de la ville de Ouahigouya et de Séguénéga ainsi que d'une vingtaine de villages a été lancé à partir du barrage de Guitti ;

- les travaux de renforcement en alimentation des villes de Yako, Gourcy, et Boussé et éventuellement Laye à partir du barrage de Toécé (site du barrage Oumarou KANAZOE) sont en cours ;
- les travaux de renforcement de la capacité de production de la ville de Kaya à partir du Lac Dem sont en cours ;
- les travaux de renforcement de la capacité de production de la ville de Koudougou à partir du fleuve Mouhoun sont en cours ;
- les travaux de renforcement de la capacité de production de la ville de Bobo-Dioulasso à travers le raccordement de deux forages à Pala est réalisé ;
- des travaux sont en cours pour la création de nouveaux centres. Il s'agit de Boussouma, Korsimoro, Béguédo, Mogtédo, Gomboussougou et Tiébélé.

Il a également noté que dans les autres localités, il est prévu la réalisation de forages en vue de renforcer les capacités de production desdites localités.

Recommandation relative à l'implémentation des compteurs prépayés

L'ONEA a relevé que cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. Toutefois, il a indiqué qu'il est prévu la mise en place d'un comité national qui sera chargé de réfléchir sur l'implémentation des compteurs prépayés.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

L'ONEA n'a pas fait le point des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

L'ONEA n'a pas fait le point des recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VIII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SORI Alassoun	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2020-491/PRES/PM/MEA/MINEFID du 27/05/2020	1 an 07 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUIMINGA Inoussa	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2020-555/PRES/PM/MEA/MINEFID du 30/06/2020	1 an 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
GUIRE Alassane	Primature	Décret n°2020-554/PRES/PM/MEA/MINEFID du 30/06/2020	1 an 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
BANON Siaka	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien être	Décret n°2020-166/PRES/PM/MEA/MINEFID du 27/02/2020	1 an 10 mois	1 ^{er} mandat en cours
TRAORE Aboubacar Nouhoun	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n°2021-0366/PRES/PM/MEA/MINEAFID du 05/05/2021	08 mois	1 ^{er} mandat en expiré
ZERBO Joseph	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2020-342/PRES/PM/MEA/MINEFID du 12/05/2020	1 an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Désiré	Ministre de la Transition Ecologique et de l'Environnement	Décret n°2020-426/PRES/PM/MEA/MINEFID du 08/06/2020	1 an 07 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Gueswendé Marc	Ministère du Développement	Décret n°2021-0128/PRES/PM/MEA/MINEFID	09 mois	1 ^{er} mandat en cours

	Urbain, de l'Habitat et de la ville	du 17/03/2021		
OUEDRAOGO Ernest Abdoulaye	Représentant des travailleurs	Décret n°2015-942/PRES- TRANS/PM/ MARHASA/MEF du 31/07/2015 R-D n°2018- 0907/PRES/PM/MEA/MINEFID du 11/10/2018	6 ans 05 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer

*Président du Conseil d'Administration

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le Commissariat aux Comptes de l'ONEA est assuré par le cabinet d'Audit Conseil et Services du Burkina (ACS-Burkina) nommé par résolution n°037/2018/AG-SE/ONEA du 29 juin 2018 et renouvelé par résolution n°045-2021/AG-SE/ONEA du 25/06/2021. A la date du 31 décembre 2021, il totalise quatre (04) ans au sein de la société. Son dernier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2023.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'ONEA propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

Résolution n°.../2022/AG-SE/ONEA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2021 tels que présentés par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

2. AFFECTE

Le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	3 825 652 503	F CFA
Report à nouveau antérieur	-2 201 180 790	F CFA
Masse à répartir	1 624 471 713	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	974 683 028	F CFA
Réserves facultatives	649 788 685	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°.../2022/AG-SE/ONEA portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à sept cent mille (700 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent vingt-cinq mille (125 000) F CFA.

Résolution n°.../2022/AG-SE/ONEA portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du commissaire aux comptes à neuf millions neuf-cent soixante-onze mille (9 971 000) F CFA TTC.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

DONNE POUVOIR

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

SOCIETE BURKINABE DE TELEDIFFUSION (SBT)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Burkinabé de Télédiffusion (SBT) a été créée par décret n°2013-573/PRES/PM/MICA/MC/MDENP/MEF du 09 juillet 2013 sous forme de société d'Etat. Le capital de la société est fixé à 100 000 000 de F CFA et ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2013-631/PRES/PM/MICA/MC/MDENP/MEF du 23 juillet 2013.

La société a pour objet directement ou indirectement, d'assurer la diffusion des programmes radiophoniques à travers la gestion des émetteurs de radiodiffusion sonores et télévisuels installés sur le territoire national.

A ce titre, elle a pour missions principales de :

- établir, gérer, exploiter et maintenir les équipements et installations techniques des centres d'émission ;
- créer, exploiter, entretenir et procéder à l'extension des réseaux de diffusion des programmes radiophoniques et télévisuels ;
- contrôler et protéger la qualité de la réception des émissions radiophoniques et télévisuelles ;
- conduire des études et des recherches portant sur le matériel et les techniques de radiodiffusion et de télédiffusion ainsi que la participation à la mise au point des normes y afférentes.

La gestion de la SBT au titre de l'exercice 2021 est assurée par **Monsieur Betamou Fidèle Aymar TAMINI**, en qualité de Directeur Général, nommé par décret n°2021-0829/PRES/PM/MCRP du 06 août 2021. Il totalise cinq (05) mois au 31 décembre 2021 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF**

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	62	66	66	-04
Permanent	61	65	65	-04
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	00
Occasionnels (Contractuel)	00	00	00	00
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	382 191 380	337 718 251	314 647 256	44 473 129
Cotisations Sociales	46 884 528	43 052 797	42 141 074	3 831 731
Dettes sociales	32 129 930	114 746	193 781	32 015 184

L'effectif total de la SBT a diminué de quatre (04) agents en passant de soixante-six (66) agents en 2020 à soixante-un (61) agents en 2021. Par contre, la masse salariale a enregistré une hausse de 44,473 millions de F CFA en 2021.

Par ailleurs, les cotisations et les dettes sociales sont en hausse entre 2020 et 2021 respectivement de 3,832 millions et de 32,015 millions de F CFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite (effectif)	00	00	00
Prévision de recrutement (effectif)	08	ND	ND
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	63 970 770	00	00

La société envisage recruter huit (08) agents en 2022 en vue de renforcer l'effectif du personnel. L'incidence financière de ce recrutement est évaluée à 63,971 millions de F CFA.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La SBT a relevé que les organes paritaires fonctionnent régulièrement au sein de la société. Aussi, elle a indiqué que le conseil de discipline a tenu une session en 2021 en vue de délibérer sur quatre (04) dossiers ayant conduit aux licenciements de quatre (04) agents.

II.4. LE CLIMAT SOCIAL

La SBT a relevé que le climat social est resté serein en 2021 grâce aux actions de maintien de bonnes conditions de travail et au cadre de concertation permanent instaurée entre la Direction Générale et le personnel.

Toutefois, il sied de relever que le turn over de la société s'est dégradé en passant de 3% en 2020 à 12% en 2021 suite aux mouvements du personnel enregistré.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SBT a relevé qu'elle n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique de développement et l'implémentation de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), la SBT ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance des sociétés d'Etat.

A cet effet, il convient d'inviter la SBT à formaliser la mise en place de la RSE, à diligenter l'élaboration du contrat plan, du plan de continuité d'activités et à entamer la démarche qualité en vue de sa certification.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société a relevé la tenue de quatre (04) sessions du Conseil d'Administration dont deux (02) sessions extraordinaires au cours de l'exercice 2021. Il sied de relever que la SBT n'a pas précisé les dates de transmission des comptes rendus desdites sessions aux autorités compétentes conformément au canevas du Secrétariat Technique de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 31 mai au 04 juin 2021 et du 06 au 10 décembre 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, il sied de relever que les dates de transmission desdits séjours n'ont pas été indiquées dans le rapport de gestion à l'Assemblée Générale conformément canevas du Secrétariat Technique de l'Assemblée Générale.

A cet effet, la SBT doit veiller au respect du renseignement du canevas du Secrétariat Technique de l'Assemblée Générale.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SBT a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 d'audit interne. En effet, sur trois (03) recommandations formulées, deux (02) ont été réalisées et une (01) est non mise en œuvre à savoir celle relative à l'exigence de la déclaration et le paiement des cotisations sociales des vigiles engagés.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne de la SBT est assuré par le service d'Audit Interne qui a effectué des missions au cours de l'exercice 2021 à l'effet de contrôler l'utilisation du parc automobile et des groupes électrogène, les opérations comptables, l'exécution du contrat de gardiennage des stations, les frais médicaux et les frais de missions.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- exiger le remboursement des frais indus et établir un point exhaustif des sites réellement gardés ;
- actualiser les identités des bénéficiaires et des membres de leurs familles auprès des structures prestataires en ce qui concerne les frais médicaux ;
- procéder à la fermeture du compte Trésor dénommé « 532200 Projet TNT » et transférer les ressources sur le compte « 532100-TRESOR SBT » ;
- exiger le retour des ordres de mission dûment visés par les autorités compétentes.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SBT a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2021. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, trois (03) ont été mises en œuvre et une (01) non exécutée à savoir celle relative à la prise de dispositions nécessaires pour régulariser la situation par la signature d'un acte de rétrocession.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de la SBT est assuré par le cabinet d'Audit Conseil et Services (ACS-Burkina) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Toutefois, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre des mesures pour le paiement de la TVA sur les prestations de la société ;
- prendre des mesures pour le transfert de bien conformément au décret de la société.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SBT a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit. En effet, les sept (07) recommandations formulées en 2020 ont été toutes mises en œuvre.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit de la SBT a effectué des missions au cours de l'exercice 2021 à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre les dispositions idoines pour le traitement de la TVA conformément au rapport du Commissaire aux Comptes ;
- régulariser la convention de rétrocession de l'emprunt sous forme de subvention à la SBT ;
- transmettre à la fin de chaque mission, le rapport d'audit au Conseil d'Administration.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SBT a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite des corps de contrôle de l'Etat au titre des exercices antérieurs à 2021.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La SBT a signalé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2021.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La SBT a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté le plan de carrière du personnel et le manuel de procédures techniques, la SBT dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. Toutefois, la SBT a indiqué que l'adoption du plan de carrière de personnel et du manuel de procédures techniques par le Conseil d'Administration est prévue en 2022.

A cet effet, il convient d'encourager la SBT à finaliser l'élaboration desdits outils.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SBT n'a pas fait cas de la signature d'une convention réglementée au cours de l'exercice 2021.

Toutefois, le Commissaire aux Comptes a relevé l'existence de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2021. Il s'agit de :

- convention d'emprunt rétrocédée de 22 500 000 000 F CFA ;

- convention de rétrocession des immobilisations de 1 841 486 522 F CFA.

Le montant total de ces conventions est évalué à 24 341 486 522 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	23 244 390	24 778 898	14 193 508
Ressources stables	23 637 492	28 902 594	26 056 310
Actif immobilisé net	22 411 679	24 155 748	24 819 811
Actif circulant	2 351 695	5 527 717	602 659
Passif circulant	1 552 318	1 214 774	335 233
Trésorerie actif	426 436	433 903	969 073
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	25 189 810	30 117 369	26 91 543

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2020 et 2021. En effet, les capitaux propres et les ressources stables ont diminué respectivement 1,534 milliard et de 5,265 millions de F CFA entre 2020 et 2021 suite essentiellement à la baisse du résultat net de l'exercice et de la subvention d'investissement d'une part et au remboursement total des emprunts d'autre part.

Par ailleurs, l'actif circulant s'est également détérioré en passant de 5,528 milliards en 2020 à 2,352 milliards de F CFA en 2021 suite à la forte diminution des « autres créances ».

Par contre, le passif circulant a augmenté entre 2020 et 2021 de 337,544 millions du fait de la hausse des dettes fournisseurs d'exploitation, des dettes fiscales et sociales ainsi que des provisions pour risques et charges.

Ainsi, la trésorerie nette essentiellement constituée de disponibilité en banque est passée de 433,903 millions en 2020 à 426,436 millions de F CFA en 2021.

IV.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,05	1,20	1,05
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	N/A	2,11	ND
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,46	0,30	0,37

L'analyse du tableau ci-dessus indique une légère dégradation de l'équilibre financier de la SBT au cours de l'exercice sous revue. En effet, le ratio de financement des emplois stables est en baisse en 2021 du fait des effets conjugués de la baisse du résultat net et de la subvention d'investissement ainsi que de la diminution des immobilisations corporelles notamment le poste « matériel, mobilier et actifs biologiques ».

Quant au ratio d'autofinancement, il est passé de 0,30 en 2020 à 0,47 en 2021 en raison de la dégradation de la valeur ajoutée de l'exercice sous revue.

IV.2.ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	0,72%	2,07%	-1,20%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	92,28%	82,27%	53,78%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	16,23	5,69	2,17
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,79	4,91	4,69
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,27	0,36	2,90

L'analyse du tableau ci-dessus indique une relative détérioration de la performance financière de la SBT en 2021. En effet, le taux de rentabilité financière et la liquidité générale se sont dégradés en passant respectivement de 2,07% à 0,72% et de 4,91 à 1,79 entre 2020 et 2021.

Aussi, le ratio de liquidité immédiate a suivi la même tendance en passant de 0,36 à 0,27 entre 2020 et 2021 suite essentiellement à la diminution des disponibilités de la SBT.

Toutefois, l'autonomie financière et la solvabilité générale se sont améliorées du fait essentiellement du remboursement des emprunts.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	1 340 371	984 996	16 414
Valeur ajoutée	1 098 282	1 750 361	2 679 898
Charges de personnel	577 676	531 848	470 047
Excédent brut d'exploitation	520 606	1 218 514	2 209 851
Résultat d'exploitation	187 570	1 211 314	1 039 572
Résultat financier	00	-694 451	-1 209 495
Résultat des activités ordinaires	187 570	516 864	-169 923
Résultat hors activités ordinaires	- 14 029	00	675
Résultat net	166 839	512 689	-170 248

L'analyse du tableau montre une dégradation d'ensemble des soldes significatifs de gestion de la SBT en 2021. En effet, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation se sont détériorés en passant respectivement de 1,750 milliard à 1,098 milliard de F CFA et de 1,219 milliard à 520,606 millions de F CFA nonobstant la hausse du chiffre d'affaires. Cette contreperformance est due essentiellement à la baisse de la subvention d'exploitation.

Aussi, le résultat d'exploitation et le résultat des activités ordinaires sont en baisse entre 2020 et 2021 suite essentiellement à la hausse des dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations.

Ainsi, le résultat net s'est détérioré en passant de 512,689 millions en 2020 à 166,839 millions de F CFA en 2021, soit une baisse de 67%.

IV.3.ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	36,08%	3600%	435,36%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-37,25%	-34,69%	310,79%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	52,60%	30,39%	17,54%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	0,27	0,57	00
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	38,84%	123,71% 1	13 463,21%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration de la performance économique de la SBT en 2021. En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires a baissé en passant de 3600% en 2020 à 36,08% en 2021. L'accroissement de la valeur ajoutée a suivi la même tendance baissière en passant de -34,69% à -37,25% entre 2020 et 2021. Aussi, le taux de partage de la valeur ajoutée est passé de 30,39% à 52,60% entre 2020 et 2021 suite aux effets conjugués de la baisse de la valeur ajoutée et de l'augmentation des charges de personnel.

Toutefois, le poids de l'endettement s'est amélioré en passant de 57% à 27% entre 2020 et 2021 du fait de la baisse des frais financiers.

IV.4.ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

La SBT n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

A cet effet, il sied d'inviter la société à déterminer des indicateurs spécifiques en vue d'une meilleure appréciation de ses missions de service public.

D'une manière générale, les performances économique et financière de la SBT se sont dégradées au cours de l'exercice sous revue. A cet effet, il sied d'inviter la SBT à fournir d'efforts à travers l'amélioration du niveau de recouvrement des créances clients d'un montant de 1 243 141 641 F CFA au titre des tarifications des frais de

redevance de la Télévision Numérique de Terre (TNT) en vue d'améliorer ses performances économique et financière.

Aussi, au regard du niveau de mise en œuvre appréciable des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat, il convient de féliciter la SBT pour les efforts fournis en matière de mise en place desdits outils.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SBT a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. Au titre des résolutions individuelles

Résolution n°28/2021/AG-SE/SBT portant correction du report à nouveau antérieur à l'exercice 2020

La SBT a relevé qu'elle a procédé à la correction du report à nouveau antérieur à l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

Résolution n°29/2021/AG-SE/SBT portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

La SBT n'a pas fait le point de la résolution citée. Toutefois, l'analyse des comptes de l'exercice sous revue indique que le résultat net de l'exercice 2020 a été affecté conformément à la résolution citée.

Résolution n°46/2021/AG-SE/SBT portant nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant

La résolution citée a été mise en œuvre.

VI.2.AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

Recommandation relative à l'amélioration des produits d'exploitation de la SBT

La SBT a relevé qu'elle a procédé à la mise en œuvre de la recommandation citée. En effet, elle a indiqué que dans le cadre de la mise en œuvre de ladite recommandation, un nouveau modèle économique a été élaboré et dont le financement permettra d'améliorer de façon substantielle les produits d'exploitation de la société.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SBT n'a pas fait le point des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SBT a mis en œuvre l'ensemble des recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KABORE Boukaré	Ministère de la Communication, des Relations avec le Parlement, de la Culture, des Arts et du Tourisme	Décret n°2018-1220/PRES/PM/MCRP/MI NEFID du 31/12/2018 Mandat renouvelé en CM 27/04/2022	3 ans	2 ^{ème} mandat en cours
FORO Grace Isabellita	Ministère de la Communication, des Relations avec le Parlement, de la Culture, des Arts et du Tourisme	Décret n°2020-00301/PRES/PM/MCRCN T/MINEFID du 24/04/2020	1 an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours
DIPAMA W. Jean Baptiste	Primature	Décret n°2018-0183/PRES-/PM/MCRCNT/MEF du 12/03/2018 Mandat renouvelé en CM 27/04/2022	3 ans 10 mois	2 ^{ème} mandat en cours
SIAN Hatto Jules Modeste	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	Décret n°2021-00574/PRES/PM/MENEFI D/MCRP du 24/05/2021	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
PODA Thierry Y. Fabrice	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2020-0561/PRES/PM/MCRP/MI NEFID du 24/04/2020	1 an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours
SORY Bakary	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2021-00574/PRES/PM/MENEFI D/MCRP du 24/05/2021	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
ZEBA Abdoulaye	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n°2021-00574/PRES/PM/MENEFI D/MCRP du 24/05/2021	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
SANOU Dié	Ministère du Développement de l'Economie Numérique, des Postes et de la Transformation Digitale	Décret n°2018-0183/PRES/PM/MCRP/ME NEFID du 12/03/2018	3 ans 10 mois	1 ^{er} mandat expiré Remplacé par OUEDRAOGO Sidi-Mohamed Galiam en CM du 27/04/2022
SANON Sébastien	Représentant des travailleurs	Décret n°2018-1220/PRES/PM/MCRP/MI NEFID du 31/12/2018	3 ans	2 ^{ème} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
		Renouvelé en CM du 27/04/2022		

*Président du conseil d'administration

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le commissariat aux comptes de la SBT est assuré par le cabinet Audit Conseil et Services du Burkina (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes nommé par résolution n°46/2021/AG-SE/SBT du 25 juin 2021 pour un mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2020. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2022.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SBT propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°...2022/AG-SE/SBT portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par la Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	166 839 106	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	- 143 654 407	F CFA
Masse à répartir	:	23 184 699	F CFA
Réserves légale (10%)	:	2 318 470	F CFA
Nouvelle masse à répartir	:	20 866 229	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	12 519 737	F CFA
Report à nouveau	:	8 346 492	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N°.....2022/AG-SE/SBT portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution N°.....2022/AG-SE/SBT portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions sept cent vingt mille (4 720 000) francs CFA TTC.

SOCIETE D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA (SEPB)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB) a été créée par décret n°2012-284/PRES/PM/MAH/MEF/MICA/MCE du 30 avril 2012 en société d'Etat avec un capital social de 910 790 000 F CFA suite à la transformation du projet Phosphate du Burkina. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2012-642/PRES/PM/MAH/MEF/MICA/MCE du 24 juillet 2012.

Elle a pour missions principales :

- l'extraction et le broyage de phosphates bruts des gisements des villages de Kodjari, d'Alou-Djouana, d'Arly et de toutes autres localités du Burkina Faso en vue de leur utilisation dans l'agriculture en combinaison avec la fumure organique ;
- la formulation à partir des phosphates bruts, d'engrais contenant l'azote et le potassium (NPK et Urée) pour contribuer à la réduction de la facture d'engrais du Burkina Faso.

La gestion de la SEPB au titre de l'exercice 2021 est assurée par **Monsieur Boundia Alexandre THIOMBIANO** nommé par décret n°2021-0604/PRES/PM/MAAH du 25 juin 2021. Il totalise six (06) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2021.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**II.1 EVOLUTION DE L'FFECTIF**

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	31	22	19	9
Permanent	20	17	15	3
Agent provenant de l'Etat	11	05	04	6
Occasionnels	40	46	44	-6
Autres agents à préciser	-	-	-	00
Masse salariale	96 421 770	88 939 359	82 095 792	7 482 411
Cotisations Sociales	8 430 366	6 586 555	7 174 290	1 843 811
Dettes sociales	4 281 817	0	0	4 281 817

L'effectif total de la SEPB est passé de vingt-deux (22) agents en 2020 à trente et un (31) agents en 2021 soit un accroissement de neuf (09) agents. Aussi, la masse salariale et les cotisations sociales ont suivi la même tendance avec une augmentation respective de 7,482 millions et de 1,844 millions de F CFA entre 2020 et 2021.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite	00	01	00
Prévision de recrutement	24	00	00
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	100 877 290	00	00

La SEPB prévoit recruter vingt-quatre (24) agents en 2022 en vue de permettre un fonctionnement optimal et d'opérationnaliser l'usine d'engrais. L'incidence financière dudit recrutement est évaluée à 100,872 millions de F CFA.

Toutefois, dans le cadre de ces recrutements, il sied d'inviter la société à tenir compte de sa capacité financière et de la soutenabilité des charges y relatives à moyen terme.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

La SEPB a relevé que le conseil de discipline a été créé en 2021. Cependant, aucun fait nécessitant la tenue d'une session dudit conseil n'a été enregistré au cours de l'exercice sous revue.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La SEPB a signalé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2021.

Par ailleurs, le turn over s'est dégradé en passant de 8,42% en 2020 à 13,04% en 2021.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SEPB a signalé qu'elle n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En termes d'outils de stratégie de gouvernance, la SEPB dispose d'un plan stratégique de développement et intègre le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de ses activités.

A cet effet, il sied d'inviter la société à formaliser la RSE, à élaborer le contrat plan ainsi que le plan de continuité d'activités et à intégrer la démarche qualité dans le cadre de ses activités en vue de sa certification.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SEPB a relevé qu'elle a tenue quatre (04) sessions du Conseil d'Administration dont deux (02) sessions extraordinaires au cours de l'exercice 2021. Chaque session a été régulièrement convoqué et a fait l'objet de compte rendu transmis aux tutelles dans les délais requis.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 21 au 23 juin et du 14 au 16 décembre 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, les délais de transmission desdits rapports n'ont pas été respectés.

A cet effet, il convient d'inviter le PCA au respect des délais de transmission des rapports de séjour.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SEPB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2021 d'audit interne. En effet, sur six (06) recommandations formulées, deux (02) ont été mises en œuvre, trois (03) sont en cours d'exécution et une (01) non réalisée relative au renouvellement du matériel et outillage de l'usine de DIAPAGA.

Par ailleurs, les principales recommandations en cours de mises en œuvre concernent :

- désigner une personne responsable des marchés ;
- recruter un contrôleur de gestion afin d'éviter que le contrôleur interne soit juge et partie ;
- rendre opérationnel le manuel de procédures.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le service d'audit interne de la société n'est toujours pas fonctionnel. A cet effet, il convient d'inviter la SEPB à opérationnaliser son service d'audit interne conformément à son organigramme.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SEPB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit externes antérieures à l'année 2021. Sur vingt (20) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, dix-huit (18) ont été exécutées et deux (02) en cours de mise en œuvre à savoir :

- recruter deux (02) comptables de niveau DUT pour le service comptabilité ;
- mettre en place un manuel de procédures administratives, financières et comptables.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de la SEPB est assuré par le cabinet AUREC-Afrique-BF en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Toutefois, à l'issue de sa mission, la principale difficulté relevée est relative au respect du texte portant modalités de recouvrement de la redevance de régulation des marchés publics et des délégations de service public.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SEPB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit. En effet, sur dix-neuf (19) recommandations formulées, quinze (15) ont été mises en œuvre, une (01) est en cours de réalisation et trois (03) n'ont pas été exécutées à savoir :

- mettre en place le service d'audit interne prévue dans l'organigramme de la société et le doter de personnel habilité ;
- doter la SEPB d'un technico-commercial en vue de renforcer ses capacités commerciales ;
- doter la société d'un chargé de suivi-évaluation en vue de faciliter la capitalisation.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit de la SEPB a effectué des missions au cours de l'exercice 2021.

A l'issue de ces missions, il a relevé des insuffisances auxquelles les recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller à la mise en œuvre des recommandations ;
- doter la SEPB d'un chargé de suivi évaluation en vue de faciliter la capitalisation.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SEPB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2021 des corps de contrôle de l'Etat. En effet, dix-sept (17) recommandations ont été formulées par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et toutes ont été mises en œuvre.

III.3.4.2 AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La SEPB a relevé qu'elle a reçu la visite de l'Inspection Technique des Services (ITS) du Ministère en charge de l'agriculture au cours de l'exercice 2021.

Au terme de ladite mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mette en place les organes et rendre fonctionnel les services prévus dans l'organigramme de la société ;
- élaborer et faire adopter un manuel de procédures administratives, comptables et financières ;
- initier un plaidoyer et/ou des mécanismes pour renouvellement du matériel de production ;
- acquérir des registres d'inventaire du matériel.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La SEPB dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

En termes d'outils du dispositif de contrôle interne, la SEPB ne dispose pas d'un manuel de procédures techniques, du plan de formation pluriannuel et du plan de carrière du personnel. Toutefois, elle a relevé que les fiches de description des postes et le manuel de procédures administratives, comptables et financières sont en cours d'élaboration.

A cet effet, il convient d'inviter la société à prendre des mesures urgentes pour la finalisation desdits outils et la mise en place des outils non encore élaborés.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SEPB n'a pas signalé la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2021.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	2 512 560	1 761 310	1 512 759
Ressources stables	2 542 633	1 781 197	1 589 176
Actif immobilisé net	1 393 567	1 342 853	969 902
Actif circulant	1 064 166	540 374	425 080
Passif circulant	99 181	331 222	5 677
Trésorerie actif	184 081	229 193	199 872
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	2 641 814	2 112 419	1 594 853

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2020 et 2021.

En effet, les capitaux propres sont en hausse de 751,250 millions F CFA due essentiellement à l'augmentation de la subvention d'investissement reçue au cours de la période sous revue.

L'actif immobilisé a également connu une augmentation en passant de 1,343 milliard à 1,394 milliard de F CFA consécutive à la hausse des immobilisations corporelles liées à l'acquisition de « matériels, mobiliers et actifs biologiques ».

Par ailleurs, l'actif circulant est en hausse de 540,374 millions de F CFA entre 2020 et 2021 en raison de l'augmentation des stocks et encours et des créances clients. Par contre, le passif circulant est en baisse en 2021 de 232,041 millions de F CFA suite à une forte baisse des dettes circulantes hors activités ordinaires et des dettes fiscales.

Ainsi, la trésorerie nette constituée des disponibilités en banque est en baisse de 45,112 millions de F CFA entre 2020 et 2021.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,82	1,33	1,64
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,68	0,37	0,63

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration de l'équilibre financier de la SEPB entre 2020 et 2021. En effet, le ratio de financement des emplois stables est en hausse en passant de 1,33 en 2020 à 1,82 en 2021 suite principalement à l'accroissement des subventions d'investissement.

Par ailleurs, le ratio d'autofinancement est passé 0,37 à 0,68 entre 2020 et 2021 du fait de l'augmentation de la Capacité d'Autofinancement Global.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	5,10%	3,99%	1,71%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	95,11%	83,38%	94,85%
Solvabilité générale (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	26,64	6,38	280,93
Liquidité générale (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	12,59	2,32	74,88
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,86	0,69	35,21

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble de la performance financière de la SEPB entre 2020 et 2021. En effet, le taux de rentabilité financière est passé de 3,99% à 5,10% suite la hausse de 82% du résultat net bénéficiaire enregistré au titre de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, le ratio d'autonomie financière s'est également amélioré en passant 83,38% à 95,11% en raison des effets conjugués de l'accroissement des subventions d'investissement et de la baisse des dettes d'exploitation.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	Exercices		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	317 670	236 762	16 518
Valeur ajoutée	296 362	181 044	223 036
Charges de personnel	107 035	113 272	82 096
Excédent brut d'exploitation	189 327	67 773	140 940
Résultat d'exploitation	117 123	71 563	25 926
Résultat financier	10 155	-	-
Résultat des activités ordinaires	127 278	71 563	25 926
Résultat hors activités ordinaires	2 399	-	-
Résultat net	128 089	70 379	25 926

Le tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des soldes significatifs de gestion. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont augmenté entre 2020 et 2021 respectivement de 115,318 millions de F CFA, de 121,454 millions de F CFA et de 45,560 millions de F CFA suite à l'amélioration du chiffre d'affaires de 34,17%.

Aussi, le résultat net s'est amélioré en passant de 70,379 millions en 2020 à 128,089 millions de F CFA en 2021.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT ($CA_n - CA_{n-1} / CA_{n-1} * 100$)	34,17%	1333,38%	-87,47%
Taux de croissance de la valeur ajoutée ($VAn - VAn-1 / VAn-1 * 100$)	63,70%	-18,83%	-235,59%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)*100	36,12%	62,57%	36,81%
Rotation des stocks de matières premières (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	912	347	219
Rotation des stocks de produits finis	177	175	354
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	461	189	2584
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	167	11	10
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	59,60%	28,62%	853,27%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une relative détérioration de la performance économique de la SEPB en 2021. En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires s'est fortement dégradé en passant de 1333,38% en 2020 à 34,17% en 2021.

Par contre, le taux de croissance de la valeur ajoutée et le partage de la valeur ajoutée se sont améliorés suite essentiellement à l'amélioration de la valeur ajoutée et à la maîtrise des charges de personnel.

Cependant, les ratios de rotation des stocks de matières premières et de produits finis se sont dégradés en passant respectivement de 347 à 912 jours puis de 175 à 177 jours indiquant une baisse des performances commerciales de la société.

Aussi, la durée moyenne du crédit clients s'est détériorée en passant de 189 à 461 jours entre 2020 et 2021 et reste supérieure à la durée moyenne du crédit fournisseurs. A cet effet, la SEPB doit prendre des dispositions idoines pour inverser cette tendance en vue d'éviter des tensions de trésorerie.

IV.3.ANALYSE DES INDICATEURS SPECIFIQUES

La SEPB n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

A cet effet, il sied d'inviter la société à déterminer les indicateurs spécifiques en vue d'une meilleure appréciation de ses missions de service public.

D'une manière générale, les performances économique et financière de la SEPB se sont améliorées au cours de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, la SEPB doit travailler à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre des outils du dispositif de contrôle interne. En outre, il convient d'inviter la société à opérationnaliser son service d'audit interne conformément à son organigramme.

Aussi, le PCA doit veiller au respect des délais de transmission des rapports de séjour

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SEPB a relevé qu'aucun évènement important impactant le fonctionnement de la société n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSIONS DE L'AG-SE

VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n° 30/2021/AG-SE/SEPB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020.

La SEPB n'a pas fait le point de l'exécution de la résolution citée.

Toutefois, il ressort de l'examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 que le résultat de l'exercice 2020 a été affecté conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

La SEPB n'a pas fait l'objet de recommandation.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SEPB a mis en œuvre l'ensemble des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VII.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SEPB a mis en œuvre l'ensemble des recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM & PRÉNOMS	INSTITUTIONS REPRÉSENTÉES	RÉFÉRENCE DU DÉCRET DE NOMINATION	DURÉE DANS LE CA	OBSERVATIONS
*TRAORE Mamoudou	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	DECRET n°2019-1254/PRES/PM/MAAH/MINEFID/ MCIA du 13/12/2019 DECRET N° 2021-0569/PRES/PM/MINEFID/MAAH M du 16/06/2021	2 ans 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
SANE/ CONGO Aïssata	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	DECRET n°2019-1254 /PRES/PM/MAAH/MINEFID/MCIA du 13/12/2019	2 ans 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
SOME Anselm	Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	DECRET N° 2019-1254 /PRES/PM/MAAH/MINEFID/MCIA du 13/12/2019	2 ans 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUATTARA Seydou	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	DECRET N° 2019-1254 /PRES/PM/MAAH/MINEFID/MCIA du 13/12/2019	2 ans 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
KIENTEGA Saïdou	Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	DECRET N° 2019-1254 /PRES/PM/MAAH/MINEFID/MCIA du 13/12/2019	2 ans 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
SEOGO Karim	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	DECRET N° 2019-1254 /PRES/PM/MAAH/MINEFID/MCIA du 13/12/2019	2 ans 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
BAMBARA Dasmané	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	DÉCRET n° 2021-1004/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 13/10/2021	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
KONGO Issoufou	Ministère de l'Administration	Décret n°2020-0482/PRES/PM/MAAH/MINEFID/	1 an 07 mois	1 ^{er} mandat en cours

NOM & PRÉNOMS	INSTITUTIONS REPRÉSENTÉES	RÉFÉRENCE DU DÉCRET DE NOMINATION	DURÉE DANS LE CA	OBSERVATIONS
	Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	MCIA du 12/062020		
BARA Mahamoudou	Représentant des travailleurs	DECRET n°2019-1254 /PRES/PM/MAAH/MINEFID/MCIA du 13/12/2019	2 ans 01 mois	1 ^{er} mandat en cours

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le Commissariat aux Comptes de la SEPB est assuré par le cabinet AUREC Afrique nommé par résolution n°021/2014/AGSE/SEPB du 27 juin 2014 et renouvelé par résolution n°034/2019/AG-SE/SEPB du 29 juin 2019. Il totalise neuf (09) ans au sein de la société au 31 décembre 2021. Son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2021.

A cet effet, la SEPB soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat un projet de résolution portant nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant pour un premier mandat de trois (03) renouvelable une seule fois à compter de l'exercice 2022.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SEPB propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

Résolution n°...../2022/AG-SE/SEPBB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2021 tels que présentés par la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPBB).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	128 089 402	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	- 394 617 482	F CFA
Report à nouveau	:	-266 528 080	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N ----2022/AG-SE/SEPBB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution n°/2022/AG-SE/SEPB portant nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

La nomination, sur proposition du Conseil d'Administration, du cabinet COB PARTNERS AUDIT & CONSEIL SARL en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet C.F.E.C. AFRIQUE SARL en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un premier mandat de trois (03) exercices sociaux renouvelable une (01) seule fois à compter de l'exercice 2022.

Résolution n° ----2022/AG-SE/SEPB portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à deux millions neuf cent cinquante mille (2 950 000) F CFA TTC.

SOCIETE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ET DE LA MAINTENANCE BIOMEDICALE (SOGEMAB)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société de Gestion de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB) a été créée sous forme de société d'Etat par décret n°2013-1217/PRES/MICA/MEF/MS du 30 décembre 2013 avec un capital 500 000 000 F CFA suite à la transformation de l'Agence de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale (AGEMAB). Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2013-1238/PRES/MICA/MEF/MS du 31 décembre 2013.

Elle a pour missions essentielles :

- d'acquérir les équipements et matériels médico-techniques ;
- d'assurer la maintenance des équipements et matériels médico-techniques ;
- de contribuer à la gestion et à l'homogénéisation du parc des équipements et matériels médico-techniques ;
- de contribuer au développement, à la modernisation et à la pérennisation des plateaux techniques.

L'exercice 2021 de la SOGEMAB s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Daouda TRAORE**, nommé par décret n°2014-245/PRES/PM/MS du 07 avril 2014. Suite à son admission à faire valoir ses droits à la retraite, l'intérim de la direction est assuré par **Jules KINDA**, nommé par arrêté n°2021-113/MS/CAB du 03 juin 2021. Il totalise sept (07) mois au sein de la société au 31 décembre 2021.

II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF**

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	41	38	42	3
Permanent	36	32	36	4
Agent provenant de l'Etat	05	06	06	-1
Occasionnels	03	06	0	-3
Autres agents	00	00	06	0
Masse salariale	341 977 035	392 173 716	393 637 063	-50 196 681
Cotisations Sociales	35 084 669	35 491 785	38 707 241	-407 116
Dettes sociales	48 326 986	59 884 872	36 504 015	-11 557 886

L'effectif total de la SOGEMAB a augmenté de trois (03) agents entre 2020 et 2021.

Toutefois, la masse salariale a baissé de 50,197 millions de F CFA suite au non-paiement de la prime de gratification au personnel au titre de l'exercice 2021.

II.2.PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite	0	1	1
Prévision de recrutement	3	1	0
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	29 867 279	5 249 995	0

La SOGEMAB prévoit recruter trois (03) agents au cours de l'exercice 2022 avec une incidence financière de 29,868 millions F CFA en vue de renforcer son effectif.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

La SOGEMAB a relevé qu'aucun événement nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré en 2021.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La SOGEMAB a signalé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2021 grâce au dialogue entrepris par le Président du Conseil d'Administration (PCA) avec les partenaires sociaux.

Toutefois, elle a noté le risque de la survenue d'une crise sociale si la décision de la poursuite éventuelle des activités de la société n'est pas clarifiée.

Par ailleurs, le turn over de la SOGEMAB s'est dégradé en passant de 2,5% en 2020 à 9,2% en 2021 suite principalement aux départs enregistrés.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SOGEMAB a relevé qu'elle n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En termes de stratégie de gouvernance, la SOGEMAB a relevé la signature d'un contrat-plan avec l'Etat, l'élaboration d'un plan stratégique et l'implémentation de la démarche qualité. Toutefois, il sied de relever que lesdits outils ne sont pas à jour.

Par ailleurs, la SOGEMAB n'a pas mis en place le plan de continuité d'activités ainsi que la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des outils non encore élaborés et à actualiser les outils non à jour.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SOGEMAB a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2021 dont les comptes rendus n'ont pas été transmis aux tutelles dans les délais règlementaires.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 21 au 26 juin 2021 et du 27 au 31 décembre 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, il convient de noter que les rapports des (02) séjours n'ont pas été transmis aux autorités concernées dans les délais règlementaires.

Ainsi, il sied d'inviter le PCA à transmettre les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration et les rapports de ses séjours semestriels dans les délais requis.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SOGEMAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'exercice 2021 du Département de l'Audit et de la Qualité. En effet, sur seize (16) recommandations formulées, six (06) ont été entièrement mises en œuvre et dix (10) sont en cours de mise en œuvre dont les principales sont :

- mettre à jour les fiches de suivi des absences et les rapprocher aux absences autorisées ;
- faire viser les marchés par le contrôleur de gestion ;
- archiver toutes les pièces justificatives au niveau des dossiers notamment les preuves de paiement.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le service d'audit interne de la SOGEMAB est assuré par le Département d'Audit et de la Qualité qui a effectué des missions d'audit à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- établir un bon d'entrée du carburant à chaque livraison selon la fiche qui existe dans le manuel de procédures ;
- acquérir et installer un logiciel de sécurisation de réseau ;
- écrire les procédures de gestion informatique de dématérialisation et de sécurisation réseau à annexer par un mémorandum au manuel de procédures ;
- conformer les procès-verbaux d'inventaire du carburant à la fiche indiquée dans le manuel de procédures.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SOGEMAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2021 issues des missions d'audits externes.

En effet, la recommandation formulée par le Commissaire aux Comptes relative à l'acheminement du matériel stocké a été partiellement mise en œuvre.

En ce qui concerne l'audit externe sur les comptes du Plan Spécial d'Equiperment (PSE), sur quatre (04) recommandations formulées, deux (02) sont en cours de mise en œuvre et deux (02) non exécutées à savoir :

- procéder à l'ouverture d'un compte au profit du PSE ;
- prendre toutes les dispositions afin de respecter les échéances de remboursement des emprunts.

Relativement à l'audit institutionnel de la SOGEMAB, sur quatorze (14) recommandations formulées, quatre (04) ont été exécutées, une (01) est en cours de mise en œuvre et neuf (09) n'ont pas été exécutées dont les principales sont :

- disposer d'une comptabilité analytique ;
- disposer d'un inventaire des dispositifs médicaux ;
- élaborer un plan de recouvrement des créances ;
- élaborer un plan de maintenance conventionnel.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de la SOGEMAB est assuré par le cabinet AUREC Afrique BF en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Cependant, la SOGEMAB n'a pas fait le point des recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SOGEMAB n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit de la SOGEMAB a réalisé des missions au titre de l'exercice 2021 à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration, d'examiner la cartographie des risques et le plan triennal d'audit interne.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en œuvre la recommandation de l'AG-SE relative à l'introduction d'un rapport assorti de propositions pour la résolution des difficultés de la SOGEMAB ;
- élaborer un nouveau contrat plan Etat/SOGEMAB ;
- prendre de mesures vigoureuses pour relancer les activités économiques de la société.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SOGEMAB a relevé qu'elle n'a pas fait l'objet d'audit des corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieurs à 2021.

III.3.3.2 MISSIONS D'AUDITS DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La SOGEMAB a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite des corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2021.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Excepté le règlement intérieur du Conseil d'Administration, la société a élaboré tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Hormis la cartographie des risques, le plan de formation pluriannuel et le plan de carrière du personnel, la SOGEMAB a mis en place les autres outils du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des outils du contrôle interne non encore élaborés.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Commissaire aux Comptes de la SOGEMAB a relevé qu'aucune convention réglementée signée au cours de l'exercice 2021 n'a été portée à sa connaissance.

Toutefois, la SOGEMAB a signalé l'existence de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2021. Il s'agit de :

- deux (02) conventions d'emprunt d'un montant global de 25,743 milliards de F CFA pour le financement du Plan d'Equipement des EPE/EPs avec la SONAPOST et la CARFO signées respectivement en 2012 et 2013 ;
- dix-huit (18) protocoles d'accord avec dix-huit (18) établissements publics de santé d'un montant de 25,743 milliards de F CFA ;
- un contrat plan signé entre l'Etat burkinabè et la SOGEMAB d'un montant de 23,600 milliards de F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	-900 974	-473 817	291 938
Ressources stables	10 186 867	13 905 251	15 512 343
Actif immobilisé net	1 467 524	1 537 919	1 600 820
Actif circulant	8 469 472	11 902 223	13 012 659
Passif circulant	1 432 495	1 755 185	1 589 145
Trésorerie actif	1 682 367	2 220 294	2 488 010
Trésorerie passif	00	00	00
Total bilan	11 619 363	15 660 436	17 101 489

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des grandes masses du bilan.

Au cours de l'exercice sous revue, les capitaux propres de la société se sont dégradés davantage et demeurent négatifs de 900,974 millions de FCFA suite aux déficits cumulés depuis 2019.

IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	6,94	9,04	9,69
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	-0,11	-0,04	0,02
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	-22,72	-18,47	154,25
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	NA	NA	0,18

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation d'ensemble de l'équilibre financier de la SOGEMAB en 2021. En effet, le ratio de financement des emplois stables a baissé mais reste supérieur du fait de l'existence d'un montant élevé des emprunts et dettes contractés par la société.

Aussi, les ratios de capacité d'endettement et de capacité de remboursement sont négatifs du fait des capitaux propres négatifs, du niveau important des dettes et de la capacité d'autofinancement négative.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres)	NA	NA	8,67%
Autonomie financière (Capitaux propres/Total passif)	-0,08	-0,03	0,02
Solvabilité générale (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	0,93	1,12	1,11
Liquidité générale (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	7,09	8,05	9,75
Liquidité immédiate (Disponibilités/Passif à moins d'un an)	1,17	1,26	1,57

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration d'ensemble des ratios de performance financière de la SOGEMAB sur la période de référence. En effet, l'autonomie financière est négative du fait de la détérioration des capitaux propres consécutive aux déficits réalisés sur la période d'analyse.

Par ailleurs, le ratio de solvabilité générale s'est dégradé en passant de 1,12 à 0,93 entre 2020 et 2021 traduisant une incapacité de la société à faire face à ses engagements.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

VI.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	226 984	105 964	360 802
Valeur ajoutée	-47 895	-202 481	509 507
Charges de personnel	397 548	455 040	433 711
Excédent brut d'exploitation	-445 443	-657 521	75 796
Résultat d'exploitation	-503 430	-755 818	11 161
Résultat financier	77 408	-8 938	15 955
Résultat des activités ordinaires	-426 022	-764 755	27 117
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	-427 157	-765 755	25 313

L'analyse du tableau ci-dessus indique que l'exercice 2021 de la société a enregistré une contreperformance tout comme l'exercice précédent nonobstant l'augmentation du chiffre d'affaires qui est passé de 105,964 millions à 226,984 millions de F CFA entre 2020 et 2021.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	114,21%	-70,63%	116%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-76,35%	-60,26%	-243,38%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	NA	NA	85,12%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	NA	-0,63	8,81
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-1,96	-6,21	0,21

L'analyse du tableau ci-dessus n'est pas pertinente du fait de la contreperformance économique enregistrée au cours de l'exercice sous revue. En effet, tous les soldes de gestion sont négatifs à l'exception du résultat financier.

IV.3. ANALYSE DES INDICATEURS SPECIFIQUES

La SOGEMAB n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

En somme, l'exercice 2021 de la SOGEMAB a été marqué par une contreperformance d'ensemble ayant entraîné une forte dégradation des capitaux propres.

Ainsi, la société demeure sous le coup de l'article 49 du décret n°2000-189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des Sociétés d'Etat qui énonce que : « si du fait de pertes constatées dans les états financiers annuels, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil des Ministres, dans les quatre (04) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, décide de la dissolution de la société ou de la continuation de ses activités et fixe dans ce cas les conditions de son redressement».

Au regard de ce qui précède, la trentième (30^{ème}) session de l'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur la situation de la SOGEMAB.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SOGEMAB n'a pas signalé d'évènement important survenu après la clôture de l'exercice 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DE LA RÉOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution N°31/2021/AG-SE/SOGEMAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

La SOGEMAB a relevé qu'elle a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

VI.2.AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

La SOGEMAB n'a pas fait l'objet de recommandation individuelle.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Résolution n°022/2018/AG-SE/SOGEMAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

La SOGEMAB a relevé qu'elle n'a pas mis en œuvre la résolution citée.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Recommandation de la 28^{ème} session de l'AG-SE relative à la résorption des difficultés de la SOGEMAB, notamment en lui confiant des prestations de maintenance des équipements des structures de santé, procéder au rachat de ses stocks d'équipements, en attendant la réalisation d'une étude de faisabilité du modèle économique proposé dans le cadre de l'audit dont elle a fait l'objet.

La SOGEMAB a relevé que la recommandation cité n'a pas été mise en œuvre.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*CISSE Rabiou	Etablissement Public de Santé	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	7 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
OUEDRAOGO Dramane	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien Etre	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	3 ans 03 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
SAWADOGO Charles	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien Etre	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	3 ans 03 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
YONLI Hadi Honoré	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	3 ans 03 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
SAM/ZAGRE Sidnoma	Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	7 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
SANKARA Augustin	Organisations des acteurs privés de l'équipement et de la maintenance.	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	3 ans 03 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser

30^{ème} session de l'Assemblée Générale des sociétés d'Etat

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
OUEDRAOGO Daouda	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	7 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
KAFANDO Hamado	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	7 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
TASSEMBEDO Dominique R	Représentant des travailleurs	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	7 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer

*Président du Conseil d'Administration

La situation de validité des mandats au 31 décembre 2021 indique qu'aucun mandat d'administrateur n'est à jour. A cet effet, il convient d'inviter la tutelle technique à prendre des mesures urgentes en vue de la régularisation des mandats d'administrateurs dans les meilleurs délais.

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le commissariat aux comptes de la SOGEMAB est assuré par le cabinet AUREC Afrique qui a été nommé par résolution n°034-2015/AG-SE/SOGEMAB du 27 juin 2015 et renouvelé par résolution n°41-2020/AG-SE/SOGEMAB du 26 juin 2020. Il totalise huit (08) ans au sein de la société au 31 décembre 2021. Son second mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2022.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SOGEMAB soumet à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution N° -2022/AG-SE/SOGEMAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2021 tels que présentés par la Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net déficitaire	:	-427 156 786	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-1 644 629 469	F CFA
Report à nouveau	:	-2 071 786 255	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°/2022/AG-SE/SOGEMAB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution n°/2022/AG-SE/SOGEMAB portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du commissaire aux comptes à six millions cent quatre-vingt-quinze mille (6 195 000) de F CFA TTC.

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (SONABEL)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Nationale d'Électricité du Burkina (SONABEL) est une société d'Etat créée par décret n°76/344/PRES/MTP/URB du 15 septembre 1976. Son capital social est passé de 1 387 628 000 à 46 000 000 000 puis à 63 308 270 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2018-857/PRES/PM/ME/MINEFID du 2 octobre 2018.

La mission principale assignée à la SONABEL est la production, l'importation, l'exportation, la distribution et, à titre de monopole, le transport de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire national ainsi que celui de la distribution dans le premier segment du sous-secteur de l'électricité.

La mise en œuvre de cette mission se fait à travers les principaux objectifs suivants :

- améliorer l'accès au service de l'électricité tout en réalisant les investissements d'extension de réseau les plus rentables ;
- assurer l'approvisionnement en qualité et en quantité du pays en énergie électrique ;
- contribuer à la mise en œuvre du plan national d'électrification.

L'exercice 2021 de la SONABEL s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Baba Ahmed COULIBALY** nommé par décret n°2019-0311/PRES/PM/ME du 18 avril 2019. Il totalise deux (02) ans huit (08) mois à la date du 31 décembre 2021 au sein de la société. Il a été remplacé par **Monsieur Daniel SERME** nommé en Conseil des Ministres du 20 avril 2022.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	2744	2 829	2 600	-85
Permanent	2040	2 104	1 892	-64
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	0
Occasionnels	703	724	707	-21
Masse salariale	20 843 475 120	20 740 719 506	19 787 480 179	102 755 614
Cotisations Sociales	3 619 466 504	3 693 026 872	2 114 141 060	-73 560 368
Dettes sociales	2 121 254 652	2 638 950 781	2 596 158 040	-517 696 129

L'effectif total du personnel de la SONABEL a baissé de quatre-vingt-cinq (85) agents entre 2020 et 2021 entraînant la baisse des cotisations sociales. Cependant, la masse salariale a connu une hausse de 102,756 millions de F CFA consécutive aux avancements constatés.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite	59	65	51
Prévision de recrutement	81	125	125
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	271 298 531	386 926 830	386 926 830

La SONABEL prévoit recruter quatre-vingt-un (81) agents en 2022 en vue de faire face aux départs à la retraite et à l'accroissement de ses activités. L'incidence financière de ce recrutement est évaluée à 271,299 millions de F CFA.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

La SONABEL a relevé que les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. A cet effet, elle a noté le traitement de deux (02) dossiers ayant entraîné des sanctions disciplinaires au cours de l'exercice 2021.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La SONABEL a signalé que le personnel est resté serein grâce au dialogue permanent entre la Direction Générale et les délégués du personnel. Toutefois, elle a relevé que des dossiers de réclamations et de sanctions individuelles sont en cours d'examen.

En outre, le turn-over de la SONABEL s'est amélioré en passant de 1,93% en 2020 à 1,29% en 2021.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONABEL a relevé qu'elle a une prise de participation dans le capital social de la Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré (BAGREPOLE) d'un montant de cinquante millions (50 000 000) de F CFA, représentant 5%.

Cette prise de participation a été entérinée par décret n°2018-1002/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 02 novembre 2018.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La SONABEL ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, elle est engagée dans le processus de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et a amorcé le processus de la démarche qualité en vue de sa certification.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre de tous les outils de la stratégie de gouvernance recommandés par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat et à formaliser la RSE.

III.2 POINT DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SONABEL a relevé la tenue de trois (03) sessions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2021 dont une (01) extraordinaire ayant fait l'objet de comptes rendus transmis aux tutelles. Toutefois, les délais de convocation et de transmission du compte rendu de la deuxième session ordinaire n'ont pas été respectés.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 21 au 23 et du 28 au 30 juin et du 20 au 24 décembre 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes dans les délais requis.

A cet effet, il sied d'inviter le PCA à respecter les délais de convocation et de transmission de compte rendu de session du Conseil d'Administration et à veiller au respect des délais de transmission des rapports de séjour.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1. AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONABEL a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du Département d'Audit Interne. En effet, sur deux cent quatre-vingt-deux (282) recommandations formulées, cent soixante-huit (168) ont été mises en œuvre, quarante une (41) sont en cours de mise en œuvre et soixante-treize (73) n'ont pas été mises en œuvre dont les principales sont :

- mettre en place un module informatique pour la gestion de multiples stocks détenus par le service logistique ;
- uniformiser la distribution des copies des factures Haute Tension catégorie A/ Basse Tension catégorie A/Double Tarif (HTA/BTA/DT) dans toutes les directions régionales ;

- rendre opérationnelle la réintégration du matériel dans les logiciels des Travaux Remboursables (TR) et de la gestion des stocks ;
- encadrer la réédition des bons de sortie dans le logiciel ;
- séparer les fonctions incompatibles au niveau des divisions double tarifs par la rédaction de nouvelles procédures.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne de la société est assuré par le Département Audit Interne qui a effectué des missions d'audit au cours de l'exercice 2021.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- renforcer les compétences des comptables gestionnaires des stocks ;
- vérifier la comptabilisation effectives de toutes les entrées non parvenues avant l'arrêt des comptes ;
- rédiger et rendre disponible un manuel de procédures claire de l'exploitation des TR ;
- réintégrer le matériel en surplus dégagé dans les écarts.

III.3.2. AUDIT EXTERNE

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABEL a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du Commissaire aux Comptes. En effet, sur vingt-quatre (24) recommandations formulées, quatorze (14) ont été réalisées, sept (07) sont en cours d'exécution et trois (03) non mises en œuvre à savoir :

- évaluer et comptabiliser les avantages en nature octroyés au personnel tout en prenant en compte les impôts et taxes y relatifs ;
- enregistrer au service des impôts les procès-verbaux des sessions du Conseil d'Administration ;
- mettre en place une politique de gestion des compteurs.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le commissariat aux comptes de la SONABEL est assuré par le cabinet CDEC International qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

A l'issue de sa mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- procéder à une large diffusion du manuel de procédures afin que les opérationnels puissent se l'approprier;
- privilégier les modes alternatifs de règlement des différends pour apurer les contentieux en suspens ;
- mettre à jour la liste des comptes conformément au SYSCOHADA révisé ;
- clarifier avec la SONABHY la situation sur le montant des livraisons de carburant d'un montant de 5 400 611 244 F CFA non facturé depuis plusieurs années pour éviter le provisionnement de sommes aussi importantes.

III.3.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONABEL a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit.

En effet, sur soixante-dix-sept (77) recommandations formulées, quarante-trois (43) ont été réalisées, vingt-cinq (25) en cours de mises en œuvre et neuf (09) non exécutées dont les principales sont :

- associer le numéro d'exploitation au numéro du compteur ;
- diligenter le processus de migration vers le nouveau logiciel de traitement des informations ;
- procéder à la migration des données comptables dans la nouvelle version d'Oracle ;
- mener une réflexion en vue de pallier la faible absorption du budget d'investissement sur les ressources propres.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit de la SONABEL a effectué des missions d'audit au cours de l'exercice sous revue. A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place un dispositif efficace de recouvrement des créances ;
- veiller à l'encadrement des dons et transactions assimilés faits à d'autres entités et le cas échéant soumettre au Conseil d'Administration un dossier y relatif ;
- observer une prudence dans la programmation des activités notamment au regard du climat d'insécurité dans certaines zones du pays ;
- opérationnaliser la gestion physique des immobilisations pour faciliter leur repérage au regard du fichier de la SONABEL.

III.3.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABEL a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 des corps de contrôle de l'Etat.

Sur dix (10) recommandations formulées par l'Inspection Générale des Finances (IGF), neuf (09) ont été exécutées et une (01) en cours de mise en œuvre à savoir celle relative à la prise des dispositions pour assurer la remontée de toutes les pièces des marchés au niveau de la Direction des Marchés Publics (DMP).

Aussi, sur vingt-six (26) recommandations formulées par la Cour des Comptes, quatorze (14) ont été exécutées et douze (12) sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit principalement :

- améliorer le système d'information par la mise en place d'un logiciel intégré partagé par l'ensemble des services qui traitent les informations comptables ;
- revoir le manuel de procédures pour intégrer les procédures administratives et s'assurer de sa diffusion ;
- améliorer le système de gestion des Travaux Remboursables ;

- requérir l'autorisation préalable des autorités compétentes pour la conclusion de tout marché de gré à gré.

Par ailleurs, sur douze (12) recommandations formulées par l'Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC), dix (10) ont été réalisées et deux (02) non exécutées à savoir :

- relire les textes relatifs à la mise à disposition et au détachement afin de supprimer la prise en charge des rémunérations du personnel détaché et mise à la disposition par la société ;
- prendre des textes pour encadrer les dons et appuis que la SONABEL accorde au tiers.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La SONABEL a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2021.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La SONABEL dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

La SONABEL a mis en place les outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- le statut du personnel ;
- le manuel de procédures administratives, comptables et financières à jour ;
- l'organigramme à jour ;
- les fiches de description des postes ;
- le plan de passation des marchés (PPM) ;
- le plan de carrière du personnel ;
- le rapport du comité chargé de l'examen de l'avant-projet du PPM ;

- le code d'éthique et de déontologie des employés.

Toutefois, il convient d'inviter la société à élaborer la cartographie des risques, le plan de formation pluriannuel du personnel ainsi que le bilan social et à diligenter la finalisation du manuel de procédures techniques.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONABEL n'a pas signalé la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2021.

Toutefois, le Commissaire aux Comptes a indiqué l'existence de quatre (04) conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021. Il s'agit de :

- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée publique d'un montant de 9,920 milliards de F CFA relative aux travaux d'électrification au profit de quatre-vingt-sept (87) chefs-lieux de communes rurales. L'effet produit en 2021 est de 1 108 599 422 F CFA ;
- la convention de financement du programme de renforcement des capacités de production électrique d'un montant de 17 milliards de F CFA. L'effet produit en 2021 est de 1 372 307 865 F CFA ;
- la convention de financement du projet de production solaire photovoltaïque de Zagtouli d'un montant de 63 millions d'euros. L'effet produit en 2021 est de 1 359 299 021 F CFA ;
- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée publique d'un montant de 685 861 220 F CFA relative à la réalisation des travaux d'électrification rurale des localités de Pâ et de Koumbia. L'effet produit en 2021 est de 20 331 410 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	266 900 421	259 450 326	256 751 540
Ressources stables	511 269 407	488 556 011	457 573 142
Actif immobilisé net	482 580 774	448 855 195	409 982 109
Actif circulant	122 061 541	127 112 899	116 332 478
Passif circulant	133 447 718	112 713 060	107 235 462
Trésorerie actif	40 169 059	25 300 978	38 460 791
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	644 817 125	601 269 071	564 860 4

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan de la SONABEL entre 2020 et 2021. En effet, les capitaux propres et l'actif immobilisé net ont augmenté respectivement de 7,450 milliards et de 33,726 milliards F CFA suite essentiellement à l'augmentation du résultat net et de la subvention d'investissement d'une part et de la hausse des immobilisations corporelles liée aux bâtiments, aménagement, agencements et installations d'autre part.

Toutefois, l'actif circulant a connu une légère baisse en passant de 127,112 milliards à 122,062 milliards de F CFA suite à la diminution des autres créances et fournisseurs avances versés. Par contre, le passif circulant est en accroissement de 20,735 milliards suite principalement à l'augmentation des dettes fournisseurs d'exploitation, des dettes sociales et des avances reçues des clients.

Ainsi, la trésorerie nette constituée des avoirs en banque est passée de 25,301 milliards en 2020 à 40,169 milliards de F CFA en 2021 en raison du non règlement

des factures suite au retard accusé par les prestataires dans l'exécution des travaux d'investissement financés sur fonds propres.

IV.1.1.ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,06	1,09	1,12
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	1,09	1,31	1,47
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	5,09	6,42	5,95
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	56,05%	50,87%	49,95%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une relative amélioration des ratios de l'équilibre financier entre 2020 et 2021 de la SONABEL. En effet, le ratio de capacité de remboursement et celui d'autofinancement se sont améliorés en passant respectivement de 6,42 à 5,09 et de 50,87% à 56,05% entre 2020 et 2021 consécutive à l'accroissement du résultat net en 2021.

Par contre, les ratios de financement des emplois stables et de capacité d'endettement se sont détériorés en 2021 mais restent satisfaisants.

IV.1.2.ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	1,89%	0,22%	0,88%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	41,39%	43,15%	45,46%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,89	1,93	2,00
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,22	1,35	1,62
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,30	0,22	0,36

Le tableau ci-dessus montre une relative détérioration de la performance financière de la SONABEL sur la période sous revue. En effet, le ratio d'autonomie financière et celui de la solvabilité générale se sont dégradés en passant respectivement de

43,15% à 41,39% et de 1,93 à 1,89 entre 2020 et 2021 suite principalement à l'accroissement des emprunts et des dettes d'exploitation.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	234 683 276	212 604 387	195 854 972
Valeur ajoutée	72 614 853	60 789 488	58 731 910
Charges de personnel	25 883 410	25 686 621	24 418 853
Excédent brut d'exploitation	46 731 210	35 102 867	34 313 057
Résultat d'exploitation	11 089 025	4 739 494	7 239 207
Résultat financier	-1 737 736	-2 344 657	-3 495 332
Résultat des activités ordinaires	9 351 289	2 394 837	3 743 875
Résultat hors activités ordinaires	-9 004	00	00
Résultat net	5 049 116	561 319	2 265 643

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration des soldes intermédiaires de gestion de la SONABEL entre 2020 et 2021. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont augmenté entre 2020 et 2021 suite essentiellement à la hausse du chiffre d'affaires et à l'augmentation des reprises de provisions et dépréciations.

Ainsi, le résultat net de la SONABEL s'est fortement amélioré en passant de 561,319 millions de F CFA en 2020 à 5,049 milliards de F CFA en 2021, soit une hausse de 4,488 milliards de F CFA.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	10,38%	8,55%	7,22%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	19,45%	3,50%	-6,52%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	35,64%	42,26%	41,58%
Poids de l'endettement (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	6,48%	10,36%	13,23%
Rotation des stocks de matières premières (entrep. Industriel) (Gasoil, DDO, Fuel, stocks huiles des centrales)	52	80	58
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	85	93	94
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	93	80	95
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	19,91%	16,51%	17,52%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration des ratios de la performance économique de la SONABEL au titre de l'exercice sous revue. En effet, le ratio du poids de l'endettement est passé de 10,36% en 2020 à 6,48% en 2021 suite à la baisse des frais financiers.

Aussi, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est amélioré en passant de 42,26% à 35,64% entre 2020 et 2021 consécutive à la hausse de la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la durée moyenne du crédit clients est inférieure à celle du crédit fournisseurs en 2021 montrant que les fournisseurs de la SONABEL lui accorde plus de délais pour le règlement des factures qu'elle en accorde à ses clients pour le règlement des créances.

IV.3.ANALYSE DES INDICATEURS SPECIFIQUES

La SONABEL n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

Cependant, la société a indiqué trois (03) ratios suivis par l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre de différentes conventions de financement dont la situation se présente dans le tableau ci-dessous :

RUBRIQUES	2021	2020	2019
Ratio dette nette/cash-flow [dette nette/cash-flow] (Norme : $X \leq 7$)	2,02	4,75	2,97
Ratio de couverture des dettes [Cash-Flow dispo pour service de la dette/ Remboursements des emprunts (nominal + intérêts)] (Norme $X > 1,4$)	3,03	1,47	1,03
Ratio d'endettement [Encours des Emprunts au 31/12 / Fonds propres] (Norme : $X \leq 2$)	1,28	1,34	1,21

L'analyse du tableau montre une amélioration des ratios conformément aux seuils définis par les partenaires techniques et financiers de la société ; toute chose qui permet à la SONABEL de distribuer des dividendes au titre de l'exercice 2021.

Aussi, il sied d'inviter la société à déterminer les indicateurs spécifiques en vue d'une meilleure appréciation de ses missions de service public.

D'une manière générale, les performances économique et financière de la SONABEL se sont consolidées au cours de l'exercice sous revue.

Toutefois, la société doit diligenter la clarification de la situation sur le montant des livraisons de carburant d'un montant de 5 400 611 244 F CFA non facturé depuis plusieurs années avec la SONABHY pour éviter le provisionnement de sommes aussi importantes pouvant impacter significativement les comptes de la société.

Aussi, la société doit poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des outils de stratégie de gouvernance et du dispositif de contrôle interne non encore mis en place.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONABEL a relevé qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice sous revue.

Toutefois, elle a signalé que le contexte national caractérisé par la réticence au décaissement des fonds par certains partenaires techniques et financiers qui accompagnent la SONABEL dans la réalisation de son programme d'investissement pourrait impacté l'exécution des projets.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°32/2021/AG-SE/SONABEL portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

La SONABEL a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

Résolution n°47/2021/AG-SE/SONABEL portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant

La SONABEL a procédé à l'exécution de la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la mise en œuvre effective des recommandations des organes de gouvernance

En exécution de cette recommandation, la SONABEL a relevé que des dispositions sont prises pour la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations en souffrance. En effet, elle a noté que des rapports trimestriels sont produits par le Département d'Audit Interne à l'attention du comité d'audit pour suivi.

Recommandation relative au maintien d'un climat social serein à travers une communication saine et transparente avec le personnel

En exécution de cette recommandation, la SONABEL a indiqué que des rencontres ont été organisées par le cadre permanent de concertation avec les partenaires sociaux ; toute chose qui a permis d'apaiser le climat social au sein de la société.

Recommandation relative à l'approfondissement de la réflexion avec la tutelle financière sur l'exonération sur les importations d'énergie avant toute prise de décision

En exécution de cette recommandation, la SONABEL a relevé qu'elle a adressé un courrier au Ministère en charge des finances qui n'a pas accédé à la requête.

Ainsi, la société a souhaité la mise en place d'un cadre de concertation entre les ministères de tutelle.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SONABEL a relevé résolution relative à l'approfondissement de la réflexion avec la tutelle financière sur la préoccupation en lien avec l'exonération aux taxes d'importations de l'énergie.

Aussi, a-t-elle relevé que la résolution relative à l'actualisation des Plans stratégiques e développement et à l'élaboration des Plans de continuité d'activités est en cours de mise en œuvre.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SONABEL a relevé des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la recommandation relative à la comptabilisation des avantages en nature accordés aux agents du fait de la recherche d'un consensus avec les partenaires sociaux pour éviter une détérioration du climat social.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KONATE Souleymane	Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	Décret n° 2020-0031/PRES/PM/ME/ MINEFID du 15/01/2020	2 ans 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
KARGOUGOU Salif	Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	Décret n° 2020-0031/PRES/PM/ME/ MINEFID du 15/01/2020	2 ans 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO/DIEGUEM DE Micheline	Primature	Décret n° 2020-0911/PRES/PM/ME/ MINEFID du 03/11/2020	1 an 02 mois	1 ^{er} mandat en cours
SAWADOGO Rasmané	Ministre du développement urbain, de l'Habitat et de la ville	Décret N°2019-0132/PRES/PM/ME/ MINEFID du 08/02/2019	2 ans 11 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 07/02/2022
SANA Adboul Aziz	Ministre du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises	Décret N°2019-0132/PRES/PM/ME/ MINEFID du 08/02/2019	2 ans 11 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 07/02/2022
KABORE Wendwaogo Jean Jacques	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret N°2019-0132/PRES/PM/ME/ MINEFID du 08/02/2019	2 ans 11 mois	1 ^{er} mandat en cours Expire le 07/02/2022
SANOU Lassina	Ministère de l'Eau et de	Décret n°2015-725/PRES-	6 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat expiré

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
	l'Assainissement	TRANS/PM/MME/MEF du 19/06/2015 R D N°2019-0154/PRES/PM/ME/MINEFID du 21/02/2019		A remplacer
BAZEMO/YAMEOGO Poudiba Aline	Représentant des travailleurs	Décret n° 2020-0298/PRES/PM/ME/MINEFID du 24/04/2020	1 an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le Commissariat aux Comptes de la SONABEL est assuré par le cabinet CDEC International nommé par résolution n°035/2019/AG-SE/SONABEL du 29 juin 2019 et renouvelé par résolution n°47/2021/AG-SE/SONABEL du 25 juin 2021. A la date du 31 décembre 2021, il totalise quatre (04) ans au sein de la société. Son deuxième mandat s'expire après l'examen des comptes de l'exercice 2023.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONABEL propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

Résolution n°.../2022/AG-SE/SONABEL portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	5 049 115 863	F CFA
Réserves légales (10%)	:	504 911 586	F CFA
Masse à répartir	:	4 544 204 277	F CFA
Dividendes à distribuées (60%)	:	2 726 522 566	F CFA
Réserves statutaires ou contractuelles	:	454 420 428	F CFA
Réserves pour investissement	:	1 363 261 283	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°/2022/AG-SE/SONABEL portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à neuf cent mille (900 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA.

Résolution n°/2022/AG-SE/SONABEL portant fixation des honoraires du commissaire aux comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à sept millions quatre-vingt mille (7 080 000) F CFA TTC.

Résolution n°/2022/AG-SE/SONABEL portant attribution de pouvoir

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

DONNE POUVOIR

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDROCARBURES (SONABHY)

II. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) a été créée sous forme de société d'Etat par Kiti n°85-035/CNR/PRES/PRECO du 09 octobre 1985. Son capital social est passé de 3 000 000 000 de F CFA à 20 000 000 000 F CFA en 2021. Cette augmentation du capital a été entérinée par décret n°2020-0968/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 16 décembre 2020. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°99-348/PRES/PM/MCIA du 07 octobre 1999.

Elle a pour principales missions :

- l'importation et le stockage des hydrocarbures liquides et gazeux ;
- le transport, le conditionnement, la vente et la distribution de ces produits ;
- la construction d'infrastructures de stockage en vue de garantir au Burkina Faso une sécurité énergétique suffisante ;
- l'appui à la recherche d'énergie de substitution ainsi que la vulgarisation des techniques d'utilisation ou de consommation d'énergie.

Pour l'importation et le stockage des hydrocarbures, l'Etat burkinabè lui accorde un monopole de droit.

L'exercice 2021 de la SONABHY s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Hilaire KABORE**, nommé par décret n°2017-0411/PRES/PM du 05 juin 2017 et de **Monsieur Alfa Oumar DISSA**, nommé par décret n°2021-1015/PRES/PM du 21 octobre 2021.

Par ailleurs, il sied de relever que **Monsieur Wend Kouni Joanny COMPAORE** a été nommé Directeur Général de la SONABHY en Conseil des Ministres du vendredi 06 mai 2022.

II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	341	346	367	-5
Permanent	277	291	263	-14
Agent provenant de l'Etat	2	1	0	1
Occasionnels	62	54	104	8
Autres agents	-	-	-	-
Masse salariale	4 935 768 422	4 991 429 573	4 789 469 715	-55 661 151
Cotisations Sociales	387 285 709	342 828 709	330 274 889	44 457 000
Dettes sociales	600 137 426	308 223 148	340 369 713	291 914 278

La masse salariale de la SONABHY a enregistré une baisse de 55,661 millions de F CFA en 2021 consécutive à la baisse de l'effectif total du personnel qui est passé 346 à 341 agents en 2021 soit une réduction de 5 agents.

Par contre, les cotisations sociales ont augmenté de 44,457 millions de F CFA en passant de 342,829 millions de F CFA en 2020 à 387,286 millions de F CFA en 2021.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite	10	13	12
Prévision de recrutement	110	00	00
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel à recruter)	599 851 776	00	00

La SONABHY prévoit recruter 110 agents en 2022 pour faire face aux départs à la retraite et renforcer son effectif. L'incidence financière a été évaluée à 599,852 millions de F CFA.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

La SONABHY a relevé qu'aucun évènement nécessitant une réunion du conseil de discipline n'est survenu au cours de l'exercice 2021.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La SONABHY a relevé que le climat social est resté relativement serein au cours de l'exercice 2021 grâce au cadre de concertation trimestrielle qui a permis à la Direction Générale d'échanger avec les partenaires sociaux sur les doléances du personnel et les conditions de travail. Par ailleurs, la SONABHY a enregistré en 2021 dix-huit (18) dossiers de contentieux contre quatre (04) en 2020 au tribunal de travail.

Par ailleurs, le taux du turn over s'est dégradé en passant de 2,86% en 2020 à 15,40% en 2021 du fait des mouvements de personnel enregistrés.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONABHY a une prise de participation d'un montant de 100 000 000 F CFA représentant 10% du capital social de la société « Octogone Stockage de Produits Pétroliers (OSPP)».

Cette prise de participation a été entérinée par décret n°2013-282/PRES/PM/MICA/MEF conformément à la réglementation en vigueur.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En termes d'outils de stratégie de gouvernance, la SONABHY est engagée dans la démarche qualité et certifié ISO 9001 version 2015. Aussi, elle a indiqué que le plan stratégique de développement est en cours d'adoption par le Conseil d'Administration.

A cet effet, il sied d'inviter la société à poursuivre la mise en place des autres outils de stratégie de gouvernance et à diligenter la finalisation du plan stratégique de développement.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SONABHY a relevé la tenue de quatre (04) sessions du Conseil d'Administration dont deux (02) extraordinaires au cours de l'exercice 2021. Il sied de relever que les comptes rendus des sessions n'ont pas été transmis dans les délais requis aux autorités compétentes.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 19 au 23 juillet et du 26 au 31 décembre 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il convient de relever que le premier séjour du PCA n'a pas été effectué dans les délais réglementaires et les rapports de séjour n'ont pas été transmis dans les délais requis.

A cet effet, il sied d'inviter le PCA à tenir ses séjours dans les délais et à transmettre les comptes rendus des sessions ainsi que les rapports de séjour conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du service d'audit interne. Sur cinquante-cinq (55) recommandations formulées, trente (30) ont été réalisées, dix-neuf (19) en cours de mises en œuvre et six (06) non réalisées. Les principales recommandations non mises en œuvre sont les suivantes :

- éviter les conflits d'intérêts des membres des commissions de recrutement en rendant la déclaration de cas de conflit d'intérêt obligatoire ;
- engager des discussions avec l'administration pour envisager le déplacement du marché de Péné ;
- installer des panneaux d'interdiction d'activités tout le long de la voie d'accès du dépôt de Péné.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne de la SONABHY est assuré par la Direction de l'Audit Interne et de la Qualité qui a effectué trois (03) missions d'audit en 2021 ayant porté sur le suivi des comptes clients, la gestion des coulages transports et la gestion des habilitations et de la gouvernance SI.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations se résument à :

- faire des relances préventives, curatives au client SONABEL ;
- exiger que les certificats de jaugeage établis à l'extérieur du territoire soient confirmés par le BUMIGEB ;

- élaborer un schéma directeur en adéquation avec le nouveau plan stratégique ;
- élaborer une cartographie des données produites.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 d'audits externes. En effet, sur neuf (09) recommandations formulées par les Commissaires aux Comptes, quatre (04) ont été mises en œuvre et quatre (04) sont en cours de réalisation et une n'a pas été exécutée à savoir celle relative à la prise de dispositions nécessaires pour recouvrer la créance non commerciale représentant le préfinancement par la SONABHY des frais de mission du Comité Interministériel de Détermination des Prix des Hydrocarbures (CIDPH).

III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de la SONABHY est assuré par le cabinet ACECA International et le Cabinet International d'Audit Daouda GANSONRE en qualité de Commissaires aux Comptes qui ont procédé aux vérifications légales et certifié les comptes sous réserve de la prise en compte des incertitudes chiffrées et non chiffrées portant sur les montants des comptes et postes « fournisseurs, avances et acomptes versés » et des « clients au comptant ».

Par ailleurs, les commissaires ont relevé des insuffisances et recommandé la mise en œuvre des différentes actions nécessaires en vue de l'apurement des comptes.

En outre, la SONABHY a relevé qu'elle a fait l'objet d'un audit de surveillance réalisé par AFNOR et d'une mission d'apurement des créances clients. Toutefois, elle n'a pas fait le point des recommandations issues desdites missions.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit. En effet, sept (07) recommandations ont été formulées et mises en œuvre.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit de la SONABHY a effectué trois (03) missions d'audit au cours de l'exercice 2021.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'Administration et de l'AG-SE ;
- diligenter l'élaboration du plan d'investissement pluriannuel ;
- respecter toujours les principes comptables ;
- adosser les documents de planification 2022 au plan stratégique de développement.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat. Toutefois, l'état de mise en œuvre des recommandations issues des missions de l'ASCE-LC ne permet pas de faire une appréciation du niveau d'exécution desdites recommandations.

En ce qui concerne les recommandations formulées par l'Inspection Générale des Finances (IGF), sur seize (16) recommandations formulées, neuf (09) ont été réalisées, trois (03) sont en cours et quatre (04) non exécutées à savoir :

- procéder régulièrement à une révision du Plan de Passation des Marchés (PPM) en vue de l'actualiser pour prendre en compte les nouveaux besoins le cas échéant ;
- mettre fin à la participation du Directeur Général aux travaux de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) ;
- prendre une décision pour la responsabilisation totale de la Personne Responsable des Marchés (PRM) en matière de passation des marchés publics notamment dans l'exercice de son rôle de Président de la CAM conformément aux textes en vigueur ;
- relire la note de service suscitée en vue de la conformer à la nouvelle Règlementation Générale de la Commande Publique (RGCP).

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Au cours de l'exercice 2021, la SONABHY a relevé qu'elle a reçu la visite de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de la Cour des Comptes (CC). Aussi, elle a indiqué que le rapport de la mission de la Cour des Comptes n'est pas disponible.

A l'issue de sa mission, l'IGF a relevé des insuffisances auxquelles elle a formulé les principales recommandations suivantes :

- respecter la procédure d'appel à concurrence prévue dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) autorisé par le conseil d'administration ;
- mettre plus de rigueur dans la programmation de l'ensemble des biens et services dans le PPM ;
- instruire la Direction financière et comptable d'exiger l'original de la quittance d'enregistrement et de la fiche de décompte fiscal des titulaires des contrats avant tout paiement ;
- instruire le gestionnaire de crédits pour qu'il produise des certificats de changement d'imputation budgétaire pour tout marché prévu dans le budget et le PPM d'un exercice budgétaire mais exécuté et payé au cours de l'exercice suivant.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La SONABHY ne dispose d'aucun outil d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

A cet effet, il sied d'inviter la société à prendre des dispositions idoines pour la mise en œuvre desdits outils à savoir le contrat d'objectifs du Directeur Général, la charte du comité d'audit, le règlement intérieur du Conseil d'Administration et la charte de l'administrateur.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des outils du dispositif de contrôle interne. En effet, elle a signalé que la description des fiches des postes est en cours d'élaboration.

Par conséquent, il sied d'inviter la société à diligenter la finalisation dudit outil et l'élaboration du plan de formation pluriannuel et du plan de carrière du personnel.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONABHY n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2021.

Toutefois, elle a relevé qu'il demeure des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2021. Il s'agit :

- du protocole d'accord tripartite Etat/SONABHY/SONABEL d'un montant total 3 009 095 263 F CFA ;
- du protocole d'accord entre l'Etat et la SONABHY portant détermination du montant et des modalités de règlement des sommes dues par l'Etat au 30 juin 2018 d'un montant total de 28 517 788 563 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	166 837 470	146 602 592	139 225 510
Ressources stables	169 073 111	147 871 267	140 869 444
Actif immobilisé net	72 594 512	40 600 500	31 419 005
Actif circulant	258 456 726	209 929 863	238 061 744
Passif circulant	232 833 411	218 888 243	99 047 705
Trésorerie actif	101 506 792	137 729 017	105 409 763
Trésorerie passif	32 043 649	19 298 832	139 958 708
Total bilan	433 950 170	388 259 380	379 953 780

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2020 et 2021. En effet, les capitaux propres et l'actif immobilisé net ont enregistré une hausse respectivement de 20,235 milliards et de 31,994 milliards de F CFA entre 2020 et 2021 suite principalement à l'incorporation du résultat net et à l'accroissement des immobilisations corporelles portant sur les aménagements, agencements et installations ainsi que les avances et acomptes versés sur immobilisations.

Par ailleurs, l'actif circulant et le passif circulant ont suivi la même tendance en passant respectivement de 209,930 milliards à 258,457 milliards de F CFA et de 218,888 milliards à 232,833 milliards de F CFA en 2021 suite essentiellement à la hausse des créances clients et à l'augmentation des dettes fournisseurs d'exploitation et aux provisions pour risques constituées.

Par contre, la trésorerie nette s'est détériorée en passant de 118,430 milliards de F CFA en 2020 à 69,463 milliards de F CFA en 2021 consécutive à l'encaissement de l'échéance échue des titres de placement et au recours à un emprunt à court terme d'un montant de 20 milliards auprès de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD).

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	2,33	3,64	4,48
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,71	0,61	0,58
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,01	0,02	0,03
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	65,12%	78,36%	73,48%

L'analyse du tableau ci-dessus indique que l'équilibre financier de la SONABHY s'est relativement détérioré entre 2020 et 2021. En effet, le ratio de financement des emplois stables s'est détérioré en passant de 3,64 à 2,33 mais reste supérieur à l'unité traduisant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Cependant, les ratios de capacité d'endettement et de capacité de remboursement sont améliorés suite à la diminution des dettes financières et à l'incorporation du résultat net de l'exercice sous revue.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	23,82%	22,17%	30,08%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	38,45%	37,76%	36,64%
Solvabilité générale (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,62	1,62	1,58
Liquidité générale (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	1,36	1,46	1,46
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,38	0,58	0,44

L'analyse du tableau ci-dessus indique une consolidation de la performance financière de la SONABHY entre 2020 et 2021. En effet, le taux de rentabilité financière est passé de 22,17% en 2020 à 23,82% en 2021 suite à l'augmentation du résultat net de l'exercice sous revue de 22,29%.

Par contre, le ratio de liquidité immédiate est en baisse et faible, traduisant que la SONABHY pourrait avoir des tensions de trésorerie pour faire face à ses engagements à court terme.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	794 440 812	651 937 975	693 995 369
Valeur ajoutée	70 508 741	49 103 243	63 695 208
Charges de personnel	6 853 468	6 428 258	5 833 436
Excédent brut d'exploitation	63 655 273	42 674 986	57 861 772
Résultat d'exploitation	57 487 052	36 800 601	52 791 691
Résultat financier	-1 312 388	6 531 980	4 923 879
Résultat des activités ordinaires	56 174 665	43 332 580	57 715 570
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	39 748 540	32 502 502	41 875 699

D'une manière générale, l'analyse du tableau montre une amélioration des soldes significatifs de gestion au cours de l'exercice sous revue.

En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont augmenté respectivement de 21,405 milliards, de 20,980 milliards et de 20,686 milliards de F CFA du fait de l'augmentation du chiffre d'affaires de 142,503 milliards de F CFA soit 21,86%.

Ainsi, le résultat net s'est amélioré en passant de 32,503 milliards de F CFA en 2020 à 39,749 milliards de F CFA en 2021, soit un accroissement de 22,29%.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1)*100	21,86%	-6,06%	11,66%
Taux de croissance de la valeur ajoutée ((VAn - VAn-1) / VAn-1)*100	43,59%	-22,91%	-11,93%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)*100	9,72%	13,09%	9,16%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêt/excédent brut d'exploitation)*100	12,12%	27,84%	35,68%
Rotation des stocks de marchandises (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	19	24	33
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	92	88	105
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	92	54	43
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	8,01%	6,55%	8,34%

D'une manière globale, les ratios de performance économique de la SONABHY se sont améliorés en 2021. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée est passé de 13,09% en 2020 à 9,72% en 2021 en raison de l'augmentation de la valeur ajoutée de 43,59%.

Cependant, la durée moyenne du crédit clients s'est dégradée en passant de 88 à 92 jours indiquant que la société accorde plus de délai aux clients en 2021 qu'en 2020. Quant à la durée moyenne du crédit fournisseurs, elle est passée de 54 à 92 jours entre 2020 et 2021. A cet effet, la SONABHY doit travailler à renforcer cette tendance en vue de consolider sa trésorerie.

IV.3.ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

La SONABHY n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

A cet effet, il sied d'inviter la société à déterminer les indicateurs spécifiques en vue d'une meilleure appréciation de ses missions de service public.

En somme, les performances économique et financière de la SONABHY se sont relativement améliorées entre 2020 et 2021. Toutefois, elle doit veiller faire lever les réserves émises par les Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs, il sied d'inviter la SONABHY à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre des outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale ainsi que les outils de stratégie de gouvernance. En outre, la société doit faire le point de l'état d'exécution des recommandations antérieures issues des missions des corps de contrôle de l'Etat conformément au canevas transmis par le Secrétariat Technique de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONABHY a relevé qu'un (01) protocole d'accord entre l'Etat et la SONABHY portant modalité de règlement des sommes dues par l'Etat à la SONABHY au titre des manques à gagner sur les prix des hydrocarbures pour l'année 2021 d'un montant de 70 946 684 934 F CFA est en cours de validation par le comité de suivi des protocoles. Cette validation pourrait impacter l'exploitation de la société de l'exercice 2022.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°33/2021/AG-SE/ SONABHY portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

La SONABHY a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la finalisation diligente du plan stratégique de développement pour une meilleure visibilité des activités de la SONABHY

La SONABHY a relevé que la recommandation citée est en cours de mise en œuvre. En effet, elle a précisé qu'un atelier de pré-validation s'est tenu en septembre 2021 et a recommandé au cabinet chargé de l'étude la mise en conformité du plan stratégique au référentiel national de développement et aux politiques sectorielles.

Recommandation relative à la prise de dispositions idoines pour la levée des réserves émises par les Commissaires aux Comptes

La recommandation citée n'a pas été mise en œuvre. Toutefois, la SONABHY a relevé qu'un cabinet a été recruté et les travaux sont en cours.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SONABHY a fait le point des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE. Il s'agit notamment de celles relatives à :

- l'actualisation du plan stratégique et à l'élaboration d'un plan de continuité ;
- la signature du contrat d'objectifs avec le Directeur Général ;
- l'incorporation de l'augmentation de son capital social dans ses statuts par la prise d'un décret en Conseil des Ministres.

VII.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SONABHY a fait le point des recommandations antérieures à l'exercice 2021 notamment celles relatives à :

- l'amélioration de l'exécution du plan d'investissement de la société ;
- la recherche de solutions durables en lien avec les difficultés de recouvrement des créances.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*ILBOUDO Seydou	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2018-1101/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 03/12/2018	3 ans 01 mois	1 ^{er} mandat expiré le 02/12/2021 A régulariser
KOURAOGO Patrice	Présidence du Faso	Décret n°2020-0671/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 06/08/2020	1 an 05 mois	1 ^{er} mandat en cours Appeler à d'autres fonctions A remplacer
COMPAORE Jérôme	Primature	Décret n°2020-1028/PRES/PM/MICA/MINEFID du 31/12/2020	1 an	1 ^{er} mandat en cours
KIEMA Olivier	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2017-0456/PRES/PM/MCIA /MINEFID du 12 /06/2017 R-D n°2020-0741/PRES/PM/MCIA /MINEFID du 27 /08/2020	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
KABORE William Alassane	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2019-0972/PRES/PM/MICIA/MINEFID du 11/10/ 2019	2 ans 03 mois	1 ^{er} mandat en cours
NABARE Aïcha Hafçatou	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret n° 2020-1028/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 31/12/2020	1 an	1 ^{er} mandat en cours
BILA Mohamadi	Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des carrières	Décret n° 2017-0314/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 12/05/2017 R-D n°2020-0741/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 27/08/2020	4 ans 08 mois	2 ^{ème} mandat en cours
BONZI Emmanuel	Représentant des travailleurs	Décret n°2020-1239/PRES /PM/MCIA/MINEFID du 31/12/2020	1 an	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration (PCA)

IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le commissariat aux comptes de la SONABHY est assuré par le cabinet ACECA International, nommé par résolution n°037/2019/AGSE/SONABHY du 29 juin 2019 et le Cabinet International d'Audit Daouda GANSONRE (CIADG), nommé par résolution n°035/2015/AG-SE/SONABHY du 30 juin 2015 auprès de la SONABHY. Le mandat du CIADG a été renouvelé par résolution n°043/2020/AG-SE/SONABHY du 26 juin 2020. Ils totalisent respectivement trois (03) ans et huit (08) ans au sein de la société au 31 décembre 2021.

Le premier mandat du cabinet ACECA International s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2021 et le second mandat de CIADG s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2022.

A cet effet, la société soumet à l'approbation de la trentième session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat un projet de résolution relatif au renouvellement du mandat du cabinet ACECA International pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONABHY propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat cinq (05) projets de résolution.

Résolution n° -2022/AG-SE/SONABHY portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2021 tels que présentés par la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	39 748 539 966	F CFA
Réserves légales complémentaires	:	3 132 734 628	F CFA
Masse à répartir	:	36 615 805 338	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	21 969 483 203	F CFA
Réserves spéciales (17%)	:	6 224 686 907	F CFA
Réserves d'investissements (15%)	:	5 492 370 801	F CFA
Réserves pour financement du stock de sécurité	:	2 929 264 427	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Résolution n°..... /2022/AG-SE/SONABHY portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à un million (1 000 000) de F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA.

Résolution n°..... /2022/AG-SE/SONABHY portant fixation des honoraires des commissaires aux comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires des Commissaires aux Comptes à dix-huit millions huit cent quatre-vingt mille (18 880 000) F CFA TTC.

Résolution n°...2022/AG-SE/SONABHY portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

Le renouvellement sur proposition du Conseil d'Administration du mandat du cabinet ACECA International en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet SEC DIARRA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2022.

Résolution n°...../2022/AG-SE/SONABHY portant attribution de pouvoir

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

DONNE POUVOIR

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

SOCIETE NATIONALE DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE (SONAGESS)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire (SONAGESS) a été créée par décret n°1994-133/PRES/MICM du 13 juin 1994 sous la forme de société d'Etat, en remplacement de l'Office National de Céréales, avec un capital social de 200 000 000 F CFA.

La SONAGESS a pour mission principale de contribuer à la sécurisation alimentaire du pays en tant qu'instrument de la politique céréalière et de sécurité alimentaire du Gouvernement. A ce titre, elle a pour objet d'assurer :

- la gestion des stocks de sécurité alimentaire ;
- la gestion des aides alimentaires publiques ;
- l'approvisionnement des zones déficitaires et/ou en rupture d'approvisionnement par la mise en place d'un mécanisme de vente ciblée ;
- la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur les marchés des produits agricoles ;
- toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières directement ou indirectement liées à son objet.

Les principaux objectifs de service public poursuivis par la société sont :

- la constitution et la conservation d'un stock de sécurité alimentaire d'au plus 50.000 tonnes de céréales locales ;
- la constitution et la conservation d'un stock d'intervention d'au moins 25.000 tonnes de céréales locales ;
- la gestion des aides alimentaires publiques ;
- la collecte, le traitement et la publication régulière des prix des produits agricoles ;
- l'approvisionnement des zones à risque d'insécurité alimentaire.

L'exercice 2021 de la SONAGESS s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Hamadé BELEM**, nommé par décret n°2020-0546/ PRES/PM/MAAH du 30 juin 2020. Il totalise un an (01) six (06) mois à la tête de la société à la date du 31

décembre 2021. Toutefois, ce dernier a été remplacé par **Madame Bénédicte OUEDRAOGO/AKOTIONGA** en Conseil des Ministres du 11 mai 2022.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	145	151	151	-6
Permanent	83	87	89	-04
Agent provenant de l'Etat	03	03	03	00
Occasionnels (Contractuel)	59	61	59	-02
Autres agents à préciser (Journalier)	609	463	770	146
Masse salariale	643 303 494	716 122 075	683 712 496	-72 818 581
Cotisations Sociales	113 218 376	92 433 692	173 452 285	20 784 684
Dettes sociales	0	0	0	-

L'effectif du personnel de la SONAGESS a baissé de six (06) agents entre 2020 et 2021. Par ailleurs, la masse salariale a connu une baisse de 72,819 millions de F CFA en 2021 comparativement à 2020.

Cependant, les cotisations sociales sont en hausse de 20,785 millions de F CFA suite à l'augmentation des autres charges sociales.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite (effectif)	07	06	02
Prévision de recrutement (effectif)	07	06	02
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	25 087 227	46 051 823	18 129 965

La SONAGESS envisage recruter sept (07) agents en 2022 en remplacement des agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite avec une incidence financière de 25,087 millions de F CFA.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La SONAGESS a relevé la tenue de deux (02) sessions du conseil de discipline respectivement le 09 février 2021 et le 19 août 2021 à l'effet de statuer sur des cas de manquement aux procédures de passation de marchés et de disparition de biens appartenant à l'entreprise. La tenue de ces sessions a abouti à des sanctions disciplinaires notamment la mise à pieds de huit (08) jours des intéressés et la suspension de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) pour certains.

II.4 CLIMAT SOCIAL

La société a connu un climat social apaisé au cours de l'année 2021 malgré l'assignation en référé pour requalification des contrats de travail de cinquante-six (56) agents en Contrat à Durée Déterminée (CDD) grâce au dialogue permanent instauré par la Direction Générale et les partenaires sociaux.

Le turn over de la SONAGESS s'est détérioré en passant de 0,7% à 2% entre 2020 et 2021 du fait principalement des sorties pour cause de décès, de fin de contrat et d'une démission.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONAGESS a relevé qu'elle a des prises de participation dans le capital social de la Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré (BAGREPOLE) d'un montant de 80 000 000 F CFA, soit 8% du capital social et de la Société de Développement Intégré de Sourou (SOUROUPOLE) d'un montant de 200 000 000 F CFA, soit 10% du capital social.

Toutefois, il sied d'inviter la société à régulariser lesdites prises de participation par décret pris en Conseil des Ministres.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La SONAGESS ne dispose d'aucun outil de la stratégie de gouvernance. A cet effet, il sied d'inviter la société à diligenter l'élaboration d'un plan stratégique et à prendre des dispositions idoines pour la mise en place des autres outils de stratégie de gouvernance notamment la responsabilité sociale des entreprises et la démarche qualité en vue de sa certification.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SONAGESS a indiqué la tenue de deux (02) sessions ordinaires du Conseil d'Administration régulièrement convoquées au cours de l'exercice 2021 dont les comptes rendus ont été transmis aux tutelles.

Le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 30 juin au 02 juillet et du 29 au 31 décembre 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONAGESS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du service d'audit interne. En effet, sur quarante-trois (43) recommandations antérieures, trois (03) ont été réalisées, dix-neuf (19) sont en cours d'exécution et vingt et un (21) non pas été mises en œuvre dont les principales sont :

- procéder au déclassement du stock ;
- élaborer une convention entre la SONAGESS et chaque mairie bénéficiaire de l'opération dans le cadre de la gestion des boutiques témoins ;
- exiger de la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER), la signature d'une convention de partenariat avec la SONAGESS pour l'utilisation des enquêteurs ;
- élaborer et appliquer des procédures de vannage des stocks.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le service d'audit interne de la SONAGESS est assuré par la Direction de l'audit interne. Au cours de l'exercice 2021, elle a effectué des missions d'audit à savoir l'audit sur les activités commerciales, l'audit sur la gestion des points de vente de céréales aux personnes vulnérables, l'audit sur les procédures d'acquisition des biens et services et l'audit des stocks de la SONAGESS.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- appliquer les procédures de gestion budgétaire ;
- élaborer et appliquer les procédures de gestion de la commande publique ;

- informatiser la gestion des stocks ;
- renforcer le contrôle interne.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONAGESS a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 des audits externes. En effet, sur vingt-trois (23) recommandations formulées antérieurement par le Commissaire aux Comptes, cinq (05) ont été réalisées, huit (08) sont en cours d'exécution et dix (10) n'ont pas été mises en œuvre notamment :

- mettre le manuel de procédures à jour ;
- prendre les dispositions pour déstocker le matériel détérioré dans les centres et qui ne sont pas utilisables ;
- prendre des dispositions pour mettre fin aux occupations par les riverains de certains sites ;
- élaborer le plan de carrière et le plan de formation pluriannuel du personnel.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de la SONAGESS est assuré par le cabinet PANAUDIT BURKINA en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 sous réserve de la prise en compte les corrections portant sur valeurs des immobilisations et des amortissements inscrites dans la comptabilité et celles extra comptable.

En outre, il a formulé les principales recommandations suivantes :

- élaborer les tableaux qui sont des outils indispensables à la réalisation des objectifs du contrôleur de gestion ;
- procéder à des recrutements en vue de renforcer l'effectif au niveau de l'audit interne.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONAGESS n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit.

A cet effet, il convient d'inviter la société à élaborer le rapport de gestion conformément au canevas transmis par le Secrétariat Technique de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit de la SONAGESS a effectué des missions au sein de la société à l'issue desquelles des insuffisances ont été relevées auxquelles des recommandations ont été formulées.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONAGESS a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 de l'ASCE-LC. En effet, sur trente (30) recommandations formulées, six (06) ont été réalisées, trois (03) sont en cours d'exécution et vingt et une (21) non exécutées dont les principales sont :

- auditer toutes les certifications de la qualité des céréales délivrées par le service qualité DGS/SIM sur la période 2012 et 2017 et celle à venir afin de s'assurer de leurs concordances avec les données d'analyses des échantillons transmises par le laboratoire ;

- auditer tous les stocks de la SONAGESS et procéder à leur recollement périodique en terme de détermination des stocks initiaux, entrés, sortis, retournés et finaux ;
- veiller à l'audit par un cabinet indépendant de la vente des sacs en jute et du son de céréales et en faire copie à l'ASCE-LC.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La SONAGESS a relevé qu'elle a reçu une mission d'audit de l'Inspection Générale des Finances (IGF) au cours de l'exercice 2021. A l'issue de ladite mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place un système d'archivage des documents de la commande publique conformément aux dispositions de l'arrêté n°2017-390/MINEFID/CAB du 15 septembre 2017 portant procédure d'archivage des documents de la commande publique ;
- prendre des dispositions pour que les marchés publics exécutés à la SONAGESS soient conformes aux dispositions de l'article 49 alinéa 6 du décret n°2017-049/PRES/PM/MINEFID ;
- mettre en place un dispositif permettant de produire des informations fiables et intègres sur le marché.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La SONAGESS a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Hormis, le code d'éthique et de déontologie, le plan de carrière du personnel et le bilan social, la SONAGESS dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il convient d'inviter la SONAGESS à diligenter l'élaboration des outils non encore élaborés et à mettre à jour la cartographie des risques.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONAGESS n'a pas signalé la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2021.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	11 063 712	9 491 059	9 587 824
Ressources stables	11 185 887	9 613 234	10 208 724
Actif immobilisé net	2 645 206	1 000 330	960 370
Actif circulant	9 360 157	9 121 657	8 236 323
Passif circulant	18 213 176	21 394 318	20 282 045
Trésorerie actif	17 397 541	20 889 253	21 294 261
Trésorerie passif	3 842	3 689	185
Total bilan	29 402 905	31 011 241	30 490 954

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration des grandes masses du bilan entre 2020 et 2021. En effet, les capitaux propres et l'actif immobilisé net ont accru en passant respectivement de 9,491milliards à 11,064 milliards de F CFA et de 1 milliard à 2,645 milliards de F CFA entre 2020 et 2021. Cette augmentation est due essentiellement à l'obtention d'une subvention d'investissement d'un montant de 1,500 milliard de F CFA et à la hausse des immobilisations corporelles.

En outre, l'actif circulant est passé de 9,122 milliards en 2020 à 9,360 milliards en 2021 soit une hausse de 238 millions de F CFA. Par contre le passif circulant est en

baisse, en passant de 21,394 milliards en 2020 à 18, 213 milliards F CFA en 2021 consécutive à la baisse des « autres dettes ».

IV.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	4,23	9,61	10,63
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0	0	0
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	48,60%	NA	68%

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le ratio de financement des emplois stables s'est détérioré en passant de 9,61 en 2020 à 4,23 en 2021 mais reste satisfaisant. Aussi, le ratio d'autofinancement enregistre un taux de 48,60% indiquant que la capacité d'autofinancement représente près de la moitié de la valeur ajoutée.

IV.2.ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	1,35%	0,65%	3,5%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,38	0,31	0,31
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,61	1,44	1,46
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,47	1,40	1,46
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,96	0,98	1,05

D'une manière générale, les ratios de performance financière se sont améliorés entre 2020 et 2021. En effet, le taux de rentabilité financière et le ratio d'autonomie financière se sont améliorés en passant respectivement de 0,65% à 1,35% et de 0,31 à 0,38 suite principalement à la hausse du résultat net enregistrée et à l'obtention d'une subvention d'investissement au cours de la période sous revue.

Aussi, le ratio de solvabilité générale s'est également amélioré en passant de 1,44 en 2020 à 1,61 en 2021 en raison de la baisse des dettes fournisseurs d'exploitation.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	2 287 078	2 552 924	2 787 308
Valeur ajoutée	532 316	-57 055	644 761
Charges de personnel	643 303	716 122	683 712
Excédent brut d'exploitation	-110 987	-773 177	-38 952
Résultat d'exploitation	-220 473	-860 804	-132 995
Résultat financier	369 711	922 556	477 565
Résultat des activités ordinaires	149 239	61 751	344 570
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	149 239	61 751	344 570

D'une manière générale, l'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation des soldes intermédiaires de gestion au cours de l'exercice 2021. En effet, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation sont négatifs de 110,987 millions et de 220,473 millions de F CFA en 2021.

Par contre, le résultat net s'est amélioré en 2021 en passant de 61,751 millions de F CFA en 2020 à 149,239 millions F CFA en 2021 du fait du résultat financier de 369,711 millions de F CFA enregistré au cours de l'exercice sous revue.

IV.3.ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAN - CAN-1) / CAN-1	-10,41%	-8%	83%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAN - VAN-1) / VAN-1	NA	-109%	137%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	120,85%	-13%	106%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	NA	NA	NA
Durée moyenne du crédit clients (créances clients et comptes rattachés + encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	866	1 064	894
Durée moyenne du crédit fournisseurs (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	6 222	2 557	3 279
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-4,85%	-30%	-1,4%

L'analyse du tableau montre une dégradation de la performance économique de la SONAGESS. En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires et le taux de partage de la valeur ajoutée se sont détériorés davantage au cours de l'exercice sous revue en passant respectivement de -8% en 2020 à -10,41% en 2021 et de -13% en 2020 à 120,85% en 2021.

IV.3.ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

La SONAGESS a formulé deux (02) indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions conformément au tableau ci-dessous :

Intitulés	2021	2020	2019
Acquérir des céréales aux comptes SNS, SSAI, SCR en tonnes	20 634	18 944	94 658
Déposer des céréales dans les points de ventes en tonnes	25 126	14 915	17 623

Le processus métier de la société repose sur les principales activités suivantes :

- la collecte et la conservation des stocks (SNS, SSAI et SCR) ;
- le ravitaillement des clients et les points de ventes de céréales aux populations vulnérables ;
- la production et la diffusion des informations sur les marchés des produits agricoles.

L'indicateur sur les collectes de céréales est fixé en rapport avec les ressources financières octroyées par l'Etat et ses partenaires. Il s'est amélioré en passant de 18 944 tonnes en 2020 à 20 634 tonnes en 2021.

L'indicateur sur le ravitaillement des clients et les points de ventes de céréales aux populations vulnérables s'est également amélioré en passant de 14 915 tonnes à 25 126 tonnes entre 2020 et 2021.

En somme, les performances économique et financière de la SONAGESS se sont relativement dégradées au cours de l'exercice sous revue.

Aussi, il ressort un faible niveau de mise en œuvre des outils de stratégie de gouvernance, du dispositif de contrôle interne ainsi que des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne et des corps de contrôle de l'Etat.

A cet effet, la SONAGESS doit travailler à améliorer ses performances économique et financière. En outre, elle doit prendre des dispositions pour poursuivre la mise en

place des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat et à régulariser ses prises de participation dans le capital social de BAGREPOLE et de SOUROUPOLE par décret pris en Conseil des Ministres.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONAGESS a relevé l'opération de vente de céréales aux personnes vulnérables à travers les points de vente survenue après la clôture de l'exercice 2021.

Aussi, a-t-elle signalé que le déficit du bilan céréalier prévisionnel 2021-2022 qui risque d'entraîner une situation alimentaire difficile en 2022 nécessite la prise de mesures urgentes pour faire face aux éventuels cas de crise alimentaire.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DES RÉSOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°34/2021/AG-SE/SONAGESS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

La SONAGESS a relevé qu'elle a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

Résolution n°052/2021/AG-SE/SONAGESS relative à la gestion des stocks et du personnel

La SONAGESS a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la l'augmentation du nombre de boutiques témoins en vue de contenir la hausse des prix des produits de grande consommation et de favoriser l'accès des populations notamment dans les zones à fort défis sécuritaires

La SONAGESS a indiqué que dans le cadre de la mise en œuvre de ladite recommandation, elle a procédé à l'augmentation du nombre de boutiques témoins de 150 à 208 à la date du 31 décembre 2021.

Recommandation relative à la mise en œuvre des diligences pour réaliser des performances sur le cœur de métier de la SONAGESS

La SONAGESS a relevé que la recommandation citée est en cours de mise en œuvre.

En effet, elle a noté que les activités de gestion des stocks et les activités commerciales ont été exécutées conformément au programme d'activités 2021 et les performances sont en cours d'évaluation.

Recommandation relative à la prise en charge des contentieux à travers la mise en place d'un dispositif efficace de prévention et de règlement des conflits sociaux

La SONAGESS a noté que ladite recommandation a été exécutée conformément à la décision n°2022-02/SONAGESS du 09 mars 2022 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un comité interne de gestion des différends de la société.

Recommandation relative à la digitalisation dans le cadre de la définition du plan d'intervention de la SONAGESS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, la SONAGESS a relevé que le processus de digitalisation s'est traduit par l'opérationnalisation du schéma directeur de la société. En effet, elle a signalé que la première phase a vu l'exécution des travaux du domaine informatique (salle, serveur, connexion réseau internet et intranet, acquisition de matériels informatiques et de logiciel de gestion des stocks en cours d'essai).

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SONAGESS n'a pas fait le point des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SONAGESS a fait le point de deux (02) recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE à savoir :

- se rapprocher du Ministère en Charge du Commerce pour la finalisation des statuts particuliers en phase avec ses missions ;
- mener une réflexion afin de trouver la meilleure formule à la requête d'acquisition de véhicules.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*GUIRE Alassane	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	Décret n°2017-0553/PRES/PM/MAA H/MINEFID du 03/07/2017 R-D 2019-1351/PRES/MAAH/MINEFID du 31/12/2019	4 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
KIENOU Amos	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	Décret n°2017-0553/PRES/PM/MAA H/MINEFID du 03/07/2017 R-D 2019-1351/PRES/MAAH/MINEFID du 31/12/2019	4 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
OUEDRAOGO Amidou	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2016-893/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 15/09/2016 R-D 2019-1351/PRES/PM/MAA H/MINEFID du 31/12/2019	4 ans 04 mois	2 ^{ème} mandat en cours
BOKOUM Mahamadou	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAA H/MINEFID/ du 29/06/2018 R-D 2021-1258/PRES/PM/MAA H/MINEFID/MICA du 09/12/2021	3 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
SOME Ambroise	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAA H/MINEFID/ du 29/06/2018 R-D 2021-1266/PRES/PM/MAA H/MINEFID/MICA du 09/12/2021	3 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
BORO Aboubacar Sidiki	Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAA H/MINEFID/ du 29/06/2018 R-D 2021-1266/PRES/PM/MAA H/MINEFID/MICA du 09/12/2021	3 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
OUEDRAOGO Gomsida	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret n °2021-1287/PRES/PM/MINEFID/ MAAHM/MICA du 09/12/2021	01 mois	1 ^{er} mandat en cours
KIEMTORE Jean Michel	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2019-0899/PRES/PM/MAA H/MINEFID du 18/09/2019	2 ans 03 mois	1 ^{er} mandat en cours
BAMOGO Vincent	Représentant des travailleurs	Décret n °2018-0448/PRES/PM/MAA H/MINEFID/ du 06/06/2018 R-D 2021-1266/PRES/PM/MAA H/MINEFID/MICA du 09/12/2021	3 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours

*Président du conseil d'administration

IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le commissariat aux comptes de la SONAGESS est assuré par le cabinet PANAUDIT BURKINA, nommé par résolution n°038/ 2018/AG-SE/SONAGESS du 29 juin 2018. Il totalise trois (03) ans à la date du 31 décembre 2021. Il sied de relever que le premier mandat du Commissaire aux Comptes a expiré.

A cet effet, la SONAGESS soumet à la trentième Assemblée Générale des Sociétés d'Etat, un projet de résolution portant renouvellement du mandat du Commissaire

aux Comptes titulaire et de son suppléant pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONAGESS propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

Résolution N° -2022/AG-SE/SONAGESS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire (SONAGESS).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	149 238 637	F CFA
Réserves légales (10%)	:	14 923 864	F CFA
Masse à répartir	:	134 314 773	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	64 501 438	F CFA
Nouvelle masse à répartir	:	198 816 211	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	119 289 727	F CFA
Report à nouveau	:	79 526 484	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°...2022/AG-SE/ SONAGESS portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

Le renouvellement sur proposition du Conseil d'Administration du mandat du cabinet PANAUDIT BURKINA en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet FIDAF en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2022.

Résolution N° 2022/AG-SE/SONAGESS portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution N° 2022/AG-SE/SONAGESS portant fixation des honoraires du commissaire aux comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à sept millions cinq cent cinquante-deux mille (7 552 000) F CFA TTC.

SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DES TERRES ET DE L'EQUIPEMENT RURAL (SONATER)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Équipement Rural (SONATER) a été créée sous forme de Société d'Etat par décret n°2014-059/PRES/PM/MICA/MASA/MEF du 07 février 2014 avec un capital social de 1 154 000 000 F CFA. Sa création est intervenue suite à la transformation du Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural (FEER), précédemment Etablissement Public de l'Etat (EPE). Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2014-072/PRES/PM/MICA/MEF/MASA du 13 février 2014.

Elle a pour principales missions :

- la mise à disposition de l'équipement rural (matériels agricoles manuels et motorisés) ;
- les constructions rurales (infrastructures de stockage, marchandes, etc.) ;
- les aménagements des terres agricoles ;
- la défense et la restauration des sols ;
- toutes autres activités de l'agriculture et de la sécurité alimentaire rentrant dans le champ de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

L'exercice 2021 de la SONATER s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Malik GARANE**, nommé par décret n° 2021-203/PRES/PM/MAAHM du 1^{er} avril 2021. Il totalise neuf (09) mois au 31 décembre 2021 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	41	43	49	-02
Permanent	38	40	46	-02
Agent provenant de l'Etat	03	03	03	00
Occasionnels	00	00	00	00
Autres agents à préciser	00	00	00	00
Masse salariale	364 983 192	297 398 346	345 028 424	67 584 846
Cotisations Sociales	33 123 120	30 448 680	42 446 454	2 674 440
Dettes sociales	12 686 556	00	00	12 686 556

L'effectif du personnel de la SONATER a baissé de deux (02) agents entre 2020 et 2021 suite à deux (02) sorties enregistrées dont un départ à la retraite au cours de l'exercice 2021.

Cependant, la masse salariale a enregistré une hausse de 67,585 millions de FCFA suite à la liquidation des droits de départ à la retraite et de l'incidence des primes d'ancienneté et des avancements.

Par ailleurs, les dettes sociales ont augmenté de 12,687 millions de FCFA et sont constituées des dettes « autre personnel ».

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite (effectif)	02	00	00
Prévision de recrutement (effectif)	00	00	00
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	00	00	00

La SONATER n'envisage pas de recrutement au cours de l'exercice 2022 nonobstant les deux (02) départs à la retraite prévus. A cet effet, elle prévoit un redéploiement du personnel afin de combler les postes vacants au regard du niveau de la masse salariale.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La SONATER a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été constaté au sein de la société en 2021.

II.4. LE CLIMAT SOCIAL

La SONATER a signalé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice sous revue.

Aussi, le turn over s'établit à 3,65% en 2021 contre 2,38% en 2020 suite aux mouvements enregistrés.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONATER n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique de développement, la SONATER ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance. Aussi, elle a relevé qu'un nouveau plan stratégique de développement est en cours d'élaboration.

Il convient donc d'inviter la société à élaborer les autres outils de la stratégie de gouvernance à savoir le contrat plan avec l'Etat, la démarche qualité en vue de sa certification et intégrer la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de ses activités.

Par ailleurs, la SONATER doit diligenter la finalisation de son nouveau plan stratégique de développement.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires et de quatre (04) sessions extraordinaires du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2021. Lesdites sessions ont été régulièrement convoquées et les comptes rendus ont été transmis aux tutelles dans les délais requis.

Par ailleurs, la Présidente du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 24 au 30 juin et du 20 au 26 décembre 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes dans les délais règlementaires.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 d'audit interne. En effet, sur sept (07) recommandations formulées, une (01) a été exécutée et six (06) non mises en œuvre notamment :

- prendre des dispositions pour enregistrer les contrats de location pour un montant supérieur ou égal à un million (1 000 000) de F CFA et les soumettre au visa du contrôle de gestion pour s'assurer de leur régularité ;
- exiger le dépôt de la caution de garantie de 10% du montant du contrat conformément aux modalités de placement des engins ;
- prendre des dispositions pour encadrer les activités de location du matériel en prenant une décision pour fixer un référentiel des prix de location des engins.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne de la SONATER est assuré par le service d'audit interne qui a effectué des missions sur la gestion des ressources humaines et le suivi de la mise en œuvre des recommandations en 2021.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place une politique de recrutement dynamique et adaptée aux besoins ;
- sécuriser le système d'information des Ressources Humaines (RH) par l'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines qui présente toutes les garanties de sécurité en conformité avec les normes en la matière.

III.3.2. AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 d'audit externe. En effet, sur onze (11) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, sept (07) ont été mises en œuvre, deux (02) partiellement exécutés et deux (02) non mises en œuvre à savoir :

- formaliser l'accord relatif à l'acquisition du logiciel de gestion des immobilisations en vue d'éviter des erreurs de calcul ;
- organiser le circuit de traitement des opérations de sorte à disposer de l'ensemble de justificatifs de toutes les opérations rattachées à l'exercice de clôture.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de la SONATER est assuré par le cabinet CICE BURKINA SA en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 sous réserves de la

prise en compte des observations relatives aux immobilisations portant sur les terrains et bâtiments.

Toutefois, la société a signalé qu'elle n'a pas reçu le rapport du Commissaire aux Comptes sur le contrôle interne ; toute chose qui n'a pas permis de faire le point des recommandations y relatives.

Par ailleurs, la SONATER a signalé qu'elle a reçu la visite de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) au cours de l'exercice sous revue ayant porté sur les marchés publics, gestion 2018 et 2019. A l'issue de sa mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place un répertoire des fournisseurs ;
- publier l'avis général du Plan de Passation des Marchés (PPM) sur le site web de l'UEMOA pour les marchés dont les montants prévisionnels atteignent le seuil communautaire conformément aux dispositions en vigueur ;
- établir des factures de ventes pour servir de preuve d'enregistrement de la quote-part de l'Etat dans les ventes des équipements agricoles.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit.

En effet, sur treize (13) recommandations formulées, trois (03) ont été exécutées, une (01) en cours de mise en œuvre et neuf (09) non réalisées dont les principales sont :

- publier sur le site web de la SONATER le Plan de Passation des Marchés (PPM) adopté par le Conseil d'Administration ;
- soumettre un dossier sur le dépouillement des créances au Conseil d'Administration en précisant les créances saines et malsaines et procéder à une vente aux enchères du matériel hors usage dans le magasin ;

- prendre des dispositions pour constituer des provisions sur les créances douteuses après l'assainissement du portefeuille clients ou réserver un meilleur traitement des créances d'un montant de 14 milliards de F CFA, le cas échéant ;
- prendre des dispositions pour tenir régulièrement le reporting trimestriel et transmettre au comité d'audit les rapports desdits reporting.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit de la SONATER a tenu des missions au cours de l'exercice 2021 à l'effet d'examiner les dossiers soumis au Conseil d'Administration.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prévoir un plan pluriannuel d'audit interne basé sur les risques ;
- mettre en cohérence les données du rapport d'exécution budgétaire et celles des états financiers ;
- diligenter la signature du contrat d'objectifs du Directeur Général ;
- faire le point de la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 des corps de contrôle de l'Etat.

En effet, sur dix (10) recommandations formulées par l'Inspection Générale des Finances (IGF), huit (08) ont été exécutées et deux (02) non réalisées à savoir :

- prendre les dispositions pour débloquer dans les délais requis la subvention de l'Etat au profit de la SONATER ;
- prendre les dispositions pour faire respecter les délais contractuels des marchés.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La SONATER a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice sous revue.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La SONATER a élaboré et mis en œuvre tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Hormis le code d'éthique et de déontologie des employés, le plan de carrière et le plan de formation pluriannuel du personnel, la SONATER a élaboré et mis en œuvre tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. Toutefois, elle a relevé que le manuel de procédures techniques est en attente d'approbation du Ministère en charge des finances.

Aussi, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des outils non encore élaborés.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONATER n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2021.

IV ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1.EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	-85 687	949 544	930 818
Ressources stables	4 977 050	6 937 332	930 818
Actif immobilisé net	1 505 300	1 563 267	1 627 172
Actif circulant	21 195 882	21 632 765	18 186 929
Passif circulant	20 065 535	18 109 554	21 963 469
Trésorerie actif	2 341 420	1 850 855	3 080 186
Trésorerie passif	16	2	2
Total bilan	25 042 601	25 046 887	22 894 288

L'analyse du tableau ci-dessus, indique une détérioration des grandes masses du bilan de la SONATER entre 2020 et 2021. En effet, les capitaux propres se sont dégradés et sont négatifs en passant de 949,544 millions en 2020 à -85,687 millions de FCFA, en 2021 suite au résultat déficitaire de 989,187 millions de FCA au cours de l'exercice sous revue. Aussi, l'actif immobilisé net a enregistré une baisse en 2021 de 57,967 millions de F CFA suite principalement aux amortissements constatés sur les immobilisations corporelles.

Par ailleurs, l'actif circulant est en baisse de 436,883 millions contre une hausse du passif circulant de 1,896 milliard de F CFA du fait respectivement des dépréciations constatées sur les stocks et encours et l'augmentation du montant des « autres dettes ».

Ainsi, la trésorerie nette s'est accrue en passant de 1,851 milliard en 2020 à 2,341 milliards de F CFA en 2021.

IV.1.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	3,31	4,44	0,57
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	N/A	20,24%	-225,88%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration de l'équilibre financier de la SONATER au cours de l'exercice 2021. En effet, le ratio de financement des emplois stables est en baisse en passant de 4,44 en 2020 à 3,31 en 2021, suite principalement au résultat déficitaire enregistré et à la diminution des dettes financières. Toutefois, il demeure supérieur à l'unité traduisant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

IV.1.2 ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	NA	6,49%	-30,50%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	00	0,04	0,04
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,00	1,04	1,04
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,17	1,30	0,97
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,12	0,10	0,14

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation des ratios de performance financière de la SONATER au titre de l'exercice 2021. En effet, les ratios de solvabilité générale et de liquidité générale sont baisse en 2021 mais reste supérieures à l'unité.

Cependant, le ratio de liquidité immédiate a enregistré une légère hausse mais reste faible traduisant que la société pourrait faire face à des difficultés pour honorer ses engagements à moyen et court termes.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	652 051	6 286 321	1 470 346
Valeur ajoutée	-162 463	739 393	105 875
Charges de personnel	364 983	328 755	345 028
Excédent brut d'exploitation	-527 447	410 638	-239 153
Résultat d'exploitation	-680 440	322 618	-283 888
Résultat financier	-305 487	-239 080	0
Résultat des activités ordinaires	-985 926	83 538	-283 888
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	-989 187	61 648	-283 888

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation d'ensemble des soldes de gestion entre 2020 et 2021 suite à la baisse du chiffre d'affaires de 90% qui est passé de 6,286 milliards à 652,051 millions de F CFA.

En effet, les soldes intermédiaires sont en baisse entre 2020 et 2021 et sont négatifs du fait essentiellement à l'accroissement des autres charges diverses suite aux retraitements effectués.

Ainsi, le résultat net a suivi la même tendance en passant d'un résultat bénéficiaire de 61,648 millions en 2020 à un résultat déficitaire de 989,187 millions de F CFA en 2021.

IV.3.ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-89,62%	327,54%	-64,88%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-121,97%	598,36%	-80,02%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	-224,66%	44,46%	325,88%
Poids de l'endettement (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	-57,92%	58,22%	00%
Rotation des stocks marchandises (Stock moyen de marchandises) x 360 j / Coût d'achat des marchandises vendues	27,88	89,26	544,69
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus encours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	23,64	9,15	319,18
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	25,75	26,27	508

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration d'ensemble des ratios de performance économique de la SONATER entre 2020 et 2021. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée est négatif et est passé de 44,46% à -224,65% entre 2020 et 2021 suite à la forte dégradation de la valeur ajoutée.

Aussi, la durée moyenne du crédit clients s'est détériorée en passant de 9 jours à 24 jours entre 2020 et 2021 mais reste inférieure à la durée moyenne du crédit fournisseurs qui est passée 26,27 à 25,75 jours, traduisant que la société accorde moins de délais à ses clients comparativement à ses fournisseurs ne lui en accordent.

IV.4.ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

La SONATER a formulé quatre (04) indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N°	Libellé Ratio	2021	2020	2019
1	Taux d'exécution des conventions de MOD	80,00%	76,19%	45,00%
	(Marchés achevés / Total des marchés passés) x 100			
2	Taux de clôture des conventions MOD du FEER	95,65%	73,91%	60,87%
	(Conventions clôturées / Total des conventions MOD) x 100			
3	Incidents clients	2,97%	1,99%	8,10%
	(Nombre des plaintes / Total des équipements vendus et sous garanties) x 100			
4	Couverture des incidents clients	84,62%	90,91%	95,12%
	1-(Incidents résolus / total des incidents) x 100			

L'analyse des indicateurs spécifiques formulés par la SONATER indique un niveau d'accomplissement satisfaisant de l'exécution des conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD), de la clôture des conventions MOD de l'ex Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural (ex-FEER) et des incidents clients.

En effet, l'analyse desdits indicateurs montre une amélioration du taux d'exécution des conventions de MOD qui est passé de 76,19% à 80% entre 2020 et 2021. Par ailleurs, le taux de clôture des conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée de l'ex-FEER s'est également amélioré en passant de 73,91% à 95,65% au cours de la même période.

Cependant, le taux de couverture des incidents clients traduisant la proportion des incidents résolus par rapport aux incidents enregistrés s'est détérioré en passant de 90,91% à 84,62%. A cet effet, la SONATER doit fournir des efforts pour améliorer cette situation au regard de son environnement concurrentiel.

D'une manière générale, les performances économique et financière de la SONATER se sont fortement dégradées au cours de l'exercice sous revue.

Les capitaux propres se sont dégradés et sont négatifs. A cet effet, l'article 664 de l'Acte uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique dispose que :« Si, du fait de pertes constatées dans les états financiers de synthèse, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration ou l'administrateur général, selon le cas, est tenu, dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider si la dissolution anticipée de la société a lieu ».

Au terme de l'article 665 de l'acte uniforme, « si la dissolution n'est pas prononcée, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital, d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ».

Au plan national, l'article 1 du décret n°2000-191/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000, portant attributions des Administrateurs Provisoires des Sociétés à Capitaux Publics dispose qu' « en cas de difficultés graves de nature à compromettre la continuation de l'activité d'une société d'Etat ou d'une société d'économie mixte dans laquelle l'Etat et/ou ses démembrés détiennent la majorité du capital social, l'Etat peut procéder à la nomination d'un administrateur Provisoire ».

Ainsi, il revient à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat de décider de la continuité de l'exploitation ou de la dissolution anticipée de la SONATER conformément aux dispositions des articles 664 et suivants de l'acte uniforme.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONATER a relevé la réception de la première phase des mille cinq cents (1 500) tracteurs suivant le protocole d'accord « Etat-TROPIC-AGRO-CHEM » qui pourrait impacter positivement le fonctionnement de la société en 2022.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°35/2021/AG-SE/SONATER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

La SONATER n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la résolution citée. Toutefois, l'analyse des comptes de l'exercice 2021 de la SONATER indique que le résultat de l'exercice 2020 a été affecté conformément à la résolution citée.

VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la poursuite des efforts en vue de renforcer les performances économique et financière de la SONATER

En exécution de cette recommandation, la SONATER a relevé qu'elle a procédé à sa mise en œuvre. Toutefois, le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2021 est déficitaire. La SONATER explique cette situation par l'insuffisance des conventions MOD et les lourdeurs dans la procédure d'acquisition du matériel agricole.

Recommandation relative au recrutement d'un nouveau Commissaire aux Comptes

La SONATER a relevé qu'elle a procédé à l'exécution de la recommandation citée. En effet, le cabinet CICE-Burkina a été recruté en qualité de Commissaire aux Comptes et un projet de résolution relatif à sa nomination est soumis à la trentième session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE).

Recommandation relative à la mise en œuvre des recommandations des organes de gouvernance

La SONATER a relevé qu'elle a procédé à l'exécution de la recommandation citée. Toutefois, elle a relevé que la mise en œuvre de certaines recommandations entraîne une incidence financière et qu'elle travaille à lever ces contraintes.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Résolution n°12/2020/AG-SE relative à la mise en place d'un dispositif de recouvrement des créances et d'apurement des dettes des sociétés d'Etat

La SONATER a relevé la non mise en œuvre de la résolution citée sous réserve du quitus des des Maîtres d'Ouvrages.

Résolution n°08/2020/AG-SE portant actualisation des plans stratégiques de développement et élaboration des plans de continuité d'activités (PCA) au sein des sociétés d'Etat

La SONATER a relevé la non mise en œuvre de la résolution citée.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SONATER a fait le point de deux (02) recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE et partiellement mise en œuvre à savoir :

- diligenter la mise en œuvre des recommandations des organes de la société ;
- prendre des dispositions idoines pour diligenter l'apurement des dettes fiscales et sociales.

Pour les deux (02) recommandations, elle a relevé des contraintes financières.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*BADO Augustine Denise	Ministre de l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles, de la mécanisation et des ressources animales et halieutiques	Décret n°2019-0026/PRES/PM/MAAH/MINE FID du 23/01/2019	2 ans 11 mois	1 ^{er} mandat en cours mandat renouvelé en CM du 27/04/2022
BICABA Pierre	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n°2018-0055/PRES/PM/MAAH/MINE FID du 01/02/2018 R-D n°2021-786/PRES/PM/MAAH/MINEFID/M AAH du 23/07/2021	3 ans 11 mois	2 ^{ème} mandat en cours
OUEDRAOGO Rimouaogodo Hamado	Ministre de l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles, de la mécanisation et des ressources animales et halieutiques	Décret n°2018-0055/PRES/PM/MAAH/MINE FID du 01/02/2018 R-D n°2021-786/PRES/PM/MAAH/MINEFID/M AAH du 23/07/2021	3 ans 11 mois	2 ^{ème} mandat en cours
SAVADOGO Yacouba	Ministre de la transition écologique et de l'environnement	Décret n°2021-0785/PRES/PM//MINEFID/M AAHM du 23/07/2021	05 mois	1 ^{er} mandat en cours
KOBE Gaoussou	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2021-0067/PRES/PM/MINEFID/MAAH du 09/03/2021	10 mois	1 ^{er} mandat en cours
YE Dofihouyan	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2020-0888/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 21/10/2020	1 an 02 mois	1 ^{er} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
YAMEOGO Windéyam Vincent de Paul	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2021-0424/PRES/PM/MINEFID/MAAH du 19/05/2021	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
ZOMBRE Sidéwata	Association des Municipalités du Burkina Faso	Décret n°2021-0067/PRES/PM/MINEFID/MAAH M du 09/03/2021	10 mois	1 ^{er} mandat en cours
NIKIEMA T. Florent	Représentant des travailleurs	Décret Nn°2021-1003/PRES/PM/MINEFID/MAAH M du 13/10/2021	03 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du conseil d'administration

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le cabinet Compagnie Internationale de Conseil et d'Expertise (CICE-Burkina) a été recruté en qualité de Commissaire aux Comptes pour compter de l'exercice 2021.

A cet effet, la SONATER soumet un projet de résolution à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat en vue d'entériner la nomination dudit cabinet pour un premier mandat de trois (03) exercices sociaux renouvelable une seule fois à compter de l'exercice 2021.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONATER propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

Résolution n°/2022/AG-SE/SONATER portant nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

La nomination, sur proposition du Conseil d'Administration, du cabinet Compagnie Internationale de Conseil et d'Expertise (CICE-Burkina) en qualité de Commissaire

aux Comptes titulaire et du cabinet International Audit et Consulting (IAC) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un premier mandat de trois (03) exercices sociaux renouvelable une (01) seule fois à compter de l'exercice 2021.

Résolution n°.../2022/AG-SE/SONATER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

2. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par la Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Équipement Rural (SONATER) sous réserve de l'opinion formulée par le commissaire aux comptes.

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net déficitaire	:	989 186 707	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-376 495 646	F CFA
Nouveau report à nouveau	:	-1 365 682 353	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°/2022/AG-SE/SONATER, portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution n°/2022/AG-SE/SONATER, portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions cinq cent mille (4 500 000) F CFA TTC.

SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) est une société d'Etat créée par décret n°97-426/PRES/PM/MIHU du 13 octobre 1997 avec un capital social de 3 000 000 000 F CFA. Elle a pris formellement la charge de deux structures dissoutes à savoir le Fonds de l'Habitat et le Projet Ouaga 2000 le 1^{er} août 1998.

Instrument de la politique de l'Habitat du Gouvernement pour l'impulsion du sous-secteur de la viabilisation, la SONATUR a pour missions principales :

- l'acquisition de terrains, leur aménagement et la commercialisation de parcelles viabilisées ;
- la gestion de son patrimoine immobilier ;
- la prise de participation pour le compte de l'Etat au capital de certaines sociétés intervenant dans le secteur de l'habitat ;
- la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser le développement.

L'exercice 2021 de la SONATUR s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Souaré GORO** nommé par décret n°2020-0508/PRES/PM/MUH du 18 juin 2020. Il totalise un (01) an six (06) mois à la date du 31 décembre 2021.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	49	51	56	-02
Permanent	39	43	47	-04
Agent provenant de l'Etat	10	08	09	02
Occasionnels (Contractuel)	07	01	02	06
Autres agents à préciser (Journalier)	12	12	11	00
Masse salariale	427 933 118	409 551 803	430 996 139	18 381 315
Cotisations Sociales	47 980 647	40 840 085	46 819 782	7 140 562
Dettes sociales	146 989 465	148 344 692	155 909 828	-1 355 227

L'effectif total de la SONATUR a baissé de deux (02) agents en passant de cinquante et un (51) agents en 2020 à quarante-neuf (49) agents en 2021. Par contre, la masse salariale a enregistré une hausse de 18,381 millions entre 2020 et 2021 en passant de 409,551 millions à 427,933 millions de F CFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite (effectif)	03	03	02
Prévision de recrutement (effectif)	03	03	04
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	25 750 000	25 750 000	34 500 000

La société envisage recruter en 2022 trois (03) agents pour faire face aux départs à la retraite. L'une incidence financière des recrutements prévus en 2022 est estimée à 25 750 000 F CFA.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La SONATUR a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré au sein de la société en 2021.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social au sein de la SONATUR est resté serein en 2021 grâce à la communication régulière entre la Direction Générale et le personnel.

Il sied de relever que le turn over de la société s'est dégradé en passant de 7% en 2020 à 11% en 2021 du fait des mouvements enregistrés.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONATUR a relevé qu'elle n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En termes d'outils de stratégie de gouvernance, la SONATUR dispose d'un plan stratégique de développement et est engagée dans le processus de migration de son système de management de la qualité vers la version 2015. Aussi, elle intègre le concept de la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de ses activités.

Toutefois, il convient d'inviter la SONATUR à se doter d'un contrat plan avec l'Etat et à diligenter l'élaboration d'un plan de continuité d'activités.

Aussi, la société doit fournir des efforts pour reconquérir sa certification obtenue en 2014.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société a relevé la tenue de six (06) sessions du Conseil d'Administration dont quatre (04) extraordinaires au cours de l'exercice 2021. Toutefois, il sied de relever

que le compte rendu de la première session extraordinaire tenue le 28 mai 2021 n'a pas été transmis dans les délais règlementaires.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 08 au 11 juin 2021 et du 29 novembre au 03 décembre 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, les rapports de séjour n'ont pas été transmis dans les délais requis.

A cet effet, il sied d'inviter le PCA à respecter les délais règlementaires de transmission des comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration et des rapports de séjour.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne à l'exercice 2021.

En effet, sur neuf (09) recommandations formulées, quatre (04) ont été entièrement exécutées et cinq (05) sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit principalement de :

- poursuivre de la mise en œuvre des recommandations édictées ;
- élaborer un programme pluriannuel de commercialisation des parcelles en lien avec celui de la viabilisation ;
- transmettre à toutes les banques les renseignements uniformes nécessaires.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne de la SONATUR est assuré par la Direction de l'Audit Interne et Qualité. Toutefois, la société a relevé qu'elle n'a pas enregistré de missions d'audit interne au cours de l'exercice 2021.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2021. En effet, onze (11) recommandations ont été formulées par le Commissaire aux Comptes et aucune n'a été exécutée. Il s'agit principalement de :

- améliorer la comptabilité analytique en place à la SONATUR ;
- améliorer l'archivage de dossiers clients ;
- élaborer des contrats types dans le cadre de la vente des parcelles aux clients ;
- annexer systématiquement les bons de commande, les factures proforma, les bordereaux de livraisons, les marchés et les contrats aux pièces comptables ;
- améliorer la méthode de détermination du prix de vente des parcelles ;
- prendre des dispositions pour que le coût des parcelles vendues prenne en compte toutes les charges relatives à l'aménagement et la viabilisation.

Aussi, la SONATUR a relevé que la mission d'audit de la Commission d'Enquête Parlementaire réalisée en 2016 sur le foncier urbain a formulée la recommandation relative à l'immatriculation des sites de la SONATUR qui est en cours de mise en œuvre.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de la SONATUR est assuré par le cabinet d'Audit, Conseil et de Services (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Au terme de sa mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- améliorer davantage l'archivage des dossiers des marchés ;
- formaliser les contrats avec les clients souscripteurs ;
- appliquer rigoureusement les procédures de recouvrement en se concentrant sur les zones de méventes.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit. En effet, deux (02) recommandations formulées en 2016 et 2018 sont en cours de mise en œuvre à savoir :

- doter la Direction de la Qualité, de l'Audit Interne et du Contrôle de Gestion en personnel suffisant ;
- assurer une formation relative à la législation du développement immobilier.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit de la SONATUR a effectué une mission au cours de l'exercice 2021 à l'issue de laquelle les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- diligenter la réalisation des travaux d'aménagement du site de Ziniaré afin de faciliter la commercialisation des parcelles dudit site ;
- diligenter le recrutement du personnel ;
- mener des réflexions plus approfondies pour lever les contraintes et favoriser la commercialisation des parcelles du site de Sapaaga.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 des corps de contrôle de l'Etat.

En effet, sur quatre (04) recommandations formulées par la Cour des Comptes, deux (02) ont été exécutées et deux (02) sont en cours de mise en œuvre à savoir :

- veiller à la complétude des pièces justificatives de la passation et de l'exécution des marchés pour des besoins de statistique, d'information et d'archivage conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;
- évaluer le coût des réserves et les proposer en vente à la Présidence si elle veut conserver ces espaces ou sur le marché si non.

Concernant l'ASCE-LC, une recommandation relative à l'archivage des pièces contenues dans les dossiers comme prévu dans le manuel de procédures a été formulée et est en cours de mise en œuvre.

Aussi, sur quatre (04) recommandations formulées par l'Inspection Générale des Finances, trois (03) ont été mises en œuvre et une (01) est en cours d'exécution à savoir celle relative à la complétude des pièces justificatives de la passation et de l'exécution des marchés pour des besoins de statistique, d'information et d'archivage conformément à la réglementation en vigueur.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Au cours de l'exercice 2021, la SONATUR a reçu deux (02) missions de l'Inspection Technique des Services (ITS) du Ministère en charge de l'urbanisme.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- procéder à la définition des postes de travail et à la description des fiches de poste de travail ;

- procéder à la régularisation de tous les avancements ;
- veiller au strict respect des procédures de recrutement du personnel ;
- créer une Direction des Ressources Humaines pour une meilleure gestion du personnel ;
- élaborer un manuel de procédures techniques.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La SONATUR a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Hormis le manuel spécifique de procédures techniques et les fiches de description des postes du personnel, la SONATUR a élaboré et mis en œuvre tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. Toutefois, elle a relevé que l'organigramme est progressivement déployé du fait du nombre réduit du personnel.

A cet effet, il sied d'inviter la SONATUR à diligenter la mise en place effective des outils non encore implémentés.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONATUR n'a pas fait cas de la signature d'une convention réglementée au cours de l'exercice 2021.

Toutefois, le Commissaire aux Comptes à relever l'existence des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2021. Il s'agit de :

- la convention relative à la mise à disposition de fonds sous forme de prêts par la CARFO destiné au financement des besoins consécutifs à l'organisation du sommet extraordinaire de l'Union Africaine à Ouagadougou d'un montant 3 milliards de FCFA ;
- la convention relative à la mise à disposition de fonds sous forme de prêts par la CNSS destiné au financement des besoins consécutifs à l'organisation du

sommet extraordinaire de l'Union Africaine à Ouagadougou d'un montant 4 milliards de FCFA.

Toutefois, le Commissaire aux Comptes a relevé que ces conventions n'ont pas produits des effets au cours de l'exercice 2021.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	13 249 375	11 450 687	11 634 021
Ressources stables	22 058 278	20 209 607	20 089 621
Actif immobilisé net	10 399 429	11 397 007	11 240 510
Actif circulant	7 270 138	6 112 244	5 533 462
Passif circulant	14 471 012	11 752 092	11 016 324
Trésorerie actif	18 859 722	14 452 448	14 331 972
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	36 529 290	31 961 698	31 105 944

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan. En effet, les capitaux propres ont augmenté de 1,799 milliard de F CFA suite à l'incorporation du résultat net bénéficiaire de l'exercice sous revue. Toutefois, l'actif immobilisé net s'est détérioré en passant de 11,397 milliards F CFA en 2020 à 10,399 milliards de FCFA en 2021 en raison de la baisse des autres immobilisations financières.

L'actif circulant et le passif circulant sont en hausse respectivement de 1,158 milliard et de 2,719 milliards de FCFA entre 2020 et 2021 du fait de l'augmentation de l'augmentation des stocks et encours d'une part, et de la hausse principalement des postes « Clients, avances reçues », « Fournisseurs d'exploitation » et des « dettes fiscales » d'autre part.

Ainsi, la trésorerie nette s'est accrue en passant de 14,452 milliards à 18,860 milliards de FCFA entre 2020 et 2021.

IV.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	2,12	1,77	1,79
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	3,27	5,71	4,82
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,74	0,68	0,74

L'analyse du tableau ci-dessus indique une consolidation d'ensemble des ratios d'équilibre financier de la SONATUR au cours de l'exercice sous revue. En effet, le ratio de financement des emplois stables est en hausse entre 2020 et 2021 du fait des effets conjugués de l'augmentation des capitaux propres et de la baisse de l'actif immobilisé net.

Aussi, les ratios de capacité de remboursement et d'autofinancement se sont améliorés en passant respectivement de 5,71 à 3,27 et de 0,68 à 0,74 entre 2020 et 2021 suite à l'augmentation de la capacité d'autofinancement globale.

IV.2.ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	18,56%	9,61%	18,39%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	36,27%	35,83%	37,40%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,57	1,58	1,60
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,81	1,75	1,80
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,30	1,23	1,30

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration de la performance financière de la SONATUR entre 2020 et 2021. En effet, le taux de rentabilité financière et le ratio d'autonomie financière sont en hausse en passant respectivement de 9,61% en 2020 à 18,56% en 2021 et de 35,83 en 2020 et 36,27 en 2021 en raison principalement de l'accroissement du résultat net en 2021.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	4 542 146	3 974 243	4 971 817
Valeur ajoutée	3 491 904	2 165 204	3 299 367
Charges de personnel	508 432	512 985	531 798
Excédent brut d'exploitation	2 983 472	1 652 219	2 767 569
Résultat d'exploitation	2 855 161	1 274 056	2 516 917
Résultat financier	560 133	488 253	459 333
Résultat des activités ordinaires	3 415 293	1 762 309	2 976 250
Résultat hors activités ordinaires	00	00	00
Résultat net	2 459 020	1 100 554	2 139 812

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des soldes significatifs de gestion de la SONATUR entre 2020 et 2021. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation sont en progression respectivement de 1, 327 milliard, 1,331 milliard et de 1,581 milliard de F CFA entre 2020 et 2021 suite à l'augmentation du chiffre d'affaires de 14,29%.

Ainsi, le résultat net s'est amélioré en passant de 1,101 milliard de F CFA en 2020 à 2,459 milliards de F CFA en 2021.

IV.3. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	14,29%	-20,06%	30,28%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	61,27%	-34,38%	3,22%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	14,56%	23,69%	16,12%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	00	00	00
Durée moyenne du crédit clients (créances clients et comptes rattachés+ encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	N/A	N/A	N/A
Durée moyenne du crédit fournisseurs (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	199	65	73
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	65,68%	41,57%	N/A

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des ratios de la performance économique de la SONATUR entre 2020 et 2021. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est amélioré en passant de 23,69% en 2020 à 14,56% en 2021 traduisant un effet cumulé de la baisse des charges de personnel et la hausse de la valeur ajoutée. Ainsi, environ 15% de la richesse créée par la SONATUR sert à la rémunération des travailleurs de la société.

IV.4.ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

La SONATUR a formulé des indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Intitulés	Source normative	Description ou mode de calcul de l'indicateur	Valeur 2021	Valeur 2020	Valeur 2019	Norme ou cible s'il y a lieu
Indice de Satisfaction de la clientèle	Politique Qualité	Echelle de 1 à 10	5,5 Soit 55%	5,06 Soit 50,6%	6,1 Soit 61%	70%
Nombre de Visites du site WEB	Politique Qualité	Nombre d'utilisateurs moyen annuel	318 012	381 605	457 915	-
Contribution au bien commun	Cadre de la Politique RSE	Montant annuel consacré aux soutiens externes (Investissements, Equipements...)	4 630 500	36 385 187	20 000 000	-
Contribution à l'aménagement urbain /Production de parcelles sur les Trames d'accueil	Politique d'aménagement	Nombre de parcelles produites sur les trames d'accueil	564	174	3525	-
Contribution à l'aménagement urbain /Production de parcelles sur les Sites SONATUR à commercialiser	Politique d'aménagement	Nombre de parcelles produites sur les sites acquis	705	312	613	-
Taux de délivrance des attestations provisoires	Programme d'activités	Nombre d'attestations provisoires/ Nombre de dossiers soldées *100	94,08%	86,61%	93,96%	80%
Taux de délivrance des attestations définitives	Programme d'activités	Nombre d'attestations provisoires/ Nombre de dossiers soldées *100	67,65%	61,18%	70,98%	80%

L'analyse des indicateurs spécifiques formulés par la SONATUR indique un niveau d'accomplissement satisfaisant des missions de service public de la société entre 2020 et 2021. En effet, la SONATUR a relevé un taux de délivrance des attestations définitives qui est passé de 61,18% en 2020 à 67,65% en 2021.

Aussi, le nombre de parcelles produites sur les sites de la SONATUR est passé de 312 en 2020 à 705 en 2021 ; toute chose qui dénote de l'implication de la société à l'atteinte de l'objectif de l'Etat en matière de viabilisation de terrains au profit de la population burkinabè.

En outre, il sied de relever que l'indice de satisfaction de la clientèle s'est légèrement amélioré en passant de 50,6% en 2020 à 55% en 2021 mais reste faible.

A cet effet, il convient d'inviter la SONATUR à redoubler d'efforts pour améliorer la satisfaction de la clientèle.

D'une manière générale, les performances économique et financière de la SONATUR se sont améliorées en 2021 ; toute chose qui a permis de consolider son rendement.

Aussi, il convient d'inviter la SONATUR à prendre des dispositions nécessaires en vue de tenir les missions d'audit interne conformément aux exigences du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

Par ailleurs, il sied de féliciter la SONATUR pour la performance réalisée au cours de l'exercice 2021 en dépit des difficultés de mobilisation de foncier et de la concurrence émaillant son secteur d'activités.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONATUR a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.Au titre de la résolution individuelle

Résolution N°36/2021/AG-SE/SONATUR portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

La SONATUR a relevé qu'elle a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

VI.2.Au titre des recommandations individuelles

Recommandation relative à la production d'un rapport en Conseil de Cabinet de concert avec la tutelle technique, sur les risques que la SONATUR encourt notamment en matière de cessation d'activités du fait des difficultés de mobilisation du foncier

En exécution de la recommandation citée, la SONATUR a indiqué qu'un rapport a été élaboré et transmis par lettre n°2022-0087/DG-SONATUR du 1^{er} mars 2022 au Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat en vue de sa soumission en Conseil de Cabinet.

Recommandation relative à la conduite d'une réflexion autour des perspectives de développement des activités de la société au regard de la rareté de la matière première

En application de la recommandation citée, la SONATUR a relevé que cette problématique a été prise en compte dans son plan stratégique de développement (PSD) 2022-2026 et que des actions prioritaires du PSD ont été inscrites dans son programme d'activités 2022 pour être mises en œuvre. Aussi, elle a noté que la nouvelle vision de la SONATUR préconise la migration progressive vers le développement immobilier à caractère mixte en mettant un accent sur la centralité urbaine en vue de résoudre cette difficulté.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SONATUR a mis en œuvre l'ensemble des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SONATUR a fait le point de deux (02) recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE en cours de mise en œuvre à savoir :

- se rapprocher du Ministère en charge de l'Administration territoriale afin de mieux disposer du foncier pour la viabilisation;
- se rapprocher du MINEFID de concert avec la CARFO et la CNSS pour rendre effective l'application de l'échéancier de paiement des prêts contractés dans le cadre du Sommet de l'Union Africaine sur l'emploi en 2014 qui n'a pas eu lieu.

VIII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KONKOBO Kouka Benjamin	Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	Décret n°2021-0523/PRES/PM/MINEFID/MUHV du 09/06/2021	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO G. Marc	Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	Décret n°2016-1193/PRES/PM/MUH/MINEFID du 30/12/2016 R-D n°2020-0164/PRES/PM/MUH/MINEFID du 27/02/2020	5 ans	2 ^{ème} mandat en cours
KAMBOUELE N. Charles	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien Etre	Décret n°2018-0902/PRES/PM/MUH/MINEFID du 11/10/2018	3 ans 03 mois	1 ^{er} mandat expiré le 10/10/2021 A régulariser
Barry Idrissa	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret N°2021-1000/PRES/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
KABORE Patrice	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2020-0212/PRES/PM/MUH/MINEFID du 13/03/2020	1 an 10 mois	1 ^{er} mandat en cours
NABA / BONKOUNGOU P. Pélagie	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret N°2021-1000/PRES/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
KY Jean Baptiste	Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	Décret n°2020-0212/PRES/PM/MUH/MINEFID du 27/02/2020	1 an 10 mois	1 ^{er} mandat en cours
TRAORE Karim	Ministère de l'Economie des	Décret N°2021-1120/PRES/PM/MINEFID	02 mois	1 ^{er} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
	Finances et du Plan	ID/MUHV du 04/11/2021		
SANYAN Sylvain	Représentant des travailleurs	Décret n°2018-0902/PRES/PM/MUH/MINEFID du 11/10/2018	3 ans 03 mois	1 ^{er} mandat expiré le 10/10/2021 A régulariser

*Président du conseil d'administration

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le commissariat aux comptes de la SONATUR est assuré par le cabinet Audit, Conseil et Services du Burkina (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes nommé par résolution n°38/2019/AG-SE du 29 juin 2019 pour un mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2019. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

A cet effet, la SONATUR soumet à l'approbation de la trentième session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat un projet de résolution portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2022.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONATUR propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

Résolution n°. 2022/AG-SE/SONATUR portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Total du résultat net bénéficiaire	: 2 459 020 303 F CFA
Masse à répartir	: 2 459 020 303 F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	: 1 475 412 182 F CFA
Réserves facultatives	: 983 608 121 F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N°.....2022/AG-SE/SONATUR portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à sept cent mille (700 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent vingt-cinq mille (125 000) F CFA.

Résolution n° /2022/AG-SE/SONATUR portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

Sur proposition du Conseil d'Administration, le renouvellement du mandat du cabinet d'Audit, Conseil et Services du Burkina (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du Cabinet CICE en qualité du Commissaire aux Comptes suppléant de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2022.

Résolution N°.....2022/AG-SE/SONATUR portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à six millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cents (6 478 200) F CFA TTC.

SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FERROVIAIRE DU BURKINA (SOPAFER-B)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) est une société d'Etat créée par décret n°95-311/PRES/MTT/MEFP/MCIA du 1^{er} août 1995 avec un capital social de 1 000 000 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2002-603/PRES/PM/MITH/MFB/MCPEA/MTEJ du 20 décembre 2002. Son domaine d'activités est la gestion du patrimoine ferroviaire. L'Etat burkinabé a signé, en 1997, une convention avec la SOPAFER-B, lui confiant la responsabilité de la gestion du patrimoine ferroviaire évalué à 88 milliards de F CFA.

Les principales missions de la société sont :

- la gestion des intérêts et du patrimoine de l'Etat dans le cadre de la convention de concession du service public des transports ferroviaires, conclue avec la SITARAIL ou avec tout autre concessionnaire qui viendrait à lui être substitué ;
- la gestion administrative et comptable de l'ensemble des éléments formant le domaine public ferroviaire de l'Etat, ainsi que des matériels ferroviaires ou autres, mis à la disposition du concessionnaire ;
- le suivi de la gestion et de l'exploitation du service public concédé ;
- toutes activités propres à assurer le développement ou l'accomplissement des transports ferroviaires nationaux et internationaux.

La gestion de la société au titre de l'exercice 2021 a été assurée par **Monsieur Malick KOUANDA** nommé par décret n°2018-0429/PRES/PM/MTMUSR du 06 juin 2018. Il totalise trois (03) ans sept (07) mois au 31 décembre 2021 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF**

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	33	33	38	00
Permanent	28	28	33	00
Agent provenant de l'Etat	0	00	00	00
Occasionnels (Contractuel)	05	05	05	00
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	238 485 221	235 014 762	224 345 270	3 470 459
Cotisations Sociales	23 070 157	23 517 156	21 975 109	446 999
Dettes sociales	15 822 958	17 275 295	11 571 439	-1 452 337

L'effectif total du personnel de la SOPAFER-B est resté stable entre 2020 et 2021. Cependant, la masse salariale a enregistré une hausse de 3,470 millions de F CFA due à l'incidence financière des avancements et des primes d'ancienneté du personnel. Quant aux dettes sociales, elles ont enregistré une baisse de 1,452 millions en raison de la diminution du montant du compte « autre personnel ».

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite (effectif)	00	00	00
Prévision de recrutement (effectif)	01	02	00
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	7 498 055	11 520 759	00

La société prévoit recruter un cadre spécialisé en économie en 2022 en vue de renforcer son effectif.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La société a relevé qu'aucun évènement nécessitant la tenue du conseil de discipline n'a été enregistré au cours de l'exercice 2021.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La SOPAFER-B a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2021. Elle a également noté que les conditions de travail se sont améliorées.

Par ailleurs, le turn over enregistré au cours de l'exercice 2021 est de 3% contre 0% en 2020.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SOPAFER-B a relevé qu'elle n'a pas de prise de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En matière de stratégie de gouvernance, la SOPAFER-B a signé en 1997 avec l'Etat une convention de gestion qui lui confie la responsabilité de la gestion du patrimoine ferroviaire et qui tient lieu de contrat plan avec l'Etat et a élaboré un plan stratégique de développement couvrant la période 2019-2023.

Par ailleurs, elle a entamé le processus de la démarche qualité à travers l'élaboration d'un rapport diagnostic qualité assorti d'un plan d'actions qui est en cours de mise en œuvre en vue de sa certification.

Toutefois, il sied d'inviter la société à élaborer un plan de continuité d'activités et à formaliser la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de ses activités.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SOPAFERB a relevé qu'elle a tenu deux (02) sessions ordinaires du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2021. Le compte rendu de chaque session a

été transmis aux tutelles de la société conformément à la réglementation. Toutefois, la session d'arrêt des comptes tenu le 26 avril 2021 n'a pas été convoquée dans les délais requis.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué un seul séjour au sein de la société du 27 au 31 décembre 2021 dont le rapport a été transmis aux autorités compétentes en raison de sa nomination tardive en Conseil des Ministres en novembre 2021.

Il convient d'inviter la SOPAFER-B au respect des délais de convocation des sessions du Conseil d'Administration conformément à la réglementation en vigueur.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le service d'audit interne de la SOPAFER-B a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures. En effet, sur dix-neuf (19) recommandations formulées, trois (03) ont été mises en œuvre, huit (07) partiellement exécutées et neuf (09) non mise en œuvre notamment :

- élaborer une procédure de recouvrement des créances clients ;
- formaliser la procédure de provision s des créances douteuses ;
- élaborer un planning semestriel ou annuel de suivi et contrôle des travaux d'investissement de SITARAIL ;
- prendre les dispositions pour participer à la réception des travaux d'investissement.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne de la SOPAFER-B est assuré par le service d'audit interne qui a effectué deux (02) missions au cours de l'exercice 2021 ayant porté sur le processus

de gestion administrative et comptable et le processus de gestion des affaires juridiques et contentieuses.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- codifier l'ensemble des biens concédés et non concédés ;
- veiller au respect des termes des conventions de concessions concernant la transmission par SITARAIL de l'Etat de mise à jour des biens concédés ;
- réaliser l'inventaire physique des immobilisations au moins une fois tous les cinq (05) ans ;
- formaliser la procédure de rédaction des contrats, conventions ou accords.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SOPAFER-B a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2021 du Commissaire aux Comptes. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées, une (01) a été mise en œuvre, trois (03) partiellement exécutées et une (01) non réalisée à savoir celle relative au règlement des dettes vieilles de plus de deux (02) ans dans les comptes fournisseurs, analyser et justifier les écarts en cas de désaccord avec le montant confirmé par les fournisseurs.

III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de la SOPAFER-B est assuré par le Cabinet SOFIDEC NEXIA en qualité de commissaire aux comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Au terme de sa mission, il a recommandé d'assurer un bon suivi du fichier des immobilisations pour garantir une cohérence permanente avec la comptabilité.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SOPAFER-B a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur six (06) recommandations formulées, trois (03) ont été exécutées et trois (03) non réalisées à savoir :

- diligenter l'élaboration du plan de continuité d'activités ;
- soumettre le plan triennal de formation du personnel à la validation du Conseil d'Administration ;
- soumettre la cartographie des risques à la validation du Conseil d'Administration.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le comité d'audit de la SOPAFER-B a réalisé au titre de l'exercice 2021 deux (02) missions à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration et d'élaborer le contrat d'objectifs du Directeur Général au titre de l'exercice 2021.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- élaborer une politique de recouvrement des créances ;
- veiller au respect des procédures, notamment dans le cadre de l'élaboration des outils de gestion de la société ;
- soumettre au Conseil d'Administration pour examen les projets de textes fondamentaux de la société avant leur transmission en Conseil des Ministres ;
- diligenter la signature du contrat d'objectifs du Directeur Général.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La société a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2021 formulées par les corps de contrôle de l'Etat. En effet, sur vingt-une (21) recommandations formulées par la Cour des Comptes, onze (11) ont été mises en œuvre, neuf (09) sont en cours de réalisation et une (01) non exécutée à savoir celle relative à la mise à jour du manuel de procédures administrative, financière et comptable et du manuel de procédures de gestion des immobilisations et des stocks ferroviaire du Burkina Faso.

III.3.4.2 AUDITS DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La SOPAFER-B a relevé qu'elle a reçu des missions d'audit de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Technique des Services (ITS) au cours de l'exercice sous revue.

Au terme de la mission de l'IGF, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre à jour les deux manuels de procédures ;
- veiller au respect de la réglementation fiscale ;
- faire arrêter l'octroi de subventions au Ministère de tutelle ;
- recentrer les activités de l'entreprise sur ses missions de suivi technique de l'exploitation des transports ferroviaire ;
- élaborer une stratégie de réhabilitation et d'exploitation alternative du tronçon Ouaga- Kaya.

Au terme de la mission de l'ITS, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- inscrire les achats de carburant dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- retracer toutes les opérations d'entrée et de sortie de carburant dans un même livre journal ;

- élaborer un plan annuel de missions prenant uniquement en compte les missions inhérentes au bon fonctionnement de la société.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Excepté la charte du comité d'audit, la SOPAFER-B ne dispose pas des autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

Aussi, il sied de relever que la SOPAFER-B dispose d'une lettre de mission en lieu et place d'un contrat d'objectifs du Directeur Général.

A cet effet, il convient d'inviter la SOPAFER-B à diligenter l'élaboration des autres outils d'expression et d'évaluation du Conseil d'Administration et la signature du contrat d'objectifs du Directeur Général conformément à la réglementation en vigueur.

III.5 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Excepté la cartographie des risques et le plan de formation pluriannuel du personnel, la SOPAFER-B a élaboré et mis en œuvre tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. Toutefois, les manuels de procédures ne sont pas mis à jour.

Ainsi, il convient d'inviter la société à mettre à jour les manuels de procédures et à finaliser la cartographie des risques ainsi que le plan de formation pluriannuel du personnel.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SOPAFER-B n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2021. Toutefois, la convention de concession de l'exploitation des transports ferroviaires entre le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire et la Société SITARAIL signée au cours des exercices antérieurs a continué de produire ses effets au cours de l'exercice sous revue avec un montant de 697 421 671 FCFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1. ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	2 739 219	2 834 991	3 010 751
Ressources stables	11 016 676	11 342 129	11 691 056
Actif immobilisé net	10 246 100	10 435 424	10 657 713
Actif circulant	608 092	655 781	743 472
Passif circulant	3 569 192	1 687 440	435 095
Trésorerie actif	3 731 676	1 938 363	845 895
Trésorerie passif	0	0	120 928
Total bilan	14 585 868	13 029 568	12 247 079

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des grandes masses du bilan au titre de l'exercice sous revue. En effet, les capitaux propres et l'actif immobilisé net ont enregistré une baisse en passant respectivement de 2,834 milliards à 2,739 milliards de F CFA et de 10,435 milliards à 10,246 milliards de F CFA entre 2020 et 2021 suite à la diminution des subventions d'investissement et aux amortissements constatés sur le matériel de transport.

L'actif circulant est également en diminution entre 2020 et 2021 en passant de 655,781 millions à 608,092 millions de F CFA du fait essentiellement de la baisse « des autres créances ».

Toutefois, le passif circulant, est en hausse en passant de 1,687 milliard en 2020 à 3,569 milliards de F CFA en 2021 suite principalement à l'augmentation des « autres dettes ».

Ainsi, la trésorerie-actif a enregistré une augmentation de 1,793 milliard de F CFA consécutive à l'encaissement des fonds reçus dans le cadre du projet d'interconnexion Burkina-Ghana d'un montant de 2 000 000 000 F CFA.

IV.1.1. ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,08	1,09	1,10
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,33	0,34	0,35
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	49,14	40,78	58,40
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	43,83%	47,87%	38,12%

Les ratios de l'équilibre financier de la SOPAFER-B se sont relativement détériorés au titre de l'exercice 2021. En effet, le ratio de financement des emplois stables et celui de la capacité d'endettement ont baissé en passant respectivement de 1,09 à 1,08 et de 0,34 à 0,33 entre 2020 et 2021 en raison principalement de la baisse de la subvention d'investissement.

Toutefois, le ratio de financement des emplois stables est resté supérieur à l'unité, traduisant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois à long terme.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	3,23%	3,05%	2,95%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	18,78%	21,76%	24,58%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,23	1,29	1,33
Liquidité générale (Actif à moins d'un an/ Passif à moins d'un an)	1,22	1,54	2,86
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,05	1,15	1,52

D'une manière générale, les ratios de performance financière de la SOPAFER-B se sont relativement dégradés entre 2020 et 2021. En effet, le taux de l'autonomie financière et la solvabilité générale sont en baisse en passant respectivement de 21,76% à 18,78% et de 1,29% à 1,23% entre 2020 et 2021. Cette baisse est essentiellement due à la diminution des capitaux propres et à l'augmentation des dettes en 2021.

Par ailleurs, le taux de rentabilité s'est relativement amélioré en passant de 3,05% à 3,23% entre 2020 et 2021 du fait des effets conjugués de la progression du résultat net en 2021 et de la baisse des capitaux propres.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	862 500	864 993	896 741
Valeur ajoutée	381 418	431 469	387 523
Charges de personnel	238 485	235 015	224 345
Excédent brut d'exploitation	142 933	196 454	163 178
Résultat d'exploitation	63 737	104 972	105 729
Résultat financier	61 649	40 708	18 211
Résultat des activités ordinaires	125 386	145 680	123 940
Résultat hors activités ordinaires	487	-9 415	00
Résultat net	88 483	86 326	88 874

L'analyse du tableau ci-dessus indique que les soldes intermédiaires de gestion de la SOPAFER-B se sont dégradés entre 2020 et 2021. Cette situation est consécutive à la baisse principalement du droit d'usage.

Toutefois, le résultat net s'est amélioré en passant de 86,326 millions à 88,483 millions de F CFA entre 2020 et 2021 suite à l'augmentation du résultat financier de 20,941 millions de F CFA.

IV.2.2 Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2021	2020	2019
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-0,29%	-3,54%	4,89%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-11,60%	11,34%	63,99%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	62,53%	54,47%	57,89%
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus encours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	138	135	111
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	34	37	35

Les ratios de performance économique de la SOPAFER-B se sont détériorés au titre de l'exercice sous revue.

En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est détérioré entre 2020 et 2021 en passant de 54,47% à 62,53% suite aux effets conjugués de la baisse de la valeur ajoutée et de l'accroissement des charges de personnel.

IV.4 ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

La SOPAFER-B a formulé deux (02) indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions à savoir l'évolution du tonnage transporté par rail et celle du transport ferroviaire des voyageurs. En effet, elle a noté une régression du tonnage de transport de marchandises de 7% entre 2020 et 2021 due aux incidents répétitifs d'arrêt du trafic lié à la vétusté de la voie ferrée. Cependant, elle a précisé la suspension du transport ferroviaire voyageur du fait de la survenue de la pandémie liée à la maladie à corona virus (COVID-19).

En somme, les performances économique et financière de la SOPAFER-B se sont relativement dégradées au cours de l'exercice sous revue.

Aussi, il ressort un faible niveau de mise en œuvre des outils de stratégie de gouvernance et des outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

Par ailleurs, le niveau de mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit interne demeure faible.

A cet effet, la SOPAFER-B doit prendre des dispositions pour la mise en place effective des outils non encore élaborés du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat et l'amélioration du niveau de mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SOPAFER-B a signalé qu'après la clôture de l'exercice 2021, l'environnement socioéconomique a continué d'être marqué par la fermeture des frontières terrestres de la Cote d'Ivoire dont l'une des conséquences directes est l'arrêt du train voyageur qui relie Abidjan à Ouagadougou.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°037-2021/AG-SE/SOPAFER-B, portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

La SOPAFER-B a relevé qu'elle a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

Résolution n°048-2021/AG-SE/SOPAFER-B portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant

La SOPAFER-B a procédé à la mise en œuvre la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à l'évaluation du respect du cahier des charges du concessionnaire en matière de travaux de réhabilitation des infrastructures ferroviaires

La SOPAER-B a relevé que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. Toutefois, elle a indiqué que la contrainte y relative est tributaire de la non entrée en vigueur de la convention de cession révisée.

Recommandation relative à la poursuite des projets ferroviaires en cours

La SOPAFER-B a signalé que la recommandation citée est mise en œuvre. En effet, elle a noté que dans le cadre de l'exécution du projet Burkina-Ghana, elle a procédé à l'ouverture et à l'analyse des offres techniques des soumissionnaires qualifiés et une date butoir a été fixée à SITARAIL par le 9^{ème} Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) pour qu'il se prononce sur l'entrée en vigueur de la Convention de Concession Révisée (CCR).

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Résolution commune n°08/2020/AG-SE portant actualisation des plans stratégiques de développement et élaboration des plans de continuité d'activités (PCA) au sein des sociétés d'Etat

La SOPAFER-B a relevé la mise en œuvre partielle de la résolution citée. En effet, le recrutement d'un consultant pour l'élaboration du Plan de Continuité d'Activité a été infructueux. Il sera réalisé en 2023. L'actualisation du plan stratégique est prévue pour 2022 dans le cadre du déploiement du SMQ.

Résolution commune n°12/2020/AG-SE relative à la mise en place d'un dispositif de recouvrement des créances et d'apurement des dettes des sociétés d'Etat

La société a relevé qu'il est prévu l'élaboration d'une politique de recouvrement en 2022 dans le cadre de l'élaboration des processus qualité.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SOPAFER-B a fait le point de deux (02) recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE en cours de mise en œuvre à savoir :

- veiller à la mise en œuvre des recommandations des organes de gouvernance de la société. La société a indiqué une difficulté d'ordre politique du fait du refus du groupe Bolloré avec SITARAIL à procéder aux formalités consacrant l'entrée en vigueur de la convention de concession révisée (CCR) pour l'exploitation du transport ferroviaire.
- signer un contrat d'objectifs entre le Directeur Général et la société en lieu et place de la lettre de mission.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*BAKYONO Léandre Zéphirin	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Décret N°2021-1141/PRES/PM/MINEFI D/MTMUSR du 11/11/2021	02 mois	1 ^{er} mandat en cours
ZEBRET Ismaël	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret N°2020-1036/PRES/PM/MTMUS R du 23/12/2020	1 an	1 ^{er} mandat en cours
BEOGO Joseph	Ministère des Transports, de la mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Décret n°2020-0444/PRES/PM/MIDT/MEF du 08/06/2020	1 an 07 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Rihanata	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret N°2020-1036/PRES/PM/MTMUS R du 23/12/2020	1 an	1 ^{er} mandat en cours
KONE Fousséni	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso	Décret n°2017-1334/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 19/04/2017 R-D n°2021-0049/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 03/03/2021	4 ans 08 mois	2 ^{ème} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
YAMEOGO/DABIR E D Jeanne Marie Raïssa	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2015- 1515/PRES- TRANS/PM/MIDT/MEF du 25/11/2015 R-D n°2019- 0767/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 16/07/2019	6 ans 01 mois	2 ^{ème} mandat expiré Remplacer par NABALOUM Florent
BADO Bano	Conseil Burkinabé des Chargeurs	Décret n°2017- 1334/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 19/04/2017 R-D n°2021- 0049/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 03/03/2021	4 ans 08 mois	2 ^{ème} mandat en cours
KERE Hermann	Représentant des travailleurs	Décret N°2017- 1180/PRES/PM/MTMUS R 15/11/2017 R-D n°2021- 0048/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 03/03/2021	4 ans 02 mois	2 ^{ème} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le commissariat aux comptes de la SOPAFER-B est assuré par le cabinet SOFIDEC NEXIA, nommé par résolution n°036/2018/AG-SE/SOPAFER-B du 29 juin 2018 et renouvelé par résolution n°48-2021/AG-SE/SOPAFER-B du 26 juin 2021 pour compter de l'exercice 2021. A la date du 31 décembre 2021, il totalise quatre (04) ans au sein de la société. Son deuxième mandat s'expiré après l'examen des états financiers de l'exercice 2023.

X. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SOPAFER-B propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°.../2022/AG-SE/SOPAFER-B portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2021 tels que présentés par la Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	88 482 843 F CFA
Réserves légales (10%)	:	8 848 284 F CFA
Masse à répartir	:	79 634 559 F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	47 780 735 F CFA
Réserves facultatives	:	31 853 824 F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°.../2022/AG-SE/SOPAFER-B portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution n°.../2022/AG-SE/SOPAFER-B portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à deux millions cinq cent trente-sept mille (2 537 000) F CFA TTC.

**ETABLISSEMENTS PUBLICS DE
PREVOYANCE SOCIALE (EPPS)**

CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES (CARFO)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Créée par kiti n°86-178/CNR/PRES/MB/MTSSFP/PRECO du 07 mai 1986 sous la forme juridique d'un établissement public à caractère industriel et commercial, la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) a été transformée par la suite en Etablissement Public de Prévoyance Sociale (EPPS) par décret n°2008-155/PRES/PM du 03 avril 2008. Les statuts particuliers dudit établissement ont été approuvés par décret n°2008-156/PRES/PM/MFPRE/MEF du 03 avril 2008. La CARFO est affiliée au portefeuille des organismes des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) par décision du Conseil des Ministres n°152/CM/CIPRES du 23 février 2006.

Elle a pour missions de gérer :

- le régime de retraite des fonctionnaires, militaires, magistrats régi par la loi n°47/94/ADP du 29 novembre 1994 étendu aux agents contractuels de la fonction publique à travers la loi n°006-2001/AN du 17 mai 2001 et aux agents des collectivités territoriales recrutés à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- le régime de prévention et de réparation des risques professionnels institué par la loi n°022/2006/AN du 16 novembre 2006 ;
- tout autre régime qui viendrait à être créé par la loi.

La CARFO prend en charge, dans le cadre du régime de retraite, les prestations suivantes : les pensions de retraite, d'invalidité, de survivants (veuves, veufs et orphelins) et les remboursements des retenues pour pension.

Au titre du régime de prévention et de réparation des risques professionnels, elle sert les prestations suivantes :

- l'assistance médicale, chirurgicale, pharmaceutique, hospitalière et accessoire ;
- la fourniture, l'entretien, le renouvellement et la réparation des appareils de prothèse ;

- le paiement des rentes d'incapacité et celles de survivants ;
- la rééducation et la réadaptation professionnelles ;
- la prise en charge du transport et des frais de séjour pour soins.

Les prestations de retraite sont financées par des cotisations dont le taux global varie entre 20% et 22% du solde indiciaire ou du salaire de base, soit 8% à la charge de l'employé et 12% à la charge de l'Etat employeur et 14% pour les employeurs des assurés en position de détachement.

Le financement des prestations du régime de prévention et de réparation des risques professionnels est assuré grâce à une cotisation de 1,5% à la charge exclusive de l'Etat ou des employeurs des assurés en position de détachement. La CARFO assure également, pour le compte de l'Etat, la liquidation et le paiement des capitaux décès.

L'exercice 2021 de la CARFO, s'est déroulé sous la direction de **Madame Laure ZONGO/HIEN**, nommée par décret n°2019-631/PRES/PM/MFPTPS du 14 juin 2019. Elle totalise deux (02) ans sept (07) mois au sein de l'établissement à la date du 31 décembre 2021.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2021	2020	2019	ECART (2021-2020)
Effectif total	199	204	193	-05
Permanent	197	201	190	-04
Agents provenant de l'Etat	02	03	03	-01
Occasionnel	00	00	0	00
Autres agents (CDD)	00	00	00	00
Masse salariale	1 913 329 116	1 576 524 292	1 482 791 603	336 804 824
Cotisations sociales	216 016 382	199 684 537	188 557 410	16 331 845
Dettes sociales	270 739 498	157 940 570	131 200 197	112 798 928

L'effectif total du personnel de la CARFO a baissé de cinq (05) agents entre 2020 et 2021 suite aux départs à la retraite de quatre (04) agents et d'une démission. Toutefois, la masse salariale a augmenté de 336,805 millions entre 2020 et 2021 suite à la révision du statut du personnel et aux avancements du personnel.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite	9	16	02
Prévision de recrutement	17	14	12
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	156 990 436	105 523 400	102 448 620

La CARFO prévoit recruter dix-sept (17) agents en 2022 en vue de renforcer l'effectif et de faire face aux départs à la retraite. L'incidence financière de ces recrutements est évaluée à 156,990 millions de F CFA

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

La CARFO a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été constaté au sein de la société au cours de l'exercice 2021.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La CARFO a relevé qu'elle a pu mener ses activités dans un climat social serein. En effet, la Direction générale et les partenaires sociaux ont tenu à faire fonctionner les cadres conventionnels qui ont favorisé la solidarité au travail et l'engagement de tous les travailleurs à l'atteinte des missions assignées à la CARFO.

Par ailleurs, le turn over de la CARFO s'est amélioré en passant de 4% en 2020 à 2% en 2021 suite au faible mouvement du personnel enregistré.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La CARFO a relevé avoir des participations dans le capital social de quatre (04) entreprises à savoir l'Office National des Télécommunications (ONATEL-SA), Coris Bank International (CBI), la Banque Agricole du Faso (BADF) et la Banque Postale. Le montant total de ces participations se chiffre à **4 249 970 000 F CFA**.

Les prises de participation de la CARFO ont été entérinées par décret pris en Conseil des Ministres conformément à la réglementation en vigueur.

A cet effet, il sied d'inviter la société à faire entériner la prise de participation dans le capital social de la Banque Postale par un décret pris en Conseil des Ministres conformément à la réglementation en vigueur.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique, la CARFO ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, il sied de relever qu'elle a entamé le processus de formalisation de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et de la démarche qualité en vue de sa certification.

A cet effet, il convient d'inviter la CARFO à diligenter l'élaboration et la mise en place des outils non encore élaborés.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CARFO a relevé la tenue de quatre (04) sessions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2021 dont deux (02) sessions extraordinaires. Toutefois, les délais de convocation des sessions du Conseil d'Administration n'ont été pas respectés. Aussi, les comptes rendus des sessions n'ont pas été transmis à la tutelle de gestion.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 22 au 23 juin et les 27, 29 et 31 décembre 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis hors délais à la tutelle technique. Toutefois, le PCA n'a pas transmis ces rapports de séjours aux tutelles financière et de gestion conformément à la recommandation de la 28^{ème} Assemblée Générale Société d'Etat.

A cet effet, le PCA doit veiller au respect des dispositions en matière de convocation des sessions de Conseil d'Administration et de transmission des comptes rendus de session et de ces séjours semestriels à toutes les tutelles.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à 2021. En effet, sur vingt-quatre (24) recommandations issues des audits et contrôles, seize (16) ont été exécutées, deux (02) en cours de mise en œuvre et six (06) non réalisées dont les principales sont :

- veiller ce qu'il n'y ait plus d'incompatibilité de fonction ;
- mettre en place un dispositif en collaboration avec les différents ministères rendant obligatoire la présentation d'une attestation de cotisation délivrée par la CARFO chez les fonctionnaires avant tout renouvellement de détachement ;
- notifier la suspension des émissions aux cotisants concernés.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne de la CARFO est assuré par le Contrôle Général qui a effectué des missions à l'effet d'examiner la gestion des dossiers de risques professionnels, la conformité des procédures de gestion des prêts à moyen terme accordés au personnel et la procédure d'encaissement des fonds.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- reverser les dossiers traités au service chargé de l'archivage pour numérisation et conservation ;
- veiller à ce que les fiches de déclaration soient bien renseignées, surtout le cadre réservé à la CARFO ;
- concevoir ou acquérir un logiciel de suivi de l'encaissement des chèques ;

- relire les conventions avec les médecins conseils et bien spécifier un délai pour l'examen des dossiers ;
- automatiser le traitement des dossiers des risques professionnels dans le système à l'image de la pension ;
- relire la décision de pension pour prendre en compte la part revenant à chaque parent ;
- rendre opérationnel l'automatisation des déclarations de recettes dans toutes les structures de la CARFO.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du Commissaire aux Comptes. En effet, sur trente-neuf (39) recommandations formulées, vingt (20) ont été mises en œuvre, douze (12) sont en cours de réalisation et six (06) non exécutées notamment :

- procéder à une meilleure planification des intérimis et au pourvoi des postes vacants de l'organigramme dans la mesure du possible ;
- établir une procédure d'intérim formelle au niveau de la caisse, pour éviter le renvoi des pensionnés au trésor en cas d'absence du caissier ;
- formaliser la procédure de gestion des excédents et manquants de caisse ;
- renforcer l'effectif de la direction avec des spécialistes pour l'atteinte des objectifs et d'accompagner la prise en charge matérielle par une prise en charge psychologique.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le commissariat aux comptes de la CARFO est assuré par le cabinet ACECA International qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

II.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit. En effet sur six (06) recommandations formulées, cinq (05) ont été réalisées et une (01) en cours de mise en œuvre à savoir élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Les attributions du comité d'audit de la CARFO sont assurées par la Commission de Contrôle Interne (CCI) qui a effectué trois (03) missions au cours de l'exercice 2021 à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre à la disposition du conseil le détail des dossiers contentieux ;
- proposer un renforcement des capacités en planification des acteurs qui élaborent le programme d'activités et le budget.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 au corps de contrôle de l'Etat. En effet, sur quinze (15) recommandations formulées par l'Inspection Technique des Services (ITS) du Ministère en charge de la fonction publique, deux (02) ont été réalisées, cinq (05) en cours d'exécution et huit (08) non mises en œuvre à savoir :

- installer des amplificateurs pour faciliter les communications entre les agents et les usagers à travers les vitres ;
- rendre la DRCO autonome sur le plan financier ;
- rendre opérationnelle la cellule informatique ;
- octroyer des crédits délégués à la DR-HBS ;
- relire les textes afin de prévoir des poursuites contre les ayants droit des pensionnés dont les décès n'ont pas été déclarés ;
- créer des agences et des bureaux dans les localités ayant un effectif élevé de prestataires comme Banfora, Gaoua, Houndé, Orodara, Dédougou.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La CARFO a relevé qu'elle a reçu la visite de l'Inspection Générale des Finances (IGF) au cours de l'exercice 2021.

A l'issue de ladite mission, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes formulées :

- assurer le bon calcul des pénalités de retard à partir de la date de réception de la commission de réception des commandes publiques ;
- mentionner toujours l'imputation budgétaire sur les contrats ;
- conserver et classer toutes les pièces relatives à une commande publique dans un dossier y relatif ;
- assurer une bonne composition des Commissions d'Attribution des Marchés et des commissions de réception.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La CARFO dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté le plan de carrière et la description des fiches de postes qui sont en cours d'élaboration, la CARFO dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il convient d'exhorter l'établissement à diligenter la finalisation des outils non encore disponibles.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La CARFO n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2021. Toutefois, le Commissaire aux Comptes a relevé la signature de sept (07) conventions au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2021. Les montants échus non remboursés desdites conventions au 31 décembre 2021 se chiffrent à 19 519 118 890 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	476 048 490	413 586 749	356 460 166
Ressources stables	476 160 580	413 698 839	356 460 166
Actif immobilisé net	44 696 185	31 705 197	31 798 705
Actif circulant	7 802 070	9 862 163	9 950 696
Passif circulant	19 158 722	19 283 716	17 040 832
Trésorerie actif	442 821 046	391 513 774	331 863 687
Trésorerie Passif	0	98 579	0
Total Bilan	495 319 301	433 081 134	373 613 088

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration globale des grandes masses du bilan de la CARFO sur la période de référence. En effet, les capitaux

propres et l'actif immobilisé net sont en hausse respectivement de 62,462 milliards et de 12,991 milliards de F CFA entre 2020 et 2021 suite à l'incorporation du résultat net de l'exercice sous revue et à l'acquisition de terrains.

Par contre, l'actif circulant et le passif circulant sont en baisse respectivement de 2,060 milliards et de 124,994 millions de F CFA entre 2020 et 2021 du fait respectivement de la baisse du montant « clients cotisants et comptes rattachés » et des placements financiers relatifs au compte « fournisseurs prestataires et comptes rattachés ».

Ainsi, la trésorerie nette s'est accrue de 51,406 milliards de F CFA suite essentiellement à l'augmentation des disponibilités et de la hausse des titres de placements financiers.

IV.2. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS CIPRES DE GESTION BUDGÉTAIRE

N°	Ratios	Norme CIPRES	Ratio CARFO 2021	Ratio CARFO 2020	Ratio CARFO 2019	Observations
R1	Rapport entre frais de personnel et dépenses totales	< 15%	4,2%	4.15%	4,12%	Respecté
R2	Rapport entre frais de fonctionnement et cotisations	≤ 15%	6,38%	4.78%	5,31%	Respecté
R3	Rapport entre frais de personnel et dépenses techniques	< 25%	4,73%	4.58%	4,60%	Respecté
R4	Rapport entre frais de personnel et cotisations	≤ 15%	2,52%	2.29%	2,26%	Respecté
R5	Rapport entre dépenses de fonctionnement et dépenses totales	< 15%	10,65%	8.66%	9,68%	Respecté
R6	Rapport entre dépenses de formation et masse salariale	Entre 1% et 5%	9,85%	5.99%	4,69%	Non respecté
	R7-V : Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales tous régimes vieillesse	65% Minimum	52,26%	53.14%	52,22%	Non respecté

N°	Ratios	Norme CIPRES	Ratio CARFO 2021	Ratio CARFO 2020	Ratio CARFO 2019	Observations
R7	R7-V1 : Rapport entre dépenses de prestations et cotisations pour pension civiles	65% Minimum	47,48%	47.78%	47,77%	Non respecté
	R7-V2 : Rapport entre dépenses de prestations militaires et cotisations pour pension militaires	65% Minimum	97,39%	93.10%	79,60	Respecté
	R7-A : Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales tous régimes risques professionnels	65% Minimum	13,74%	7.07%	5,77%	Non respecté
	R7-A1 : Rapport entre dépenses prestations civiles et cotisations civiles.	65% Minimum	5,84%	3.83%	3,42%	Non respecté
	R7-A2 : Rapport entre prestations militaires et cotisations militaires	65% Minimum	71,43%	30.88%	20,02%	Respecté
R8	Rapport entre recettes de l'action sanitaire et sociale et dépenses de l'action sanitaire et sociale	Recettes = Dépenses	La CARFO n'a pas d'action sanitaire et sociale.			

L'analyse du tableau ci-dessus montre qu'en 2021, tous les ratios se rapportant à la gestion administrative (R1 à R5) respectent les normes de la CIPRES. Cette évolution des ratios entre 2020 et 2021 est globalement satisfaisante, ce qui témoigne d'une bonne maîtrise des charges administratives.

Cependant, le ratio R6 « **Rapport entre dépenses de formation et masse salariale** » n'est pas respecté et s'est dégradé davantage en passant de 4,69% en 2019 à 5,99% en 2020 puis à 9,85% en 2021 et restent supérieur à la norme CIPRES qui est de 5% maximum.

Par ailleurs, les composantes du ratio R7 à savoir R7-V « Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales tous régimes vieillesse » et R7-A « Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales tous régimes risques professionnels » ne sont pas respectées.

Toutefois, la composante R7-A2 « Rapport entre prestations militaires et cotisations militaires » est passée de 30,88% en 2020 à 71,43% en 2021 pour une valeur minimum de 65%.

Elle a également relevé que l'allègement des procédures de prise en charge des accidentés du travail à travers la révision des textes régissant les prestations de la CARFO pourrait contribuer à améliorer le ratio R7.

En outre, la CARFO a relevé qu'elle n'a pas d'action sanitaire et sociale relativement au ratio R8 « Rapport entre recettes de l'action sanitaire et sociale et dépenses de l'action sanitaire et sociale ».

A cet effet, il convient d'attirer l'attention de la CARFO sur le non-respect du ratio R7 et à l'encourager à poursuivre des efforts d'amélioration des composantes dudit ratio conformément aux prescriptions de la CIPRES.

D'une manière générale, les performances économique et financière de la CARFO se sont consolidées en 2021. Aussi, le niveau de mise en place des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat est appréciable.

Toutefois, il sied d'inviter l'établissement au respect des dispositions relatives à la transmission des comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration et des rapports de séjour du Président du Conseil d'Administration à la tutelle de gestion et à la tutelle financière des sociétés d'Etat.

IV.3 ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

La CARFO n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques différents des ratios CIPRES en lien avec ses principales missions et permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

A cet effet, il sied d'inviter l'établissement à déterminer les indicateurs spécifiques différents des ratios CIPRES en vue d'une meilleure appréciation de ses missions de service public.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La CARFO a relevé qu'aucun événement majeur n'a été enregistré après la clôture de l'exercice 2021 pouvant impacter ses activités. Cependant, les événements au plan national survenu en janvier 2022 et les mesures restrictives sur les finances ont occasionné des retards dans le déroulement de ses activités.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RÉOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°017/2021/AG-SE/CARFO portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

La CARFO n'a pas fait le point de la résolution citée. Toutefois, l'analyse des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 indique que le résultat de l'exercice 2020 a été affecté conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à l'application des dispositions du Code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat en lien avec la composition du comité d'audit

La CARFO a relevé la mise en œuvre de la résolution citée.

Recommandation relative à la transmission des comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration et des rapports de séjours du PCA à la tutelle de gestion des sociétés d'Etat

La CARFO a indiqué qu'elle a procédé à la mise en œuvre de la recommandation citée. Toutefois, le rapport de gestion du Conseil d'Administration à la trentième Assemblée Générale des Sociétés d'Etat indique la non transmission desdits rapports à la tutelle de gestion des sociétés d'Etat.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La CARFO a mis en œuvre l'ensemble des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La CARFO a fait le point de deux (02) recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE en cours de mise en œuvre à savoir :

- travailler à résorber les difficultés relatives à la mise en œuvre du plan de décaissement du fait des contraintes de trésorerie au niveau du Trésor Public ;
- mettre en place un comité d'audit conformément au Code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	MINISTERES OU INSTITUTIONS	REFERENCE DE NOMINATION	DUREE DANS LE CA	OBSERVATIONS
*OUEDRAOGO Rasmané	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2019-0153/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 21/02/2019 Mandat renouvelé en CM du 18/05/2022	2 ans 10 mois	1 ^{er} mandat en cours
M. BELEMNABA P. David	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2020/0522 PRES /PM/ MFPTPS/MINEFID du 19/06/2020	1 an 06 mois	1 ^{er} mandat en cours Remplacé par SAWADOGO Wendpagnangdé Roland en CM du 18/05/2022.
SAWADOGO/BAMBA Pulchérie	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique.	Décret n°2019-0153/PRES /PM/ MFPTPS/MINEFID du 21/02/2019 Mandat renouvelé en CM du 18/05/2022	2 ans 10 mois	1 ^{er} mandat en cours
PARKOUDA Jean Baptiste	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	Décret n° 2021-0494/PRES/PM/MINEFID du 07/06/2021	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
ZOUGMORE Lokré Paul	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé par OUEDRAOGO Wendyaoda Jeanne en CM du 18/05/2022
BARRO Seydou	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé par SANGARE Boubakar en CM du 18/05/2022
SOMDA Lin	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	Décret n° 2019-0864/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 26/08/2019	2 ans 04 mois	1 ^{er} mandat en cours

30^{ème} session de l'Assemblée Générale des sociétés d'Etat

NOM ET PRENOMS	MINISTERES OU INSTITUTIONS	REFERENCE DE NOMINATION	DUREE DANS LE CA	OBSERVATIONS
KABORE/OUEDRAOGO Jacqueline	Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale de la Famille et de l'Action Humanitaire	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé OUEDRAOGO Djénèba en CM du 18/05/2022
SONDO Kelguebsom Blaise	Syndicat des travailleurs de la Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B)	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé par OUEDRAOGO Pissyamba en CM du 18/05/2022
ZABDA Ninda Mahamoudou	Syndicat des travailleurs de la Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB)	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé par DEMBEGA/KADE OUA Yolande en CM du 18/05/2022
BAMA/ROUAMBA Marguerite	Syndicat des travailleurs de la Confédération Syndicale Burkinabè (CSB)	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré Remplacée par BAMBARA Xavier Noaga en CM du 18/05/2022
ZONGO Wendgoundi Germain	Syndicat des travailleurs de la Force Ouvrière/Union Nationale des Syndicats (FO/UNSL)	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé par OUEDRAOGO Claire en CM du 18/05/2022
BASSOLE Rodolphe	Syndicat des Travailleurs de l'Union syndicale des Travailleurs du Burkina (USTB)	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
OUEDRAOGO François Xavier	Syndicat des travailleurs de	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré

NOM ET PRENOMS	MINISTERES OU INSTITUTIONS	REFERENCE DE NOMINATION	DUREE DANS LE CA	OBSERVATIONS
	l'Union Syndicale des Travailleurs du Burkina (USTB)	MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019		Remplacé par KABORE Janvier Xavier en CM du 18/05/2022
TRAORE F. Sidiki	Syndicat des travailleurs de l'Organisation Nationale des syndicats libres (ONSL)	Décret n° 2019-0153/PRES/PM/MFPTPS /MINEFID du 21/02/2019	2 ans 10 mois	1 ^{er} mandat en cours Remplacé par Fatogoma Sidiki TRAORE en CM du 18/05/2022
TRAORE Aboudou	Représentant des travailleurs de la CARFO	Décret n° 2019-0153/PRES/PM/MFPTPS /MINEFID du 21/02/2019	2 ans 10 mois	1 ^{er} mandat en cours Remplacé par Wendingoudi Henri Antoine OUANGRAWA en CM du 18/05/2022

*Président du Conseil d'Administration (PCA)

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2021

Le commissariat aux comptes de la CARFO est assuré par le cabinet ACECA INTERNATIONAL, nommé par résolution n°035/2017/AG-SE/CARFO du 30 juin 2017 pour compter de l'exercice 2017 et renouvelé par résolution n°38/2020/AG-SE/CARFO du 26 juin 2020. Il totalise cinq (05) ans au 31 décembre 2021. Son second mandat s'expire après l'examen des comptes de l'exercice 2022.

X. PROJETS DE RESOLUTION

La CARFO propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) trois (03) projets de résolution.

Résolution n°...2022/AG-SE/CARFO portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1- APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2021, tels que présentés par la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO).

2- AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net excédentaire	:	62 461 740 802 F CFA
Réserves statutaires	:	62 461 740 802 F CFA

3- DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion et au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°...2022/AG-SE/CARFO portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution n°...2022/AG-SE/CARFO portant fixation des honoraires du commissaire aux comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires du Commissaire aux Comptes à cinq millions neuf cent mille (5 900 000) F CFA TTC.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE (CNAMU)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU) est un Etablissement Public de Prévoyance Sociale (EPPS), créée par décret n°2018-0265/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 9 avril 2018. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2018- 0331/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 24 avril 2018.

Elle est chargée d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de protection sociale au Burkina Faso conformément à la loi n°060-2015/CNT du 5 septembre 2015 portant Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) dédié aux populations civiles à travers la gestion de la branche maladie de la sécurité sociale telle que définie par la convention Organisation Internationale du Travail (OIT) relative à la sécurité sociale.

A ce titre, elle est chargée, notamment :

- de l'affiliation des employeurs et de l'immatriculation des assurés ;
- de l'encaissement et du recouvrement des cotisations ;
- du conventionnement ;
- du contrôle de la qualité des prestations de soins ;
- du paiement des prestations rendues.

L'exercice 2021 de la CNAMU s'est déroulé sous la direction de **Monsieur KINDA Wêndenmanegdé Yves Justin**, remplacé par **Monsieur OUEDRAOGO Rakissida Alfred** nommé par décret n°2021-1034/PRES/PM/MFPTPS du 21 octobre 2021. Ce dernier totalise deux (02) mois au sein de l'établissement à la date du 31 décembre 2021.

II GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	26	26	26	00
Permanent	00	00	00	00
Agents provenant de l'Etat	26	26	26	00
Occasionnels	00	00	00	00
Autres agents	00	00	00	00
Masse salariale	121 074 034	82 118 643	63 175 526	38 955 391
Cotisations Sociales	10 112 826	6 857 429	5 292 830	3 255 397
Dettes sociales	00	00	00	00

L'effectif total du personnel de la CNAMU est de vingt-six (26) agents sur toute la période de référence et composé uniquement d'agents provenant de l'Etat. Par contre la masse salariale a augmenté de 38,955 millions de F CFA entre 2020 et 2021 suite principalement à la régularisation de la situation des agents.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

La CNAMU ne prévoit pas de recrutement au cours de l'exercice 2022 au regard de sa santé financière.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La CNAMU a signalé que les organes paritaires ne sont pas encore mis en place.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La CNAMU a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice sous revue. Toutefois, elle a signalé que la non application des statuts du personnel pourrait dégrader le climat social.

Par ailleurs, le turn-over de la CNAMU s'est amélioré en passant de 7,69% en 2020 à 3,85% en 2021.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La CNAMU a relevé qu'elle n'a pas de prise de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La CNAMU ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, le plan stratégique de développement est en attente d'adoption par le Conseil d'Administration.

A cet effet, il convient d'inviter la CNAMU à diligenter la mise en place des outils non encore élaborés.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CNAMU a relevé la tenue en 2021 de deux (02) sessions ordinaires du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les comptes rendus des sessions ont été transmis aux tutelles conformément à la réglementation.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de l'établissement, respectivement du 27 au 28 mai et du 21 au 26 décembre 2021. Toutefois, les rapports de séjour semestriel n'ont pas été transmis aux autorités compétentes dans les délais requis.

A cet effet, il sied d'inviter le PCA à respecter les délais de transmission des rapports de séjour conformément à la réglementation en vigueur.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1. AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNAMU ne dispose pas encore de service d'audit d'interne.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La CNAMU ne dispose pas encore de service d'audit d'interne.

A cet effet, il sied d'inviter l'établissement à diligenter la mise en place du service d'audit interne conformément aux dispositions du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

III.3 2. AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNAMU a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2021 du Commissaire aux Comptes. En effet, sur quatorze (14) recommandations formulées, six (06) ont été mises en œuvre et huit (08) sont en cours d'exécution dont les principales sont :

- codifier toutes les immobilisations ;
- mettre en place les mesures nécessaires en matière de prévention, de sécurisation et de lutte contre l'incendie ;
- élaborer un manuel de procédures administratives et comptables ;
- recruter un caissier afin d'assurer la séparation des tâches ;
- organiser des contrôles inopinés des arrêtés mensuels de la caisse.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de la CNAMU est assuré par le cabinet SOGECA-International et le Cabinet Boureima SAWADOGO (CBS) Audit et Conseils en qualité de Commissaires aux Comptes qui ont procédé aux vérifications légales et certifiés sans réserves les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 de la CNAMU.

III.3.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNAMU, étant en phase d'opérationnalisation, ne dispose pas de comité d'audit.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La CNAMU, étant en phase d'opérationnalisation, ne dispose pas de comité d'audit.

III.3.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNAMU a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours d'exercices antérieurs.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La CNAMU a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2021.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Excepté le contrat d'objectifs du Directeur Général, la CNAMU ne dispose d'aucun autre outil d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale. A cet effet, il convient d'inviter la CNAMU à mettre en place les autres outils.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Hormis, l'organigramme à jour, le plan de passation des marchés, et le rapport du comité chargé de l'examen des Plans de Passation des Marchés, la CNAMU ne dispose d'aucun autre outil du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il convient d'inviter la CNAMU à diligenter la mise en place des autres outils du dispositif de contrôle interne non encore élaborés.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La CNAMU n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice sous revue.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	2 835 443	1 953 203	1 849 926
Ressources stables	2 835 443	1 953 203	1 849 926
Actif immobilisé net	263 813	313 486	214 837
Actif circulant	140 114	132 408	117 941
Passif circulant	194 810	121 187	149 798
Trésorerie actif	2 626 326	1 628 496	1 666 947
Trésorerie Passif	0	0	0
Total Bilan	3 030 253	2 074 390	1 849 926

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan de la CNAMU entre 2020 et 2021. En effet, les capitaux propres ont enregistré une hausse de 882,240 millions F CFA contre une baisse de l'actif immobilisé net de 49,673 millions F CFA entre 2020 et 2021 suite respectivement à l'incorporation du résultat net de l'exercice et aux amortissements constatés sur « autres immobilisations corporelles ».

Par ailleurs, l'actif circulant et le passif circulant sont en hausse respectivement de 7,706 millions et de 73,623 millions de F CFA entre 2020 et 2021 consécutive à la hausse des stocks de matières et fournitures diverses et l'accroissement des « dettes fournisseurs, prestataires divers et comptes rattachés ».

Ainsi, la trésorerie nette s'est améliorée de 997,830 millions de F CFA en passant de 882,240 millions et de 997,830 millions de F CFA entre 2020 et 2021.

IV.2. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS CIPRES DE GESTION BUDGETAIRE

N°	RATIOS	Norme CIPRES	Ratio 2021	Ratio 2020	Ratio 2019	Observations
R1	Rapport frais de personnel et total des dépenses	≤15%	15,11%	11,46%	6%	Insatisfaisant
R2	Rapport frais de fonctionnement et cotisations	≤15%	-	-	58%	NA
R3	Rapport frais de personnel et dépenses techniques	< 25%	7275,58%	542,72%	9,96%	Insatisfaisant
R4	Rapport frais de personnel et cotisations	≤15%	-	-	7%	NA
R5	Rapport dépenses de fonctionnement et dépenses totales	< 15%	95,31%	77%	48%	Insatisfaisant
R6	Rapport dépenses de formation et masse salariale	entre 1% et 5%	11,05%	22%	49%	Insatisfaisant
R7	Rapport frais de fonctionnement et dépenses totales de gestion	< 8%	-	-	63%	NA
R8	Rapport frais de fonctionnement de l'action sanitaire et sociale et dépenses de fonctionnement	Entre 3% et 10%	-	-	-	NA

La CNAMU étant en phase d'opérationnalisation, l'interprétation des ratios prudentiels n'est pas pertinente à ce stade.

IV.3 ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

La CNAMU n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques différents des ratios CIPRES en lien avec ses principales missions et permettant une évaluation de sa performance non financière en 2021.

En somme, la CNAMU a poursuivi son opérationnalisation à travers l'élaboration d'un plan stratégique assorti d'un plan d'actions dont la mise en œuvre permettra à l'établissement d'assurer ses missions de service public.

A cet effet, il sied d'inviter la CNAMU à diligenter l'adoption du plan stratégique de développement par la prise d'une délibération en Conseil d'Administration.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La CNAMU a relevé que les évènements au plan national survenus en janvier 2022 et les mesures conservatoires prises par les autorités ont impacté la conduite de ses activités après la clôture de l'exercice 2021.

V. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

V.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°19/2021/AG-SE/CNAMU portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

La CNAMU n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la résolution citée. Toutefois, l'examen des comptes de l'exercice 2021 indique une affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

Résolution n°20/2021/AG-SE/CNAMU portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

La CNAMU n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la résolution citée. Toutefois, l'examen des comptes de l'exercice 2021 indique une affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

Résolution n°40/2021/AG-SE/CNAMU portant nomination des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2019

La CNAMU a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

Résolution n°41/2021/AG-SE/CNAMU portant nomination des Commissaires aux Comptes et de leurs suppléants

La CNAMU a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

V.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la levée des réserves formulées par les Commissaires aux Comptes

La CNAMU a signalé que la recommandation citée a été mise en œuvre. En effet, elle a précisé que les réserves ont été levées au titre de l'exercice 2021 et qu'un arrêté du Ministère de tutelle financière précisera certaines dispositions du décret N°2018-265/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 19 avril 2018 portant création de la CNAMU en lien avec la dotation initiale.

Recommandation relative à la garantie de la viabilité de la CNAMU avant toute saisine de la tutelle financière pour l'examen du statut du personnel de l'établissement

En application de la recommandation citée, la CNAMU a relevé que six (06) projets de décret relatifs au Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) ont été transmis à la tutelle technique en vue de leur examen en Conseil des Ministres. L'adoption de ces projets de décret permettra d'opérationnaliser l'établissement.

Recommandation relative à la réflexion en vue de la mobilisation et de la gestion optimale des ressources humaines nécessaires à l'opérationnalisation de la CNAMU

En application de la recommandation citée, la CNAMU a relevé le recrutement de vingt (20) volontaires et la poursuite des détachements d'agents publics au regard du manque de certains profils souhaité sur le marché notamment les actuaires, les médecins spécialistes.

VI. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VI.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La CNAMU a mis en œuvre l'ensemble des résolutions antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE.

VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La CNAMU a fait le point de trois (03) recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE en cours de mise en œuvre à savoir :

- élaborer et mettre en oeuvre les outils du CBPGSE qui est en cours de mise en oeuvre ;
- recruter des commissaires aux comptes pour la certification des comptes de 2019, 2020 et 2021 qui est mise en œuvre ;
- signer un contrat d'objectifs entre le DG et la CNAMU qui est mise en oeuvre.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*ZANGO Karlé	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 31/12/2018 Renouvelé en CM du 28/04/2022	3 ans	2 ^{ème} mandat en cours
LENGANE Souleymane	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 31/12/2018	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
NARE Narcisse Mathurin	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 31/12/2018	3 ans	1 ^{er} mandat expiré Remplacé par TRAORE Hassana en CM du 28/04/2022
KABORE/BOUD A Ursule	Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 31/12/2018	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
ZIDA Honoré Patoinsâmba	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2020-0299/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 24/04/2020	1 an et 08 mois	1 ^{er} mandat en cours
BADO Alexis Yissoréga	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 31/12/2018	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
OUANGRAOUA Hamidou	Organisations professionnelles de l'Economie Informelle	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 31/12/2018	3 ans	1 ^{er} mandat expiré Remplacé KABORE Harouna en CM du 28/04/2022
KABORE Nongassida Camille	Employeurs du secteur privé	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 31/12/2018	3 ans	1 ^{er} mandat Expiré A régulariser
KABORE Simon	Organisations de la société civile	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 31/12/2018	3 ans	1 ^{er} mandat Expiré A régulariser

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
KABORE Valerie	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 31/12/2018	3 ans	1 ^{er} mandat expiré Appelée à d'autres fonctions A remplacer
YONLI/KAFAND O Sylvie	Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 31/12/2018	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
KONE Moussa	Chambre Nationale d'Agriculture du Burkina Faso	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 31/12/2018	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
SANDOUIDI Alfred	Ordres professionnels de la santé	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 31/12/2018	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
OUEDRAOGO Inoussa	Organisations paysannes	Décret n°2019-1149/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 15/11/2019	2 ans 02 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Ernest	Organisation syndicale des travailleurs	Décret n° 2021-0774/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 23/07/2021	05 mois	1 ^{er} mandat en cours
SANOU Rosine	Représentant des travailleurs de la CNAMU	Décret n°2019-1149/PRES/PM/MPTPS/M INEFID du 15/11/2019	2 ans 02 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration (PCA) : il a été remplacé par OUEDRAOGO Ernest en Conseil d'Administration du 29 avril 2022 suite à la fin de son mandat en qualité de PCA.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2021

L'audit externe de la CNAMU est assuré par le cabinet SOGECA International et le Cabinet Boureima SAWADOGO Audit et Conseils nommés par résolution n°41/2021/AG-SE/CNAMU du 25 juin 2021. Ils totalisent chacun deux (02) ans au 31 décembre 2021 au sein de l'établissement. Leurs premiers mandats expirent après l'examen des comptes de l'exercice 2022.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

La CNAMU propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°. .../2022/AG-SE/CNAMU portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	117 525 505	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-55 557 164	F CFA
Masse à répartir	:	61 968 341	F CFA
Réserves statutaires	:	61 968 341	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Résolution n°.../2022/AG-SE/CNAMU portant fixation des indemnités des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution n°.../2022/AG-SE/CNAMU portant fixation des honoraires des commissaires aux comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires des Commissaires aux Comptes à huit millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille huit cents (8 995 800) F CFA TTC.

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Un régime de sécurité sociale en faveur des travailleurs et assimilés du secteur privé a été créé par arrêté n°1029/ITLS/HV du 06 décembre 1955 sous la dénomination « Caisse de Compensation des Prestations Familiales », ayant son siège à Bobo-Dioulasso. Cet organisme ne gérait, à l'époque, que la seule branche des prestations familiales. En 1959, elle devient «Caisse de Compensation des Prestations Familiales et des accidents de travail» avec la loi n°3/59/ACL du 30 juin 1959 qui crée la branche des risques professionnels et avec la loi n°78/60/AN du 06 décembre 1960, elle devient « Caisse de Prévoyance Sociale » et son siège sera transféré à Ouagadougou le 18 octobre 1963.

L'appellation actuelle de l'organisme à savoir « Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) » fait suite à l'adoption de la loi n°13/72/AN du 18 décembre 1972 portant code de sécurité sociale. La CNSS est un établissement public chargé de gérer le régime de sécurité sociale au Burkina Faso. Elle a été gérée sous la forme d'établissement public à caractère industriel et commercial avant l'adoption de la loi n°16-2006/AN du 16 mai 2006 portant création de la catégorie d'Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS).

Elle est régie de nos jours par la loi n°010-2013 du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics, le décret n°2014-679/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 1^{er} août 2014 portant statut général des Etablissements publics de prévoyance sociale (EPPS) et le décret n°2016-592/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 08 juillet 2016 portant approbation des statuts particuliers de la CNSS.

La CNSS est chargée de la gestion du régime de sécurité sociale conformément à la loi n°015-2006/AN du 11 mai 2006 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés du Burkina Faso.

Le régime de sécurité sociale géré par la CNSS comprend trois (03) branches qui sont la branche des prestations familiales, la branche des risques professionnels et la branche des pensions. Ces branches sont complétées par l'action sanitaire et sociale.

Elle est affiliée au portefeuille des organismes des Etats membres relevant du champ d'intervention de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et est de ce fait soumise aux dispositions du Traité instituant la CIPRES et à ses textes d'application, dont le respect des ratios prudentiels.

L'exercice 2021 de la CNSS s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Lassané SAVADOGO** nommé par décret n°2016-516/PRES/PM/MFPTPS du 14 juin 2016. Il totalise cinq (05) ans sept (07) mois au sein de l'établissement à la date du 31 décembre 2021.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2021	2020	2019	Ecart (2021-2020)
Effectif total	844	879	929	-35
Permanent	834	870	918	-36
Agent provenant de l'Etat	00	00	00	00
Occasionnels (Contractuel)	10	09	11	01
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	9 401 933 366	8 925 932 897	7 999 997 698	476 000 469
Cotisations Sociales	885 383 534	1 134 337 244	790 337 842	-248 953 710
Dettes sociales	-	-	-	-

L'effectif de la CNSS a connu une baisse de trente-cinq (35) agents entre 2020 et 2021 du fait principalement des départs à la retraite. Toutefois, la masse salariale a augmenté de 476 millions de F CFA en 2021 suite aux avancements des agents.

Par contre, les cotisations sociales ont diminué en 2021 de 248,954 millions de F CFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2022	2023	2024
Départ à la retraite (effectif)	28	35	23
Prévision de recrutement (effectif)	22	35	23
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	126 462 882	167 793 308	109 148 144

La CNSS prévoit recruter 22 agents en 2022 pour faire face au départ à la retraite. L'incidence financière de ces recrutements est évaluée à 126 462 882 F CFA.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La CNSS a signalé que les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Aussi, elle a noté qu'aucune session du conseil de discipline n'a été tenue en 2021.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La CNSS a signalé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2021 grâce aux échanges permanents entre la Direction Générale et les délégués du personnel.

Cependant, elle a enregistré au cours de l'exercice 2021 cinq (05) dossiers devant l'inspection du travail, dix (10) dossiers pendants devant les juridictions sociales et neuf (09) dossiers disciplinaires.

Par ailleurs, le turn over s'est légèrement dégradé en passant de 5,11% en 2020 à 5,47% en 2021.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La CNSS a fait le point de ses prises de participation dans le capital social d'autres entreprises. En effet, sur vingt-trois (23) prises de participations, dix-sept (17) ont été

entérinées par décret pris en Conseil des Ministres et six (06) sont en cours de régularisation, à savoir :

- l'augmentation du capital de IB-BANK (ex BHBF) ;
- l'augmentation du capital de BABF ;
- les actions gratuites de BOA ;
- la souscription au capital de Coris Bourse ;
- les actions gratuites de BOA Niger ;
- la souscription au capital de ECOBANK Burkina.

A cet effet, il convient d'inviter la CNSS à prendre les dispositions nécessaires pour faire entériner par décret pris en Conseil des Ministres ces prises de participation conformément à la réglementation en vigueur.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En termes d'outils de stratégie de gouvernance, la CNSS dispose d'un plan stratégique et a entamé le processus de mise en place de la démarche qualité. Aussi, elle intègre la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de ses activités.

A cet effet, il convient de l'inviter à diligenter l'élaboration d'un contrat plan et d'un plan de continuité d'activités. Par ailleurs, la CNSS doit formaliser la mise en place de la responsabilité sociale et entamer le processus de sa certification.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CNSS a signalé la tenue de deux (02) sessions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2021. Chaque session a fait l'objet d'un compte rendu qui a été transmis aux tutelles.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué un (01) séjour au cours du deuxième semestre au sein de la société du 25 novembre au 03 décembre 2021 dont le rapport a été transmis dans les délais aux autorités compétentes.

A cet effet, il convient d'inviter le PCA à tenir les deux (02) séjours semestriels conformément à la réglementation en vigueur.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNSS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 d'audit interne. En effet, sur treize (13) recommandations formulées, sept (07) ont été exécutées et six (06) en cours de mises en œuvre dont les principales se résument à :

- développer dans l'application un contrôle automatique en produisant un tableau de bord pour le rapprochement périodique des comptes cotisants d'un employeur avec les comptes individuels produits par le même employeur pour la même période afin de pouvoir faire un contrôle de conformité des saisies ;
- élaborer une procédure de gestion des stocks des fournitures et consommables qui décrit la procédure d'entrée, de sortie et de gestion des stocks de sécurité et une procédure d'inventaire des stocks ;
- développer dans l'application « prestations » un onglet pour le transfert des avances non soldées des dossiers AT/MP des dossiers de pension ;
- élaborer le plan d'action et le budget de la formation sanitaire.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit interne de la CNSS est assuré par la Direction de l'Audit Interne qui a effectué des missions d'audit au cours de l'exercice sous revue ayant porté sur :

- le processus de décomptes, de paiement, de comptabilisation et de réédition des comptes;
- le processus de gestion budgétaire ;
- le processus de gestion des prestations sociales.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes formulées :

- mettre en place un dispositif de contrôle des décaissements des bordereaux de paiement ;
- paramétrer l'imputation des récupérations des sommes dues à la solde par les assurés dans le compte « 46 » au lieu du compte « 45 » ;
- actualiser la procédure de contrôle budgétaire en intégrant les aspects liés au budget programme, les sources de vérification et les principes d'analyse des écarts ;
- mettre en œuvre la procédure d'apurement et d'assainissement des dossiers de prestations sociales ;
- assurer un suivi périodique de l'apurement et de l'assainissement.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNSS a fait le point de la mise en œuvre des missions antérieures à l'exercice 2021 d'audit externe. En effet, sur sept (07) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, deux (02) ont été mises en œuvre et cinq (05) sont en cours d'exécution à savoir :

- apurer les dettes « fournisseurs d'immobilisations » antérieures à l'exercice 2013 d'un montant de 49 865 430 F CFA ;
- régulariser les retenues de garanties d'un montant de 39 839 238 F CFA ;
- poursuivre les travaux de rapprochement nécessaires afin d'assurer une concordance des écarts de solde constatés de 43 177 128 FCFA entre le

solde comptable et le solde donné par le logiciel de l'application métier pour les différentes branches ;

- revoir le paramétrage de ses applications métiers et automatiser toutes les écritures manuelles liées aux prestations techniques ;
- régulariser par une décision de gestion le solde du compte au 31 décembre 2020 d'un montant de 82 940 075 FCFA constitué de créances datant de plus de vingt (20) ans.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

L'audit externe de la CNSS est assuré par les cabinets FIDUCIAL EXPERTISE AK et SECCAPI nommés en qualité de Commissaires aux Comptes par résolution n°49/2021/AG-SE/CNSS portant nomination des Commissaires aux Comptes. Les Commissaires aux Comptes ont procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 de la CNSS.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNSS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2021 du comité d'audit. En effet, sur trois (03) recommandations formulées, deux (02) ont été mises en œuvre et une (01) est partiellement exécutée à savoir celle relative à la mise en œuvre des recommandations des Commissaire aux Comptes.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Les attributions du comité d'audit de la CNSS sont assurées par la commission de contrôle interne qui a effectué deux (02) missions au cours de l'exercice 2021 à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- soumettre le dossier de relèvement des loyers au Conseil d'Administration ;
- apurer et assainir le système d'information et comptable ;
- autoriser la Direction générale à procéder au paiement de la motivation du personnel ayant établi la situation de droits de départ à la retraite et de fin de contrat des ex travailleurs sur la période de janvier 1991 au 31 décembre 2020 ;
- donner un avis favorable au recrutement des vingt-deux (22) nouveaux agents dans les meilleurs délais afin de faciliter le transfert de compétence avant le départ à la retraite des titulaires aux postes.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNSS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) et de la Cour des Comptes.

S'agissant de l'ASCE-LC, sur vingt-sept (27) recommandations formulées, vingt-six (26) ont été exécutées et une (01) est en cours d'exécution à savoir celle relative au renforcement du dispositif de gestion des placements à travers l'élaboration d'une politique de gestion des placements et la mise à contribution effective et sincère de toutes les structures d'aide à la prise de décision.

Concernant les missions antérieures de la Cour des Comptes, sur trente (30) recommandations formulées, vingt-huit (28) ont été mises en œuvre et deux (02) sont en cours de réalisation à savoir :

- veiller à l'assainissement et la mise à jour régulière du fichier des cotisants ;
- mettre en place un plan de carrière du personnel.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La CNSS a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2021.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Excepté la charte de l'administrateur, la CNSS dispose des autres outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

A cet effet, il convient d'inviter la CNSS à diligenter l'élaboration de la charte d'administrateur conformément aux dispositions du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

En termes d'outils de dispositif de contrôle interne, la CNSS ne dispose pas de la fiche de description des postes, du code d'éthique et de déontologie et le plan de carrière du personnel.

A cet effet, il sied d'inviter la CNSS à diligenter l'élaboration et la mise en place des outils non encore élaborés.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La CNSS n'a pas fait mention d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2021.

Toutefois, elle a relevé des conventions conclues au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2021 et qui ont produit des effets d'un montant total de 2 701 035 368 F CFA. Le solde desdites conventions au 31 décembre 2021 se chiffre à 14 315 308 995 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**IV.1 EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2021	2020	2019
Capitaux propres	709 845 214	617 982 861	537 495 807
Ressources stables	714 979 444	623 968 122	543 085 751
Actif immobilisé net	161 090 998	142 825 701	128 038 989
Actif circulant	48 390 021	45 233 233	32 615 851
Passif circulant	61 984 271	55 357 368	46 363 566
Trésorerie actif	567 734 630	491 283 352	428 883 153
Trésorerie passif	251 934	16 795	88 675
Total bilan	777 215 649	679 342 285	589 537 993

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan de la CNSS entre 2020 et 2021. En effet, l'actif immobilisé net et les capitaux propres sont en hausse respectivement de 18,265 milliards et de 91,862 milliards de F CFA suite essentiellement à l'acquisition de titres immobilisés et à l'incorporation du résultat net de l'exercice sous revue ainsi que l'augmentation des réserves.

Par ailleurs, l'actif circulant et le passif circulant ont suivi la même tendance en augmentant respectivement de 3,157 milliards et de 6,627 milliards de F CFA entre 2020 et 2021, suite principalement à la hausse des comptes « clients cotisants et comptes rattachés », « fournisseurs, prestataires et comptes rattachés » et « opérations avec les autres organismes et régimes de sécurité ».

Ainsi, la trésorerie nette s'est accrue de 76,216 milliards de F CFA, soit une progression de 15,51% entre 2020 et 2021.

IV.2 ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS CIPRES

N°	RATIOS	Norme CIPRES	Ratio 2021	Ratio 2020	Ratio 2019	Observations
R1	Rapport frais de personnel et total des dépenses	< 15%	11,45%	12,25%	14,93%	Satisfaisant
R2	Rapport frais de fonctionnement et cotisations	< 15%	13,82%	12,32%	13,45%	Satisfaisant
R3	Rapport frais de personnel et dépenses techniques	< 25%	22,67%	22,47%	22,03%	Satisfaisant
R4	Rapport frais de personnel et cotisations	< 15%	09,01%	9,54%	9,86%	Satisfaisant
R5	Rapport dépenses de fonctionnement et dépenses totales	< 15%	17,57%	15,81%	17,40%	Insatisfaisant
R6	Rapport dépenses de formation et masse salariale	entre 1% et 5%	4,61%	3,10%	4,30%	Satisfaisant
R7	Rapport frais de fonctionnement et dépenses totales de gestion	< 8%	56,15%	38,73%	92,80%	Insatisfaisant
R8	Rapport frais de fonctionnement de l'action sanitaire et sociale et dépenses de fonctionnement	Entre 3% et 10%	4,36%	6,13%	9,65%	Satisfaisant
R9	Rapport recettes de l'action sanitaire et sociale et dépenses de l'action sanitaire et sociale	Recettes= Dépenses	- 58 862 748	- 1 296 346 347	- 286 636 957	Insatisfaisant
R10	Rapport dépenses de prestations techniques et cotisations	65% Minimum	39,43%	41,35%	44,77%	Insatisfaisant

N°	RATIOS	Norme CIPRES	Ratio 2021	Ratio 2020	Ratio 2019	Observations
	sociales					
R10.1	Rapport entre dépenses de prestations techniques et produits techniques de A	>65%	5,30%	5,48%	6,94%	Insatisfaisant
R10.2	Rapport entre dépenses de prestations techniques de F	>65%	22,10%	21,84%	28,35%	Insatisfaisant
R10.3	Rapport entre dépenses de prestations techniques et produits techniques de V	>65%	61,37%	64,58%	66,80%	Insatisfaisant

L'analyse du tableau indique que six (06) ratios sur les dix (10) édictés par la CIPRES ont été respectés par la CNSS en 2021 tout comme en 2020. Elle a relevé que dans le contexte actuel, il est difficile de respecter deux (02) des quatre (04) ratios non respectés. Il s'agit du :

- taux de couverture des dépenses de l'action sanitaire et sociale (recettes = dépenses) ;
- ratio de frais de fonctionnement et dépenses totales de la « gestion S ».

Toutefois, il convient de noter que les ratios R5 correspondant au rapport entre dépenses de fonctionnement et dépenses totales et R7 indiquant le rapport entre frais de fonctionnement et dépenses totales de gestion se sont détériorés en passant respectivement de 15,81% en 2020 à 17,57% en 2021 et de 38,73% en 2020 à 56,15% en 2021 contre une norme de moins de 15% et 8% respectives.

A cet effet, il sied d'inviter la CNSS à une maîtrise des charges de fonctionnement en vue de permettre à l'établissement de respecter les prescriptions édictées par la CIPRES.

IV.3 ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

La CNSS a formulé sept (07) indicateurs spécifiques relatifs à son cœur de métier conformément au tableau suivant :

Libellé	2021	2020	2019	Norme
Proportion des dossiers de prestations liquidées dans le délai (prestations familiales)	78,15% Le délai était à 15 jours	83,43% Le délai était à 15 jours	100% Le délai moyen de 21 jours	85%
Délai de paiement après échéance (prestations de pensions)	Délai moyen de 7 jours pour une cible de 14 jours	Délai moyen de 10 jours pour une cible de 14 jours	Délai moyen de 10 jours pour une cible de 14 jours	-
Proportion des contrôles et visites des lieux de travail (prévention des risques professionnels)	100%	100%	100%	100%
Proportion des clients pris en charge conformément au protocole	100%	100%	100%	90%
Délai moyen de traitement des demandes d'affiliation employeurs	Délai moyen de 2 jours Pour une cible de 3 jours	Délai moyen de 5 jours pour une cible de 5 jours	Délai moyen de 5 jours pour une cible de 10 jours	-
Taux de contrôle à postériori	8,66%	12%	12%	Supérieur à 5%
Proportion des sessions des instances tenues	97,22%	75%	100%	100%

L'analyse du tableau indique une amélioration d'ensemble des indicateurs spécifiques de la CNSS en 2021. En effet, sur sept (07) ratios, cinq (05) se sont améliorés et deux (02) se sont détériorés entre 2020 et 2021 à savoir le taux des dossiers de prestations liquidées et le taux de contrôle à postériori.

Toutefois, il sied de relever que le taux de contrôle à postériori malgré sa détérioration reste supérieur à la cible qui est de 5%.

D'une manière générale, les performances économique et financière de la CNSS se sont globalement améliorées au cours de l'exercice 2021. Aussi, elle a enregistré en 2021 un niveau de mise en œuvre appréciable des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La CNSS a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RÉSOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°21/2021/AG-SE/CNSS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

La CNSS a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la résolution citée.

Résolution n°49/2021/AG-SE/CNSS portant nomination des Commissaires aux Comptes titulaires et de leurs suppléants

La CNSS a procédé à l'exécution de la résolution ci-dessus citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative au respect des ratios CIPRES

La CNSS a relevé que la recommandation citée est en cours de mise en œuvre. Aussi, elle a signalé le respect de six (06) ratios sur dix (10) de la CIPRES en 2021. Cependant, il convient de noter que cette situation n'est pas différente de celle de l'exercice précédent qui a également enregistré six (06) ratios satisfaisants sur les dix (10).

Recommandation relative à l'apurement des créances anciennes et datant de plus de sept (07) ans

La CNSS a relevé qu'elle a partiellement mis en œuvre la recommandation ci-dessus citée. En effet, elle a précisé que les travaux d'apurement des créances sont en

cours et la situation actualisée desdites créances a été transmise à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) le 28 février 2022.

Recommandation relative à l'apurement des comptes et à la revalorisation des loyers

La CNSS a relevé qu'elle a mis en œuvre la recommandation ci-dessus citée. En effet, les loyers des immeubles ont été révisés. Toutefois, la CNSS a indiqué la difficulté est relative au refus de certains locataires, majoritairement ceux de la cité de l'Avenir, à signer les nouveaux contrats de bail.

Recommandation relative à la régularisation des prises de participation de la CNSS dans le capital social d'autres entreprises à travers la prise d'un décret en Conseil des Ministres

La CNSS a relevé que cette la recommandation est en cours de mise en œuvre. En effet, elle a signifié qu'en exécution de cette recommandation, des correspondances ont été adressées à la tutelle de gestion qui a pris des dispositions pour la régularisation desdites prises de participation. A cet effet, un rapport en Conseil des Ministres a été introduit par la tutelle de gestion pour la régularisation des prises de participation concernées.

VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Résolution n°008/2020/AG-SE portant actualisation des plans stratégiques de développement et élaboration des plans de continuités (PCA) au sein des sociétés d'Etat

La CNSS a relevé la mise en œuvre partielle de la résolution citée. Elle a indiqué l'actualisation en cours de son plan stratégique et l'élaboration du plan de continuité d'activités prévue en 2022.

VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La CNSS a fait le point de trois (03) recommandations antérieures à la 29^{ème} session de l'AG-SE en cours de mise en œuvre à savoir :

- veiller au respect de tous les ratios CIPRES ;
- prendre attache avec le ministère en charge des finances pour la mise en place d'un schéma de traitement diligent de la question du financement des activités spécifiques ;
- prendre des dispositions pour lever les réserves émises par les Commissaires aux Comptes au titre des exercices antérieurs.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2021

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*TOGUYENI Harouna	Organisations professionnelles des Employeurs	Décret n°2021-0190/PRES/PM/MINEFID/M FPTPS du 31/03/2021	09 mois	1 ^{er} mandat en cours
LENGANE Souleymane	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 30/12/2017 R-D n°2021-0217/PRES/PM/MINEFID/M FPTPS du 06/04/2021	4 ans	2 ^{ème} mandat en cours
TOURE Abdoulaye	Organisations professionnelles des Employeurs	Décret n°2021-0190/PRES/PM/MINEFID/M FPTPS du 31/03/2021	09 mois	1 ^{er} mandat en cours
BAMOUNI Toussaint	Organisations professionnelles des Employeurs	Décret n°2021-0190/PRES/PM/MINEFID/M FPTPS du 31/03/2021	09 mois	1 ^{er} mandat en cours
KABRE Emmanuel	Organisations professionnelles des Employeurs	Décret n°2021-0190/PRES/PM/MINEFID/M FPTPS du 31/03/2021	09 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUATTARA Diakarya	Organisations professionnelles des Employeurs	Décret n°2021-0429/PRES/PM/MINEFID/M FPTPS du 19/05/2021	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
NANA Inoussa	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 30/12/2017 R-D n°2021-0217/PRES/PM/MINEFID/M FPTPS du 31/03/2021	4 ans	2 ^{ème} mandat en cours
TIENDREBEOG O Richard	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2021-0190/PRES/PM/MINEFID/M FPTPS du 31/03/2021	09 mois	1 ^{er} mandat en cours
PALE Sié Justin	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2021-0190/PRES/PM/MINEFID/M FPTPS du 31/03/2021	09 mois	1 ^{er} mandat en cours
SANDWIDI Samuel	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2021-1327/PRES/PM/MINEFID/M FPTPS du 31/03/2021	09 mois	1 ^{er} mandat en cours
NOMBRE Seydou	Ministre de la santé, de l'hygiène publique et du bien-être	Décret n°2019-0801/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 31/07/2019	2 an 05 mois	1 ^{er} mandat en cours
DOUSSOU/ TRAORE Flore	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2021-0190/PRES/PM/MINEFID/M FPTPS du 31/03/2021	09 mois	1 ^{er} mandat en cours
BAMOUNI Bouma Narcisse	Ministre du Genre, de la Solidarité Nationale, de la	Décret n°2021-0190/PRES/PM/MINEFID/M FPTPS du 31/03/2021	09 mois	1 ^{er} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
	Famille et de l'Action Humanitaire			
SOULAMA Vieux Abdoul Rachid	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Décret n°2019-013/PRES/PM/MINEFID du 07/03/2019	2 ans 10 mois	1 ^{er} mandat Expire le 06/03/2022 A régulariser
NANA Adama	Association National des Retraités du Burkina Faso	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 30/12/2017 R-D n°2021-0217/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 06/04/2021	4 ans	2 ^{ème} mandat en cours
ZIGUIZANGA Tanga Ernest	Association National des Retraités du Burkina Faso	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 30/12/2017 R-D n°2021-0217/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 06/04/2021	4 ans	2 ^{ème} mandat en cours
Non désigné	Représentant des travailleurs de la CNSS	-	--	-

*Président du conseil d'administration

IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2021

Le commissariat aux comptes de la CNSS est assuré par le cabinet FIDUCIAL EXPERTISE AK et le Cabinet SECCAPI, nommés par résolution n°49-2021/AG-SE/CNSS du 26 juin 2021 à compter de l'exercice 2021. A la date du 31 décembre 2021, ils totalisent un (01) an au sein de l'établissement. Leurs premiers mandats s'expirent après l'examen des états financiers de l'exercice 2023.

X. PROJETS DE RESOLUTION

La CNSS propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°.../2022/AG-SE/CNSS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1- APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels que présentés par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

2- AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2021 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	91 862 352 220	F CFA
A-réserves techniques	:	5 123 357 500	F CFA
A-réserves de sécurité	:	14 027 573 622	F CFA
F-réserves de sécurité	:	32 078 920 448	F CFA
V-réserves techniques	:	28 072 210 715	F CFA
T-réserves de fonds de roulement	:	12 560 289 935	F CFA

3- DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Résolution n°.../2022/AG-SE/CNSS portant fixation des indemnités des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à huit cent mille (800 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA.

Résolution n°.../2022/AG-SE/CNSS portant fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2022, les honoraires des Commissaires aux Comptes à onze millions huit cent mille (11 800 000) F CFA TTC.

CONCLUSION

CONCLUSION

Au terme de l'analyse de la situation économique et financière des entreprises dont les comptes sont soumis à l'approbation de la 30^{ème} session de l'AG-SE, il ressort une performance d'ensemble satisfaisante desdites entreprises.

En effet, les soldes de gestion présentent une évolution positive en 2021 malgré les aléas liés aux effets de la double crise sécuritaire et sanitaire qui ont quelque peu affecté le niveau d'atteinte de certains indicateurs de performance de ces entreprises.

Du reste, la contribution de l'ensemble des entreprises publiques à l'économie nationale reste robuste en matière de création d'emplois et de contribution au budget national. En effet, les 22 entreprises ont employé un effectif additionnel de **1 374 agents** pour faire face à l'accroissement de leur volume d'activités en 2021 et leur contribution aux recettes budgétaires de l'Etat qui s'est accrue de **18,07%** pour s'établir à **375,597 milliards de F CFA** en 2021. Cette contribution représente **19,30%** des recettes budgétaires de l'Etat au 31 décembre 2021 et une moyenne de **3,1%** au Produit Intérieur Brut (PIB) ; toute chose qui traduit le rôle moteur que jouent les entreprises publiques dans le développement économique et social du Burkina Faso.

Toutefois, il y a lieu de signaler la dégradation des ratios d'exploitation des sociétés dont la SONAGESS et les MODP au titre desquelles des choix de gestion doivent être opérés afin de leur permettre d'assurer leur double mission de service public et de rentabilité économique et financière.

Aussi, convient-il de relever l'amélioration significative de la gouvernance des entreprises publiques dont des efforts de mise en œuvre des outils de bonnes pratiques de gouvernance recommandés ont été accentués en 2021.

Si dans l'ensemble, il a été constaté des efforts dans la gestion des entreprises publiques, il convient tout de même de signaler que des insuffisances demeurent quant à la maîtrise des charges de fonctionnement de certaines sociétés. Aussi, les

efforts devront être poursuivis dans le sens de l'optimisation des investissements au bénéfice des entreprises publiques.

Il sied donc d'exhorter les acteurs des entreprises publiques à redoubler d'ardeur afin de faire d'elles des modèles de gouvernance au plan régional voire international en les dotant d'outils nécessaires pour pallier les chocs aussi bien endogènes qu'exogènes.

A cet effet, il s'avère nécessaire de renforcer davantage les capacités de résilience des entreprises publiques face au contexte de crises sanitaire, sécuritaire et humanitaire et de mettre à profit les partages de bonnes pratiques.

Du reste, la rigueur, la détermination, la transparence et le sens de l'anticipation devront être la devise de tous les acteurs de la gestion et de la gouvernance des entreprises publiques afin d'acroître leur contribution à l'œuvre du développement économique et social de notre pays.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES OUTILS DE STRATEGIE DE GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT

N°	OUTILS
1.	Contrat plan avec l'Etat
2.	Plan stratégique de développement
3.	Plan de continuité d'activités
4.	Démarche qualité
5.	Responsabilité sociale des entreprises (RSE)
6.	Certification/accréditation

ANNEXE 2 : LISTE DES OUTILS DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

N°	OUTILS
1.	Manuel des procédures techniques à jour
2.	Statut du personnel en application
3.	Manuel des procédures administratives, comptables et financières à jour
4.	Organigramme à jour
5.	Fiches de postes à jour
6.	Plan de passation des marchés
7.	Cartographie des risques à jour
8.	Rapport du comité chargé de l'examen de l'avant-projet de PPM
9.	Code d'éthique et de déontologie des employés
10.	Plan de formation pluriannuel du personnel
11.	Plan de carrière du personnel
12.	Bilan social

**ANNEXE 3 : LISTE DES OUTILS DU ROLE ET
RESPONSABILITE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION
GENERALE**

N°	OUTILS
1.	Contrat d'objectifs du Directeur Général
2.	Règlement intérieur du Conseil d'Administration
3.	Charte du Comité d'Audit
4.	Charte de l'administrateur

Entreprises régies par la Loi 025/99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics, les Actes uniformes de l'OHADA et la CIPRES



**RAPPORT DE PERFORMANCE DES
SOCIETES D'ETAT PRODUIT PAR LE
SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'AG-SE**